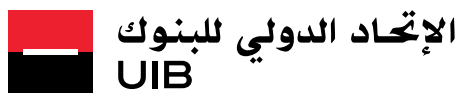




# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2025



GRUPE SOCIETE GENERALE









**RAPPORT  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ORDINAIRE**

---

**EXERCICE 2025**

**I. RAPPORT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION RELATIF  
À LA GESTION DE L'UIB EN 2025 P. 08**

Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	p. 10
Environnement Économique	p. 12
Où En Sommes-nous ?	p. 14
Où Allons-nous ?	p. 97
Responsabilité Sociétale & Environnementale	p. 100
Vie Culturelle & Sociale	p. 126
Annexes	p. 152



**II. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS AU  
31 DÉCEMBRE 2025 P. 164**

Bilan	p. 166
État des Engagements Hors Bilan	p. 167
État de Résultat	p. 168
État de Flux de Trésorerie	p. 169
Notes aux états Financiers	p. 170



**III. RAPPORTS GÉNÉRAL ET  
SPÉCIAL DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES ÉTATS  
FINANCIERS INDIVIDUELS P. 216**

Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes	p. 218
Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes	p. 222





**VI. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB P. 236**

Périmètre et Méthodes de consolidation	p.238
Activité des Filiales de l'UIB	p.239



**V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025 P. 252**

Bilan Consolidé	p. 254
État des Engagements Hors Bilan Consolidé	p. 255
État de Résultat Consolidé	p. 256
État de Flux de Trésorerie Consolidé	p. 257
Notes aux états Financiers	p. 258



**VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS P. 284**



**VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS P. 290**



# **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2025**

---

1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	p. 10
2. Environnement Économique	p. 12
3. Où En Sommes-nous ?	p. 14
4. Où Allons-nous ?	p. 97
5. Responsabilité Sociétale & Environnementale	p. 100
6. Vie Culturelle & Sociale	p. 126
7. Annexes	p. 152

# PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

## PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par la Société Générale.

## UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support de la Société Générale présente dans 62 pays.

## UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (141 agences, 5 centres d'affaires et 1 agence Multi-marchés) répartis sur tout le territoire tunisien. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers de la Société Générale.

## APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**26 MILLIONS**  
DE CLIENTS DANS LE MONDE

**119 000**  
COLLABORATEURS

**62**  
PAYS

**13,5%**  
SOLIDITÉ FINANCIÈRE  
CET1

**27,3 MILLIARDS €\***  
PRODUIT NET BANCAIRE

**10,2%**  
ROTE

**6 MILLIARDS €\***  
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

## NOTATION FINANCIÈRE

**A OUTLOOK STABLE FITCH**  
**A1 PERSPECTIVES NÉGATIVES MOODY'S**  
**A PERSPECTIVES STABLES S&P**

\* Sur la base des chiffres publiés au niveau des Indicateurs d'Activité Trimestriels courant le mois de Février 2026

## UN GRAND GROUPE BANCAIRE

Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires :

- Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances
- Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs
- La mobilité, Banque de détail à l'international & Services financiers



“

*Le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable avec pour objectif la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'engage en partenaire de confiance dans les projets de ceux qui bâtissent aujourd'hui le monde de demain.*

”

## VALEURS



ESPRIT D'ÉQUIPE  
INNOVATION  
RESPONSABILITÉ  
ENGAGEMENT

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES



ÊTRE UNE  
BANQUE ROBUSTE  
PROMOUVOIR  
LES ACTIVITÉS  
PERFORMANTES  
ET DURABLES

# ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

- > L'économie mondiale est restée résiliente malgré l'intensification des tensions commerciales et de l'incertitude politique liée aux politiques économiques mondiales, la croissance de l'an dernier ayant été soutenue par l'accumulation de stocks de biens, un fort appétit pour le risque, les investissements liés à l'intelligence artificielle et l'adaptation des chaînes d'approvisionnement. Selon les dernières Perspectives économiques de la Banque mondiale du mois de Janvier 2026, la croissance devrait reprendre de la vigueur en 2027, tirée par l'ajustement des flux commerciaux et un climat politique moins incertain. Les économies émergentes et en développement vulnérables – en particulier à faible revenu et les pays fragiles – sont confrontées à des défis accrus pour maintenir la croissance et créer des emplois. La croissance dans la région MENA devrait se raffermir pour atteindre 3,6% en 2026, puis 3,9% en 2027, sous l'effet principalement de l'accélération de l'activité dans les pays exportateurs de pétrole.
- > Quant à lui, le FMI prévoit dans son rapport paru en Janvier 2026 une croissance mondiale de +3,3% en 2026 et +3,2% en 2027, soit un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7% sur la période 2000–19).
- > Du côté de l'inflation au niveau mondial, selon les prévisions du FMI, l'inflation globale au niveau mondial devrait ralentir, passant d'un taux estimé de 4,2% en 2025 à 3,6% en 2026, puis à 3,0% en

2027. L'inflation hors alimentation et énergie aux États-Unis devrait revenir à son niveau cible de 2% au cours de l'année 2027, les effets du relèvement des droits de douane se faisant peu à peu sentir sur les prix. Au Royaume-Uni, il est attendu que l'inflation (qui avait augmenté l'année dernière en raison, entre autres, des ajustements spéciaux des contrôles des prix) revienne à sa valeur cible d'ici la fin 2026, le marché du travail en perte d'élan freinant la croissance des salaires.

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & BANCAIRE NATIONAL

Dans son rapport paru en Octobre 2025, la Banque Mondiale prévoit une croissance de 2,6% pour la Tunisie en 2025. Ce taux devrait se stabiliser en 2026-2027 autour de 2,4%. Le rapport explique que L'économie tunisienne montre des signes de reprise, soutenue par une production agricole plus robuste, un regain d'activité dans le secteur de la construction, et une amélioration du tourisme. Toutefois, les contraintes structurelles notamment (1) des financements extérieurs limités, (2) une croissance de la productivité atone et (3) un niveau d'investissement insuffisant continuent de peser sur les perspectives à moyen terme.

Dans son dernier rapport publié en Mars 2025, l'agence américaine Moody's a relevé la note souveraine de la Tunisie passant de « Caa2 » (risque très élevé avec des perspectives négatives) à « Caa1 » (Risque élevé avec des perspectives stables). Cette amélioration reflète la diminution du risque d'incident de crédit, principalement due à la baisse des besoins en financements extérieurs, qui sont désormais mieux couverts par les réserves de change. En effet, le profil d'amortissement de la dette

extérieure du secteur privé de la Tunisie s'est considérablement assoupli à la suite du remboursement de trois euro-obligations arrivant à échéance depuis Octobre 2023 pour un montant total d'environ 2,4 milliards de dollars.

De même, l'agence de notation américaine Fitch dans son dernier rapport du mois de Janvier 2026 a confirmé la note de crédit à long terme (LT) de la Tunisie à « B- » et lui a attribué une note de recouvrement « RR4 », la retirant ainsi de la liste des pays sous observation (UCO). Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'application de nouveaux critères de notation souveraine publiés par Fitch qui intègrent désormais des hypothèses explicites de recouvrement dans l'évaluation du risque de la dette souveraine. Fitch souligne que la sortie de l'observation UCO peut être perçue comme un signal de stabilisation du cadre d'évaluation, même si des contraintes structurelles persistantes continuent de peser sur le profil de risque du pays.

- > Principaux indicateurs macroéconomiques en 2025 :
- **La croissance économique nationale est de +2,5%** sur l'ensemble de l'année 2025 vs **+1,4%** en 2024.
- Durant l'année 2025, **les exportations ont enregistré une hausse de 2,6%** pour atteindre 63,7 milliards de dinars contre un niveau de croissance stable en 2024 vs 2023. Tandis que **les importations** ont évolué à un rythme plus élevé enregistrant une hausse de **+5,5%** contre une hausse de **+2,3%** durant l'année 2024 pour s'élever à 85,5 milliards de dinars contre 81 milliards de Dinars durant l'année 2024. À la suite de cette évolution, **le déficit commercial** s'est établi à un niveau de

- 21,8 milliards de dinars** au terme de l'année 2025 vs **-18,9 milliards de dinars** en 2024, soit une légère détérioration de 2,9 milliards de dinars. Le taux de couverture a perdu 2,1 points par rapport à l'année 2024 pour s'établir à **74,5%**,
- Pour l'ensemble de l'année 2025, **le déficit courant** s'est établi à **-4 350 MTND (soit - 2,5% du PIB)** contre **-2 576 MTND (ou - 1,6% du PIB)** en 2024.
  - **Le déficit Budgétaire** s'établit à **- 8 975 MTND (soit - 5,2% du PIB)** au terme de l'année 2025 contre **6,3% du PIB** en 2024 (soit 10 090 MTND),
  - **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une évolution moyenne de **5,3%** en 2025 vs **7%** en 2024. Le taux d'inflation s'est stabilisé à 4,9% au mois de Décembre 2025 qui reste stable par rapport à Novembre 2025 qui s'explique par l'accélération du rythme d'évolution des prix du groupe « Alimentation » d'une part, et par le ralentissement du rythme d'évolution des prix du groupe « Services de restauration, cafés et hôtels » d'autre part.
  - **S'agissant la situation de l'emploi**, le taux de chômage global diminue pour atteindre **15,2%** contre 15,4% au troisième trimestre de 2025. Le taux de chômage masculin a augmenté à **12,6%** au quatrième trimestre de 2025 par rapport à **12,1%** au troisième trimestre de la même année, alors que pour les femmes, le taux est passé de **22,4%** au troisième trimestre de 2025 à **20,8%** au quatrième trimestre. En outre, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté pour atteindre **22,5%** au quatrième trimestre de 2025 contre **24,9%** au troisième trimestre, avec une part de 11,7% pour les hommes et 30,5% pour les femmes,
  - **Les Investissements Directs Étrangers (IDE)** ont atteint un total de **3 572 MTND** en 2025, contre **2 742 MTND** en 2024, enregistrant ainsi une progression de **30,3%**. Cette dynamique met en lumière l'attractivité accrue de la Tunisie pour les investisseurs étrangers,
  - **Le niveau des avoirs nets en devises** a atteint près de **25 milliards de dinars (soit 105 jours d'importation)** en 2025 vs **27,3 milliards** de dinars en 2024 ce qui équivaut à **122 jours d'importation**.
  - **Les recettes touristiques** ont atteint **8,1 milliards de dinars**, durant l'année 2025, ce qui représente une hausse de **6,5%**, en comparaison avec l'année 2024, d'après les indicateurs monétaires et financiers publiés en Janvier 2026 par la Banque Centrale de Tunisie (BCT),
  - L'agence de notation Fitch confirme la note « B- » de la Tunisie et l'a retiré de la liste des pays sous observation. L'agence de notation américaine Moody's a également relevé la note souveraine de la Tunisie de « CAA2 » à « CAA1 » avec une perspective stable.

# OÙ EN SOMMES-NOUS ?

## STRATÉGIE UIB

L'UIB entre dans l'année 2026 avec des acquis mais aussi avec des points de fragilité et de nouvelles contraintes réglementaires et fiscales. En 2026, l'UIB va continuer à évoluer dans un cadre réglementaire contraint, avec notamment les effets durables de la loi 2024-41 sur le stock de crédits à taux fixe, et dans un contexte économique qui connaît une reprise encore fragile avec un niveau d'investissement du secteur privé encore limité, comme en 2024 et en 2025.

L'ambition de l'UIB est de rééquilibrer le portefeuille Retail en faveur des segments de la clientèle des particuliers Premium. Ceci sans renoncer à l'élargissement de l'offre de prêts et de produits aux particuliers « essentiels », d'une part et au renforcement de l'usage de l'omnicanal, d'autre part. Pour le marché Corporate, la Banque est appelée à élargir et à diversifier son portefeuille de clients en ciblant davantage les PME et les MNCs non encore clientes.

Les synergies internes entre les métiers de la Banque et ses filiales doivent être constamment recherchées. Mais elles sont faiblement créatrices de valeur à court terme.

Le développement du capital humain est un élément clé de la stratégie de la Banque pour accompagner efficacement la mise en œuvre des orientations et des objectifs tracés. Surtout que le corps social est de grande qualité avec des collaborateurs suffisamment engagés et motivés.

En dépit d'une conjoncture difficile, les fondamentaux de l'UIB resteront solides et le rattrapage est possible.

### **AU SERVICE DE CETTE AMBITION, L'UIB POURSUIVRA LE DÉPLOIEMENT DE SA STRATÉGIE EN FAVEUR DE :**

#### **SES CLIENTS :**

- Être une banque relationnelle de référence sur le marché Retail, proche de ses clients, choisie pour sa qualité de service, l'engagement de ses équipes et la transparence de son offre.
- Être une banque reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en exploitant pleinement les synergies avec la Société Générale pour les accompagner dans leur développement.
- Jouer pleinement son rôle d'intermédiation dépôts-crédits dans l'économie par un meilleur équilibre Non-Retail/Retail et Essentiels/Premium.
- Proposer les meilleurs produits et services à ses clients en retenant les solutions bancaires les plus robustes.

#### **SON CAPITAL HUMAIN :**

- Développer la formation en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque, en décentralisant les formations au plus près de l'apprenant et en développant les outils d'apprentissage en continu.
- Renforcer l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle en améliorant la visibilité des parcours de carrière et en les préparant aux métiers de demain

(Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC).

- Repérer, valoriser et promouvoir les talents afin de préparer la relève managériale autour des valeurs de la banque : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement.
- Consolider l'attractivité de l'UIB pour les candidats au recrutement et la fierté d'appartenance pour les collaborateurs.

#### **SON IMAGE :**

- Mieux communiquer en interne et en externe sur ses forces et atouts, ainsi que sur ses engagements de responsabilité sociétale et environnementale, au service de l'économie tunisienne.
- Renforcer sa culture d'entreprise de banque plus chaleureuse, plus généreuse, mieux organisée et plus audacieuse.
- Entretenir et renforcer la confiance de ses parties prenantes, clients, collaborateurs, actionnaires et régulateurs en appliquant les meilleurs standards dans les traitements et en renouvelant les prix, labels et certifications qui attestent de son professionnalisme, de sa robustesse IT, de sa solidité financière et de sa conformité réglementaire.



# OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**DÉVELOPPEMENT  
SAIN, RENTABLE  
ET CONFORME DU  
BUSINESS & SOLIDITÉ  
DU BILAN**

## SOLIDITÉ DU BILAN



### UN BILAN SOLIDE ET UNE GESTION OPTIMALE EN MATIÈRE D'ALLOCATION DU CAPITAL

- > Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à **12%** et un ratio Tier one supérieur à **10%**
- > Maintenir un ratio de liquidité supérieur à **100%**
- > Maintenir un ratio Crédits/ Dépôts inférieur à **120%**

## UN SOCLE DE RENTABILITÉ SAIN ET DURABLE

### PÉRENNISATION DE LA RENTABILITÉ

- > Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion avec un coefficient d'exploitation en baisse et de gestion des risques de contrepartie avec un taux d'actifs classés qui se rapproche de la cible de **7%**
- > Un objectif de ROE qui devrait dépasser de nouveau le niveau des **10%** courant les années à venir

## DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE REBOND

### DÉVELOPPEMENT CONFORME AVEC MAINTIEN DE POSITION DE LEADER SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS ET AUGMENTATION DES PDM SUR LES AUTRES MARCHÉS

- > Atteindre des parts de marché plus significatives sur divers sous-segments Corporate (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- > Exploiter la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- > Soutenir le secteur de la microfinance
- > Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- > Promouvoir le capital-risque via la filiale «International Sicar»
- > Consolider la position de leader sur le marché des particuliers avec une orientation plus prononcée vers la Clientèle Premium

# AXES

## DÉVELOPPEMENT SAIN, RENTABLE ET CONFORME DU BUSINESS & SOLIDITÉ DU BILAN

### 1. RELATION CLIENT RETAIL

Un dispositif Retail plus proactif, facilitant l'accès au crédit et à l'expertise, enrichi par de nouvelles offres et combinant le meilleur du digital et de l'humain

#### *Rééquilibrage Du Business Modèle Retail*

- Accélérer le développement sur les premiums et les professionnels
- Renforcer l'efficacité commerciale sur les essentiels

#### *Trajectoire Opérationnelle Pérenne*

- Faire évoluer les usages et automatiser les parcours clients
- Améliorer la satisfaction client

### 2. RELATION CLIENT CORPORATE

Devenir une banque de référence pour les clients GE, EML et MNC tant sur le haut de Bilan que le bas de bilan et les flux et se diversifier vers les PME/ETI

#### *Coverage*

- Renforcer la position auprès des grands clients en développant les encours de crédit et les commissions
- Augmenter les parts de marché sur les secteurs d'avenir
- Poursuivre la prospection des Multinationales à fort potentiel de dépôt et de flux
- Enrichir l'offre sur les produits à valeur ajoutée : financements structurés, leasing, prévoyance collective et épargne retraite collective
- Se positionner en acteur de référence sur les enjeux RSE à travers l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale
- Maintenir une démarche d'amélioration continue de la qualité de service et de la satisfaction client

#### *Paiements*

- Renforcer l'offre en cash-management
- Renforcer l'offre de Trade Finance
- Accroître l'activité monétique en s'appuyant sur des offres innovantes

#### *Salle Des Marchés*

- Elargir l'offre par le lancement de nouveaux produits
- Renforcer les synergies Trade/Change

### 3. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLETS MÉTIERS

Tirer pleinement parti du système d'information et de l'industrialisation des processus pour améliorer la qualité de service et la maîtrise des risques opérationnels

- Poursuivre le déploiement d'un socle IT moderne, robuste et sécurisé en implémentant les technologies adaptées aux exigences bancaires
- Continuer à développer les capacités DATA pour piloter l'activité bancaire, la performance et la conformité réglementaire
- Poursuivre la digitalisation des processus bancaires au service des clients et de l'efficacité interne
- Adapter notre organisation vers une plus grande agilité et une accélération de l'enrichissement de notre offre et du service à la clientèle
- Améliorer continuellement notre offre de banque à distance et de moyens de paiements électroniques

### 4. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLET RÉGLEMENTAIRE

Maintenir les meilleurs standards de solidité financière, de sécurité informatique et de conformité réglementaire et mener à bien les nouveaux projets IFRS et NPL

- Consolider le respect des standards en matière de solidité financière et de conformité réglementaire : à travers le renouvellement des labels et des certifications obtenus (AML 30000, MSI 20000)
- Poursuivre les travaux d'adoption des normes IFRS afin de répondre aux exigences du régulateur et rassurer les clients en tant que banque réactive et à la pointe sur les sujets réglementaires

### 5. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Renforcer l'engagement des équipes en investissant dans la formation, les parcours de carrière, l'environnement de travail, la reconnaissance et la culture d'entreprise

- Développer l'engagement et l'expertise des collaborateurs
- Améliorer la qualité de vie au travail
- Promouvoir la marque employeur
- Digitaliser les processus RH

### 6. ANTICIPER LES TENDANCES À LONG TERME (RSE, INDUSTRIE, INNOVATION)

Obtenir une reconnaissance externe de notre démarche RSE

- Être un acteur sur les enjeux RSE et en matière de transition énergétique des clients en se basant sur l'expertise de la Société Générale
- Conseiller et financer les grands projets industriels et d'infrastructure publics et privés
- Jouer pleinement le rôle de moteur de l'innovation notamment dans le domaine des fintech et des startups et développer des innovations de rupture dans le marché bancaire



# OÙ EN SOMMES-NOUS ?

## LES TEMPS FORTS 2025

**PÔLE SUPPORT ET OPÉRATIONS : DES RÉALISATIONS MULTIPLES ET VARIÉES POUR MIEUX SERVIR NOS CLIENTS ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE L'UIB**

### DIGITALISATION DE NOS SERVICES :

- Nos canaux de banque à distance sont toujours plus utilisés en accompagnant nos clients dans leurs usages digitaux. Les paiements électroniques ont fortement progressé bénéficiant de la réglementation sur les chèques et de nouveaux produits ; les dernières solutions monétiques (PIN Digital, TPE et GAB renouvelés) ont soutenu la forte croissance de cette activité
- La digitalisation des processus bancaires, notamment pour l'octroi de crédits et les virements internationaux, s'est poursuivie et améliore la qualité de service. L'introduction de l'intelligence artificielle a débuté et facilite la réalisation d'opérations de la clientèle
- L'utilisation de la Donnée a été intensifiée et facilitée pour mieux piloter l'activité bancaire, la performance des processus et la conformité réglementaire

### MODERNISATION ET SÉCURISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION :

- Le système au cœur du fonctionnement de l'UIB, le global bancaire Amplitude, a fait l'objet d'une montée de version pour s'appuyer sur une infrastructure performante, enrichir les fonctionnalités disponibles et adopter de nouvelles réglementations, comme la Norme ISO 20022. Les outils relatifs à la Conformité, aux Moyens de paiements domestiques, et à l'activités Titres ont eux aussi été modernisés et améliorés
- Notre infrastructure informatique a été renouvelée pour atteindre les objectifs de performance, résilience, sécurité, alignés aux exigences bancaires. Le dispositif de cybersécurité fait l'objet d'une attention prioritaire en ligne avec les menaces en évolution. La stabilité du système d'information a progressé au travers de ces initiatives
- Nos méthodes pour réaliser les projets, développer nos outils, et opérer notre système d'information sont graduellement optimisées vers une plus grande agilité, une architecture plus sécurisée et modulable, une performance et une surveillance accrues

### FONCTIONNEMENT DE NOTRE RÉSEAU D'AGENCES ET DE NOTRE SIÈGE :

- Nos actions d'amélioration de nos espaces d'accueil des clients et

de travail pour nos collaborateurs ont concerné notre Siège Lafayette, notre DDC de Gafsa, notre réseau de GAB et nos outils de bureautique et de télécommunications

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE

- Le nombre de participants aux formations en présentiel a progressé de +164% par rapport à 2024, témoignant d'une dynamique de développement des compétences très soutenue. A cet effet, le volume d'heures de formation en présentiel a enregistré une hausse de +49% confirmant l'intensification de nos actions en faveur de la montée en compétences. En outre, 1059 collaborateurs ont suivi au moins une formation au cours de l'année 2025.
- 17 sessions de formations réglementaires réalisées par l'Institut de la Banque Centrale de Tunisie dont 9 à Tunis, 4 à Sfax et 4 à Monastir avec la participation de 375 collaborateurs sur les thématiques.
- 14 formations sur l'analyse financière dont 3 sessions sur le « Montage des dossiers de financement » assurées par des formateurs du groupe Société Générale et 12 sessions sur « l'analyse financière » assurées par les experts du Cabinet EY au profit de 223 participants.
- Un programme de formation sur les comportements éthiques et

professionnels, pour renforcer la culture d'entreprise.

## 2. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE – RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

- Adaptation proactive aux évolutions du Code du travail grâce à une démarche de veille réglementaire permettant d'intégrer les nouvelles dispositions, notamment celles relatives à l'interdiction de la sous-traitance, afin d'assurer la conformité et la pérennité de nos pratiques internes.

## 3. ACCOMPAGNEMENT RH

- Accompagnement des nouvelles recrues via un dispositif d'entretien de pré-confirmation, assurant un suivi renforcé.
- La mise en place d'une nouvelle grille d'évaluation destinée aux collaborateurs sous contrat CIVP et CDI, précédant leur titularisation, visant à harmoniser les critères et à garantir une cohérence dans l'appréciation des performances.
- Une dynamique de mobilité et d'évolution de carrière touchant 11% de l'effectif de la banque consolidant l'engagement en faveur du développement professionnel.

## CONFORMITÉ

### CERTIFICATION ET RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONFORMITÉ

- **Création d'une nouvelle entité Contrôle réglementaire LoD2 :** En mars 2025, une nouvelle entité

a été mise en place au sein de la Direction de la Conformité, en charge du nouveau dispositif LoD2 (Line of Defense) sur le périmètre de la réglementation des changes.

- **Certification AML 30000 :** L'UIB a reconduit pour la 7ème année consécutive la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie ;
- **Dispositif LCB FT :** Une montée en version de l'outil de profilage SironAML a été opérée sur le quatrième trimestre 2025. La nouvelle version de SironAMLV24 offre de nouvelles fonctionnalités, notamment en matière d'affichage des opérations des clients, de visualisation des scénarios, ainsi que de génération des rapports d'audit.
- **Sanctions et Embargos :** Dans le cadre du projet Data Quality, visant à optimiser le renseignement et à compléter les champs vides dans les Systèmes d'Informations SI , une mise à jour des bases a été effectuée.
- **Dispositif d'Alerte :** Le projet pour le déploiement d'un canal sécurisé d'alerte lancé se poursuit sur 2025, outre la mise en place d'une boîte mail dédiée à la déclaration.
- **Cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes :** Le déploiement de la cartographie des risques de non-conformité sur le périmètre de la réglementation des changes s'est poursuivi en 2025, dans le cadre d'un

programme dédié. Ce programme est piloté par la nouvelle entité de Contrôle Réglementaire LoD2. Le programme est composé de 7 thèmes autour des développements IT, régularisation des comptes, suivi des reporting réglementaires, remédiation des dossiers, renforcement de la culture et de la formation, cartographie des risques et contrôle permanent.

- **Protection des données personnelles :** Mise à niveau du dispositif déjà existant à travers la participation au déploiement d'une politique de conservation et d'élimination des données personnelles UIB 2025-27.

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### FORMATION

- **Formation de 209 collaborateurs** (16 sessions et 34 heures de formations) sur la supervision managériale et la maîtrise du risque opérationnel en Agence
- **Formation de 238 collaborateurs** (20 sessions et 40 heures de formations) sur le KYC
- **Formation de 320 collaborateurs** (31 sessions et 62 heures de formations) sur la lutte anti-fraude, le devoir de vigilance et d'alerte

### CONTRÔLE PERMANENT

- Optimisation des contrôles de supervision managériale sur le périmètre Agence de l'ordre de 38%

- Création d'une entité CN1 par délégation permettant d'améliorer l'exercice de supervision managériale, à travers des interventions en Agence, afin de renforcer et multiplier la capacité de suivi, de détecter les anomalies et d'œuvrer à contenir l'exposition aux risques opérationnels tout en venant en appui aux Agences sur les thématiques relatives au contrôle permanent en général.

## KYC

- Reprise des ateliers avec la Direction des Données & Projets afin de mettre en place les évolutions demandées sur l'outil WELL'COM++ dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dossiers ;

## PARC AUTO / DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Signature de 4 conventions permettant à la Banque de bénéficier de tarifs préférentiels et de services personnalisés de meilleure qualité, adaptés aux besoins de la banque dont une convention avec une société de location longue durée de véhicules.
- Renforcement de la Direction des Affaires Juridiques

## SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Mise en conformité du dispositif de sécurité des personnes et des biens avec la nouvelle loi du travail n°2025-9 encadrant les activités de gardiennage qui a profondément modifié les obligations légales, les conditions d'intervention ainsi que les standards attendus des prestataires et des entreprises utilisatrices ;

## ARCHIVES

- Mise en œuvre d'un projet de mise à niveau du dispositif d'archivage de la Banque qui vise (i) l'externalisation intégrale de la gestion des archives

physiques, (ii) la refonte du référentiel archivistique, et (iii) la dématérialisation des fonds documentaires par un prestataire externe.

## FINANCE

### CONVERGENCE VERS LES NORMES INTERNATIONALES

- Pilotage du projet de convergence vers les normes Bâle III et communication de la simulation d'impact à la Banque Centrale de Tunisie
- Pilotage du projet d'implémentation des normes IFRS
- Pilotage du projet de convergence vers les normes CRR3-Bâle IV sur les déclarations destinées au Groupe Société Générale et à la Banque Centrale Européenne

### CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Pilotage du projet de l'inventaire et de la déclaration des comptes inactifs au sens de l'article 65 de la loi des Finances pour l'année 2025
- Pilotage du projet de déclaration des attestations de retenue à la source sur la plateforme TEJ
- Suivi de la mission du contrôle social
- Publication des états financiers et du dossier annuel destiné à la BCT
- Préparation des documents destinés au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire

### PROJETS

- Pilotage du plan d'actions de l'optimisation de la liquidité de la Banque
- Pilotage du projet d'externalisation des archives
- Pilotage du projet de l'inventaire physique des immobilisations

## RISQUES

### DISPOSITIF D'OCTROI DU CRÉDIT

- Mise en place d'un dispositif d'octroi inspiré des meilleures pratiques internationales, visant à renforcer la qualité des décisions de crédit et à assurer une gestion prudente et efficace des risques.
- Mise en production du nouveau score PPO, renforçant la capacité d'anticipation et de maîtrise des risques.
- Mise en place d'un plan de formation spécialisé destiné aux Analystes Retail et Corporate.

### OPTIMISATION DU RECOUVREMENT

- Des performances historiques en matière de recouvrement.
- Réduction significative du taux de NPL de 100 pb
- Mise en œuvre du Plan de résolution des créances non performantes en ligne avec les objectifs fixés par la BCT.
- Externalisation d'une partie du portefeuille Retail auprès des sociétés de recouvrement avec un suivi renforcé.
- Déploiement d'un programme de formation sur la classification, le provisionnement et les procédures de recouvrement judiciaire.

### PILOTAGE, DATA & PROJETS

- Renforcement du dispositif de prévention des risques avec le développement en interne d'un outil de pilotage des engagements et d'identification précoce des dossiers « fragiles ».
- Mise en œuvre d'indicateurs des risques fins permettant une gestion optimisée des risques.
- Déploiement d'une nouvelle approche de modélisation de

la LGD, permettant d'améliorer la précision des estimations de pertes.

- Automatisation des travaux de classification, de Staging et de reporting.
- Automatisation des reportings destinés au régulateur.
- Développement et automatisation du Monitoring des crédits PPO.

## CORPORATE

### ACTIONS COMMERCIALES

- Progression nette des encours Corporate, en hausse de 178 millions de dinars par rapport à 2024, confirmant une dynamique commerciale soutenue sur le segment des entreprises.
- Accord de financement de 28 projets photovoltaïques d'une capacité totale de 1 MW, pour un montant global de 43 millions de dinars, contribuant à l'accélération de la transition énergétique.
- Renforcement de l'engagement de l'UIB en faveur du secteur de la microfinance, avec 120 millions de

dinars de financements débloqués en 2025, consolidant le rôle de la banque dans l'inclusion financière.

- Participation à l'organisation de l'événement TRADE dédié aux clients PME, sous l'égide de la DirectionDesPaiements, renforçant la proximité et l'accompagnement des entreprises.
- Finalisation de l'entrée en relation avec le deuxième concessionnaire automobile en Tunisie, via l'octroi d'une enveloppe Trade de 30 millions de dinars, ouvrant de nouvelles perspectives de développement commercial dans le secteur automobile.

### ACTIONS ADMINISTRATIVES

- Déploiement de l'outil de workflow ACP Corporate pour optimiser les délais d'octroi de crédit aux entreprises
- Formation des équipes en RSE

### PROJET CORPORATE MAJEUR

- L'Union Internationale de Banques (UIB) a participé au financement du projet PURO, une centrale

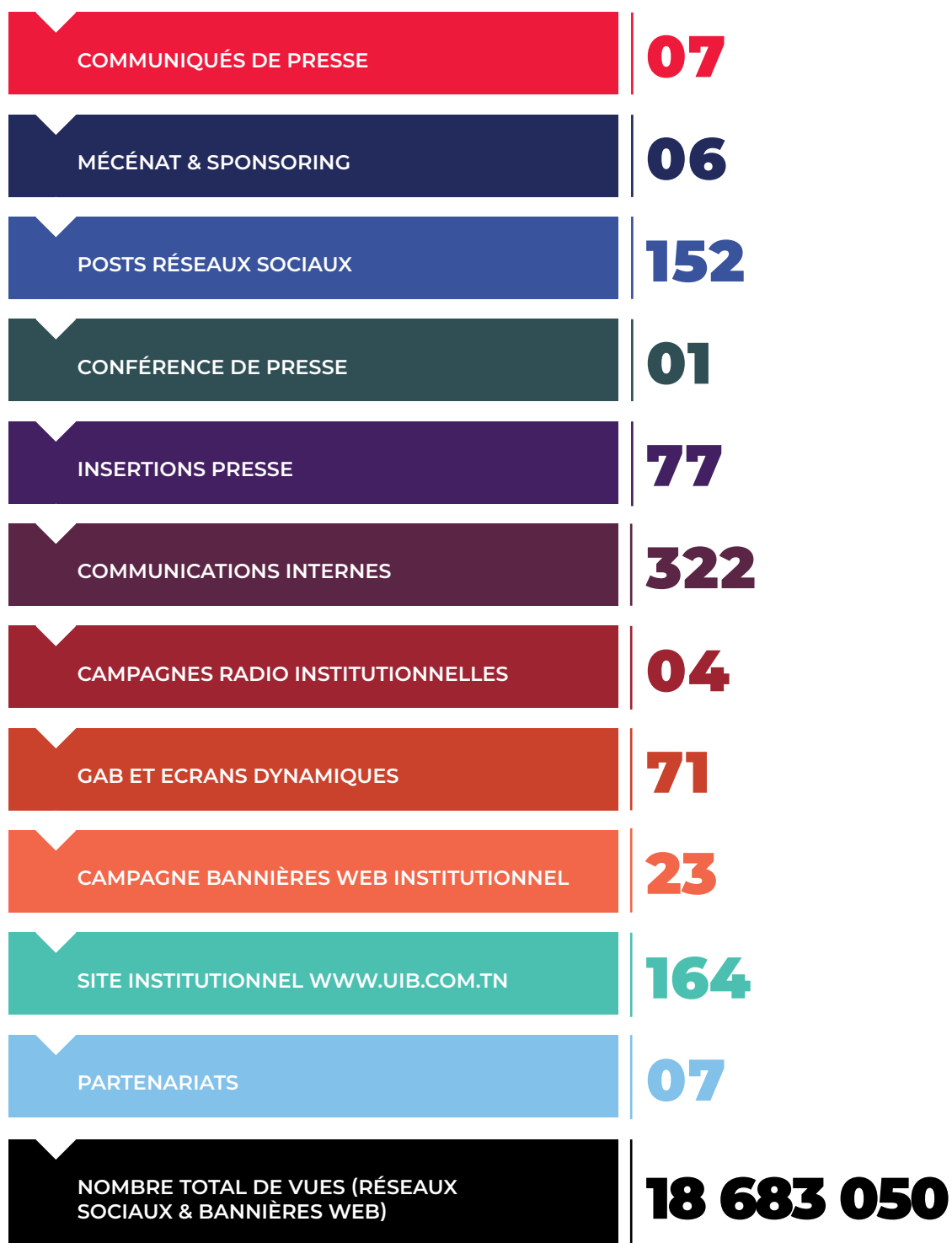
photovoltaïque d'une capacité de 100 MW, implantée à Chebika dans le gouvernorat de Kairouan. Ce projet structurant, financé exclusivement par des banques tunisiennes, s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de transition énergétique et constitue une référence majeure en matière de développement bas carbone en Tunisie.

- D'un coût global de 280 millions de dinars, le groupe UIB intervient en tant que partenaire financier de premier plan, avec une contribution globale de 40 millions de dinars, répartie entre 30 millions de dinars de dette et 10 millions de dinars en fonds propres via la SICAR de l'UIB, affirmant ainsi un engagement fort dans le financement de l'économie tunisienne.
- Cette opération illustre la capacité de l'UIB à réaliser des financements complexes de grande envergure. Elle s'inscrit dans la stratégie de l'UIB d'être un acteur de référence sur le marché des entreprises et du financement de leurs projets.



## LES TEMPS FORTS 2025 :

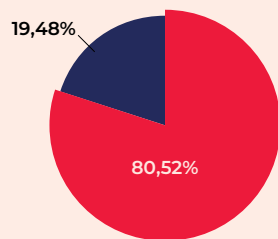
### DISPOSITIF DE COMMUNICATION



## COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE VS COMMUNICATION COMMERCIALE

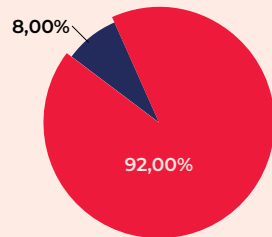
### PRESSE ÉCRITES

- Visuel Institutionnels
- Visuel Commerciaux



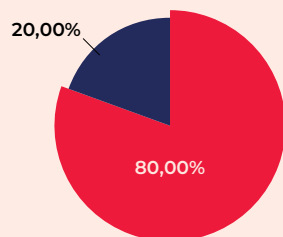
### PRESSE ÉLECTRONIQUE

- Bannières Institutionnelles
- Bannières Commerciales



### RADIO

- Spots Institutionnels
- Spots Commerciaux



BANNIÈRES	NBR. D'AFFICHAGE
Commerciaux	1 268 467
Institutionnels	5 270 093
<b>TOTAL</b>	<b>6 538 560</b>



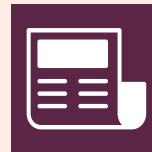
### CANAUX UIB

- GAB
- Écrans dynamiques



### RÉSEAUX SOCIAUX

- Photos
- Vidéos



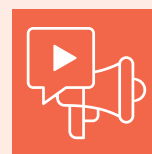
### PRESSE

- Insertions presse conventionnée
- Communiqués de presse



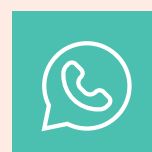
### SITE INTERNET

- [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)



### TV & RADIO

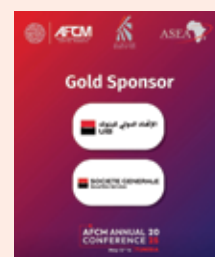
- Spots Radio & TV



### COMMUNICATION INTERNE

- Groupe FB fermé : UIB TEAM
- Groupe Whatsapp Ambassadeurs

## LES TEMPS FORTS 2025 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION









## LES TEMPS FORTS 2025 : DISPOSITIF DE COMMUNICATION

### ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UIB : L'UIB REMPORTE LA PROCUP 2025



## LES TEMPS FORTS 2025 : PRIX & CERTIFICATIONS



Prix du meilleur dépositaire local en Tunisie en 2025 par le prestigieux magazine « Global Finance » (8ème prix de ce magazine et 17ème incluant d'autres magazines depuis 2015)



Confirmation de la certification standard MSI 20000, à la suite de la mission d'audit de surveillance annuelle



Reconduction pour la 7ème fois consécutive de la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie



Maintien pour la septième année consécutive de la certification PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard) sous sa nouvelle version 4 du standard. L'UIB demeure ainsi la première et la seule banque tunisienne à s'être conformée à ce référentiel international de sécurité des données de paiement



Intégration du cadre de cybersécurité NIST afin de structurer la gestion des risques numériques, avec l'obtention en 2025 d'une note de 4 sur 5, traduisant un niveau de maturité élevé dans la gestion des risques de cybersécurité et la sécurisation du système d'information. Cette démarche est complétée par des chantiers de sécurisation des applications et par l'engagement dans une démarche de certification ISO 27001



Prix de la meilleure banque de financement du commerce international en Tunisie par le magazine économique international de référence Global Finance dans le cadre des World's Best Trade Finance Providers Awards

## LES TEMPS FORTS 2025 : PRIX & CERTIFICATIONS

### TROPHÉE DE LA PARITÉ PROFESSIONNELLE

Fidèle à son engagement dans la promotion de la dimension genre et des droits fondamentaux au travail des femmes, l'Union internationale de Banques s'est vu remettre, pour *la troisième fois* consécutive, le « *Trophée de la parité professionnelle* »,

Le Magazine Femmes Maghrébines, en partenariat avec Emrhod Consulting, a organisé, le jeudi 10 avril 2025, la troisième édition du « Trophée de la Parité Professionnelle », dédiée au secteur financier. Cette initiative vise à promouvoir l'égalité des chances et à valoriser les actions concrètes menées par les divers acteurs des établissements bancaires, de l'assurance et de la micro finance, en faveur d'une gouvernance inclusive.



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un hommage marquant pour l'engagement  
de l'UIB en faveur de la parité professionnelle



## TROPHÉE CITOYEN TECH

Lors de la cérémonie des CSR Awards au CSR Power Forum, l'UIB s'est vu remettre le *Trophée Citoyen Tech*, une distinction qui met en lumière son engagement citoyen, sa contribution au développement durable et son soutien aux initiatives à fort impact sociétal.

Organisé en collaboration avec le Conseil Bancaire et Financier (CBF) et Ernst & Young Tunisie, les 28 et 29 mai 2025, cet événement a rassemblé des experts nationaux et internationaux, des leaders d'opinion, ainsi que des acteurs clés du secteur public et privé pour débattre des enjeux actuels de la RSE et des standards ESG autour du thème :

« *Repenser la stratégie RSE/ESG à l'ère de l'intelligence artificielle* ».



## CHIFFRES CLÉS & POSITIONNEMENT DE L'UIB

### DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **7 241 MTND** d'encours en 2025 soit un taux d'évolution de **5,6%** vs 2024 (vs 5,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,3% pour les 9 autres grandes banques)
- **4ème** banque privée en termes de dépôts de la clientèle

### DÉPÔTS À VUE

- **2 112 MTND** d'encours en 2025 soit un taux d'évolution de **12,1%** vs 2024 (vs 3,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 6,1% pour les 9 autres grandes banques)
- **7ème** Banque Privée en termes de Dépôts à Vue
- **29,2%** du total des dépôts (vs 41,5% pour les 6 autres banques privées et 37,9% pour les 9 autres grandes banques)

### DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **2 718 MTND** d'encours en 2025 soit un taux d'évolution de **8,8%** vs 2024 (vs 8,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,5% pour les 9 autres grandes banques)
- **4ème** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **37,5%** du total des dépôts (vs 30% pour les 6 autres banques privées et 33% pour les 9 autres grandes banques)

### CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **6 530 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2025 soit une hausse de **+5,1%** vs 2024 (vs 3% pour les 6 autres grandes banques privées et 1,2% pour les 9 autres grandes banques)
- **5ème** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle

### RAPPORT DÉPÔTS/ CRÉDITS

- un rapport Dépôts/Crédits de **110,9%** en 2025 (vs 138,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 125,7% pour les 9 autres grandes banques)

### MARGE D'INTÉRÊTS

- **291,7 MTND** de marge d'intérêts en 2025, soit une baisse de **-5,6%** vs une baisse de -12,9% pour les 6 autres grandes banques privées et -19,3% pour les 9 autres grandes banques)
- **4ème** banque privée en termes de marge d'intérêts

### MARGE SUR COMMISSIONS

- **151,5 MTND** de marge sur commissions, soit une croissance de **+2,5%** en 2025 (vs 1,7% pour les 6 autres grandes banques privées et 0,9% pour les 9 autres grandes banques)
- **2ème** banque privée en termes de marge sur commissions

- **28,8%** la part des commissions dans le PNB vs 18,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 18,1% pour les 9 autres grandes banques

### PRODUIT NET BANCAIRE

- **525,5 MTND** de PNB en 2025, soit une baisse de **-2%** (vs +4,4% pour les 6 autres grandes banques privées et 4,8% pour les 9 autres grandes banques)
- **5ème** banque privée en termes de PNB

### CHARGES OPÉRATOIRES

- **283,5 MTND** de charges opératoires en 2025, soit une évolution de **+5%** vs 8,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,4% pour les 9 autres grandes banques
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **53,9%**

### RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **242,6 MTND** de RBE en 2025, soit une évolution de **-9,1%** par rapport à l'année précédente vs 0,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 2,5% pour les 9 autres grandes banques

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **193,8 MTND** de résultat d'exploitation en 2025 vs 194,7 MTND en 2024, soit une légère décroissance de -0,5%

## RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- **194,7 MTND** de résultat avant impôt et éléments extraordinaires en 2025 vs 195,1 MTND en 2024, soit une légère baisse de -0,2% par rapport à l'exercice précédent

## RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **100,8 MTND** de résultat net après impôt, soit une hausse de **+17,7%** par rapport à 2024

## ROE & ROA

- Capitaux propres : **1 078,3 MTND** vs 1 006,5 MTND en 2024
- Total Bilan : **8 707,1 MTND** vs 8 235,5 MTND en 2024
- ROE : **9,7%** vs 8,8% en 2024
- ROTE : **9,9%** vs 9,0% en 2024
- ROA : **1,2%** vs 1,1% en 2024

## COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **73,4%** des Frais de personnel en 2025 vs 74,7% en 2024

## PNB / NOMBRE D'AGENCES

- **3,575 MTND** de PNB par agence vs 3,649 MTND en 2024, soit une baisse de **-2%**

## RBE / NOMBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,650 MTND** par

agence vs 1,816 MTND en 2024, soit une évolution de **-9,1%**

## TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **719 MTND** au 31/12/2025 (vs 771 MTND au 31/12/2024), correspondant à **9,1%** des engagements de la banque au 31/12/2025 (10,1% en 2024)

## TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Les engagements en défaut nets des agios réservés totalisent **581,7 MTND** et les provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés s'élèvent à **403,4 MTND** au 31/12/2025, soit un taux de couverture des actifs classés par les provisions de **69,3%** et un taux de couverture par les provisions et agios réservés de **75,2%**.

## RATIO DE SOLVABILITÉ

- Les fonds propres nets de l'UIB sont de **1 124,7 MTND\*** dont 1 043,5 MTND sur les Fonds Propres Nets de Base et 81,2 MTND sur les Fonds Propres Complémentaires.
- L'encours des risques nets encourus pondérés est composé des encours pondérés des risques de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché en application de la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 « La nouvelle Norme d'adéquation des Fonds Propres ». En tenant compte des risques encourus totalisant 7 546,9 MTND à fin 2025 (dont 988,3 MTND au titre

du risque opérationnel), le ratio de solvabilité est de **14,90%** vs 15,59% en 2024. Le ratio Tier one étant de **13,83%** vs 13,95% en 2024. Il y a lieu de préciser que la baisse du ratio de solvabilité entre 2025 et 2024 est due au double effet de la hausse des engagements et de la baisse des fonds propres complémentaires en lien avec la non prise en compte de l'emprunt subordonné à durée indéterminée avec Société Générale à hauteur de 40 MTND dans les Fonds Propres Nets à fin 2025.

- À fin Décembre 2025, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

## RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

- Un ratio Crédits/Dépôts de **97,1%** en 2025 vs 98,8% en 2024 et contre un seuil réglementaire maximal de 120%

\* Tenant compte d'une distribution de dividendes de 20% de la valeur nominale de l'action

## ACTIVITÉ, SITUATION & RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

### ACTIVITÉ

#### INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **5,6%** (6 860 MTND à **7 241 MTND**)
- Croissance de l'encours net des crédits à la clientèle de **5,1%** (6 213 MTND à **6 530 MTND**)
- Progression du total bilan de **5,7%** (8 236 MTND à **8 707 MTND**)

#### RESSOURCES : STRUCTURE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le marché Retail fournit **80,2%** des ressources collectées en dinars et **77,3%** du total ressources (Dinars & Devises)

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN TND*	DÉC.-24	DÉC.-25	Δ 25/24	STRUCTURE 2025
PARTICULIERS	4 370	4 608	5,4%	71,6%
PRO/TPE/ASS	514	556	8,1%	8,6%
<b>S/TOTAL RETAIL</b>	<b>4 884</b>	<b>5 164</b>	<b>5,7%</b>	<b>80,2%</b>
PME	47	52	11,9%	0,8%
PME BDD	100	121	21,5%	1,9%
EMERGING LEADERS	182	203	11,5%	3,2%
ETATIQUE	86	84	-2,7%	1,3%
ETI	117	124	6,5%	1,9%
GE PRIVEES	143	143	-0,5%	2,2%
MULTINATIONALES	548	544	-0,6%	8,5%
<b>S/TOTAL CORPORATE</b>	<b>1223</b>	<b>1272</b>	<b>4,0%</b>	<b>19,8%</b>
<b>TOTAL BANQUE</b>	<b>6 106</b>	<b>6 436</b>	<b>5,4%</b>	<b>100,0%</b>

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN DEVISES*	DÉC.-24	DÉC.-25	Δ 25/24	STRUCTURE 2025
PARTICULIERS	184	185	0,5%	31,2%
PRO/TPE/ASS	84	85	1,5%	14,3%
<b>S/TOTAL RETAIL</b>	<b>268</b>	<b>270</b>	<b>0,8%</b>	<b>45,5%</b>
PME	25	18	-25,1%	3,1%
PME BDD	33	36	10,6%	6,1%
EMERGING LEADERS	103	86	-16,5%	14,6%
ETATIQUE	2	19	822,0%	3,3%
ETI	23	22	-4,9%	3,7%
GE PRIVEES	35	44	25,2%	7,4%
MULTINATIONALES	101	97	-3,9%	16,3%
<b>S/TOTAL CORPORATE</b>	<b>322</b>	<b>323</b>	<b>0,4%</b>	<b>54,5%</b>
<b>TOTAL BANQUE</b>	<b>589</b>	<b>593</b>	<b>0,6%</b>	<b>100,0%</b>

\* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

## DÉPÔTS DES INSTITUTIONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX OPÉRANT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,5%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2025 (103 MTND par rapport à un total ressources de 7 029 MTND) ; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts

EN MTND

NATURE DE DÉPÔTS	DÉC.-24	DÉC.-25	Δ 25/24
Dépôts à vue en dinars rendement Optimum	52	60	16%
Dépôts à vue en dinars	34	23	-31%
Dépôts à vue en devises	2	19	822%
Certificats de dépôts	0	0	0%
Comptes à terme et bons de caisse	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>103</b>	<b>17%</b>

## EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de - 23,3% pour atteindre **113,5 MTND** en 2025 vs 147,9 MTND en 2024. Cette baisse de **-34,4 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2025 des Emprunts en Devises (**-27,2 MTND** - emprunts DEG et SUNREF) et des échéances 2025 des emprunts obligataires (**-3,9 MTND**).

EN MTND

DÉSIGNATION	DÉC.-24	DÉC.-25	Δ 25/24
Ressources spéciales	34,1	31,0	-8,9%
Emprunts Obligataires	22,6	18,8	-17,1%
Emprunt en Devises	49,8	22,6	-54,7%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dettes rattachées	1,4	1,1	-18,0%
<b>TOTAL</b>	<b>147,9</b>	<b>113,5</b>	<b>-23,3%</b>

## ANIMATION COMMERCIALE BANQUE DE DÉTAIL

### FAITS MARQUANTS 2025

#### ÊTRE AU SERVICE DU CLIENT...

- A travers des parcours clients simplifiés et digitalisés
- En accompagnant la force de vente et en monitorant la satisfaction client
- Grâce à des offres commerciales adaptées et axées sur l'autonomisation du client
- A travers une communication événementielle sélective et ciblée
- En outillant les collaborateurs pour davantage de proactivité et d'efficacité commerciale avec un risque maîtrisé
- En répondant aux enjeux réglementaires

**31** PARTICIPATIONS  
À DES  
ÉVÉNEMENTS  
ET SALONS

**+3 100** CLIENTS  
CONTACTÉS  
EN MARGE DE  
L'ENQUÊTE NPS  
AGENCE 2025

**+94 400** CLIENTS  
CONTACTÉS  
EN MARGE DES  
ACTIONS DE  
PROACTIVITÉ  
COMMERCIALE  
ET/OU  
RELATIONNELLE



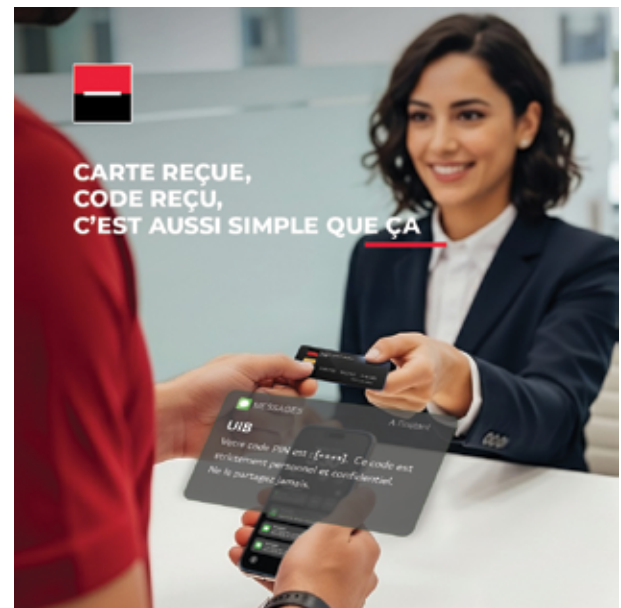
## NOUVELLES FONCTIONNALITÉS MISES EN PLACE SUR LES SOLUTIONS OMNICANAL

### SUIVI DU PARCOURS DE DEMANDE DE CRÉDIT EN LIGNE

Pour plus de transparence et de simplicité au niveau du parcours crédit, les clients UIB peuvent suivre les différentes étapes du traitement de leurs demandes de crédits sur leurs solutions omnicanal, UIB Mobile et UIBnet.

### ENVOI D'UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, À LA SUITE D'UNE RÉCLAMATION OU DEMANDE D'INFORMATION SUR OMNICANAL

Cherchant toujours à faire évoluer l'intensité relationnelle qui la lie à ses clients, avec pertinence et efficacité, un accusé de réception est désormais adressé aux clients pour toute demande d'information et de réclamation formulées à travers les solutions Omnicanal.



## LANCEMENT DU PIN DIGITAL

### PARCOURS CLIENT SIMPLIFIÉ...

Les clients Particuliers reçoivent dorénavant le code confidentiel de leur carte bancaire directement par SMS, instantanément et en toute sécurité.

### FINI LES CODES EN PAPIER !

En recevant les codes de leurs cartes par SMS, et non plus par papier, les clients UIB vivent une expérience plus simple, plus rapide et plus écologique !





### NEWSLETTERS DE L'EXPERIENCE CLIENT

Etant conscients de l'importance de l'animation dans la stimulation de l'engagement des équipes afin de favoriser la promotion de notre dispositif monétique et omnicanal, un programme d'animation périodique sous forme de Newsletters de l'Expérience client a été mis en œuvre depuis le déploiement d'outils de pilotage des Canaux et Usages Digitaux.

Favoriser l'autonomisation des clients, tout en assurant une transition progressive et éducative, est un levier majeur de la stratégie commerciale et relationnelle adoptée par la Banque.



### LES BRÈVES DU MARKETING ET DE L'EXPERIENCE CLIENT

Dans une démarche d'amélioration continue, une information périodique et pédagogique est délivrée à la Force de vente sous forme de brèves sur des thématiques diverses (produit, parcours client, relation client, etc.), en fonction du contexte et des différentes remontées recensées.

### SUIVI DE LA SATISFACTION CLIENT

A travers la mesure du NPS Agence, chaque Agence et chaque collaborateur UIB est concerné et sensibilisé quant à l'importance de délivrer un service client professionnel et de qualité, chaque client de la banque ayant accès à un traitement personnalisé, en phase avec ses besoins réels et étudiés en amont.

L'UIB fait de l'évolution de cet indicateur un objectif exigeant assigné à chacune de ses agences.



**NPS AGENCE 2025**



### LES JOURNÉES DU CRÉDIT IMMOBILIER

Une offre commerciale ponctuelle destinée à encourager l'octroi de crédits immobiliers en proposant des conditions préférentielles et attractives.

Cette offre a été soutenue par une campagne de communication ciblée, incitant prospects et clients à se rapprocher de l'ensemble des canaux de la banque afin de :

- S'informer en détail sur les avantages de l'offre,
- Présenter leurs projets immobiliers,
- Bénéficier d'une écoute active et d'un accompagnement personnalisé des équipes en agence.



### AUTONOMISATION DU CLIENT ET FACILITATION DES PAIEMENTS

Un contenu média didactique autour des solutions et parcours permettant au client d'acquérir une autonomie confortable et sécurisée pour gérer sa relation bancaire, réaliser ses paiements et les accepter également.





### **PRÉ-LANCEMENT DE TAP'N'PAY**

**TAP'N'PAY**, est une solution innovante qui permet aux commerçants de transformer leurs smartphones **Android** compatibles **NFC**, en Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) **sans contact**, sans nécessiter de matériel supplémentaire.

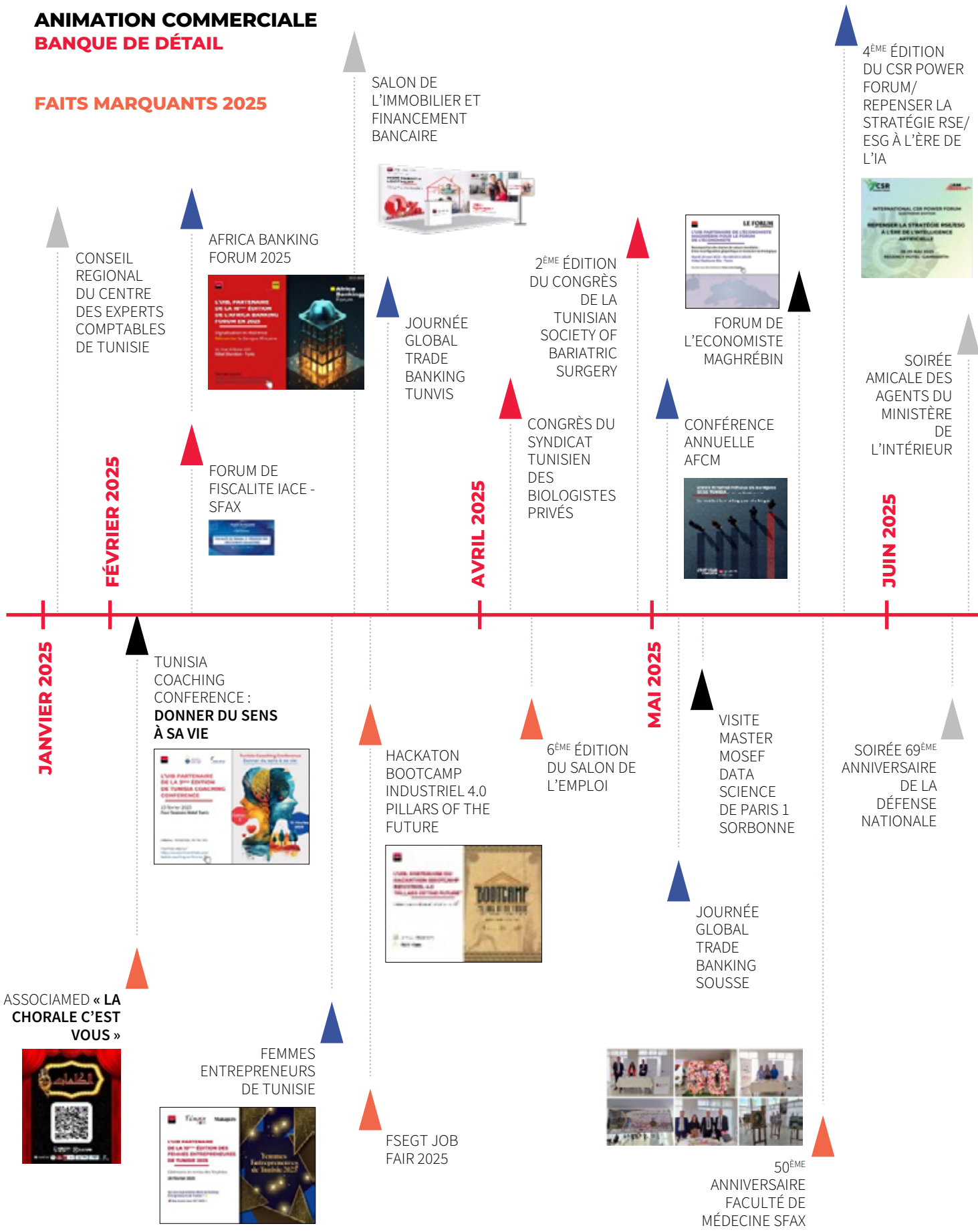
**TAP'N'PAY** est la solution idéale pour les **commerçants** exerçant une activité où le sans-fil serait très apprécié. Par exemple, les restaurateurs, les cafés, les sociétés de livraison, petits ou grands commerçants, Professions libérales, les exposants dans les foires, etc. Il n'en demeure pas moins qu'elle s'intègre dans une offre d'acceptation de paiement globale à destination de tous les clients susceptibles d'exercer une activité permettant le règlement par carte.

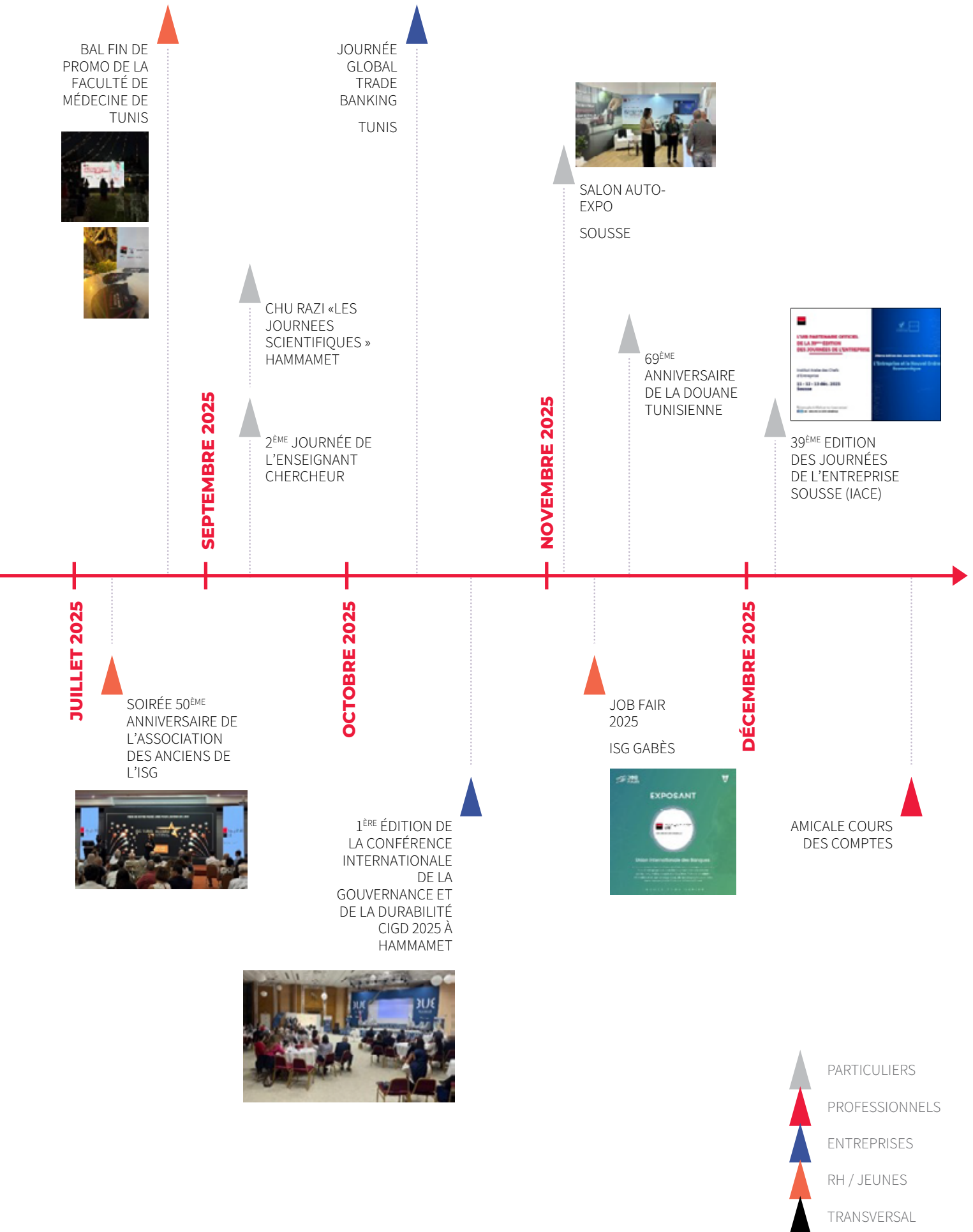
Au T4 de l'année 2025, l'UIB a assuré le pré-lancement de cette nouvelle solution auprès de clients qui se sont prêtés à cette phase avec engagement et intérêt afin de partager avec nous leur perception et recommandations pour un parcours client optimisé et une expérience maîtrisée.



**ANIMATION COMMERCIALE  
 BANQUE DE DÉTAIL**

**FAITS MARQUANTS 2025**





## ANIMATION COMMERCIALE BANQUE DE DÉTAIL

### FAITS MARQUANTS 2025

#### ANIMATION À TRAVERS UN SUIVI HEBDOMADAIRE ET MENSUEL DES RÉALISATIONS

Mise en place d'outils de **pilotage des réalisations et de la qualité de la production** permettant de valoriser les efforts de chaque intervenant conformément aux principes d'équité et de méritocratie.

#### PROACTIVITÉ RENFORCÉE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Mise en place d'**outils de suivi permettant d'adopter une posture de proactivité vis-à-vis des besoins client et de renforcer, ainsi sa satisfaction** (Recensement des comptes rendus, Suivi rapproché des variations d'engagements, Prévention des irréguliers, etc.).

#### LOI 2024-41 – LES NOUVELLES MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES

En marge des nouvelles dispositions afférentes au chèque et à son utilisation, un accompagnement tutoriel des clients et non clients a été assuré afin de faire en sorte que cette phase transitoire soit la plus facile à intégrer et de ce fait, la plus efficace possible.



#### CLIENTÈLE FIDÉLISÉE... ET CHAMPS D'ACTIONS EN EXPANSION

Appui et orientation des efforts du réseau d'agences en matière de développement commercial à travers **la mise à disposition de pistes de prospection et de reconquête clients.**

#### ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CALCUL DU SCORE CLIENT LORS DE L'OCTROI DES CRÉDITS POUR UNE MEILLEURE ALLOCATION DE L'EFFORT COMMERCIAL AVEC UN RISQUE MAÎTRISÉ

Évolution du **score d'octroi des crédits à la consommation (Prêts Personnels Ordinaires)** à destination de la clientèle de Particuliers, en faveur d'une sélectivité étudiée sur des bases analytiques. Cette évolution du score permet une meilleure allocation de l'effort commercial et l'optimisation des processus opérationnels, avec une maîtrise plus accrue des risques.

## LOI 2024-41 – RÉVISION DES TAUX DES CRÉDITS À TAUX FIXES



Une prise en charge rigoureuse des dispositions de la loi 2024-41 est assurée en matière de révision des taux des crédits à taux fixes, selon un processus rôdé dont l'interface principale avec le client est assurée par le **Centre de Relation Clients**. Tel que configuré, ce processus, permet de garantir la qualité relationnelle et la pédagogie requises en matière d'accompagnement client, sur ces dispositions



## CIRCULAIRE BCT 2024-02 – TRANSPARENCE ET PÉDAGOGIE



En continuité avec les efforts consentis par l'UIB pour une proximité client évolutive, de nouvelles dispositions ont été mise en œuvre pour permettre encore plus de transparence envers ses clients à travers, entre autres mesures :

- La mise à disposition d'un lexique des différentes conditions de banque appliquées à la clientèle
- La mise à disposition d'un relevé annuel des frais et commissions prélevées avec une communication pédagogique en la matière
- La mise à disposition d'accusés de réception des demandes des clients reçues via un canal digital



Action menée par le Centre de Relation Clients, outre son activité de base

## SITUATION DU PORTEFEUILLE & PROFIL DE RISQUES AU 31/12/2025

### STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : NIVEAU D'EXPOSITION PAR TYPE DE RISQUES

> Les engagements sains (yc les engagements hors bilan et hors ICNE) sont passés de **5 967 MTND** en 2019 à **7 200 MTND** en 2025, soit un taux de croissance annuel moyen de **3,2%**.



### STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : NIVEAU D'EXPOSITION PAR SECTEUR

> Le niveau d'exposition par secteur ne fait pas ressortir d'indicateurs spécifiques de risques (annexe 12 du règlement du CMF relatif au schéma du rapport annuel sur la gestion de la société). En effet, l'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière ne représentent que **1,9%** des engagements globaux sains de la banque (yc les engagements hors bilan)

EN MTND	SAINS	STRUCTURE EN %
<b>PROFESSIONNELS</b>	<b>3 144</b>	<b>43,68%</b>
Agriculture	86	1,20%
Industries mécaniques et électriques	469	6,51%
Industries agroalimentaires	550	7,64%
Industries pharmaceutiques	114	1,58%
Autres industries	563	7,82%
BTP	51	0,71%
Tourisme	16	0,23%
Promotion immobilière	34	0,48%
Commerce	1 035	14,37%
Santé	39	0,55%
Télécom et TIC	40	0,56%
Autres services	147	2,04%
<b>PARTICULIERS</b>	<b>3 727</b>	<b>51,77%</b>
Salariés du secteur privé : Crédits logements	480	6,67%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	524	7,28%
Salariés du secteur public : Crédits logements	1 016	14,11%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	1 707	23,71%
<b>CONTREPARTIES PUBLIQUES</b>	<b>328</b>	<b>4,55%</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>7 200</b>	<b>100%</b>

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025



### STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

> Les engagements sains sur les relations du gouvernorat de Tunis représentent **47,2%** du total engagements sains de la Banque en 2025.

EN MTND	ENCOURS SAINS	STRUCTURE EN %
TUNIS	3 397	47,18%
SFAX	699	9,71%
SOUSSE	508	7,06%
NABEUL	372	5,17%
BIZERTE	276	3,84%
BEN AROUS	241	3,35%
GAFSA	235	3,27%
MONASTIR	177	2,45%
SIDI BOUZID	172	2,38%
ARIANA	159	2,21%
GABES	141	1,95%
TOZEUR	108	1,50%
MEDENINE	104	1,45%
JENDOUBA	99	1,37%
MANOUBA	91	1,26%
KASSERINE	83	1,15%
KAIROUAN	82	1,14%
LE KEF	61	0,84%
MAHDIA	54	0,75%
ZAGHOUAN	50	0,70%
BEJA	46	0,65%
TATAOUINE	33	0,46%
SILIANA	11	0,16%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7200</b>	<b>100%</b>

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION SUR LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES (TOP 20)

> Le TOP 20 des principaux bénéficiaires représente **27%** du total engagements sains (hors souverain).

CHIFFRES EN MTND	TOTAL ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN SAINS 2025	STRUCTURE
1	329	4,6%
2	210	2,9%
3	149	2,1%
4	144	2,0%
5	143	2,0%
6	109	1,5%
7	108	1,5%
8	92	1,3%
9	92	1,3%
10	90	1,3%
11	76	1,0%
12	70	1,0%
13	68	0,9%
14	50	0,7%
15	42	0,6%
16	41	0,6%
17	38	0,5%
18	38	0,5%
19	37	0,5%
20	35	0,5%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS TOP 20 SAINS HORS SOVERAIN</b>	<b>1 960</b>	<b>27%</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SAINS DE LA BANQUE</b>	<b>7 200</b>	

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

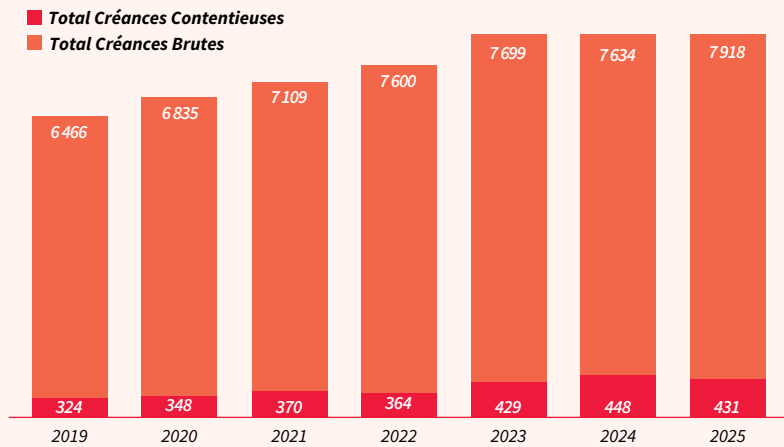
## ENGAGEMENTS AVEC LE SECTEUR ÉTATIQUE

> Le total engagement sur le Souverain & les entreprises publiques a atteint **710,1 MTND** à fin Décembre 2025 (vs 481,9 MTND à fin Décembre 2024). Les engagements sur le Souverain représentent **7,3%** du total Bilan en Normes Locales.

CHIFFRES EN KTND	DÉC-24	DÉC-25	ÉVOLUTION ANNUELLE
BTA	227 743	297 922	
BTC	35 000	199 200	
Emprunt National	138 500	132 500	
Engagements avec les ministères	1 832	1 832	
<b>Engagements Souverain Bilan</b>	<b>403 075</b>	<b>631 454</b>	<b>56,7%</b>
<b>Engagements Souverain Hors Bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total Engagements Souverain</b>	<b>403 075</b>	<b>631 454</b>	<b>56,7%</b>
Engagements Entreprises publiques Bilan	78 741	78 584	
Engagements Entreprises publiques Hors Bilan	36	36	
<b>Total Engagements Secteur Public</b>	<b>78 777</b>	<b>78 620</b>	<b>-0,2%</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS ÉTATIQUES</b>	<b>481 852</b>	<b>710 074</b>	<b>47,4%</b>

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE CONTENTIEUX

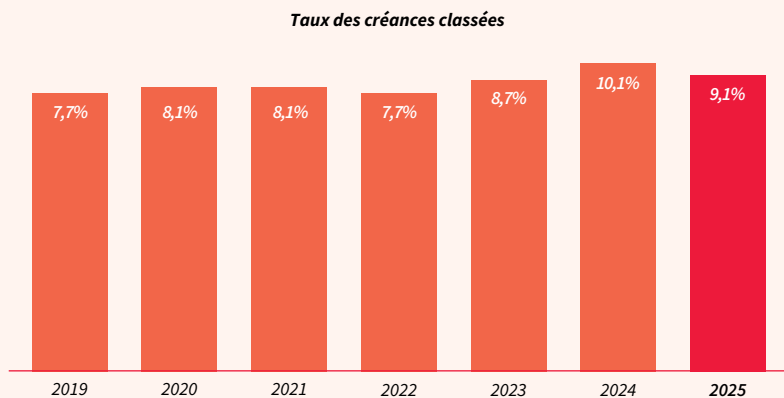
- > Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **62 MTND** à fin 2025 vs **29 MTND** à fin 2019
- > Les engagements bruts en contentieux sont passés de **324 MTND** en 2019 (5% des engagements globaux) à **431 MTND** à fin 2025 (**5,4%** des engagements globaux).



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

## TAUX DES CRÉANCES CLASSÉES

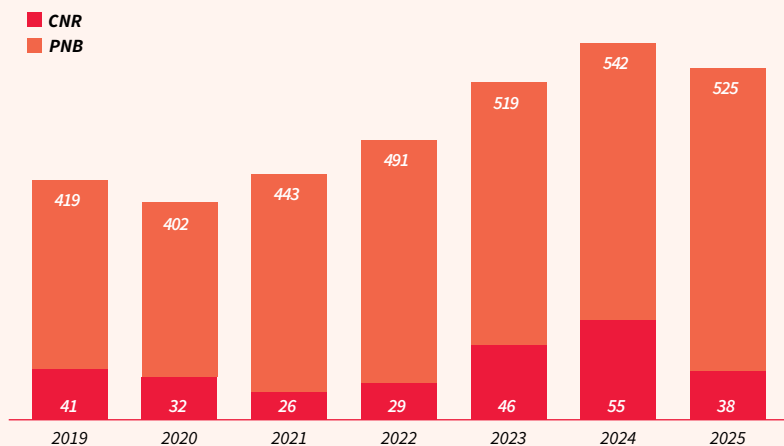
- > Le taux des créances classées (yc les engagements hors bilan et compte non tenu des ICNE) est passé de **7,7%** en 2019 à **9,1%** en 2025.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

## COÛT NET DU RISQUE

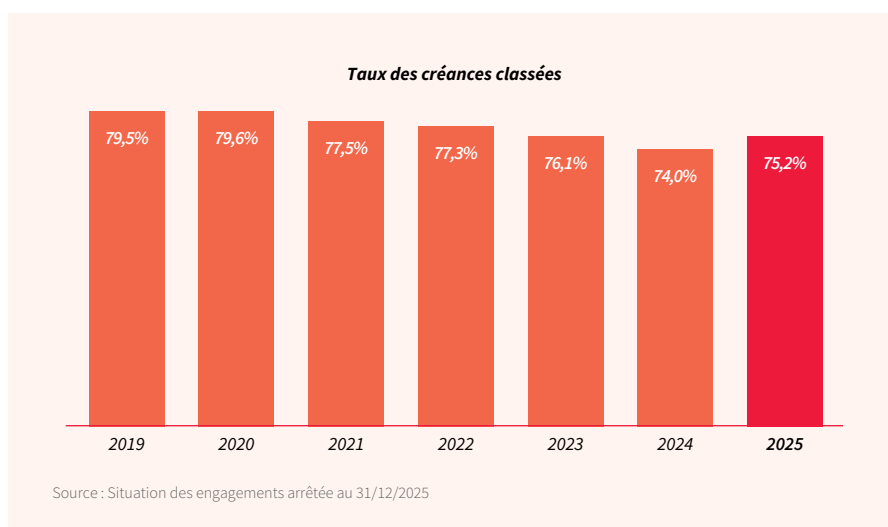
- > Le CNR sur les créances en défaut consomme **7,2%** du PNB en 2025 vs 10,1% en 2024 et 9,8% en 2019
- > Le stock des provisions collectives s'est stabilisé à **94,6 MTND**, soit 1,3% du total engagements sains.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

## RATIO DE COUVERTURE

> Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **75,2%** en 2025 vs 74% en 2024 et 79,5% en 2019



## DÉTAIL DES CRÉANCES PAR CLASSE DE RISQUE

CLASSE DE RISQUE	ENGAGEMENTS BILAN	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	TOTAL ENGAGEMENTS	AGR	PROVISIONS
<b>SAIN</b>	<b>6 476 154</b>	<b>723 964</b>	<b>7 200 118</b>	<b>1 684</b>	<b>25</b>
C0	6 148 473	705 285	6 853 758	37	0
C1	327 681	18 679	346 360	1 646	25
<b>DÉFAUT</b>	<b>711 380</b>	<b>7 413</b>	<b>718 793</b>	<b>137 084</b>	<b>403 394</b>
C2	25 791	772	26 562	2 208	3 003
C3	41 127	144	41 271	4 117	7 642
C4	217 908	2 229	220 137	38 991	116 062
C5	426 554	4 268	430 823	91 769	276 688
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 187 534</b>	<b>731 377</b>	<b>7 918 911</b>	<b>138 768</b>	<b>403 419</b>

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2025

## RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2025

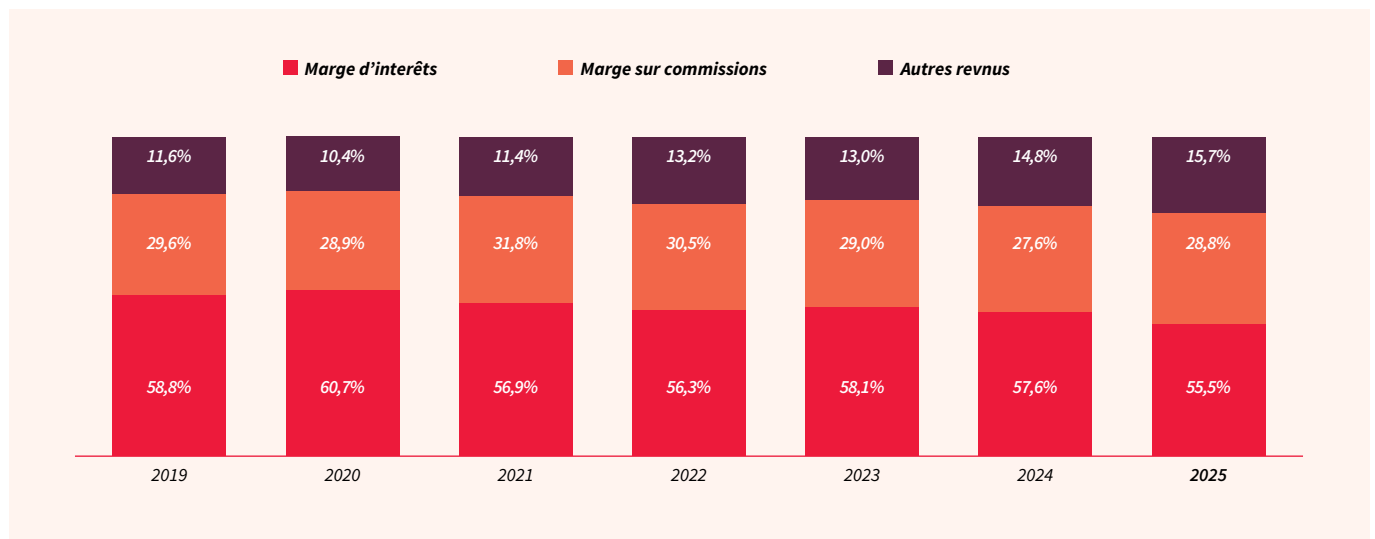
### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- > **921,4 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit une quasi-stabilité par rapport à l'exercice 2024
- > **525,5 MTND** de PNB en 2025, soit une baisse de **-2%** vs 2024,
- > **63 MTND** de charges générales d'exploitation (43,8 MTND hors contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une hausse de +6,1% (+4,7% hors contribution FGDB) vs 2024 et contre une inflation de 5,3% sur l'année 2025 en lien avec le plan d'économie des charges mis en place depuis le début de l'année 2025,
- > **206,6 MTND** de frais de personnel, soit une hausse de **4,4%** vs 2024 sous l'effet notamment (1) des augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles, (2) l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque et (3) l'impact du recrutement et des indemnités des agents de sécurité et de nettoyage.

## PROFIL DU PNB

> La marge d'intérêts a enregistré une baisse de **-5,6%** en 2025 vs 2024 sous l'effet de la loi 2024-41 sur les crédits à taux fixe, soit un manque à gagner de - 27 MTND au titre de l'année 2025 vs **+2,5%** pour la marge sur commissions et **+3,4%** pour les revenus du Portefeuille engendrée principalement par la hausse du résultat de la Salle des Marchés

CHIFFRES EN MTND	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ 25/24	TCAM 25/19
Marge d'intérêts	246,7	244	251,8	276,3	301,6	308,9	291,7	-5,6%	2,8%
Marge sur commissions	124,1	116,3	140,7	149,6	150,6	147,8	151,5	2,5%	3,4%
Autres revenus	48,6	41,9	50,3	64,9	67,3	79,6	82,3	3,4%	9,2%
<b>PNB</b>	<b>419,4</b>	<b>402,2</b>	<b>442,8</b>	<b>490,8</b>	<b>519,5</b>	<b>536,3</b>	<b>525,5</b>	<b>-2,0%</b>	<b>3,8%</b>



## RATIO DE GESTION

> **Ratio commissions nettes/ charges opératoires :**

**53,5%** en 2025 vs **54,8%** en 2024 et **65%** en 2019

> **Ratio commissions nettes/ frais de personnel :**

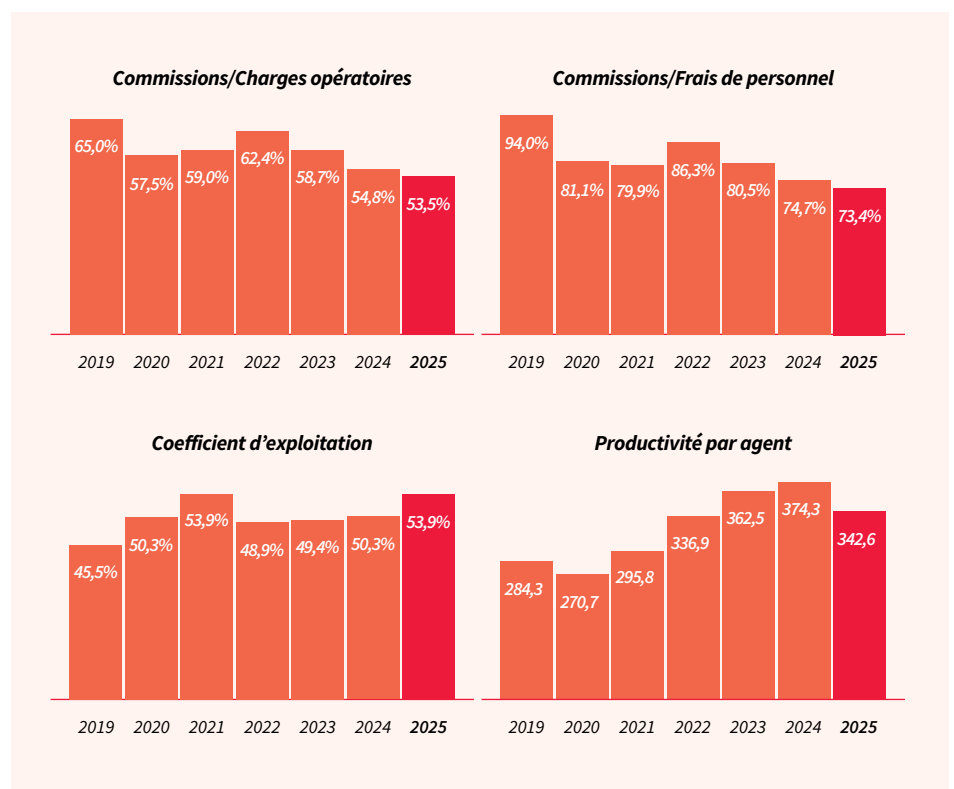
**73,4%** en 2025 vs **74,7%** en 2024 et **94%** en 2019

> **Coefficient d'exploitation :**

**53,9%** en 2025 vs **50,3%** en 2024 et **45,5%** en 2019

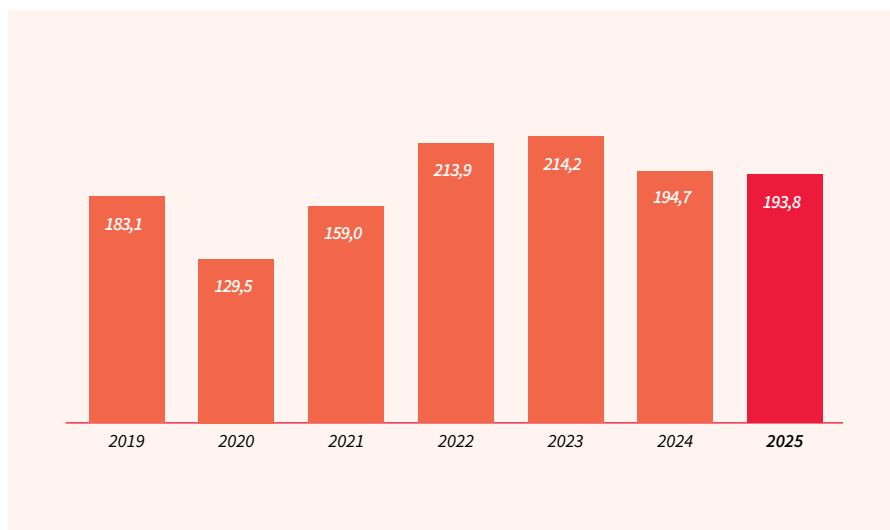
> **Productivité par agent :**

**342,6 KTND** en 2025 vs **374,3 KTND** en 2024 et **284,3 KTND** en 2019



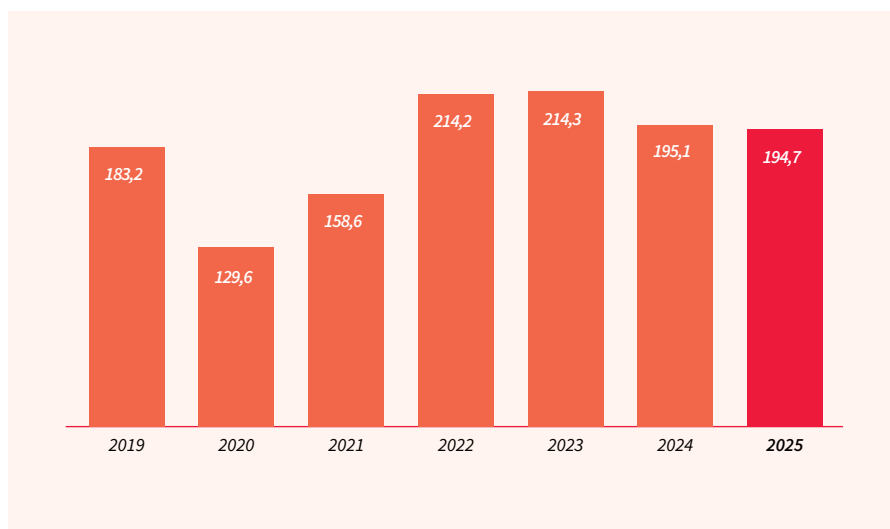
## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

> Un résultat d'Exploitation de **193,8 MTND** en 2024 vs 194,7 en 2025



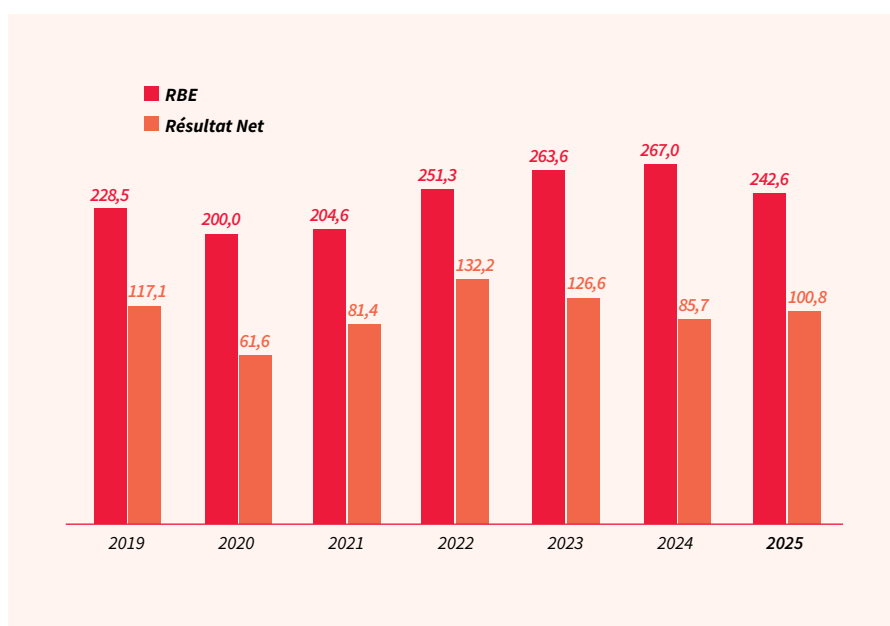
## RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

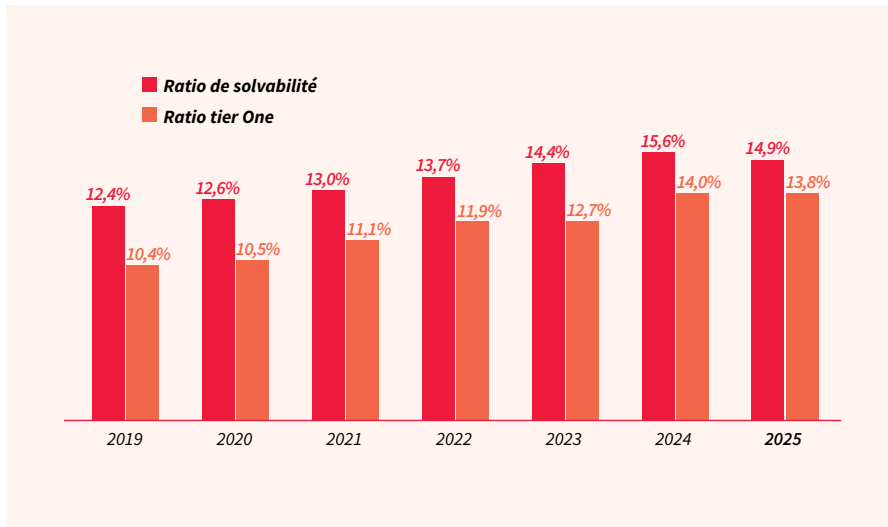
> Un résultat avant impôt et éléments extraordinaires de **194,7 MTND** en 2025 vs 195,1 en 2024 (soit une légère décroissance de **-0,2%**)



## RÉSULTAT NET

> **100,8 MTND** de résultat net au titre de l'exercice 2025, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 93 MTND.



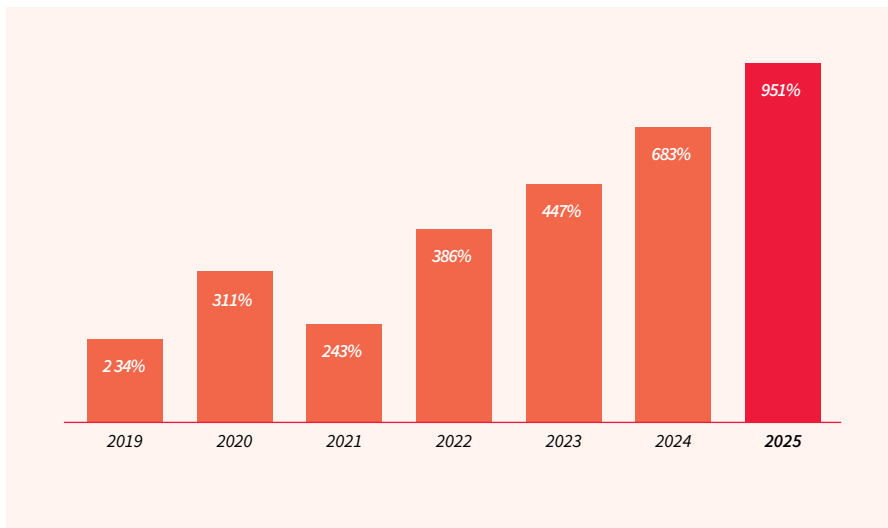


## RATIOS PRUDENTIELS

- > Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à 1 124,7 MTND\* (y compris les fonds propres complémentaires).
- > En tenant compte des risques encourus totalisant 7 546,9 MTND à fin 2025 (dont 988,3 MTND risque opérationnel\*\*), le ratio de solvabilité est de **14,90%**; le ratio Tier one étant de **13,83%**.

\* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 20% de la valeur nominale de l'action

\*\* Circulaire BCT 2016-03



- > Un ratio de liquidité (LCR\*) de **951%** au titre de l'année 2025 (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100%)

\* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014



- > Un ratio de Crédits/Dépôts de **97,1%** au titre de 2025 (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120%)

\* Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

**BILAN**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	2025	2024
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	325 857	627 728
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	945 785	728 107
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 530 382	6 212 577
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	186 230	34 768
AC5	Portefeuille d'investissement	5	568 050	497 059
AC6	Valeurs immobilisées	6	86 092	79 584
AC7	Autres actifs	7	64 795	55 697
	<b>Total Actifs</b>		<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	12 499	2 045
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 240 701	6 859 967
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	113 468	147 879
PA5	Autres passifs	11	262 074	219 149
	<b>Total Passifs</b>		<b>7 628 742</b>	<b>7 229 040</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	12	799 937	743 550
CP6	Résultats reportés		4 754	4 423
CP6	Résultat de l'exercice		100 835	85 707
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>13</b>	<b>1 078 325</b>	<b>1 006 480</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	2025	2024
<b>PASSIFS ÉVENTUELS :</b>			
HB1-Cautions , avals et autres garanties donnés :	14	520 463	539 739
HB2-Crédits documentaires :	15	440 153	440 997
HB3-Actifs donnés en garantie			
<b>TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS :W</b>		<b>960 616</b>	<b>980 736</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS :</b>			
HB4-Engagements de financements donnés :	16	173 964	153 405
HB5-Engagements sur titres :			-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES :</b>		<b>173 964</b>	<b>153 405</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS :</b>			
HB6-Engagements de financement reçus		0	0
HB7-Garanties reçues :	17	2 417 971	2 232 582
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 417 971</b>	<b>2 232 582</b>



**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	673 734	680 772
PR2	Commissions (en produits)	19	165 350	161 127
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	40 312	43 801
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	42 007	35 834
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>921 403</b>	<b>921 534</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(382 068)	(371 891)
CH2	Commissions encourues	23	(13 807)	(13 309)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières			
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(395 875)</b>	<b>(385 200)</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>525 528</b>	<b>536 324</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(48 655)	(71 171)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(164)	(1 150)
PR7	Autres produits d'exploitation		567	551
CH6	Frais de personnel	26	(206 554)	(197 942)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(63 056)	(59 407)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 910)	(12 549)
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>193 756</b>	<b>194 666</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		927	390
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(79 142)	(74 205)
	<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>115 541</b>	<b>120 851</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(14 706)	(35 144)
	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>100 835</b>	<b>85 707</b>
	Effet des modifications comptables			
	<b>RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>100 835</b>	<b>85 707</b>
	Résultat par action (en DT)	30	2,918	2,480

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(EXPRIMÉ EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTE	2025	2024
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		892 148	898 245
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(415 904)	(400 511)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		-	(27)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(2 500)	2 500
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(350 399)	257 036
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		380 893	573 715
Titres de placements, titres de transaction		(164 200)	63 870
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(246 900)	(277 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 128)	(32 713)
Impôts sur les bénéfices		(74 300)	(72 851)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>14 709</b>	<b>1 011 491</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		36 805	32 827
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(65 953)	(103 048)
Acquisition / Cession immobilisations		(20 113)	(21 037)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(49 261)</b>	<b>(91 258)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			-
Emission / Remboursement d'emprunts		(31 110)	(52 210)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 045)	3 111
Dividendes versés		(29 376)	(29 376)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(63 531)</b>	<b>(78 475)</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(98 083)	841 758
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		1 344 343	502 585
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>1 246 261</b>	<b>1 344 344</b>

## STRUCTURE ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2025 DES AUTRES ENTITÉS (FILIALES) DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

### STRUCTURE DES FILIALES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR – IS		UIB FINANCE	INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES	UIB ASSURANCES
% DANS LE CAPITAL DE L'IS		% DANS LE CAPITAL DE L'UIB FINANCE	% DANS LE CAPITAL DE L'IRC	% DANS LE CAPITAL DE L'UIB ASSURANCES
UIB	34%	UIB 99,92%	UIB 99,97%	UIB 99,99%
ABS	20%	DIVERS 0,08%	DIVERS 0,03%	DIVERS 0,01%
BTK LEASING	13%			
ETS SLAMA	7,5%			
DIVERS	25,5%			

### RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES (HORS UIB-ASSURANCES)

EN KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits d'exploitation	1 286	1 309	1 153	963	3 344	3 421
Charges d'exploitation	-926	-891	-924	-839	-234	-236
Dotations / reprises nettes aux provisions et amortissements	-17	-40	45	-15	-28	-31
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>359</b>	<b>418</b>	<b>229</b>	<b>125</b>	<b>2 004</b>	<b>1 892</b>
Produits financiers nets/ Placements	107	92	139	251	284	423
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>311</b>	<b>301</b>	<b>304</b>	<b>338</b>	<b>1 446</b>	<b>1 409</b>
Capitaux Propres (Avant Affectation)	5 440	5 129	3 258	2 954	2 647	2 611
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>97 737</b>	<b>95 160</b>	<b>5 619</b>	<b>5 622</b>	<b>3 366</b>	<b>3 488</b>

## LE TITRE EN BOURSE

### TITRE UIB : INDICATEURS BOURSIERS

> L'UIB est la 5<sup>ème</sup> capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de 8 et un P/B de 0,8. Une capitalisation boursière multipliée par 7 sur 18 ans (809 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

	RÉSULTAT PAR ACTION	CAPITALISATION BOURSIÈRE	PER	P/B
31 décembre 2025	2,918 TND*	809 116 KTND	8,0	0,8

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	D24/23	D25/24
Action UIB	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1	15,7	24,0	25,9	22,3	24,9	-13,90%	11,43%
Tunindex	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885	7 046	8 110	8 751	9 954	13 450	13,75%	35,12%
Indice Banques	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796	3 953	5 410	6 101	6 930	9 670	13,59%	39,53%

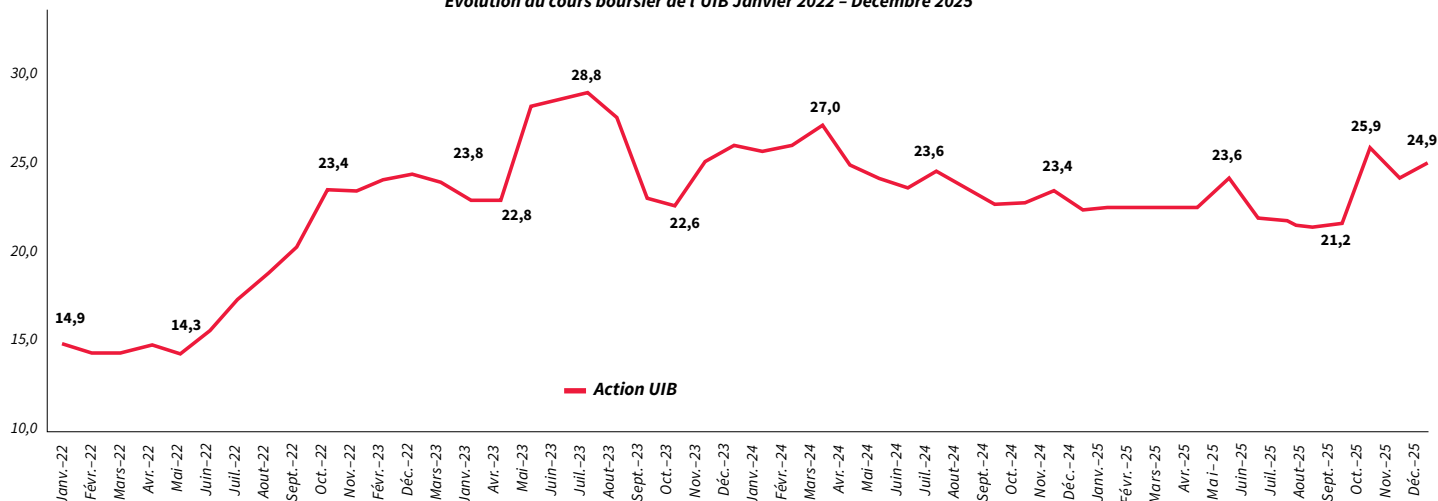
\*Le résultat par action ainsi déterminé en 2025 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.



## ÉVOLUTION DU COURS BOURSIER

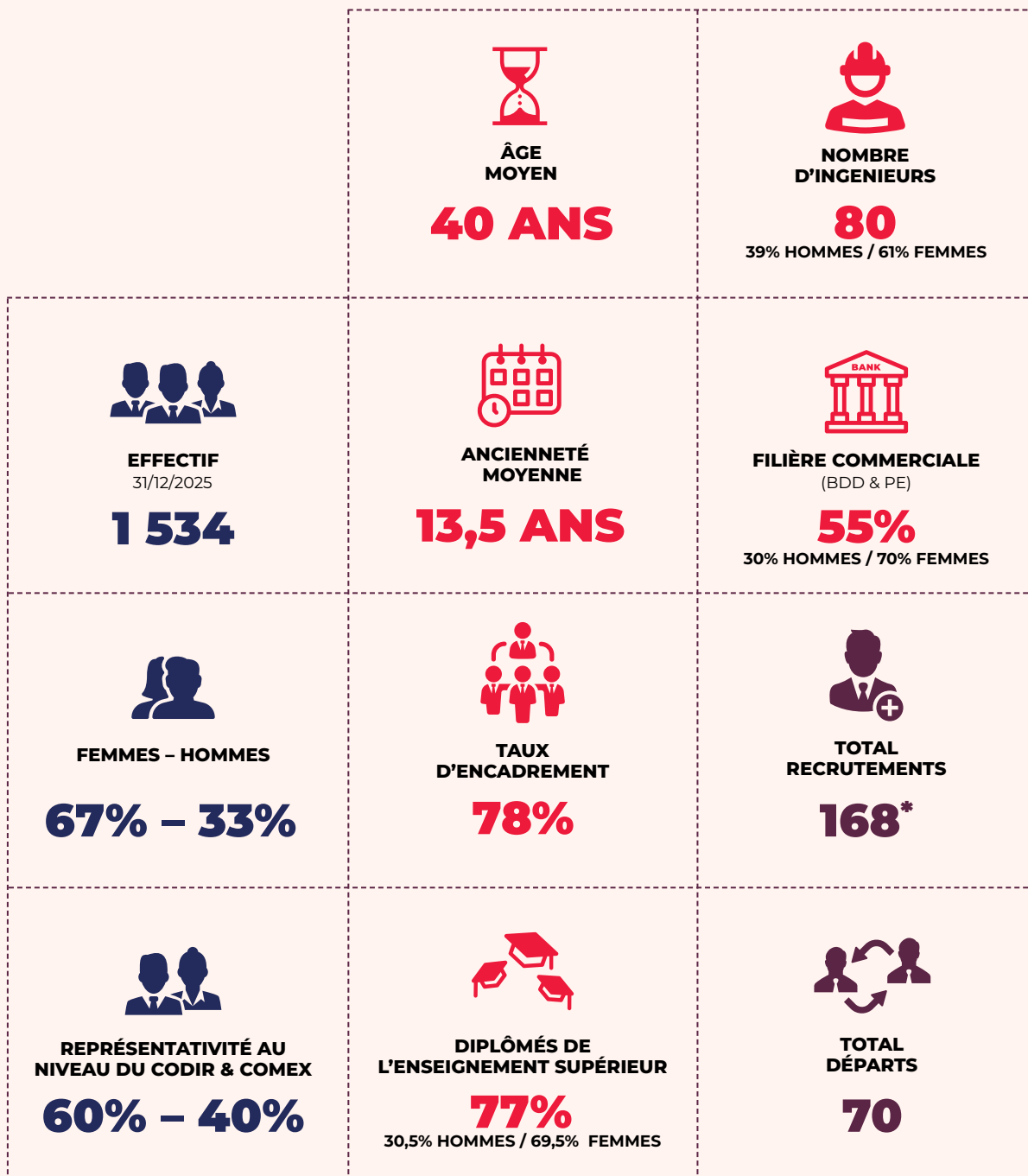
> Un titre qui enregistre une hausse de **+11,43%** en 2025 vs 2024 en retard par rapport à l'évolution du Tunindex (+35,12%) et de l'indice Banques (+39,53%)

Évolution du cours boursier de l'UIB Janvier 2022 - Décembre 2025



## RESSOURCES HUMAINES

### CHIFFRES CLÉS



\* Dont 105 collaborateurs dans le cadre de la réforme du code du travail

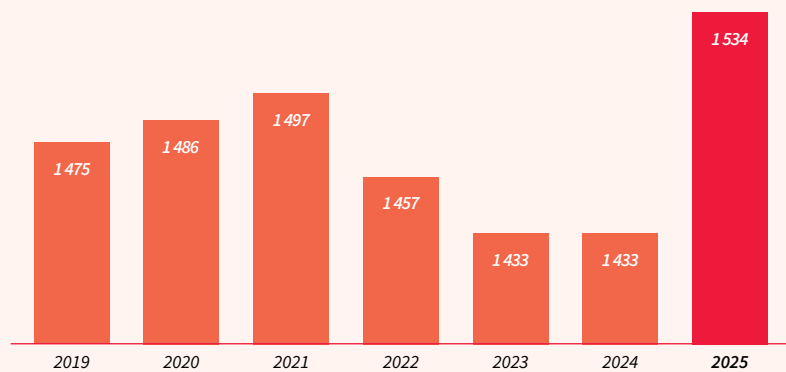
## RESSOURCES HUMAINES

### CHIFFRES CLÉS

#### EFFECTIF DE L'UIB AU 31 DÉCEMBRE 2025

	DG	SG	DCOM	DC	DAI	DRH	DQC	PF	DRR	PSO	PE	BIM	BDD	TOTAL
Hommes	2	46	2	3	4	12	0	17	19	137	23	4	235	504
Femmes	2	21	1	16	7	19	3	31	52	279	49	6	544	1 030
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>71</b>	<b>416</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>779</b>	<b>1 534</b>
%	0,26%	4,37%	0,20%	1,24%	0,72%	2,02%	0,20%	3,13%	4,63%	27,12%	4,69%	0,65%	50,78%	100%


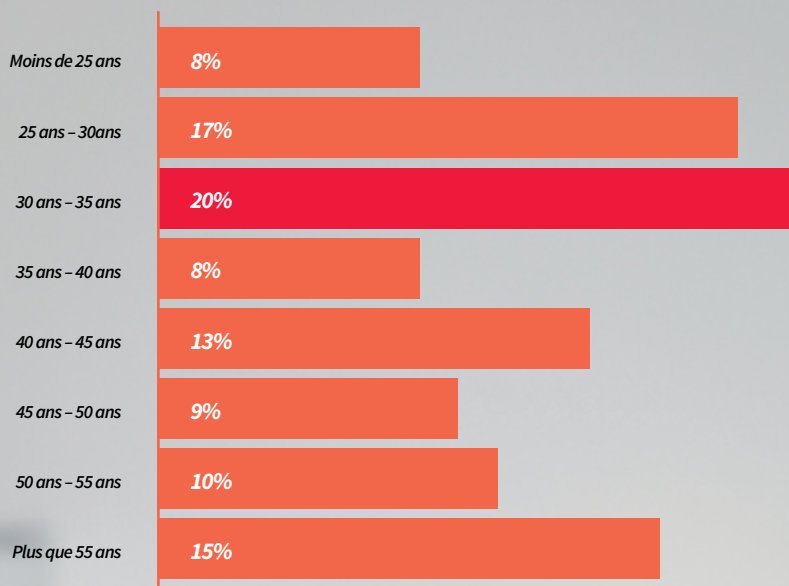
#### ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE L'UIB



#### REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE

	MOINS DE 25 ANS	25-30 ANS	30-35 ANS	35-40 ANS	40-45 ANS	45-50 ANS	50-55 ANS	PLUS QUE 55 ANS	TOTAL BANQUE
Femmes	106	203	232	90	125	67	83	124	1 030
Hommes	14	53	71	33	79	64	77	113	504
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>256</b>	<b>303</b>	<b>123</b>	<b>204</b>	<b>131</b>	<b>160</b>	<b>237</b>	<b>1 534</b>
%	8%	17%	20%	8%	13%	9%	10%	15%	

## PYRAMIDE DES AGES



AGE MOYEN FEMMES

**38**  
ANS



AGE MOYEN HOMMES

**44**  
ANS

## RESSOURCES HUMAINES

### FAITS MARQUANTS 2025

#### DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE

Le nombre de participants aux formations en présentiel a progressé de +164% par rapport à 2024, témoignant d'une dynamique de développement des compétences très soutenue. A cet effet, le volume d'heures de formation en présentiel a enregistré une hausse de +49% confirmant l'intensification de nos actions en faveur de la montée en compétences. En outre, 1059 collaborateurs ont suivi au moins une formation au cours de l'année 2025

#### ACCOMPAGNEMENT RH

Accompagnement des nouvelles recrues via un dispositif d'entretien de pré-confirmation, assurant un suivi renforcé.

Une dynamique de mobilité et d'évolution de carrière touchant 11% de l'effectif de la banque consolidant l'engagement en faveur du développement professionnel.

#### CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE : RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Adaptation proactive aux évolutions du Code du travail grâce à une démarche de veille réglementaire permettant d'intégrer les nouvelles dispositions, notamment celles relatives à l'interdiction de la sous-traitance, afin d'assurer la conformité et la pérennité de nos pratiques internes.



#### TURNOVER

# 1,5%

→ HOMMES : 50%  
→ FEMMES : 50%

→ PROFILS IT : 14%  
→ FILIERE COMMERCIALE : 41%  
→ AUTRES : 45%

#### → Principaux motifs de départs

- Départ à l'étranger (offre d'emploi à l'international – Essentiellement).
- Rapprochement à un conjoint résidant à l'étranger.



## 19

CONCOURS ORGANISÉS



## 266

PARTICIPANTS AUX CONCOURS



## 151

CANDIDATS INTERMÉDIAIRES/ SENIORS



## 25 ANS

AGE MOYEN DES RECRUES



PARTICIPATION À

## 9

FORUMS DE L'EMPLOI

ORGANISÉS PAR LES DIFFÉRENTES ÉCOLES CONVENTIONNÉES



## 8

PARTENARIATS

AVEC DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

## DÉVELOPPEMENT RH



MOUVEMENT  
D'EFFECTIF

**162**  
COLLABORATEURS



EVOLUTION  
DE CARRIERES

**80**  
COLLABORATEURS



AGE MOYEN

**37,9 ANS**



ANCIENNETÉ MOYENNE

**13,7 ANS**



MOBILITÉ  
TRANSVERSALE

**67**



MOBILITÉ  
GEOGRAPHIQUE

**15**



APPELS A CANDIDATURES  
EN INTERNES

**15**



PARTICIPANTS AUX APPELS  
A CANDIDATURES

**65**



ENTRETIENS PRE-  
TITULARISATION

**32**



ENTRETIENS  
DE CARRIERES

**170**



COMITES DE  
CARRIERES

**05**



PLANS DE DEVE-  
LOPPMENT

**40**

## FORMATION



COLLABOATEURS FORMÉS EN PRESENTIEL\*

**1 141**

Vs 859 en 2024



COLLABOATEURS FORMÉS EN LIGNE

**1 363**



ETUDIANTS REÇUS EN STAGES

**1 115**

Vs 814 en 2024



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

**46 196 H**

Vs 32 762 H en 2024



HEURES DE FORMATION EN PRESENTIEL

**35 543 H**

MOYENNE DE 23 H DE FORMATION / COLLABORATEUR



HEURES DE FORMATION A DISTANCE

**10 653 H**

Vs 8 487 H en 2024



**119** PARTICIPANTS

## PARCOURS MÉTIERS

RESPONSABLES D'AGENCES : **9**

CONSEILLERS DE PROFESSIONNELS : **16**

CONSEILLERS PREMIUMS : **9**

CHARGES D'ACCUEIL : **39**

NOUVELLES RECRUES : **46**

\* Collaborateurs qui ont suivi au moins une formation

## FORMATION

### FOCUS SUR LES PRINCIPALES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2025



RÉGLEMENTATION  
DE CHANGE

**601**



ETHIQUE ET  
DEONTOLOGIE

**320**



LOI DE FINANCE

**56**



KYC & SUPERVISION  
MANAGERIALE

**222**



CONFORMITÉ

**379**



ANALYSE FINANCIERE &  
MONTAGE DES DOSSIERS

**258**



FORMATIONS  
MANAGERIALES

**44**



SOFT SKILLS

**76**



AGILITE, GESTION DE  
PROJET & ARCHITECTURE

**63**



INITIATION A L' IA  
GENERATIVE

**50**



PROTECTION DES  
DONEES CARTES

**226**



FORMATIONS  
CERTIFIANTES

**31**





**RESSOURCES  
HUMAINES**

# AMBITIONS RH 2026

## 1 EVOLUTION

▼  
Contribuer à l'évolution de la Culture d'entreprise (éthique professionnelle, culture & conduite,...).

## 2 DIGITALISATION

▼  
Aligner la politique RH avec la stratégie de la banque et accompagner la transformation.  
  
Renforcer le rôle d'accompagnement RH en modernisant les pratiques pour répondre de manière agile et innovante aux besoins évolutifs des collaborateurs et de la Banque.

## 3 TRANSITION

▼  
Aligner la politique RH avec la stratégie de la banque et accompagner la transformation

## 4 ANTICIPATION

▼  
Anticiper l'évolution des métiers et des compétences avec la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences.  
  
Développer notre Marque Employeur, l'attractivité de la Banque et la fidélisation de nos talents.  
  
Renforcer les partenariats avec les universités et nos réflexions sur l'expérience collaborateur.

## **SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article 17 de la Circulaire BCT 2021-05 datée du 19 août 2021 portant sur le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, l'organe d'administration arrête chaque année une évaluation des travaux de ses comités et de ses membres, et prend les mesures correctrices nécessaires.

Cette démarche s'inscrit également dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB mis à jour par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 6 février 2026. Ainsi, le Conseil d'administration examine le dispositif de gouvernance de la banque, évalue de manière périodique son efficacité et prend les mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances et s'assure du respect de la réglementation en la matière.

En outre, et conformément à la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 et au code de gouvernance de la banque, il a été procédé à un exercice d'auto-évaluation du Conseil d'Administration et de ses comités dont l'analyse et la synthèse font l'objet d'un document dédié.

### **I. COMPOSITION, COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 2 administrateurs indépendants, chacun préside respectivement le Comité d'Audit et des Comptes et le comité des risques, et un administrateur représentant des actionnaires minoritaires. Dix administrateurs sont membres de l'un des Comités rattachés au Conseil d'Administration : Comité d'Audit et des Comptes, Comité des risques et Comité de Rémunération et de Nomination

### **I.1. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les compétences et attributions du Conseil d'Administration, des administrateurs, et des comités, et des Présidents du Conseil et des comités, sont régies par le Code de Gouvernance de la Banque. Celui-ci est régulièrement examiné et mis à jour conformément à la réglementation, et pour un bon fonctionnement des organes d'administration. La dernière mise à jour a été validée par le Conseil d'Administration du 6 février 2026.

### **I.2. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025 :**

Le Conseil d'Administration de l'UIB s'est réuni dix fois en 2025. Le taux de participation en présentiel des administrateurs aux réunions est satisfaisant (93%).

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a examiné notamment les questions relatives aux thèmes suivants :

#### **Gouvernance**

- Examen du rapport du Médiateur
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2024 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)
- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2024.
- Arrêté des comptes 2024 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité d'audit, Comité de Nomination et de Rémunération) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa

trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) de la conformité (4) du dispositif Risque (5) du contrôle permanent et du contrôle périodique.

- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Démission de Monsieur Kamel Neji de l'ensemble de ses fonctions et mandats au sein du Groupe UIB.
- Plan de succession suite à la démission de Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil d'Administration.
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration de l'UIB.
- Remplacement du DGA en charge des Supports et Operations
- Réponses de la Banque Centrale de Tunisie en date du 21 novembre 2025 et du Conseil du Marché Financier en date du 27 novembre 2025 relatives à la désignation d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.
- Modalités pratiques de déploiement du plan de succession et lancement du processus pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires conformément aux courriers de la BCT et du CMF.
- Validation du plan d'Audit 2026
- Suivi de la situation des filiales de l'UIB et des Fonds Communs de Placement à risque (Tanmya & Relance plus)
- Suivi des points soulevés par les administrateurs indépendants & l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Enregistrement Audio des réunions du Conseil d'Administration
- Courrier administrateurs et

- membres du Comité des Risques
- Point sur le secrétariat permanent du Conseil d'Administration - Article 34 de la circulaire BCT n°2021-05.

### **Environnement, Orientations et opérations stratégiques**

- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen de la trajectoire financière 2025 – 2029.
- Création d'une entité « Stratégie – Transformation – Organisation » rattachée à la Direction générale
- Examen des avis juridiques des cabinets choisis respectivement par SG et par HBG en lien avec la nomination du Directeur de la Stratégie de l'UIB
- Correspondance CMF : Réflexion stratégique du Groupe Société Générale concernant sa participation au Capital de l'UIB
- Mission d'accompagnement EY
- Examen du Courrier de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie du 16 avril 2025.
- Examen des actes des Journées d'étude - diagnostic et propositions « Travailler différemment et mieux » : Entreprise ; Banque d'Investissement et de marché ; Paiements ; Risque et Recouvrement ; Support opérations, flux et marchés.
- Rapport - réponse au Courrier de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie du 16 avril 2025 – portant sur les motifs sous-jacents à la politique d'intervention de la Banque et les mesures envisagées pour reconsidérer la politique de développement vers une implication plus soutenue dans le financement de l'économie et l'accompagnement des clients ».
- Point sur l'état d'avancement du plan d'action à court terme (Courrier adressé à la BCT en date du 1er septembre 2025).

- Examen périodique du marché Corporate
- Examen périodique de l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal
- Examen périodique des activités Trade, Flux & Change
- Restitution de la mission EY relative à l'évaluation du progiciel assurance de UIB Assurances.
- Restitution de la mission EY relative à l'évaluation des scénarii de croissance de UIB Assurances.
- Revue du Business-Plan 2025 – 2029 de UIB Assurances.
- UIB Assurances : Examen des coûts de la nouvelle architecture SI, le planning d'exécution, les moyens à mettre en œuvre par UIB et UIB Assurances ainsi que la méthodologie de déploiement de la solution et le modèle opérationnel impliquant UIB Assurances, UIB ainsi que l'éditeur.
- Injection de fonds propres dans la filiale UIB Assurances.
- Examen et approbation de la révision des limites sur le souverain en titres d'Etat et des limites interbancaires.
- Suivi de l'état d'avancement du projet ERP - UIB Assurances & complément d'études EY relatif à la Stratégie de développement de l'activité assurance & évaluation des scénarios de croissance UIB Assurances.
- Examen du projet de Budget & Plan d'investissements 2026.
- Participation de UIB à l'augmentation de capital de Sibtel.

### **Finance / Etats financiers & Communication :**

- Examen du Budget 2025
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des Etats Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2024
- Approbation du rapport de gestion

- Examen trimestriel, semestriel et annuel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2025
- Plan stratégique & opérationnel de l'UIB pour l'adoption des Mesures Préalables pour l'adoption des réformes prudentielles et normatives - Circulaire BCT N°2025-08.
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- Examen des opérations d'apurement des suspens comptables et provisionnement des risques opérationnels.
- Point périodique sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement
- Provisionnement du risque opérationnel
- Information sur la création d'un FCP obligataire au niveau de UIB Finance
- Information en lien avec la circulaire n°2025-01 « Division, couverture des risques et suivi des engagements » et la circulaire n°2025-02 « Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2024 »
- Déclaration et transfert des

comptes inactifs au Trésor au sens des articles 43 – 48 de la loi des finances 2025 N° 48-2024

- Article d'un journal électronique traitant de la situation de la gouvernance dans la Banque.

#### **Ressources intérieures & extérieures**

- Examen d'une note en lien avec le développement des activités de Correspondant Banking.
- Examen des limites en place ainsi que de leur utilisation (Corporate)
- Point sur les dossiers en cours Orange Business Service et retour de fonds sur garanties SG.

#### **Conformité**

- Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2024

#### **Ressources-humaines, rémunération & politique salariale**

- Examen des principales modifications introduites par la réforme du Code du travail, telle qu'adoptée par la loi n°9-2025 du 21 mai 2025.
- Examen des rapports du Comité de Nomination et de Rémunération
- Tensions sociales

#### **Contrôle interne**

- Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2024 & avis du Comité d'Audit au conseil d'administration portant sur lesdites lettres
- Rapport de la Direction Générale portant sur l'architecture, le fonctionnement du dispositif de contrôle interne & la supervision et la maîtrise des divers risques au sein de l'UIB : Constats, propositions, plan d'actions et suivi des recommandations émises par les précédents Comités d'Audit, le Conseil d'Administration, la Banque Centrale de Tunisie, les Commissaires aux comptes, l'audit & inspection, la conformité, le contrôle permanent niveau 1, KYC-LOD 1, le contrôle permanent niveau 2,...

- Analyse juridique sur les réserves formulées par le Président du Comité d'audit & Examen du projet de la mise à jour de la Charte d'audit interne de l'UIB.

#### **Comptes réglementés**

- Suivi de la recommandation du Conseil d'Administration en lien avec les travaux portant sur la maîtrise des risques associés aux Comptes réglementés.

#### **Conventions entre parties liées :**

- Avenant du contrat « Adoption Agreement Tunisia » entre l'UIB, BBH et la Société Générale
- Contrat de cession des créances à l'IRC
- UIB Finance : Résiliation de deux conventions entre parties liées : Convention de prestation des services « Délégation du KYC et filtrage des négatives news » & Convention de délégation du back office
- Résiliation de la convention d'assistance au recouvrement signée en date du 04 Avril 2018 entre l'UIB, l'International Sicar et l'IRC en application des dispositions de l'article 7 de la convention d'assistance susmentionnée.
- Avenants en lien avec le contrat de sous-conservation conclu avec la Société Générale
- Convention de Prestation de Services avec UIB Assurance
- Avenant à la convention d'assistance IRC.
- Renouvellement du contrat d'assurance Groupe Maladie avec Assurances Maghreb et des nouvelles conditions à compter du 1er janvier 2026
- Contrat Clauses Contractuelles Type UIB-Groupe SG portant sur des dispositions standardisées, adoptées par la Commission européenne, qui encadrent juridiquement le transfert de données à caractère personnel depuis l'Union européenne vers

des pays tiers ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation

- Contrat à conclure entre l'UIB et SG en vertu duquel SG refacturera à l'UIB des frais réglés par SG à la société Orange.
- Information sur la modification des tarifs relatifs à la prestation de filtrage et gestion des alertes niveau1 des transactions Contrat FORCES.
- Information sur les modifications apportées au contrat de prestation de services « Filtrage de la base clients et Tiers de UIB Finance » entre UIB et UIB Finance.
- Investissement de 5 MTND en titres de participation dans UIB Assurance.

#### **Gestion des Risques**

- Examen périodique de la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)
- Suivi du provisionnement Q1-2025 en normes locales et en normes IFRS et écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS.
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux et propositions d'actions d'apurement & cession de créances à l'IRC
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen des stratégies de recouvrement portant sur les 5/10 plus importants dossiers contentieux ainsi que sur les possibilités de récupération et ce en appréciant le risque fiscal et l'opportunité de les radier afin d'abaisser le niveau des NPL.
- Examen et approbation des propositions du Comité des risques en lien avec les amendements apportés à la politique de crédit Retail.

## Immobilisations

- Suivi de l'état d'avancement du projet de mise à niveau des archives.
- Revue de l'assurance des biens meubles et immeubles de l'UIB
- Information sur la mise en vente de l'immeuble Lac Toba par le bailleur
- Examen de l'opportunité d'acquisition d'un terrain / futur siège UIB.

À noter également que le Conseil d'Administration a été informé du lancement d'une revue transverse des activités de l'Union Internationale de Banques (UIB) par l'inspection générale du Groupe SG. Cette mission rentre dans le cadre de la revue régulière – par le Groupe SG - des activités des filiales rentrant dans le périmètre de contrôle du Groupe. La mission d'Inspection a débuté courant du mois de mai 2025 pour livrer ses conclusions et ses préconisations au Conseil d'Administration début 2026.

## II. FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

En 2025, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités :

- Le comité d'Audit
- Le comité des risques
- Le Comité de nomination et de rémunération

Chaque comité compte au moins 4 membres. Aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités.

Les présidents du comité d'Audit et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité. Ces chartes ont fait l'objet de mise à jour conformément à la circulaire n°2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers lors du Conseil d'Administration du 6 février 2026.

## COMITÉ D'AUDIT

Le dispositif du Contrôle Interne au sein de l'UIB est régi par le cadre réglementaire commun aux établissements de crédit de droit tunisien, défini par la Circulaire 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie relative au contrôle interne des établissements de crédit. Conformément à ces dispositions, l'UIB a établi un dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un suivi par le Comité d'audit. Ledit dispositif couvre trois fonctions indépendantes : La fonction de contrôle permanent assure, au moyen des dispositifs mis en œuvre, la fiabilité et la sécurité des opérations réalisées et le respect des procédures au niveau des réseaux d'agences, des services centraux et des entités à caractère financier. La fonction de conformité assure le suivi du risque de non-conformité qui est définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie. La fonction d'audit interne assure le contrôle périodique

Le Comité d'Audit est composé à fin 2025 de 4 administrateurs : Monsieur Rachid Tmar, Administrateur indépendant et Président du Comité, Madame Catherine Zenoni-Himber, Messieurs Kamel Néji et Khaled Soudani.

Le Comité s'est réuni six fois en 2025 et ce, conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui prévoit que tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le Comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné

les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants.

En outre, les membres du Comité d'Audit ont fait part de leurs avis au Conseil d'Administration notamment sur le rapport annuel et les états financiers, les lettres de direction des commissaires aux comptes et la nomination des nouveaux Commissaires aux comptes.

Le Comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité, de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2026.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité d'Audit, au cours de l'exercice 2025, a permis au Conseil d'Administration de relever divers dysfonctionnements du dispositif contrôle interne (conformité, contrôle permanent niveau 1, contrôle permanent niveau 2, contrôle réglementaire, Back-office Entrées En Relation, Secrétariat général & Tour de contrôle, Audit et inspection, ...).

Le Comité d'Audit s'est dit préoccupé par les carences du dispositif de contrôle, de détection et de prévention des risques au sein de l'UIB, avec ses multiples conséquences sur la Banque. Il a, aussi, invité l'organe de Direction à élaborer un plan d'actions pragmatique et plus efficace afin d'offrir une assurance raisonnable sur l'ensemble des activités et des risques de l'UIB. Ce plan d'actions doit nécessairement porter – sans être

exhaustif – sur le mode d'organisation et de fonctionnement des divers organes de contrôle (conformité, contrôle permanent niveau 1, contrôle permanent niveau 2, contrôle réglementaire, Back-office Entrées En Relation, Secrétariat général & Tour de contrôle, Audit et inspection, ...) ainsi que sur les ajustements nécessaires à apporter aux feuilles de route desdits organes.

Il est à préciser que la Banque compte, aujourd'hui, 101 collaborateurs chargés des contrôles sur différents périmètres et niveaux (Audit et inspection, Conformité, Contrôle permanent niveau 1, KYC LOD 1, Contrôle règlementaire, Contrôle permanent niveau 2, Contrôle des entrées en relation, Contrôle a posteriori, Contrôle des opérations monétaires et de change, Contrôle des engagements LOD 2, Contrôle niveau 2 finance, Contrôle comptable (niveau 1 & niveau 2), Conformité LOD 1, Gestion des engagements et prévention des risques LOD 1, ...

Conformément à l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05, les travaux du Comité d'audit ont fait l'objet de la synthèse ci-après :

### 1. La Conformité:

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 19 ETP.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à :

**(1) La sécurité financière** en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales. Le Comité d'Audit a passé en revue, également, les risques liés à la connaissance client KYC portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER) et l'état d'avancement de la revue périodique déployé sur un stock de dossiers identifiés en fonction du risque AML.

**(2) La conformité réglementaire** en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption, (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux, (c) la transparence fiscale et notamment le

suivi des déclarations règlementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), (d) la protection des données personnelles, (e) le suivi des dysfonctionnements de conformité et (f) l'évaluation des risques de la réglementation des changes.

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- Le renforcement du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2025) ;
- La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité règlementaire à travers la mise à jour de la circulaire relative à la procédure sur les sanctions nationales et internationales Circulaire UIB 2025-13 et le déploiement de la circulaire de la politique de conformité relative au KYC et LCB/FT Circulaire UIB 2025-36 ;
- L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la mise à jour de la circulaire relative à la procédure de risk assessment des indices de référence circulaire UIB 2024-08 et avec la mise à jour de la circulaire relative à la procédure applicable à la documentation normative relative au risque de fraude et de manipulation de marché circulaire UIB 2024-09 ;
- La revue du cadre normatif ayant trait à la lutte contre la corruption par la mise à jour de la circulaire relative au dispositif de gestion des conflits d'intérêt circulaire UIB 2024-18 ;
- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé (UIB Swift et Assistant TRF), les outils du KYC avec la finalisation du déploiement du nouvel outil de gestion des EER et le déploiement progressif du

nouvel outil des revues périodiques et des revues sur événement Well'COM ;

- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé ;
- L'état des validations des entrées en relation et des revues des dossiers KYC ;
- L'évolution des demandes d'informations du régulateur ;
- Le suivi des déclarations de soupçons ;
- Le suivi de la distribution des formations e-learning en lien avec (1) Contributions aux indices de référence, (2) Lutte contre la corruption, (3) Conflits d'intérêts, (4) la protection des intérêts des clients, (5) Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, (6) Gestion des risques environnementaux et sociaux, (7) Abus de marché, (8) KYC, (9) Sanctions & embargos, (10) Droit de la Concurrence, (11) Information client et prospect, (12) Stratégie RSE, (13) Fatca, (14) Lutte contre le financement du terrorisme, (15) Sécurité de l'information, (16) Culture et Conduite, (17) Droit d'Alerte et (18) Sanctions internationales.
- Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment) ;
- Le déploiement progressif de la cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes ;
- Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière ;
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des

avoirs des clients éligibles à la loi FATCA ;

- Le déploiement de projet de protection des données personnelles et le suivi des autorisations de l'Instance Nationale de Protection des données à caractère Personnel INPDP ;
- Le suivi des incidents liés au dysfonctionnement de conformité.

Sans minimiser les améliorations avérées, le Comité considère que la situation demeure fragile : Défaut de déclaration de soupçon, process de contrôle des EERs insuffisamment efficace (discordance entre l'objet social et l'activité effective de la relation), déficience dans les traitements des alertes sur l'outil Siron, problèmes d'interfaçage récurrents (Siron & workflow Alert Case Management - ACM), régularisation tardive des alertes, absence de bilan / Post Mortem ainsi qu'une qualité contestable des reportings réglementaires (CTAF).

Par ailleurs, les outils d'aide à la détection d'opérations suspectes effectuées sur les comptes des clients – via la mise en place de scénarii et de critères de risques de blanchiment – se limitent à des contrôles a posteriori (après constatation comptable des opérations). Ils sont donc d'une efficacité limitée, dans la mesure où l'analyse ex-post des alertes pourrait conduire à l'identification de cas de suspicions avérées en matière de blanchiment.

## 2. Le contrôle permanent :

Le contrôle permanent est assuré par cinq entités totalement indépendantes l'une de l'autre et compte 37 ETP soit 2,4% des effectifs de la banque décomposé comme suit :

- La Direction du Contrôle permanent de niveau 1 (17 ETP) rattachée au Secrétariat Général,
- La Direction du Contrôle Permanent de niveau 2 pour les périmètres conformité et risques (7 ETP) rattachée à la Direction des

risques & du recouvrement

- L'entité Contrôle des engagements LOD2, Risques de Marché & Risques Opérationnels (6 ETP) rattachée à la Direction des risques & du recouvrement.
- Le contrôle niveau 2 Finance (2 ETP) rattaché au Pôle Finance
- L'entité KYC– LOD 1 (5 ETP) rattachée au Secrétariat Général

Au cours de l'année 2025, le Comité d'Audit a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux se sont concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau, identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions de régularisation adoptées et l'optimisation des contrôles.

- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1er niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) et la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MyAssessment.

- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la

documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle permanent ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle permanent au sein de la Banque.

- Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés avec pour objectifs de contribuer à la mise en place de plans d'actions pertinents et durables à même de palier les zones de risques.

- Suivi du dispositif de surveillance des zones clé de risque via la surveillance des KRI en dépassement des seuils fixés.

- Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA antécédents) ou relatifs à la réalisation de l'exercice RCSA 2025 [via le nouvel outil MyAssessment] selon la nouvelle approche par processus/risques APRC.

- Renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude par le maintien d'un taux de clôture d'alertes de suspicions de fraude convenable et le suivi de l'implémentation du nouvel outil de détection de la Fraude avec l'Intelligence Artificielle.

- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services).

- Suivi des travaux des entités de Contrôle Permanent Niveau 2 et Risques Opérationnels LOD2 et notamment leur appréciation sur la conception et l'exécution des contrôles de 1er niveau pour la première entité et le dispositif risque opérationnel LOD1 pour la deuxième entité.

Au cours de ses travaux, Le Comité d'Audit a pris acte des différentes réorganisations des organes de contrôle comme suit :

1. Dans le cadre de la réorganisation des organes de Contrôle et de Conformité, (i) la Direction du Contrôle Permanent de Niveau 1 a connu en 2025 un redéploiement au niveau de ses effectifs, (ii) la nouvelle entité Direction Contrôle Permanent niveau 2 (DCPN2) a été renforcée pour améliorer son taux de couverture. En outre, des propositions chiffrées pour une couverture optimale des besoins de contrôle siège et Agence ont été présentés au comité d'Audit et subordonnées au renforcement de l'équipe CN2 de 5 ETP additionnels (sur ce besoin de 5 ETP, le comité d'audit a validé 3)- réalisé via le recrutement de 2 juniors + 1 Senior.

2. Depuis Mars 2025, une nouvelle entité a été mise en place au sein de la Direction du Contrôle Permanent de niveau 1. Elle vient renforcer les dispositifs existants et se propose comme une réponse adaptée à la fois pour améliorer la qualité des contrôles de supervision managériale mais aussi pour renforcer la maîtrise du risque opérationnel en Agence. Ce nouveau dispositif permet, à travers des interventions sur place, de renforcer et multiplier la capacité de suivi, de détecter les anomalies et d'œuvrer à contenir l'exposition aux risques opérationnels tout en venant en appui aux Agences sur les thématiques relatives au contrôle permanent en général.

### 3. Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection (DAI) qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque.

Le plan d'audit 2024 validé par les membres du Comité d'Audit comprenait 11 missions d'audit et des missions d'inspection du réseau, articulé de la façon suivante :

- 10 missions d'audit de processus ou entités.
- Et un ensemble de missions d'Audit du Réseau (flash Audit) ;

Un aménagement a été proposé et

validé par le Comité d'Audit. Une mission portant sur la « revue du dispositif de lutte anti-fraude » a ainsi été annulée pour pouvoir mener les missions flash audit selon la nouvelle méthodologie mise en œuvre en cours d'année, sans que cela n'ait d'impact sur le respect du cycle d'audit.

100% des missions prévues au plan d'Audit 2024 ont été lancées et l'ensemble des rapports associés ont été publiés, à l'exception d'un rapport dont la publication était prévue mi-février 2026.

Concernant la mission d'Audit du réseau (flash audit), la DAI a effectué 46 missions d'inspection en agences, ce qui a permis de respecter le cycle d'audit du réseau. Les cotations de ces missions ont connu une évolution défavorable. 50 % des agences inspectées en 2025 ont enregistré une cotation « Insatisfaisant » ou « avec réserves », contre 20 % en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la révision de la méthodologie des flash audits opérée par la DAI en 2025 et notamment par l'intégration dans le plan de contrôle d'une thématique « réglementation des changes », une partie des obligations en la matière reposant sur des processus à la main des agences (process en cours de revue par la Banque dans le cadre d'un programme dédié)

Enfin, l'évolution du stock de constats échus est également un fait notable en 2025. La Direction Générale a en effet instauré un comité de suivi des constats IGAD, impliquant le management, les responsables de suivi et la DAI, ce qui a permis de faire baisser significativement le stock global de constats et le nombre des constats échus. Ainsi, après un pic à 103 constats pendant l'été, le stock était de 58 constats au 31/12/2025 (constats DAI et SG/ATS), dont 3 constats échus (35 pendant l'été).

En conclusion, le Comité d'Audit considère que les plans d'audit - tels qu'ils sont arrêtés - privilégient des missions flash (d'un jour). Elles ne sont pas à même d'évaluer convenablement les risques intrinsèquement liés à telle ou telle agence. Depuis fin 2020, les

missions d'audit en agence ne sont plus menées par la Direction de l'Audit & Inspection (DAI). Cette situation invite à la réflexion sur la portée limitée des plans d'audit qui reposent - depuis début 2020 - sur une approche par les risques avec à la clé des missions orientées processus.....

### 4. Autres points

#### Les risques de fraude externe

Le Comité d'Audit a relevé que l'entité « Contrôle Permanent niveau 1 » s'est dotée - depuis 2021 - d'une structure dédiée à la détection des risques de fraude. Le Comité a recommandé la rédaction d'une circulaire interne (diffusée le 09/12/2025) et a noté que les outils d'analyse - qu'elle utilise - sont sommaires. Le Comité d'Audit considère que la nouvelle affaire de fraude externe (note au Conseil d'Administration du 29 novembre 2024 - Société Atlas) met en lumière l'impératif de conférer à l'entité « Détection des risques de fraude » les moyens d'assurer sa mission. Surtout que la Banque a été exposée - au cours de la dernière période - à moult fraudes externes (Synotech, Aleonat, Générale Bâtiment). A ce titre, un nouvel outil KEPLER AI a été installé et est en phase de stabilisation avant entrée en production.

#### CONCLUSION :

Lors de sa réunion du 29 novembre 2024, le Comité d'Audit a émis 26 recommandations destinées à renforcer le dispositif de contrôle interne au sein de la Banque et qui sont suivies systématiquement lors de chaque réunion du Comité.

Aussi, les membres du Comité d'Audit recommandent de :

- Augmenter la fréquence des réunions pour permettre au Comité de traiter convenablement les divers sujets relevant de son périmètre de compétence
- Transmettre les documents nécessaires (Conformité, Contrôle périodique, Contrôle permanent) suffisamment à l'avance afin de permettre aux membres du Comité de disposer du temps nécessaire pour les examiner

- Décaler d'au moins une semaine la tenue des réunions du comité d'audit de celles du conseil d'administration afin de permettre au comité d'audit de faire-part efficacement de ses travaux et recommandations au Conseil d'Administration
- Limiter la présence aux comités d'audit des membres permanents, et faire des invitations ad hoc d'autres participants quand cela est nécessaire
- Associer les membres du Comité d'Audit sur l'ensemble des sujets traités et validation dans les meilleurs délais de la charte d'audit.

Les résultats de cette évaluation des travaux du Comité d'Audit seront naturellement consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 30 avril 2026.

## COMITÉ DES RISQUES

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025 et ce, conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui prévoit que tout Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le Comité des Risques est composé à fin 2025 de 4 administrateurs : Madame Monia Saadaoui, Administrateur indépendant et Présidente ; Monsieur Philippe Amestoy, Membre ; Monsieur Tahar Ben Hatira, Membre et Monsieur Karim Idrissi, Membre.

A chaque réunion, le Comité des Risques a entendu, en présence du Directeur Général, le Directeur des Risques et du Recouvrement sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le Directeur Financier sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire

de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06. Les hauts responsables de la direction exécutive prennent régulièrement part aux réunions du comité des risques. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier au Conseil d'Administration sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques :

- Point sur le contexte : messages clés, environnement économique, positionnement concurrentiel et chantiers réglementaires
- Suivi des recommandations émises lors des comités des risques des trois dernières années
- État des principaux dysfonctionnements relevés en matière de gestion des risques et état d'avancement des actions émises
- Feuille de route projets Risques 2025-2026
- Points sur les projets de réformes prudentielles & normatives ainsi que les mesures préalables à leur adoption conformément à la circulaire BCT n°2025-08
- Examen des travaux de recalibrage des taux S1 et S2
- Examen des stratégies de recouvrement portant sur les 5/10 plus importants dossiers contentieux
- Mise à jour de la politique de crédit Retail
- Analyse de la structure globale du portefeuille en normes locales et en normes IFRS
- Analyse des expositions sur les banques et le souverain
- Panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IFRS9 & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers, suivi des forçages, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)

- Suivi de l'activité d'octroi Corporate
- Indicateurs de recouvrement amiable & contentieux
- Avancement des principaux dossiers en recouvrement amiable et en contentieux
- Suivi du plan opérationnel du recouvrement, l'assainissement du portefeuille et la résolution des NPLs.
- Projet de cession / radiation et passage par pertes de créances en défaut au titre de l'exercice 2025
- Limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- Répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- Validation des limites de la position de liquidité, de change, de sensibilité, ...
- Revue et la mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux
- Situation de liquidité
- Positions de change
- Trésorerie devises (Euro & USD)

En 2025, le Comité des Risques a examiné les points de vigilance et les zones de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

En complément et conformément à l'article 40 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance

des banques et des établissements financiers, le comité des risques a été chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans les domaines ci-après :

- Conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- Approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques,
- Contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque,
- Analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel,
- Évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement,
- Étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration,
- Adoption des actions correctives pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques,
- Approbation des plans de continuité d'activité.

Les supports de réunions sont de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan tout en mettant l'accent sur la nécessité de remédier à certaines insuffisances relevées dans le dispositif de suivi des engagements.

Aussi, la Présidente et les membres du Comité des risques ont émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après :

- Maîtrise des engagements irréguliers et du CNR. Un plan d'action permettant de ramener le taux des irréguliers à 20% de manière pérenne a été demandé par les membres de comité des risques à la direction exécutive de la banque.
- Respect (a) des ratios de solvabilité, de liquidité, de division et de concentration de risques, de position de change, (b) les conditions de rémunération des dépôts édictées par la Banque Centrale de Tunisie
- Anticipation, diversification, suivi et quantification des divers risques
- Amélioration du rendement du recouvrement amiable et contentieux
- Développement de l'interaction entre l'IRC et la Direction du recouvrement et du contentieux
- Optimisation du processus de gestion des garanties sur les volets constitution, numérisation et archivage
- Déploiement d'un plan d'action pour la réduction des NPL's
- Validation préalable par le conseiller fiscal des propositions de radiations conformément aux procédures en vigueur, et ce afin d'éviter tout risque fiscal découlant des opérations de radiation.
- Déploiement d'actions de sensibilisation et de communication à l'adresse de la force commerciale pour une meilleure compréhension des nouvelles définitions du défaut et une gestion des dépassements plus disciplinée tout en préservant le développement commercial de la banque avec sa clientèle et la consolidation de son fonds de commerce.
- Suivi rapproché et déconcentration

du portefeuille Corporate

- Maîtrise du taux des entrées en défaut
- Mise en place d'une structure chargée des affaires spéciales en appui à la filière commerciale pour les relations connaissant des difficultés financières.
- Suivi des 20 premières expositions Corporate pour une meilleure visibilité sur leur comportement dans le contexte économique actuel
- Renforcement du dispositif de forçage commercial des opérations pour la clientèle Retail et Non Retail tenant compte des dispositions en vigueur
- Renforcement du dispositif de traitement et de suivi des opérations d'escompte d'effets
- Renforcement des contrôles LoD 1 et LoD 2 en matière de suivi des engagements

En outre, le Comité des risques a relevé, au cours de ses différentes réunions, des points de vigilance en lien notamment avec

1. Les sujets de sujets du taux des NPL's, des forçages, des irréguliers, du contrôle et suivi des engagements en lien avec les process- la mesure de performance- le pilotage de l'activité- les outils et les moyens humains
2. Le niveau largement excédentaire de la trésorerie en dinar, la politique d'investissement en titres souverains et des limites banques en risque débiteur (de 3j à 1 mois) et la nécessité de surveiller le niveau de ces emplois.
3. La nécessité d'orienter les ressources de trésorerie excédentaires vers le financement de l'économie notamment le segment corporate particulièrement ETI, PME.
4. Le niveau de concentration élevée du portefeuille Corporate
5. Le non-respect des dispositions

de l'article 3 de la charte du Comité des Risques qui prévoit la transmission de ses supports 10 jours calendaires avant la date de la réunion dudit Comité

Lors de l'exercice d'auto-évaluation, les membres ont salué la mise en place d'un délai entre la tenue du comité risques et celui du Conseil d'administration ce qui permet une meilleure restitution de leurs travaux. Les administrateurs sont satisfaits des délais de transmission des documents et estiment en majorité que le fonctionnement du comité est stable ou en progrès en 2025.

## COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 3 reprises, les 3 mars 2025, 30 avril 2025 et 5 juin 2025. Le taux de présence de ses membres est de 100% et assuré de façon hybride en présentiel et à distance. La synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ;

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé pendant toute l'année 2025 de 4 administrateurs : M. François Bloch, Président du Comité de Nomination et de Rémunération, MM. Kamel Néji, Philippe Amestoy et Firas Saied, membres. M. Kamel Neji ayant démissionné avec date d'effet au 31 décembre 2025 de sa fonction d'Administrateur, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 3 administrateurs depuis le 1er janvier 2026, en ligne avec la réglementation en vigueur (3 membres minimum).

Le Comité de Nomination est régi par une charte de gouvernance révisée en janvier 2023 et le 6 février 2026 en conformité avec la circulaire 2021-05 du 19 août 2021.

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil

d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation des décisions du Conseil d'administration en matière de sélection des administrateurs, de nomination des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, de plans de succession. Conformément à l'article 4.4 de la charte, le Comité de rémunération et nomination émet chaque année un rapport qui permet de rendre compte aux actionnaires de la rémunération de l'organe de direction, et de celle des membres du Conseil et des Comités, ainsi que de la politique de l'UIB en matière de rémunération et de critères de mesure de performance.

### I. POLITIQUE DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE SES MEMBRES, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS

Au cours de l'exercice 2025, le Comité de Nomination et de Rémunération a notamment préparé les décisions du Conseil d'Administration en matière de nomination et de rémunération de ses membres, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés. A ce titre, il s'est penché sur les volets ci-après :

#### I.1 PROPOSER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES OBJECTIFS ANNUELS 2025 À ASSIGNER (A) AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET (B) AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR) ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé au C.A d'assigner des objectifs annuels au Directeur Général en lien avec les axes suivants :

- Trajectoire financière et budget
- Performance opérationnelle, efficacité et maîtrise des risques
- Respect et suivi des recommandations des organes de supervision et de contrôles internes et externes

- Culture de la performance, conduite et exemplarité
- Engagement clients, qualité de l'expérience et satisfaction du client

Le Comité de Nomination et de Rémunération a par ailleurs proposé au Conseil d'Administration d'inviter le Directeur Général à assigner des objectifs annuels aux membres du Comité de Direction (CODIR) et du Comité exécutif (COMEX) en lien avec les axes suivants :

- Performances financières de l'UIB
- Performances commerciales de l'UIB
- Objectifs Opérationnels
- Respect des recommandations des organes de supervision et de contrôle
- Mise en œuvre de la feuille de route IT2025
- Coopération & Innovation
- Conduite et Responsabilité
- Éthique et exemplarité
- Expérience et satisfaction client

Le Comité de Nomination et de Rémunération a souligné l'importance de définir un système de notation pour les membres du CODIR en fonction de leurs positions et de leurs rôles afin que la rémunération soit en ligne avec leurs performances. Il a, également, appelé à s'assurer que les objectifs assignés aux membres du CODIR soient déclinés au niveau de l'ensemble de leurs collaborateurs.

#### I.2 PROPOSER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION L'ÉVALUATION 2024 DES PERFORMANCES DES MEMBRES DU CODIR ET DU COMEX

Le Comité de Nomination et de Rémunération a passé en revue l'évaluation 2024 - faite par le Directeur Général qui a pris ses fonctions au mois de septembre 2024 – des performances des membres du CODIR et du COMEX ; la mesure de la performance pour chaque membre s'étant basée sur (1) l'énumération des principales réalisations (2) le taux de complétude

des formations obligatoires (3) le nombre de préconisations échues et (4) l'appréciation générale faite par le Directeur Général. Au terme de ses débats, le Comité de Nomination et de Rémunération a renouvelé sa recommandation de fixer des critères précis et mesurables - en début d'année - en vue d'une évaluation pertinente à réaliser à l'issue de chaque exercice.

### **I.3 PROPOSER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT DU 1 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024.**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a passé en revue les objectifs 2024-25 assignés au Directeur Général de l'UIB – par le Groupe SG – ainsi que le schéma de mesure de sa performance qui se base sur les critères suivants :

- Critère de Performance financière de l'UIB (PNB, ROE, RWA, C/I, Rote normatif) – coefficient de 50%
- Critère Comportemental – coefficient de 20%
- Objectifs Opérationnels – coefficient de 30%.

### **I.4 RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES FIXES ET VARIABLES DES MEMBRES DU COMEX ET DU CODIR APPUYÉES PAR DES ÉVALUATIONS SELON DES CRITÈRES PRÉDÉFINIS DE LEURS PERFORMANCES INDIVIDUELLES (RÉALISATIONS VS OBJECTIFS).**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a appuyé les propositions faites par le Directeur Général qui sont relatives aux rémunérations annuelles fixes et variables des membres du COMEX (COMEX) et du CODIR(CODIR)

### **I.5 PROPOSER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON LES RÉALISATIONS VS OBJECTIFS ASSIGNÉS**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable

sur la proposition faite relative à la rémunération variable à servir au Directeur Général.

### **I.6 FAIRE DES PROPOSITIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR LA FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES FILIALES UIB**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a proposé les rémunérations fixes et variables brutes des Directeurs Généraux des filiales : Internationale de Recouvrement de Créances, UIB Finance, International SICAR et UIB Assurances qui entrent dans le périmètre de consolidation de l'UIB.

### **I.7 ANALYSER L'AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS RATTACHÉS ET AVIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux articles 42 et 43 de la circulaire 2021-05 relative au cadre de gouvernance des Banques et établissements financiers, le Comité de Nomination et de Rémunération a passé en revue le Rapport 2024 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).

Rappelons que le Comité de Nomination et de Rémunération est appelé à concevoir la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités, d'une part, et à tenir à jour un processus clair, transparent et rigoureux d'évaluation des membres de l'organe d'administration et de ses comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions de contrôle, d'autre part.

Le Comité de Nomination et de Rémunération appuie les recommandations découlant de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).

### **I.8 PRIME COMPENSATOIRE POUR LES MEMBRES DU CODIR**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a été informé de la prime - compensatoire - attribuée aux membres du CODIR et dont la mention (avantage) ne figure pas dans leurs contrats de travail. Une régularisation des contrats des membres du CODIR est à prévoir par la Direction des Ressources Humaines ; étant précisé qu'elle ne subira aucune variation dans le futur.

### **I.9 SITUATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES COLLABORATEURS ET LES DÉPASSEMENTS SUR LES COMPTES DU PERSONNEL**

Le Comité de Nomination et de Rémunération a souligné que la situation des engagements financiers de certains collaborateurs de la Banque est préoccupante et a invité la DRH à présenter un état de suivi de la situation de surendettement des collaborateurs concernés ainsi que les actions à mettre en place pour y remédier (revue de la politique d'octroi des crédits au personnel) (échéance : S1-2025).

### **I.10 PROPOSITION, À LA DEMANDE DU CONSEIL, DU MODE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE ENTRE SES MEMBRES.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa session du 30 avril 2025, a décidé d'allouer au Conseil d'Administration un montant global de 350.000 dinars au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. A la demande du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni et a proposé la fixation des jetons de présence revenant à chaque administrateur.

## **II. CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE SUCCESSION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION, DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,**

### **PRÉPARER LE RAPPORT ANNUEL 2024 À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR LES STRATÉGIES RH DE LA BANQUE (FORMATION, GESTION DE CARRIÈRE, POLITIQUES SALARIALES,**

### INDICATEURS DE PILOTAGE RH, ÉVOLUTIONS SALARIALES GLOBALES)

Le Comité de Nomination et de Rémunération considère que la DRH devra faire des progrès en matière d'accompagnement et de développement des compétences des collaborateurs de la banque. Il a aussi demandé à ce qu'elle lui communique :

- Les résultats du baromètre employeur
- Le plan de mobilité interne
- Le plan destiné à traiter la question du turnover.

### III. EN MATIÈRE DE NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

#### AVIS PORTANT SUR LA CANDIDATURE REÇUE DE M. SAMUEL TIBERGHIEU À LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DES SUPPORTS & OPÉRATIONS DE L'UIB, EN REMPLACEMENT DE M. FRANÇOIS- XAVIER DARGE, QUI A FAIT PART DE SA DÉMISSION DE SON MANDAT À L'UIB

Le Comité de Nomination et de

Rémunération a émis un avis favorable unanime pour la nomination de M. Samuel Tiberghien en tant que Directeur Général Adjoint en charge du pôle Supports & Opérations de l'UIB, en remplacement de M. François-Xavier Darge qui a fait part de sa démission de son mandat à l'UIB avec prise d'effet le 31 août 2025. Et ce, sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie.

#### CONCLUSION :

**A la suite de l'auto-évaluation concernant l'exercice 2025, il est formulé les recommandations suivantes pour l'exercice 2026 :**

Inscrire son action dans le strict cadre de la charte du Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque, laquelle devra être actualisées en 2026 afin de s'assurer de son parfait alignement avec la Loi et la réglementation tunisiennes,

Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner à l'organe de Direction et à préparer l'évaluation annuelle de ses résultats,

Prévoir un examen annuel de la politique RH de la Banque (formation, gestion de carrière, politiques salariales, indicateurs de pilotage RH, évolutions salariales globales) et préparer dans ce cadre

un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration, incluant les objectifs RH clés ainsi que leurs suivis (attractivité, formation, diversité/inclusion etc...),

Renforcer la préparation par l'organe de Direction des plans de succession, ainsi que la politique de développement des compétences et attractivité et d'informer le Conseil d'Administration à ce sujet,

Vérifier la bonne mise en œuvre par l'organe de Direction de la politique RH de la banque approuvée par le Conseil d'Administration, et en particulier la politique de rémunération,

Revoir la charte du Comité et de consacrer plus de temps lors des réunions aux travaux du Comité.

Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB.

Le Comité de Nomination et de Rémunération agira en ce sens.

Les résultats de cette évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération seront consignés dans un rapport à présenter au Régulateur et à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026.

## RAPPORT DU MÉDIATEUR 2025

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025 (Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187)

BANQUE OU ÉTABLISSEMENT FINANCIER CONCERNÉ : UIB

#### 1. PRÉSENTATION DU MÉDIATEUR

STATUT DU MÉDIATEUR	PERSONNE PHYSIQUE : X	PERSONNE MORALE :
Nom du médiateur	Sadok Hattay	
Date de la fin de la convention	31 mai 2026	
Coordonnées du médiateur	Téléphone fixe : 71 292 297	
	Téléphone mobile : 97 401 068	
	Fax : 71 292 297	
	Adresse : 10, Lotissement Hachicha Boumhal 2097	
	E-mail : sadok.hattay@cbf.org.tn	

## 2. ANALYSE DES SAISINES REÇUES PAR LE MÉDIATEUR

### a. Saisines reçues en 2024 et Clôturées en 2025 (Tableau 2.a)

	NOMBRE	THÈMES	DÉNOUEMENT
Particuliers	03	Crédit Application Article 412 de la Loi 41-2024	Favorable Tous Les Clients ELIGIBLES ont bien bénéficié des Mesures de la Loi
Autres <sup>1</sup>	02	1 Dossier Crédit + 1 Dossier Assurance Application Article 412 de la Loi 41-2024	Favorable Tous Les Clients ELIGIBLES ont bien bénéficié des Mesures de la Loi
<b>TOTAL</b>	<b>05</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

### b. Recensement des demandes reçues en 2025 (Tableau 2.b)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	121	21	142

#### 1) DEMANDES REJETÉES PAR MOTIF DE REJET

Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)			
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction			
Action en justice en cours à la date de la saisine			
<b>Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :</b>			
- de la politique commerciale "Crédit"	02	02	04
- de la politique commerciale "Tarification"	01	00	01
- autres motifs (à préciser) CONFORMITE	01	00	01
<b>TOTAL (1)</b>	<b>04</b>	<b>02</b>	<b>06</b>

#### 2) DEMANDES ACCEPTÉES ET TRAITÉES PAR LE MÉDIATEUR EN 2025

Nombre de saisines dont la Médiation a été Interrompue	88	09	97
Nombre de saisines dont la Médiation a été Achevée au 31/12/2025	28	09	37
Nombre de saisines en cours de Médiation à la date du 31/12/2025	01	01	02
<b>TOTAL (2)</b>	<b>117</b>	<b>19</b>	<b>136</b>

### c. Origine des Demandes reçues et traitées en 2025 (Tableau 2.c)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	111	04	115
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal	00	15	15
Héritier			
Client par ricochet	06	00	06
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>19</b>	<b>136</b>

d. Origine des Demandes Rejetées en 2025 (Tableau 2.d)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	03	00	03
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal	00	02	02
Héritier			
Client par ricochet	01	00	01
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>04</b>	<b>02</b>	<b>06</b>

e. Répartition des Demandes Reçues et Traitées en 2025 selon le thème de la Saisine (Tableau 2.e)

THEMES / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	23	07	30
<b>dont: clôture de compte</b>	<b>07</b>	<b>00</b>	<b>07</b>
Moyens de paiement	15	02	17
<b>dont: monétique</b>	<b>10</b>	<b>03</b>	<b>13</b>
Crédit	56	03	59
Tarification	04	03	07
Mainlevée	11	00	11
Épargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations	02	01	03
Placements financiers	02	00	02
Accueil et qualité des services	04	00	04
Autres thèmes	00	03	03
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>19</b>	<b>136</b>

f. Répartition des Demandes Rejetées en 2025 selon le Thème (Tableau 2.f)

THEMES / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte			
<b>dont: clôture de compte</b>			
Moyens de paiement			
<b>dont: monétique</b>			
Crédit			
Tarification			
Mainlevée			
Epargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations			
Placements financiers			
Accueil et qualité des services			
Autres thèmes : Politique Commerciale & Conformité	04	02	06
<b>TOTAL</b>	<b>04</b>	<b>02</b>	<b>06</b>

3. ANALYSE DES DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2025

a. Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

a.1 Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
<b>Médiation Interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)</b>			
Désistement du Client	20	02	22
Exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	68	07	75
Assignation en justice	00	00	00
Autres	00	00	00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>88</b>	<b>09</b>	<b>97</b>

a.2 Dossiers pour lesquels un avis du Médiateur a été émis au 31/12/2025

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Accord de la Banque ou EF et du Client	20	07	27
Refus de la Banque ou EF et du Client			
Accord de la Banque ou EF et refus du Client	08	02	10
Accord du Client et refus de la Banque ou EF			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>28</b>	<b>09</b>	<b>37</b>

a.3 Dossiers clôturés en 2025 selon la réponse des parties

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Pas de réponse du Client et accord de la Banque ou EF			
Pas de réponse du Client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du Client			
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du Client			
Pas de réponse des deux parties			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>

a.4 Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2025

	NOMBRE	THÈMES
Particuliers	01	
		Dossier SUCCESSION « Document Assurance Egaré »
Autres	01	
		Dossier Tarification
<b>TOTAL</b>	<b>02</b>	

b. Répartition des Dossiers Clos en 2025 selon la durée de la Médiation (Tableau 3.b)

DURÉE DE LA MÉDIATION	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
< 1 semaine	15	04	19
Entre 1 semaine et 2 semaines	12	06	18
Entre 2 semaines et 3 semaines			
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois			
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>37</b>

c.1 Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (Tableau 3.c.1)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
<b>Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le Médiateur (en nombre)</b>	<b>08</b>		<b>08</b>
Montants sur lesquels portent les requêtes des Clients	36 070		36 070
Montants proposés dans l'avis du médiateur	36 070		36 070
Montants effectivement payés par la Banque ou EF	170		170

c.2 Dossiers dont la Médiation a été Interrompue suite à l'Exécution volontaire de la Banque ou EF (Tableau 3.c.2 et 3.c.3)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le Client d'un paiement (en nombre)	08	00	08
Montants sur lesquels portent les requêtes des Clients	2 770	00	2 770
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	170	00	170

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le Client d'un paiement (en nombre)	08	00	08
Montants sur lesquels portent les requêtes des Clients	36 070	00	36 070
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	170	00	170

**DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE  
 BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE  
 FINANCEMENT DU TERRORISME - LCB/  
 FT**

Le présent rapport est élaboré conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2017-06 relative aux Reporting comptable, prudentiel et statistique à la Banque Centrale de Tunisie.

**1. ORGANISATION ET PRINCIPALES  
 MISSIONS DE L'ORGANE DE  
 CONFORMITÉ**

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2021/05 relative au « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » et à la circulaire BCT n°2017/08 telle que modifiée par les circulaires BCT n°2018/09 et n° 2025/17 relative au « Dispositif et règles de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de prolifération des armes de destruction massive », la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de :

- > La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions ;
- > La conformité réglementaire avec ses composantes protection de la clientèle, lutte contre la corruption et conduite & éthique, protection des données personnelles, Transparence fiscale, la cartographie des risques de non-conformité, intégrité des marchés et réglementation des changes.

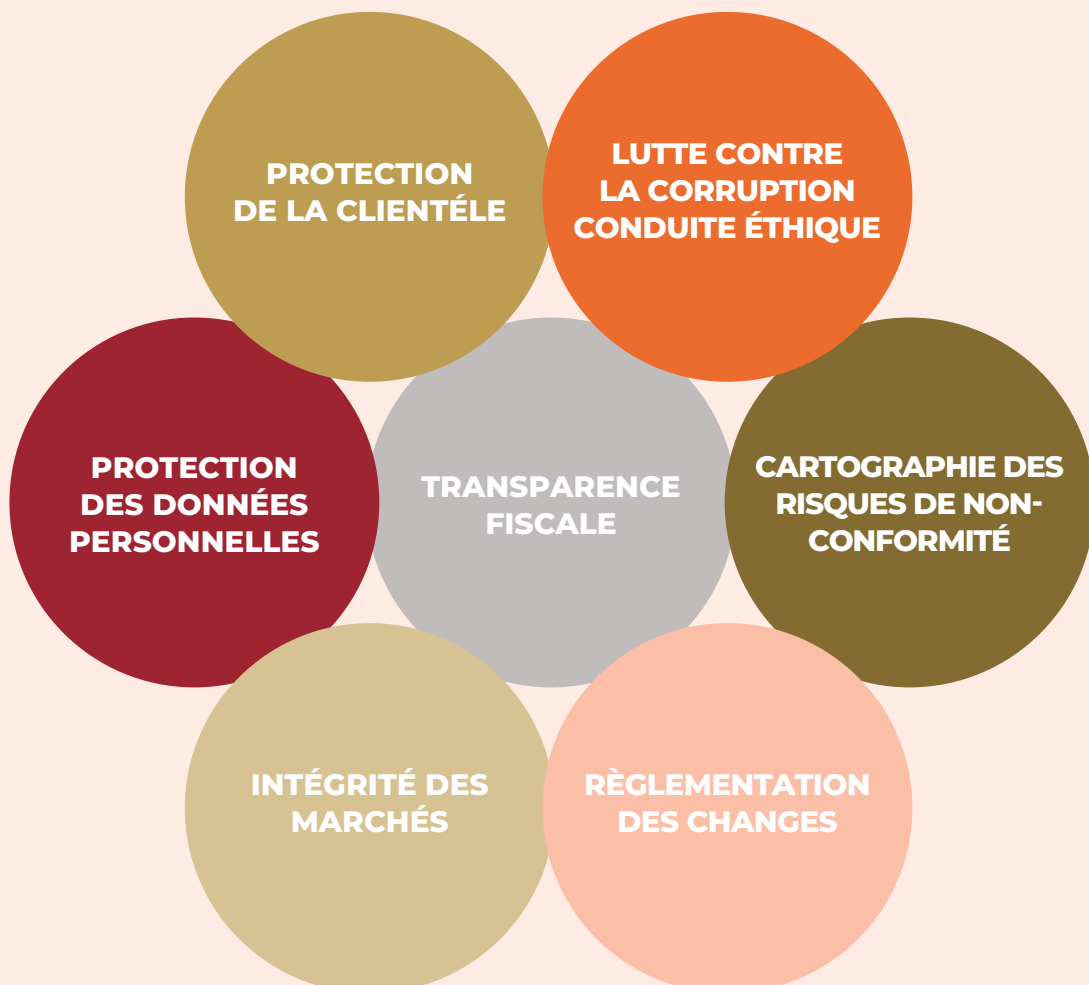
**SÉCURITÉ  
 FINANCIÈRE**

**EMB**  
 SANCTIONS  
 & EMBARGOS

**KYC**  
 CONNAISSANCE  
 DES CLIENTS

**LCB FT**  
 LUTTE CONTRE LE  
 BLANCHIMENT ET LE  
 FINANCEMENT DU  
 TERRORISME

## **CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE**



Sur l'année 2025, L'effectif de l'équipe Conformité a connu un changement enregistrant le départ de 2 analystes de sécurité financière, dans le cadre de mutations interne, et leur remplacement par 2 nouvelles recrues. Aussi, suite à la création d'une nouvelle entité relative à la réglementation des changes, une nouvelle collaboratrice a intégré l'équipe conformité. L'effectif total de la Direction de la Conformité s'élève à 19 personnes, incluant la Responsable Conformité.

L'équipe de la sécurité financière se compose de 3 entités :

- Une entité LCB FT dirigée par un responsable de sécurité financière en charge du LCB FT et composée de 6 analystes sécurité financière chargés du traitement des alertes Siron issues de l'activité de profilage des transactions, principal pilier du dispositif LCB FT, du suivi des demandes des régulateurs, de l'établissement et de la transmission des déclarations des soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières), du suivi des déclarations des opérations sur billets de banque étrangers (BBE), de l'élaboration de la cartographie des risques AML, de l'analyse des études de cas en lien avec le financement du terrorisme, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière (SironAML, GoAML, etc.) et de la revue du cadre normatif du dispositif LCB FT.
- Une entité KYC dirigée par un responsable de sécurité financière en charge du KYC et composée de 2 analystes sécurité financière chargés de la validation des dossiers KYC des clients et des correspondants bancaires classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les entrées en relation que sur la revue KYC (sous ses deux formes : périodique et sur événements), de la contribution à la cartographie des risques sur les thématiques liées au KYC, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière liés au KYC (Workflow KYC, etc.),

du profilage des opérations enregistrées sur les comptes des correspondants bancaires et de la revue du cadre normatif du dispositif KYC.

- Une entité Sanctions et Embargos dirigée par un Responsable de sécurité financière en charge d'Embargos et Sanctions et composée de 3 analystes sécurité financière. Cette entité se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2ème niveau des dossiers de Trade Finance, du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées, de réalisation annuelle de l'exercice du risk assessment relatifs aux sanctions, du pilotage du dispositif de gel des avoirs, de l'évaluation continue du dispositif de filtrage notamment à travers la cartographie des données référentielles, du traitement des demandes d'opinion en lien avec les sanctions internationales, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière liés au Sanctions & Embargos et de la revue du cadre normatif du dispositif Sanctions & Embargos.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et 2 chargés de conformité dont un assure les fonctions de délégué à la protection des données personnelle, depuis juillet 2024.

Les missions de cette équipe portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA (validation des entrées en relation et de la revue des dossiers, le contrôle continu des clients éligibles à la loi FATCA, la mise en place et le dépôt de la déclaration annuelle auprès du régulateur), l'analyse et la remontée des dysfonctionnements de conformité, et des demandes d'avis

pour le risque de conflit d'intérêts, le suivi des réclamations dans le cadre d'une intervention de niveau 2 LoD2, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché, le traitement des alertes des abus de marché, l'animation du dispositif de lutte contre la corruption et l'intervention du délégué entant qu'expert et référant auprès du régulateur sur les sujets relatifs à la protection des données personnelles.

La protection des données personnelles fait partie également de la mission de l'équipe de la conformité réglementaire. Son rôle consiste à garantir le déploiement des outils de protection et de sécurité des données personnelles (chiffrement, anonymisation, sauvegarde, etc.), assurer une veille technologique et réglementaire permanente, assurer les échanges avec l'instance de protection des données personnelles INPDP.

À noter qu'à partir de mars 2025, une collaboratrice a été affectée à la Direction de la Conformité, rattachée directement à la Responsable Conformité, avec pour mission de développer la deuxième ligne de défense en lien avec la réglementation des changes. Cette nouvelle entité Contrôle Réglementaire LoD2 est en charge de l'élaboration d'une cartographie des risques sur le plan de la réglementation des changes, de la mise en place de contrôles, de la veille réglementaire et de la sensibilisation et formation.

## **2. GOUVERNANCE : COMITÉS INTERNES**

En 2025, et en dehors du comité d'audit relevant du conseil d'administration, 2 comités internes sont tenus trimestriellement : un comité relatif à la correspondance bancaire et un comité conformité.

Par ailleurs, dans le cadre de renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque :

- Un comité de veille réglementaire et juridique est organisé avec la Direction des Affaires Juridiques associant plusieurs Directions de la Banque;

- Un comité de suivi du respect du dispositif de la lutte contre la corruption, piloté par le Secrétariat Général avec la participation active de la Conformité ;
- Un comité de suivi des relations post déclarations de soupçon, piloté par la Direction de la Conformité avec la participation de la ligne commerciale ;

Sur le volet intégrité des marchés, un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance

### 3. CORPUS PROCÉDURAL

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions du Groupe Société Générale, actionnaire de référence. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

- Circulaire relative à la Politique de conformité relative au KYC et AML Circulaire UIB 2025-36 du 08/09/2025 ;
- Circulaire relative aux Correspondants Bancaires Circulaire UIB 2018-09 du 27/02/2018 ;
- Circulaire relative aux Embargos et Sanctions Circulaire UIB 2018-07 du 16/02/2018 ;
- Circulaire relative aux sanctions internationales Circulaire UIB 2025-13 du 07/04/2025 ;
- Circulaire relative au Trade Finance Circulaire UIB 2015-13 du 22/05/2015 ;
- Circulaire relative au KYC Circulaire UIB 2018-27 du 14/05/2018 ;
- Circulaire relative à la revue KYC Circulaire UIB 2023-07 du 12/04/2023 ;
- Circulaire relative aux Personnes Politiquement Exposées Circulaire

UIB 2021-32 du 25/10/2021 ;

- Circulaire relative aux Bénéficiaires Effectifs Circulaire UIB 2023-14 du 23/05/2023 ;
- Circulaire relative à l'outil de profilage Siron Circulaire UIB2017-56 du 14/08/2017 ;
- Circulaire relative au filtrage contre les informations négatives dans le processus KYC Circulaire UIB 2022-43 du 29/12/2022 ;
- Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Circulaire UIB 2020-29 du 27/08/2020 ;
- Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangers via SED Circulaire UIB 2019-74 du 24/12/2019.

Quant à la conformité réglementaire, elle compte à son actif les circulaires suivantes :

- Code de conduite et de déontologie Circulaire UIB 2018-18 du 06/03/2018 ;
- Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence circulaire UIB 2021-09 du 26/04/2021 ;
- Circulaire de la lutte contre la corruption Circulaire UIB 2023-03 du 03/02/2023 ;
- Circulaire cadeaux, repas d'affaires et événements externes Circulaire UIB 2025-58 du 08/12/2025 ;
- Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt Circulaire UIB 2024-18 du 10/10/2024 ;
- Manuel de Conformité circulaire UIB 2017-51 du 21/07/2017 ;
- Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité Circulaire UIB 2025-07 du 07/04/2025 ;
- Circulaires relatives aux risques de Fraude et de manipulation de marché : (1) risques de fraude et de manipulation de marchés circulaire UIB 2021-20, (2) Gestion des ordres circulaire UIB 2023-09, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés

circulaire UIB 2020-38, (4) activité de marchés- Enregistrement des communications électroniques et audio Circulaire UIB 2025-06, (5) Gouvernance de la formation circulaire UIB 2021-28, (6) accès aux outils de marchés Circulaire UIB 2020-41, (7) Abus de marchés circulaire UIB 2025-69, (8) Remonté des incidents Circulaire UIB 2020-43 et (9) Politique applicable en matière de transactions personnelles Circulaire UIB 2020-44 (10) les exigences réglementaires liées à l'information privilégiée UIB 2025-31.

- Circulaire relative au droit d'alerte Circulaire UIB 2024-07 du 07/05/2024 ;
- Circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring Circulaire UIB 2023-02 du 31/01/2023 ;
- Circulaires relatives à la gestion et relations avec les tiers non-clients KYS et fournisseurs de services financiers Circulaire UIB 2025-40 du 22/09/2025 ;
- Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR Circulaire UIB 2024-29 du 27/12/2024 ;
- Circulaire relative aux obligations liées à l'application de la réglementation FATCA circulaire UIB 2021-27 du 24/09/2021 ;
- Circulaire relative aux Reporting réglementaires applicables à la Conformité Circulaire UIB 2021-40 du 10/12/2021 ;
- Circulaire relative aux transactions personnelles des personnes exposées sur les clients des services d'investissement Circulaire UIB 2022-39 du 07/12/2022 ;
- Circulaire relative aux exigences professionnelles réglementaires circulaire UIB 2023-21 du 05/09/2023 ;
- Circulaire relative à la gestion du risque de réputation circulaire UIB2025-50 du 17/10/2025 ;
- Circulaire relative à la protection des données à caractère personnel 2021-37 du 29/11/2021 ;

→ Circulaire relative à la directive de gestion des événements impactant la protection des données personnelles UIB 2024-03.

## 4. APPLICATIONS ET OUTILS DÉPLOYÉS

### 1. SÉCURITÉ FINANCIÈRE FINANCIÈRE

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- > **Forces 1 :** le filtrage des transactions internationales (messages Swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes générées par l'outil de filtrage « Forces 1 » sont considérées comme étant des Alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale. Les alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et avis.
- > **Forces 2 :** le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques est réalisé selon une fréquence quotidienne. La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe). Le filtrage en lien avec le référentiel des PPE (Personnes Politiquement Exposées) et des RCA (Personnes Proches des PPE) est effectué mensuellement. Par ailleurs, le filtrage Blacklist (négatives News) est réalisé avec une fréquence hebdomadaire.
- > **L'outil de profilage SironAML :**

l'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).

- > **L'outil GoAML :** est une application développée par l'ONU DC (L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime) pour répondre aux besoins spécifiques des Cellules de Renseignement Financier (CRF). Cette application est utilisée par 60 CRFs dans le monde. GoAML a été choisi par la CTAF dans le but de mettre à disposition des entités déclarantes, une plateforme de communication, permettant l'envoi des déclarations de soupçon et d'autres informations au moyen de fonctions de téléchargement des fichiers XML ou par la saisie manuelle via un formulaire en ligne.
- > **AMLCOM :** est un outil de profilage relatif à la correspondance bancaire permettant la détection d'opérations suspectes grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment, en lien avec cette activité risquée par nature.
- > **DIGITRADE :** est une plateforme permettant de faciliter, optimiser et sécuriser les contrôles de conformité des opérations Trade, avec une attention particulière portée aux contrôles Sanctions & Embargos.
- > **BPM « Well'com » :** est une application de gestion du KYC des clients. Cette application intègre un workflow et des techniques de lecture automatique des documents. La reconnaissance

optique de caractères permet une extraction fiable et rapide des informations pertinentes des documents numérisés. Aussi, les API (Application Programming Interface) offrent une interaction transparente avec d'autres systèmes pour une collaboration optimale entre les équipes.

- > **BPM « ITM » :** est une application dédiée à la gestion des rapatriements (Transferts reçus). Elle intègre l'ensemble des transferts reçus via SWIFT. L'intervention de la Direction de la Conformité concerne les opérations en provenance des pays à risque LAB élevé, les clients soumis à une vigilance renforcée et les transferts reçus de l'étranger relatifs aux associations.

Outre ces outils et applicatifs, l'UIB a développé en interne des solutions et Workflow permettant d'assurer une meilleure maîtrise des risques de sécurité financière :

- > **Assistant TRF :** Il s'agit d'un portail web permettant au front office d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou sécurité financière). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyste et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.
- > **OLCOM :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers d'ouverture de compte (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA...) et la nature des comptes à ouvrir (dépôt, commercial, professionnel, réglementé ou non réglementés).
- > **Workflow remédiation :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en

stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction de la Conformité et Equipe KYC Lod1).

## 2. CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE

Sur le volet de la conformité réglementaire, des outils et applications sont déployés sur les volets de la lutte contre la corruption et l'intégrité des marchés :

- > **GEMS:** (Gifts Events Meals Solution): Une plateforme qui constitue le registre des cadeaux, repas d'affaires et événements externes et présente une méthode efficace pour consigner les informations sur les cadeaux et invitations à des repas d'affaires ou événements externes offerts ou reçus (incluant les preuves d'autorisation préalable et de notification.
- > **Outil de détection des abus de marché:** Une solution permettant de générer des alertes sur les transactions au niveau de la salle de marchés qui sont annulées, modifiées ou présentant des similitudes.
- > **Myassessment:** Un outil d'évaluation des risques basé sur une méthodologie de cartographie, permettant d'identifier et d'évaluer les risques de corruption et de trafic d'influence à travers une approche par scénarios.

## 3. THÈMES TRANSVERSES

- > **MyCompass:** Il s'agit d'un outil d'évaluation des risques de non-conformité sur les domaines de Sanctions Embargos, AML-FT, Protection de la Clientèle et des Investisseurs, Intégrité des marchés, Protection des Données, Transparence fiscale et Responsabilité Sociale et Environnementale. L'outil est conçu pour :
  - Répondre aux obligations réglementaires et identifier le risque résiduel;
  - S'aligner avec les meilleures

pratiques quant à la gestion des risques de conformité;

- Aider à prioriser les risques clés de la banque et allouer un budget et des ressources pour maîtriser ses zones critiques.
- > **MyIncident:** Un outil de déclaration des incidents de conformité, qui permet de décrire l'incident et de spécifier les plans d'actions y associés.

## 5. PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2025

- > **Alertes Forces 1\_ Filtrage des messages Swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos :** 1645 alertes (vs 2062 en 2024) ont été analysées sur l'année 2025, dont 17 opérations ont été bloquées avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de transferts - émis et reçus - est de 142.532 (vs 138.580 en 2024) générant un taux d'alerte de 1.15% (contre un taux de 1.5% en 2024).
- > **Alertes Forces 2 \_ Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos :** Le nombre de hits s'élève à 93 405 hits en 2025 (vs 138 237 alertes en 2024). Cette baisse significative du nombre d'alertes s'explique par la migration de l'outil FFF classic de la version 5.7 vers la version 5.8 réalisée au cours de l'année 2024. Aucun client sanctionné (figurant sur la liste nationale) n'a été identifié en 2025, maintenant ainsi le total des clients sanctionnés à 5.
- > **Alertes SironAML:** Le nombre d'alertes Siron est passé de 41.453 en 2024 à 41.105 en 2025, enregistrant une baisse de 0,8%. A l'issue de l'analyse de ces alertes, 33 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.
- > **Dossiers Trade Finance:** Sur l'année 2025, 78 dossiers Trade (vs 37 en 2024) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou soupçon LCB FT. Cette hausse

significative de nombre de dossiers remontés s'explique par la mise à jour de la liste OFAC SDN relative à la propriété (ownership) des navires, qui a conduit à la sanction de plusieurs navires au cours de l'année 2025. Le nombre de dossiers analysés par la sécurité financière représente 2.3% du total des dossiers de la banque (3404 en 2025 vs 3250 en 2024). 02 dossiers ont été rejetés pour non-respect des sanctions liés aux flux libellés en USD.

- > **Dossiers LCB FT\_ Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé :** Le nombre des dossiers analysés par la conformité s'élève à 6 319 dossiers de transferts (émis et reçus) qui ont été examinés par la sécurité au cours de l'année 2025 contre 5 671 en 2024. Le nombre d'opérations de transferts filtrées en 2025 représente 4.43% du nombre total des transferts internationaux de la banque (émis et reçus). Le filtrage a donné lieu au rejet de 10 opérations.
- > **Validation des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé :** En 2025, le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière s'élève à 1.979 dossiers (contre 2.071 dossiers en 2024). Aussi, 793 dossiers ont été traités dans le cadre de la revue KYC.
- > **Validation entée en relation et revue des clients soumis à la réglementation FATCA :** En 2025, le nombre de dossier transmis à la conformité réglementaire pour validation s'élève à 147 dossiers, 124 entrées en relation et 23 revues de dossiers. Il s'agit de clients présentant des critères nécessitant des vérifications sur le plan de la réglementation FATCA.
- > **Activité déclarative :** Le nombre de déclarations a enregistré une hausse de 30% et s'élève désormais à 56 déclarations en 2025 contre 43 déclarations en 2024.
- > **Demandes d'informations CTAF :** Le nombre des demandes d'informations adressées par la

CTAF a enregistré une baisse de 21% passant de 515 en 2024 à 406 en 2025.

- > **Réquisitions judiciaires en lien avec un risque LCB FT :** Le nombre de réquisitions judiciaires analysées par la conformité, pour éventuel risque LCB FT s'élève à 259 réquisitions en 2025 (vs 204 en 2024) impliquant 207 clients UIB (vs 157 clients en 2024).
- > **Formations :** Sur 2025, 18 formations e-learning inhérentes à la conformité ont été distribuées. Il s'agit de : (1) Contributions aux indices de référence, (2) Lutte contre la corruption, (3) Conflits d'intérêts, (4) la protection des intérêts des clients, (5) Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, (6) Gestion des risques environnementaux et sociaux, (7) Abus de marché, (8) KYC, (9) Sanctions & embargos, (10) Droit de la Concurrence, (11) Information client et prospect, (12) Stratégie RSE, (13) Fatca, (14) Lutte contre le financement du terrorisme, (15) Sécurité de l'information, (16) Culture et Conduite, (17) Droit d'Alerte et (18) Sanctions internationales.

## 6. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ POUR 2025

L'exercice annuel de l'évaluation des risques de non-conformité (Compliance Assessment) pour l'année 2025 a porté sur les thématiques suivantes :

- > **Sanctions & Embargos :** L'évaluation globale des risques S&E a abouti à une cotation du risque résiduel « Moyen » résultant d'un score du risque inhérent « Elevé » et d'une cotation « Satisfaisante » du dispositif de maîtrise des risques (Mitigants). Le score « Elevé » pour le risque inhérent est principalement due aux activités de Trade Finance et de correspondance bancaire, qui présentent intrinsèquement

un risque très élevé de par leur nature. En outre, cette notation a été également impactée par les transactions transfrontalières avec des pays à risque (forte exposition aux risques de sanctions internationales). En revanche, l'examen des mitigants a donné lieu à une cotation « Satisfaisante » qui s'explique par l'ensemble des efforts consentis, depuis le programme Lafayette.

- > **Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme :** L'évaluation globale des risques LCB/FT a abouti à une cotation du risque résiduel « Moyen » résultant d'un score du risque inhérent « Elevé » et d'une cotation « Acceptable » du dispositif de maîtrise des risques (Mitigants). Cette cotation Moyenne du risque résiduel traduit les faiblesses identifiées sur le dispositif KYC qui a conduit à l'aggravation des scores des mitigants sur les catégories « Gouvernance et Management de la Direction » et « Assurance qualité ». Les principales faiblesses portent sur la mise en place tardive de l'équipe Assurance Qualité KYC et les faibles taux de conformité issus des contrôles conduits sur les dossiers KYC, dans le cadre de cette Assurance Qualité. Il n'en demeure pas moins que plusieurs éléments attestent de la solidité du dispositif LCB/FT, en matière de gestion des alertes et d'activité déclarative (Transmission de déclarations de soupçons). Cela se traduit principalement par (1) le déploiement d'outils assurant un meilleur monitoring et profilage des transactions, (2) la mise en place de cadre normatif, régulièrement revu et (3) la montée en compétence des collaborateurs de la Conformité.
- > **Protection de la Clientèle :** L'évaluation du dispositif de protection des clients a donné lieu à un risque résiduel faible sur les volets de conflit d'intérêts et exigences professionnelles et à un

risque résiduel moyen pour l'offre de produits et services. Les risques intrinsèques dégagent un score moyen sur les trois volets évalués.

Les risques liés aux conflits d'intérêts sont impactés par l'identification d'activités, à forte exposition au risque de conflit d'intérêts liés aux clients (exp : la distribution de produit d'assurance et la contribution au TUNIBOR), la fixation d'objectifs quantitatifs liés à la distribution de produits et services de la banque. Le dispositif cadeaux et la gestion de relations avec des tierces parties (Fournisseurs, FSP, partenaires dans le cadre des actions de mécénat et sponsoring) aggravent, par essence, le risque. Aussi, Sur le volet licences et certifications la présence d'un nombre, certes très limité, de collaborateurs dont l'activité professionnelle nécessite une autorisation, a dégradé le score des risques intrinsèques.

Quant à l'offre de produits et services, la typologie de clientèle essentiellement de détail (moins avertis que les professionnels) aggrave le risque, tout autant que la nature des produits commercialisés. Aussi, les techniques de vente à travers la distribution de produits commerciaux et les campagnes publicitaires, contribuent nativement à l'aggravation du score associé au risque inhérent.

Les risques intrinsèques sur le volet de produits et services ont été fortement impactés par l'évolution de la réglementation locale en 2024, fixant des exigences nouvelles et spécifiques, en lien avec la protection des clients.

L'évaluation du dispositif de maîtrise des risques donne lieu à un score des mitigants Satisfaisant. Le corpus normatif et la gouvernance autour des risques liés à la protection des clients sont les éléments qui ont permis d'atténuer les risques intrinsèques. Il s'agit essentiellement de la

mise en place de comité nouveau produit, du déploiement et de la revue périodique des circulaires relatives aux politiques de crédits, aux conflits d'intérêts, aux cadeaux et aux exigences professionnelles réglementaires. Aussi, le déploiement de formations présentielle ou E-learning et le maintien des connaissances adaptées et cohérentes avec les exigences réglementaires renforcent le dispositif.

- > **Intégrité des marchés :** L'évaluation du dispositif lié à l'intégrité des marchés a donné lieu à un risque résiduel moyen concernant les thématiques d'enregistrement des communications audio et téléphoniques et les reporting réglementaires et transparence des marchés. Les volets de la réglementation sur les dérivés et les indices et benchmarks affichent, quant à eux, un risque résiduel faible.

La cotation des risques intrinsèques, sur les différents volets de l'intégrité des marchés, a donné lieu à des scores variant entre élevé et très élevé. Cette cotation est fortement impactée par la contribution de l'UIB à un indice de référence (TUNIBOR) et l'obligation d'enregistrement des communications électroniques et audio.

Le score très élevé associé aux obligations réglementaires locales de reporting par rapport à l'activité de la salle de marché de l'UIB (reporting à la Banque Centrale de Tunisie) et aussi pour l'UIB Finance en tant qu'intermédiaire en bourse (reporting des transactions au Conseil du Marché Financier ainsi qu'à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis), a contribué à l'aggravation du score global des risques intrinsèques.

Le score globalement satisfaisant à acceptable des mitigants s'explique par la mise en place d'une gouvernance autour des risques liés à l'intégrité des marchés (comité trimestriel MIOC) ainsi que

le déploiement de politiques, de procédures et de contrôles relatifs, à la contribution à un indice de référence et à l'enregistrement des communications électronique et audio.

- > **Transparence fiscale FATCA :** L'évaluation du dispositif FATCA révèle un risque résiduel faible, soutenu par un cadre réglementaire stable depuis 2019 et un reporting annuel réalisé dans les délais par l'UIB. La nette amélioration du risque résiduel s'explique par la réduction significative du nombre de clients US non conformes, grâce à une campagne de remédiation ayant conduit à la clôture des relations non conformes dans les délais réglementaires. Le dispositif de mitigation, jugé satisfaisant, repose sur une identification rigoureuse des clients US via le processus KYC, une procédure dédiée, et des contrôles réguliers assurés par la Conformité pour détecter tout changement de situation.

- > **L'évaluation des risques conformité relative au respect de la réglementation des changes :** L'évaluation des risques de non-conformité relative au respect de la réglementation des changes a porté sur les thématiques suivantes : emprunts extérieurs, investissement tunisien à l'étranger, opérations de caisses en devises, opérations relatives aux revenus de capitaux et allocations voyage d'affaires.

L'évaluation des risques sur ces thématiques a donné lieu à des risques résiduels Moyen pour (i) les investissements tunisiens à l'étranger, (ii) les opérations de caisses en devises et (iii) les opérations relatives aux revenus de capitaux. Quant aux 2 autres thématiques (i) emprunts extérieurs et (ii) allocations voyage d'affaires, leur risque résiduel a été jugé élevé.

Les plans d'actions issus de cette évaluation sont suivis dans le cadre du comité de pilotage mensuel relatif au programme de

la réglementation des changes.

A fin 2025, le suivi des plans d'actions fait état de 29 actions réalisées, 16 actions en cours et 15 actions à lancer.

## 7. FAITS MARQUANTS

- > **Création d'une nouvelle entité Contrôle réglementaire LoD2 :** En mars 2025, une nouvelle entité a été mise en place au sein de la Direction de la Conformité, en charge du nouveau dispositif LoD2 (Line of Defense) sur le périmètre de la réglementation des changes.
- > **Certification AML 30000 :** L'UIB a reconduit pour la 7ème année consécutive la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie ;
- > **Dispositif LCB FT :** Une montée en version de l'outil de profilage SironAML a été opérée sur le quatrième trimestre 2025. La nouvelle version de SironAMLV24 offre de nouvelles fonctionnalités, notamment en matière d'affichage des opérations des clients, de visualisation des scénarios, ainsi que de génération des rapports d'audit.
- > **Sanctions et Embargos :** Dans le cadre du projet Data Quality, visant à optimiser le renseignement et à compléter les champs vides dans les Systèmes d'Informations SI , une mise à jour des bases a été effectuée. Cette mise à jour a généré un stock de 57 858. L'apurement de ce stock n'a pas donné lieu à l'identification de personnes sanctionnées.
- > **Dispositif d'Alerte :** Le projet pour le déploiement d'un canal sécurisé d'alerte lancé se poursuit sur 2025, outre la mise en place d'une boîte mail dédiée à la déclaration.
- > **Cartographie des risques de non-conformité relative à la réglementation des changes :** Le déploiement de la cartographie des risques de non-conformité sur le périmètre de la réglementation des changes s'est poursuivi en 2025, dans le cadre d'un

programme. Ce programme est piloté par la nouvelle entité de Contrôle Règlementaire LoD2. Le programme est composé de 7 thèmes autour des développements IT, régularisation des comptes, suivi des reporting réglementaires, remédiation des dossiers, renforcement de la culture et de la formation, cartographie des risques et contrôle permanent.

➤ **Protection des données personnelles:** Mise à niveau du dispositif déjà existant à travers la participation au déploiement d'une politique de conservation et d'élimination des données personnelles UIB 2025-27.

## **8. FEUILLE DE ROUTE 2026**

### **1. CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE**

- Poursuite de la remédiation des clients éligibles à la loi Fatca : collecte de la documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers);
- Accompagnement de la mise en place du dispositif RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans le cadre du KYC et des financements structurés;

- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption par la mise en place d'un canal sécurisé local pour les lanceurs d'alerte;
- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés;
- Mise en place des contrôles sur les situations potentielles de conflit d'intérêts;
- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques de non-conformité. Participation au projet de mise à niveau du dispositif d'archivage et de purge des données;
- Mise en place de contrôles LoD2 sur la thématique de la réglementation des changes;
- Suivi des actions de remédiation sur les dossiers afférents aux risques règlementaires de changes.

### **2. SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

- Lancement d'une étude d'opportunité pour de l'outil de profilage SironAML, de manière à introduire les nouvelles technologies basées sur l'IA et d'assurer une flexibilité dans le développement des scénarios;
- Renforcement des diligences sur le plan KYC et LCB FT des clients sensibles, objet de déclarations de soupçons, de réquisitions

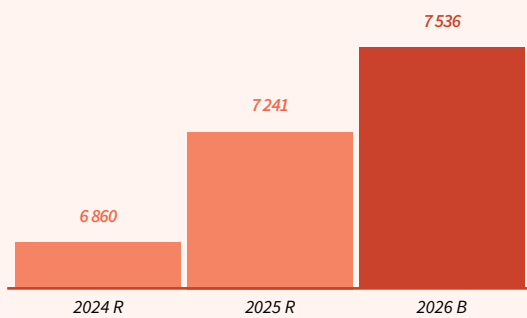
judiciaires, de demandes des régulateurs, ainsi que des associations;

- Accompagnement de la revue périodique notamment sur la stratégie de lissage et en matière des dérogations nécessaires;
- Renforcement du dispositif KYC relatifs aux Institutions de MicroFinance (IMF) et des Prestataires de Services de Paiements (PSP);
- Suivi de la revue des correspondants bancaires;
- Accompagnement du déploiement de la revue périodique des PM sur le BPM wellcom;
- Déploiement d'une nouvelle solution dédiée au filtrage référentiel;
- Mise à jour des procédures relatives aux thématiques KYC, LCB FT et Sanctions & Embargos;
- Conduite de l'exercice annuel d'évaluation des risques liés à la sécurité financière.

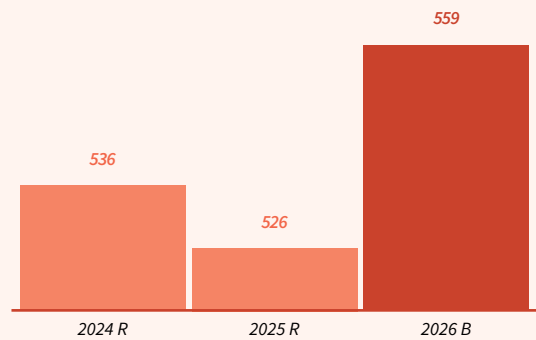
# OÙ ALLONS-NOUS ?

## OBJECTIF 2026

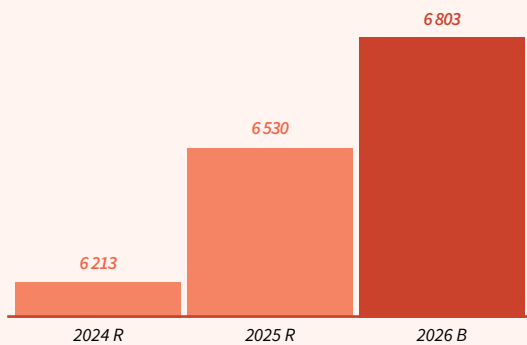
**Dépôts MTND**



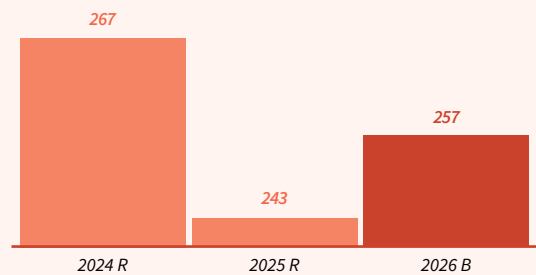
**PNB MTND**



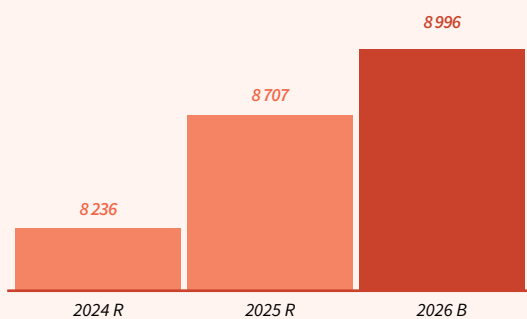
**Crédits MTND**



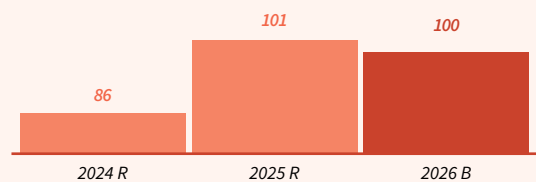
**RBE MTND**



**Total Bilan MTND**



**Résultat Net MTND**



## APPLICATION DES NORMES BALOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

> Adoption des Normes Comptables Internationales (Normes IFRS-2005) et passage à la norme IFRS9 (en remplacement de la norme IAS 39-2018) :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS ) et un ajustement progressif de la provision collective en local permettant de se rapprocher des provisions sur les encours sains en application de la norme IFRS9.1	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts)	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue dès l'octroi du crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes)	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le "comment et pourquoi" l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

> Adoption des Normes Bâloises Bâle II et Bâle III :

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016-03)	Réalisé	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des "noms sous surveillance – Relations sensibles" afin d'identifier les contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018-06)	Réalisé	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test	Réalisé	2021
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (circulaire BCT 2023-05)	Réalisé	2023
Convergence vers les Normes Bâle III, Fonds propres, Risques de Crédits et Risques Opérationnels (circulaire BCT n°2025-08)	En cours	2026

## MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÉGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE - CIRCULAIRE BCT 2016-06\*

### > État d'avancement du projet Système de Notation Interne

ACTIONS	STATUT	ECHÉANCE
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant son expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les insuffisances en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et « le gap entre la PD observée et la PD théorique seraient difficilement remédiables avec les modèles actuels »	Réalisé	Avril 2020
Lancement d'une mission d'audit externe du modèle pour la revue de la pertinence des résultats et la possibilité de l'utiliser dans le cadre du projet IFRS La mission a relevé certaines insuffisances, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'identification d'écarts par rapport à la définition du défaut ce qui n'est pas conforme aux exigences réglementaires et aux normes IFRS 9.</li> <li>Des faiblesses dans la qualité des données : plusieurs variables du modèle présentent une corrélation supérieure à 70%, dépassant le seuil de multi-colinéarité acceptable.</li> <li>Les résultats des différentes métriques lors de la phase de modélisation sont faibles. Le modèle a un faible pouvoir prédictif et un faible pouvoir discriminatoire.</li> <li>Les résultats des différentes métriques de Backtesting montrent que le modèle a également un faible pouvoir prédictif et discriminatoire sur des horizons temporels différents de ceux utilisés lors de leur conception.</li> </ul>	Réalisé	Septembre 2024
Pour répondre à ces enjeux, et afin de se conformer aux lignes directrices des normes IFRS 9 et des nouvelles exigences réglementaires, la banque a décidé : <ul style="list-style-type: none"> <li>La refonte totale du système de notation interne Corporate /PME par un cabinet externe disposant d'une expertise reconnue en matière de modélisation du risque de crédit et de conformité réglementaire.</li> <li>La mise en place d'un système de notation pour le marché Retail , conformément à la structure du portefeuille et aux conditions économiques et financières des clients (Particuliers / Professionnels &amp; TPE) par le même cabinet. <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collecte des données;</li> <li>→ Modélisation et aspect IT;</li> <li>→ Élaboration de la documentation de projet;</li> <li>→ Backtesting du modèle et test de l'outil;</li> <li>→ Clôture des préconisations de la BCT</li> </ul> </li> </ul>	En cours	Juin 2026

\*Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

## INDICATEURS DE DURABILITÉ

### INDICATEURS ESG

Cette section du rapport de gestion vient compléter l'analyse présentée dans les états financiers en adoptant une approche plus large. Elle reprend les risques et opportunités déjà identifiés dans les états financiers, tout en intégrant d'autres éléments dont la matérialité, bien que plus limitée, demeure essentielle pour appréhender de manière complète l'exposition globale de la banque aux enjeux de durabilité.

Ces informations sont structurées selon les quatre axes :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

### AXE N°1 : LA GOUVERNANCE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ

La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de l'UIB repose sur un dispositif structuré, placé sous la supervision du Conseil d'Administration, les Comités de gouvernance de la

banque et La Direction Générale. Leur intervention assure une prise en compte cohérente et intégrée de ces enjeux dans la gestion globale des risques.

### 1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCES

Les organes intervenant dans le suivi et la gestion des risques et opportunités de durabilité sont :

**Le Conseil d'administration** est informé et saisi, lorsque cela est pertinent, des risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence significative sur les activités, la performance ou les perspectives de la banque. À ce titre, le Conseil examine ces sujets dans le cadre de ses travaux de supervision et de pilotage stratégique, notamment lorsque leur importance ou leur impact potentiel requiert une attention particulière au niveau de la gouvernance centrale.

**Le Comité Risques** examine périodiquement l'évolution des risques ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle associé. Dans ce cadre, il discute également des risques liés à la durabilité, notamment les risques climatiques physiques et de transition susceptibles d'affecter les contreparties et les activités de financement. Le comité s'assure de la prise en compte de ces risques dans les politiques d'octroi, dans les processus d'évaluation des contreparties et dans la cartographie globale des risques.

**Le Comité d'audit** examine, avant la clôture de l'exercice, le dispositif d'évaluation des risques financiers liés à la durabilité ainsi que le système de contrôle interne mis en place, et en évalue l'incidence potentielle sur les états financiers de la Banque et sur sa politique de provisionnement. Dans le cadre de ses travaux, il examine également les thématiques liées à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données, la robustesse des contrôles informatiques et le niveau de conformité aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de confidentialité des informations.

**Le Comité Sécurité des Systèmes d'Information** assure la supervision des risques liés à la sécurité des données, considérés comme un enjeu de durabilité relevant du capital social. En effet, la protection des données, y compris les données à caractère personnel, constitue un facteur sensible pouvant affecter la continuité des activités, la conformité réglementaire ainsi que la confiance des parties prenantes. Dans ce cadre, le comité revoit périodiquement la cartographie des risques de sécurité de l'information, suit son évolution, valide ou ajuste les plans d'action proposés par le RSSI et veille à leur conformité au référentiel interne de sécurité. Il statue également sur les arbitrages nécessaires et approuve les modalités de traitement des risques liés à la sécurité des données.

## 2. RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale assure le suivi opérationnel des risques et opportunités liés à la durabilité présentant une incidence significative sur les activités de la banque. Elle veille à leur prise en compte dans les processus d'analyse, d'octroi et de gestion des risques, et coordonne la préparation ainsi que la remontée des éléments d'information nécessaires aux organes de gouvernance pour éclairer leurs travaux de supervision. La Direction contribue ainsi à garantir une intégration progressive et cohérente des enjeux de durabilité dans les processus décisionnels clés de la banque.

## 3. COMPÉTENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance disposent des compétences nécessaires pour appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, en particulier ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités de la banque. La présence de représentants du Groupe Société Générale au sein de ces instances, notamment au Conseil d'administration, constitue un apport déterminant. Leur expertise reconnue en matière de risques climatiques physiques, de risques de transition et d'enjeux sociaux propres au secteur bancaire renforce la qualité des analyses et des décisions stratégiques.

Afin de consolider ces compétences, un programme structuré de sensibilisation et de renforcement des capacités sera déployé au bénéfice des comités de gouvernance, du Comité Exécutif et du Comité de Direction, afin de

renforcer la compréhension des enjeux de durabilité et d'assurer leur intégration progressive dans les travaux de supervision et de pilotage.

### AXE N°2: LA STRATÉGIE DE LA BANQUE AU REGARD DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ

L'UIB inscrit son développement dans une stratégie de finance durable qui vise à renforcer la création de valeur à long terme. Cette orientation repose sur des principes d'intégrité et de transparence, en intégrant progressivement les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les priorités de croissance, les politiques d'octroi et les choix d'allocation des ressources. La banque concentre ainsi sa stratégie sur l'inclusion financière, l'efficacité opérationnelle et une gestion prudente des risques afin d'assurer une trajectoire de développement durable et résiliente.

#### 1. STRATÉGIE D'OCTROI ORIENTÉE VERS LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Dans le cadre de sa stratégie d'octroi, l'UIB intègre de manière conjointe les risques climatiques de transition et les risques physiques afin d'évaluer la résilience des secteurs et des contreparties. L'appréciation du risque de transition s'appuie notamment sur les politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la stratégie ESG du Groupe Société Générale, qui permettent d'identifier les activités sensibles et d'appliquer des critères d'analyse renforcés ou, le cas échéant, des critères d'exclusion.

Dix secteurs sont ainsi considérés comme sensibles (agriculture industrielle et foresterie, barrages

et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac) et font l'objet d'une évaluation spécifique combinant notation des contreparties, seuils sectoriels et exigences d'engagement. Cette approche est complétée par une stratégie de dialogue visant à accompagner les contreparties dans leurs trajectoires de transition et dans l'amélioration progressive de leur profil carbone.

Parallèlement, l'analyse du risque physique repose sur des indicateurs couvrant les horizons 2030 (risques aigus) et 2050 (risques chroniques), selon le scénario RCP 8.5, permettant d'évaluer l'exposition des clients aux aléas climatiques et leurs impacts potentiels sur les opérations, la chaîne logistique, les actifs et les marchés ainsi que l'évaluation des garanties.

Cette approche intégrée contribue à orienter les décisions de financement vers les clients les plus résilients et à renforcer la robustesse et la soutenabilité du portefeuille à moyen et long terme.

#### 2. STRATÉGIE DE FINANCEMENT VERT

L'UIB déploie une stratégie de financement vert structurée, articulée autour de l'accompagnement des projets favorisant la transition énergétique et la réduction des impacts environnementaux. À ce titre, la banque a géré le programme SUNREF, destiné à soutenir les investissements en énergies renouvelables, en efficacité énergétique, en dépollution et en production propre. Cette expérience a renforcé la capacité de l'UIB à identifier et financer des

projets représentant un impact environnemental positif.

Parallèlement, la banque adopte une approche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, notamment sous les régimes d'autorisation et d'autoconsommation, en ciblant les initiatives viables et alignées avec les objectifs de transition bas carbone. Cette orientation contribue à diversifier le portefeuille, à soutenir la compétitivité énergétique des clients et à consolider l'alignement de la banque avec les enjeux de durabilité.

### **3. STRATÉGIE D'INCLUSION FINANCIÈRE**

La stratégie future de l'UIB s'inscrit dans une dynamique de développement durable et inclusif. La banque entend renforcer son action en faveur de l'inclusion financière en soutenant davantage les institutions de microfinance, afin d'élargir l'accès au crédit des populations et des micro-entreprises insuffisamment bancarisées.

Elle prévoit également de consolider le financement des TPE et des PME à travers des mécanismes adaptés à

leurs besoins spécifiques.

Parallèlement, l'UIB ambitionne de développer des solutions digitales destinées à faciliter l'accès aux services bancaires, notamment via les canaux mobiles et en ligne, afin de toucher plus largement les segments sous-desservis et de favoriser une inclusion financière plus étendue.

### **AXE N°3 : LES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES**

#### **1. IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ**

Dans une première étape, les activités de la Banque ont été identifiées et classées en s'appuyant sur les six sous-secteurs du domaine financier suivants :

- Gestion d'actifs et services de conservation
- Banques commerciales
- Finance aux particuliers
- Banque d'investissement et courtage
- Financement immobilier (crédit hypothécaire)
- Valeurs mobilières et matières premières

Dans un second temps, les thématiques ont été filtrées et évaluées au regard du modèle économique de la Banque, ainsi que de leur applicabilité dans son contexte géographique, afin d'identifier les sujets présentant une pertinence effective pour les activités de la banque.

Cette sélection a ensuite fait l'objet d'une analyse de matérialité financière fondée sur trois axes : (i) la probabilité de survenance du risque ou de réalisation de l'opportunité, (ii) l'impact potentiel sur les états financiers, et (iii) l'influence possible sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'application de cette démarche a permis d'identifier les risques et opportunités significatifs devant être présentés au niveau des états financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

#### **2. LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS**

THÈMES	RISQUES / OPPORTUNITÉS	DESCRIPTION	APPROCHE DE GESTION DES RISQUES	HORIZON
Inclusion financière	Opportunité	Opportunité d'expansion du portefeuille à travers des produits de financement ciblant les TPE/PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'UIB adopte une approche structurée de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services essentiels et en soutenant les segments sous-financés.</li> <li>— Elle renforce l'accès à la santé et à l'éducation.</li> <li>— Par ailleurs, Le volume de crédits octroyés aux institutions de microfinance constitue un levier essentiel d'inclusion financière pour la banque. En soutenant ces acteurs, la Banque contribue à élargir l'accès aux services financiers pour les populations à faible revenu, les travailleurs indépendants et les micro-entrepreneurs, tout en favorisant le développement de projets à fort impact social.</li> </ul>	CT - MT
Finance durable	Opportunité	Opportunité d'élargir le portefeuille à travers le développement de solutions de financement alignées sur la transition énergétique et les projets à impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'UIB se positionne désormais comme un acteur important du financement de la transition énergétique en adoptant une démarche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse des projets structurants réalisés sous le régime d'autorisation ou des initiatives d'autoproduction à grande échelle.</li> </ul>	CT - MT
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque physique	Les risques physiques résultent d'événements climatiques pouvant endommager les actifs des contreparties. Ils perturbent leur activité et réduisent leur capacité à rembourser la banque.	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'UIB renforce sa surveillance des risques physiques, liés aux événements climatiques extrêmes susceptibles de dégrader les actifs des contreparties et leur solvabilité.</li> <li>— Pour structurer cette démarche, la banque prévoit le déploiement en 2026 d'un outil de pointe développé par le Groupe Société Générale.</li> <li>— Ce dispositif permettra d'établir une cartographie géographique précise des zones de vulnérabilité en Tunisie, identifiant de façon rigoureuse les risques physiques liées au changement climatique.</li> </ul>	MT-LT
	Risque de transition	Les risques de transition découlent des changements réglementaires, technologiques et économiques liés au passage vers une économie bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'intégration des risques climatiques de transition s'appuie sur une architecture de contrôle en trois lignes de défense, garantissant une prise en compte rigoureuse et cohérente de ces enjeux dans le processus de crédit. La première ligne de défense, constituée des équipes commerciales et opérationnelles, est responsable de l'identification des expositions sensibles aux risques de transition, en appliquant les politiques sectorielles de la Banque et les outils de notation ICVI/CCVI (Indicateur de Vulnérabilité Climatique de l'Industrie).</li> <li>— Elle évalue ainsi la vulnérabilité des secteurs à forte intensité carbone et la compatibilité des projets avec les trajectoires de décarbonation.</li> <li>— La deuxième ligne de défense vérifie la robustesse de ces analyses, s'assure de la conformité aux politiques internes et examine les dossiers présentant un risque accru, en s'appuyant notamment sur les expertises spécialisées.</li> <li>— Enfin, la troisième ligne de défense, assurée par l'audit interne, réalise un contrôle indépendant de l'efficacité globale du dispositif, afin de garantir une intégration fiable, homogène et continue des risques climatiques de transition au sein du système de gestion des risques de la Banque.</li> </ul>	MT-LT
Éthique des affaires	Risque	Risque de manquements à l'éthique des affaires susceptibles de générer des pertes financières et un besoin accru en provisions pour risques et charges.	<ul style="list-style-type: none"> <li>— La banque adopte une démarche éthique rigoureuse reposant sur la prévention, la transparence et le contrôle interne renforcé.</li> <li>— Elle met en place des politiques strictes visant à réduire les risques de fraude et toute autre infraction réglementaire.</li> <li>— Des mécanismes de surveillance, de formation continue du personnel et de déclaration obligatoire permettent d'anticiper les risques de pertes financières ou de provisions élevées liées à toute infraction réglementaire.</li> </ul>	CT - MT

THÈMES	RISQUES / OPPORTUNITÉS	DESCRIPTION	APPROCHE DE GESTION DES RISQUES	HORIZON
<b>Formation et éducation</b>	<b>Risque</b>	Risque d'obsolescence des compétences et de capacité d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'approche globale de gestion des risques en matière d'obsolescence des compétences repose sur un programme annuel visant à maintenir et développer les compétences du personnel.</li> <li>— Elle prévoit des parcours dédiés pour accompagner l'évolution de carrière, la mobilité interne ou le redéploiement, ainsi que des formations techniques adaptées aux exigences spécifiques des métiers.</li> <li>— Dans ce cadre, des modules essentiels sont déployés, notamment les formations ESG destinées au pôle Entreprises afin de renforcer l'intégration des critères ESG dans les processus d'octroi de crédit, ainsi que les formations IFRS dédiées au pôle Finance pour consolider la maîtrise du reporting international et assurer la conformité réglementaire du reporting financier. Ces dispositifs incluent également des formations spécialisées pour les équipes Cybersécurité, ainsi que des sessions ciblées pour les métiers particulièrement exposés, notamment les équipes Réseau, afin de garantir une montée en compétence homogène sur l'ensemble des thématiques clés.</li> <li>— En complément, le Groupe Société Générale met à disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'UIB des modules e-learning obligatoires et récurrents, assurant une montée en compétence continue.</li> </ul>	MT - LT
<b>Sécurité des données et protection de la vie privée des clients</b>	<b>Risque</b>	Risque de violation de données, de cyberattaques et d'exposition de données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>— La gestion des risques liés à la sécurité de l'information à l'UIB s'appuie sur un dispositif robuste et structuré, aligné sur les normes internationales de sécurité (notamment les référentiels de National Information Technology Standards). Le dispositif couvre l'ensemble des dimensions essentielles de la sécurité (sécurité des applications, protection des données, sécurité des infrastructures, capacités de détection et de réaction, sensibilisation des collaborateurs ainsi que résilience opérationnelle).</li> <li>— L'évaluation du niveau de maîtrise repose sur un corpus de 181 contrôles répartis par domaines, audités annuellement par les auditeurs externes du Groupe Société Générale, et soumis à des exigences strictes en matière de preuves de conception et d'efficacité.</li> <li>— La Banque a mis en place des mécanismes avancés de chiffrement et de prévention des fuites de données couvrant les envois externes, le partage en ligne, les impressions et l'utilisation des supports amovibles, renforcés par une politique de blocage et de notification. L'entité GSS, en charge de la gestion des titres, est certifiée ISO 27001, tandis que le système monétique de la Banque est conforme au standard PCI-DSS.</li> <li>— Les activités opérationnelles de sécurité sont assurées par le Security Operations Center (SOC), chargé de la surveillance en continu, du tri des alertes, de leur qualification et de leur escalade. Cette activité est complétée par l'approche "secure by design", imposant l'intégration des exigences de sécurité dès la conception des applications, ainsi que par des tests indépendants lorsque le développement applicatif est externalisé.</li> <li>— Enfin, la Banque déploie un programme structuré de sensibilisation et de formation incluant des campagnes internes récurrentes, un parcours d'intégration dédié aux nouvelles recrues, des exercices de simulation de crise, ainsi que des campagnes de détection du phishing destinées tant aux équipes opérationnelles qu'aux décideurs (COMEX et CODIR). Une politique de sécurité formelle encadre l'ensemble de ces pratiques et assure une gouvernance claire du dispositif.</li> </ul>	CT - MT

THÈMES	RISQUES / OPPORTUNITÉS	DESCRIPTION	APPROCHE DE GESTION DES RISQUES	HORIZON
Emissions financées (PCAF)	Risque	Risque de concentration et d'exposition significative aux émissions financées, découlant des secteurs ou projets fortement émetteurs présents dans le portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Bien que l'UIB assure un suivi des expositions sectorielles susceptibles de générer un niveau élevé d'émissions (principe de base de l'approche PCAF) le dispositif de mesure des émissions financées n'est pas encore structuré selon les exigences méthodologiques PCAF à la date du 31/12/2025.</li> <li>— La Banque prévoit néanmoins de renforcer ce volet en réalisant, dès 2026, un premier calcul des émissions financées sur une classe d'actifs prioritaire, en vue de construire progressivement un cadre de mesure et de reporting conforme aux standards internationaux</li> </ul>	CT - MT
Gestion des risques systémiques	Risque	Risque d'exposition à l'instabilité économique et à la volatilité monétaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>— L'UIB applique une approche intégrée de gestion des risques systémiques.</li> <li>— La Banque suit de près la liquidité en dinar et en devises, devenue rare et coûteuse depuis la période post-Covid-19, et s'appuie sur un plan d'urgence de liquidité validé par le Groupe pour encadrer ses actions en situation de tension. Le pilotage est assuré par l'entité CDG &amp; ALM via des analyses et reportings réguliers présentés aux différentes instances de gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité ALM, etc.).</li> <li>— L'évaluation des risques systémiques repose sur plusieurs métriques clés : ratios LCR et NSFR, projections de trésorerie, concentration des dépôts, stress tests de liquidité, stress tests de taux (VAN, MVC) ainsi que des tests de sensibilité intégrés aux projections budgétaires.</li> <li>— Ces analyses permettent d'apprécier la résilience du plan financier face à divers scénarios macroéconomiques, réglementaires et fiscaux, incluant les récents changements législatifs et prudentiels.</li> <li>— Enfin, une politique prudente d'adéquation des fonds propres est appliquée, notamment via une stratégie progressive et adaptable de distribution des dividendes, permettant de maintenir un matelas de solvabilité suffisant par rapport au seuil prudentiel, tout en préservant la capacité d'investissement et la résilience de l'établissement face aux chocs systémiques</li> </ul>	CT - MT

## AXE N°4 : LES INDICATEURS ET OBJECTIFS PERTINENTS

### 1. INCLUSION FINANCIÈRE & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 (KTND)
Ces indicateurs présentent les montants de la contribution de la Banque à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	— Montants des débloquages pour les PME et TPE	165 242
	— Montants débloqués en faveur des institutions de microfinance	130 000
	— Montants débloqués de crédits liés aux secteurs Éducation & Santé	174 683

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Ces indicateurs présentent le nombre de crédits et de prêts contribuant à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé	— Nombre des débloquages pour les PME et TPE	1 253
	— Nombre des crédits accordées aux sociétés de microfinance	8
	— Nombre de clients ayant bénéficié de crédits opérant dans les secteurs de l'Éducation & de la Santé	36

## 2. FINANCEMENT DURABLE

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 (KTND)
Cet indicateur présente le montant des projets photovoltaïques financés par la Banque, illustrant son engagement dans le soutien à la transition énergétique.	— Montant des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	29 713
	— Montant des crédits débloqués	1 435

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Cet indicateur présente le nombre d'engagements de la Banque dans le financement de la transition énergétique verte, en particulier les projets photovoltaïques destinés à la production d'électricité solaire	— Nombre des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	20
	— Nombre des crédits débloqués accordés pour les projets photovoltaïques	1

### 3. INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS L'ANALYSE DE CRÉDIT

La Banque renforce progressivement l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit, en accordant une attention particulière aux enjeux climatiques. Cette intégration se structure autour des risques climatiques physiques et des risques de transition, chacun présentant un niveau de maturité différent au sein du dispositif actuel.

Les sections suivantes détaillent la manière dont ces deux dimensions sont prises en compte dans le processus d'octroi.

#### 3.1. Risques climatiques physiques

À ce stade, l'intégration du risque climatique physique dans l'analyse de crédit demeure limitée. La Banque s'engage à développer, à

partir de 2026, une méthodologie dédiée et à mettre en place des indicateurs spécifiques appuyés par des outils de cartographie climatique, permettant d'intégrer progressivement le risque physique de manière plus systématique dans l'analyse de crédit.

#### 3.2. Risques climatiques de transition

L'évaluation du risque de transition s'appuie sur les politiques sectorielles du Groupe Société Générale, qui identifient dix secteurs sensibles soumis à une analyse renforcée ou à des critères d'exclusion (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac).

Cette approche est renforcée, au moment de l'entrée en relation avec les clients « Corporate », par une évaluation ESG systématique réalisée à travers une fiche dédiée.

Celle-ci attribue à chaque contrepartie une notation comprise entre -5, indiquant une forte exposition au risque de transition, et +5, reflétant une exposition plus faible. Sur cette base, les indicateurs présentés ci-après permettent d'apprécier le niveau d'exposition global du portefeuille de la Banque aux risques climatiques de transition.

Au 31 décembre 2025, les encours sur la clientèle s'élèvent à 7 163 254 KTND, contre 6 407 305 KTND en 2024, soit une progression de 290 925 KTND, et qui se détaille comme suit :

POSTE	31/12/2025 (KTND)	31/12/2024 (KTND)
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>	<b>6 872 329</b>

Au 31 décembre 2025, la répartition des encours par type de clientèle devient essentielle dans le cadre de l'analyse du risque climatique de transition appliquée au portefeuille « Corporate ».

Cette classification permet de mesurer l'exposition réelle de la Banque aux secteurs les plus sensibles. Dans ce contexte, l'analyse couvre exclusivement les encours « Corporate », qui s'élèvent à 2 941 739 KTND sur un total de 7 163 254 KTND, soit environ 41% du portefeuille et qui se détaille comme suit :

CATÉGORIE	31/12/2025 (KTND)
Corporate	2 941 739
Particuliers	3 907 221
TPE	314 294
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>

La distribution des encours selon l'échelle d'exposition au risque de transition (allant de (-5) pour les

contreparties les plus exposées à (+5) pour les moins exposées) se présente comme suit :

SCORE	2025 (KTND)
-5	5 328
-4	109 488
-3	249 407
-2	667 222
-1	648 948
0	264 539
1	420 021
3	321 941
Hors scope (institution financière)	252 106
Autres	2 737
<b>TOTAL CORPORATE</b>	<b>2 941 739</b>

La notation moyenne pondérée du portefeuille Corporate s'établit à (-0,67), sur une échelle allant de (-5) « exposition élevée au risque de transition » à (+5) « exposition faible ».

Bien que négative, cette moyenne demeure proche de zéro, ce qui indique que le portefeuille présente globalement un niveau d'exposition modéré et relativement neutre au risque climatique de transition.

Les expositions classées aux niveaux (-1) et (-2) totalisent 1 316 170 KTND, représentant 45 % du portefeuille Corporate. Cette concentration traduit un positionnement substantiel dans des contreparties présentant un degré d'exposition intermédiaire au risque de transition, et justifie un suivi renforcé au regard des évolutions réglementaires et sectorielles.

Les segments considérés comme fortement exposés, à savoir les niveaux (-3), (-4) et (-5) cumulent 364 223 KTND, soit 12 % du portefeuille Corporate.

#### 4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 (KTND)
Ces indicateurs évaluent l'exposition de la banque aux risques de non-conformité, d'éthique et de conduite financière pouvant entraîner des pertes ou provisions financières.	Montant total des pertes et provisions financières liées aux : Fraude, Délit d'initié, Pratiques anticoncurrentielles, Manipulation de marché, Fautes professionnelles, Toute autre infraction réglementaire financière.	— Montant des dotations aux provisions : 1 633 — Montant des pertes : 25

#### 5. FORMATION ET ÉDUCATION

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	INDICATEUR EN 2025
Nombre total d'heures de formation.	46 196 heures de formation ont été dispensées en 2025, dont 35 543 heures en présentiel et 10 653 heures en ligne, réparties entre les thématiques suivantes : — Gestion de projets et Agilité, — Finance et Analyse financière, — Conformité — Sécurité des systèmes d'informations — ESG.
Nombre des employés ayant bénéficié d'une formation ESG	80 collaborateurs ont suivi une formation sur la gestion des risques environnementaux et sociaux En 2025.

## 6. SÉCURITÉ DES DONNÉES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES CLIENTS

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	INDICATEUR EN 2025
— Nombre de violations de données,	0
— Pourcentage de violations impliquant des données personnelles,	0%
— Nombre de titulaires de comptes impactés,	0
— Montant des pertes et provisions constituées liées à ces incidents.	0

## 7. ÉMISSIONS FINANCIÉES (PCAF)

DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	INDICATEUR EN 2025
— Émissions financées brutes absolues, ventilées par Scope (Scope 1, 2 et 3).	UIB assure un suivi des expositions sectorielles à fort impact carbone ; toutefois, la mesure des émissions financées n'est pas encore déployée selon les exigences PCAF au 31/12/2025.
— Exposition brute pour chaque secteur, par classe d'actifs.	Conformément au principe « <b>comply or explain</b> », l'UIB prévoit de calculer dès 2026 les émissions financées pour les classes d'actifs disposant déjà de données exploitables, sur la base de la méthodologie PCAF. Une feuille de route sera également élaborée pour étendre progressivement la mesure aux autres classes d'actifs et structurer le dispositif de reporting.
— Pourcentage de l'exposition brute incluse dans le calcul des émissions financées.	

## INDICATEURS PROGRAMME RSE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME



#### PROGRAMME GROUPE SG

Lancé en juillet 2022, décliné pour l'UIB sur la période 2022-2030



#### CIBLE GROUPE

Réduction de -50% des émissions CO<sub>2</sub> d'ici 2030 vs 2019



#### CIBLE AFMO

-32% compte tenu des spécificités de la zone géographique\*

 **3,936**  
**TONNES CO<sub>2</sub> EN 2019**

UIB classée **4<sup>ème</sup>** filiale émettrice au sein de la région d'Afrique et Moyen-Orient

 **1,958**  
**CIBLE 2030**

Objectif UIB **-50%** aligné sur la cible groupe

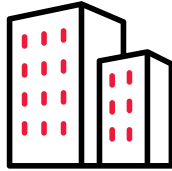
La démarche repose sur trois axes principaux : **sobriété** (technique et usages), **efficacité énergétique** et **décarbonation**.

\*Le facteur d'émission électrique tunisien reste élevé en 2025 à 0,4238 kg/kWh en raison de la dépendance aux combustibles fossiles pour la production d'énergie.

## DÉMARCHE : TRANSFORMER LA MANIÈRE DONT NOUS OPÉRONS AUTOUR DES 4 STREAMS

Ces quatre streams ont été sélectionnés pour couvrir les principaux postes d'émissions et les leviers d'action opérationnels du groupe. Ils structurent notre démarche : fiabiliser les données, prioriser les actions à fort impact et mesurer les réductions de CO2 pour atteindre les objectifs du programme.

### STREAM IMMOBILIER



Électricité (climatisation, éclairages, équipements) et fioul des groupes électrogènes. Données identifiées, fiabilisées et suivies avec un impact mesurable.

### STREAM TRANSPORTS



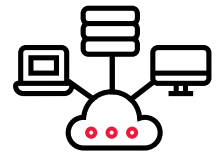
Déplacements professionnels en avion (km) et flotte automobile (km). Données identifiées et suivies mais nécessitant affinements.

### STREAM PAPIERS



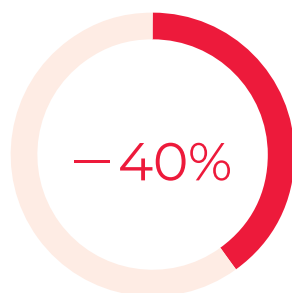
Usages internes et clientèle (relevés, enveloppes, chèquiers, bordereaux). Consommation reprographique suivie via Stream IT.

### STREAM IT/GREEN IS



Énergie du numérique : matériels, consommations numériques, projets/développements, data centers. Données identifiées et suivies.

## BILAN CO2 2025 VS 2019



### ÉMISSIONS CARBONE

**VS** 2 357 TCO2 en 2025  
3 936 TCO2 en 2019



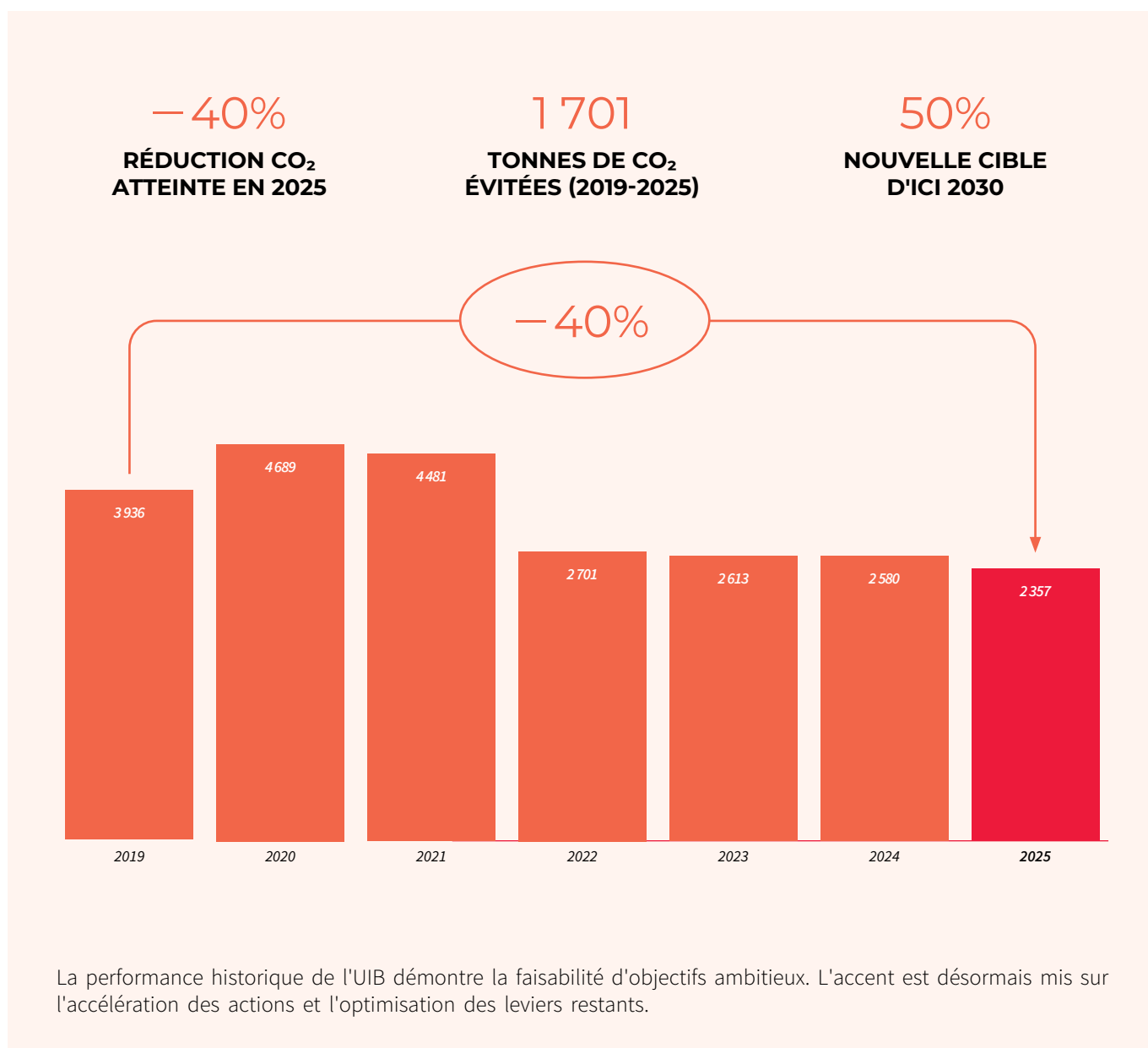
### CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

**VS** 4 908 601 kWh en 2025  
8 142 233 kWh en 2019

La trajectoire projetée pour 2030 vise une réduction de 389 TCO2 qui sera portée principalement par une réduction de 10% de la consommation de l'énergie par rapport à 2025 et -46% par rapport à 2019, avec une cible de 4 417 741 kWh l'équivalent en émission carbone à 1 775 TCO2.

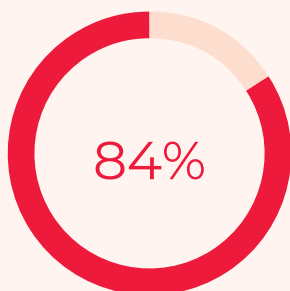
## BILAN 2025 : ATTEINTE DE LA CIBLE 2030 ET NOUVELLE AMBITION

L'objectif de -32% d'émissions de CO<sub>2</sub> prévu pour 2030 a été atteint dès 2023. En 2025, la réduction atteint -40%, ceci représente 1 701 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées sur la période 2019-2025. Une dynamique qui permet désormais de rehausser l'ambition à -50% d'ici 2030.



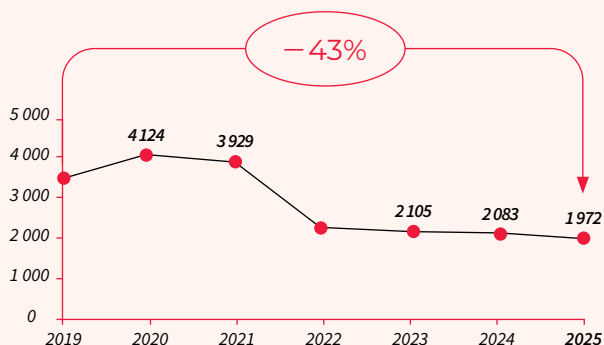
## RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> PAR STREAM

Chaque stream du programme Sencha contribue activement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'UIB. Les graphiques ci-dessous illustrent la trajectoire prévue pour chaque domaine d'action de 2020 à 2026, montrant les efforts de décarbonation en cours et à venir.

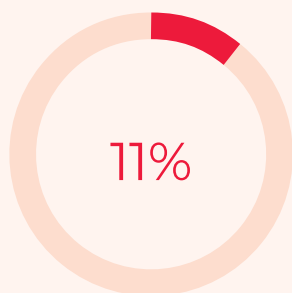


**CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

Stream Immobilier : électricité et fioul

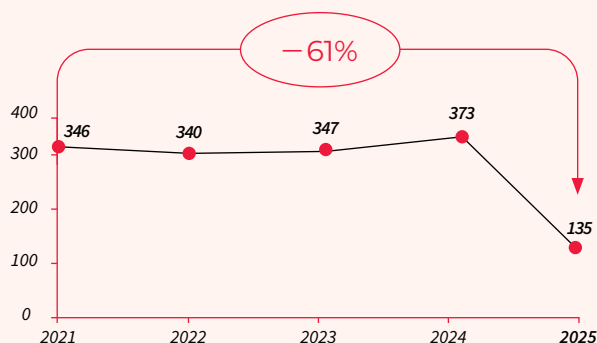


Réduction significative des émissions grâce à l'efficacité énergétique des bâtiments et le déploiement du système de gestion d'énergie.

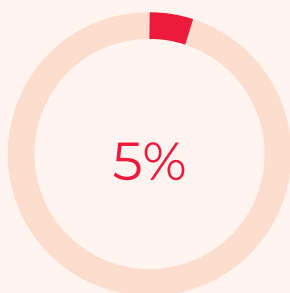


**DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

Transports : avions et flotte automobile

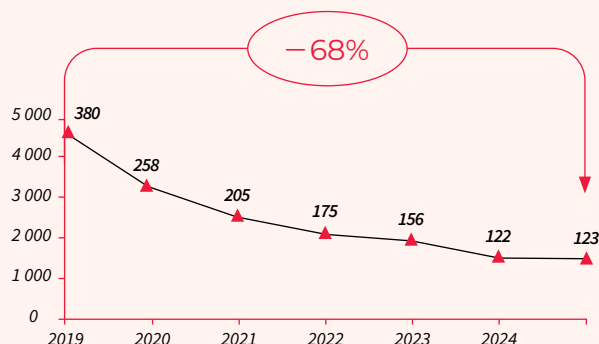


Réduction progressive par l'optimisation des déplacements, le renouvellement de la flotte et l'adoption de véhicules plus écologiques.



**CONSOMMATION DE PAPIER**

Reprographique et documents clients



Diminution constante des émissions grâce à la dématérialisation des documents (principalement doc clients), automatisation des processus et à une gestion optimisée des consommables.

Ces graphiques illustrent la trajectoire de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour chaque stream, reflétant les actions collectives et les investissements stratégiques de l'UIB pour atteindre ses objectifs de décarbonation.

## INDICATEURS DE DURABILITÉ

### CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES ET/OU ENGAGÉES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2

IMMOBILIER  
ELECTRICITÉ , FIOUL

- Campagnes de sensibilisation
- Lancement d'un audit Energétique afin d'identifier des pistes d'économies

PAPIER

- Campagnes de sensibilisation
- Réduction de nombre d'imprimantes par étages et individuelles

IT (16% DE LA  
CONSOMMATION  
ÉLECTRIQUE)

- Installation du système de monitoring de l'électricité dans le DC principal
- Gestion Déchets Electroniques (équipements mis hors service)

TRANSPORTS

Optimisation des déplacements

EAU

Campagnes de sensibilisation

PLASTIQUE

Campagnes de sensibilisation

## SOBRIÉTÉ USAGES

Action en cours

Action réalisée

Action à planifier

## SOBRIÉTÉ TECHNIQUE

## EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE

## DÉCARBONISATION

Système de monitoring de l'électricité SGEE installés dans 154 sites (dont 140 agences)

- Remplacement du système d'éclairage du siège Lafayette par un système LED
- Installation de Climatiseurs Inverter dans le Data center principal

4 Installations photovoltaïques dans des agences et 2 agences planifiées pour 2026

Mise en place du MPS + Monitoring des impressions

- Convention signée de collecte et de recyclage de documents des archives
- Optimisation de l'édition: Dématérialisation des documents clients,

Lancement du Programme DEMAT GED

- Intégration du WSM avec la GED (-41 TCO2/an)
- Automatisation du DailyReport (-45 TCO/mois)

- Virtualisation des infrastructures informatiques (serveurs et réseau)
- Remplacement du parc de PC et renouvellement

Etude de l'installation photovoltaïque pour le DC de secours

Renouvellement avec des voitures économiques (privilégier les petites voitures)

Entretien rigoureux des véhicules du Parc auto

Remplacer le parc auro par des voitures hybrides

- Généralisation de l'installation dans d'autres sites?
- Monitoring de la consommation d'eau: Mise en place d'un POC au niveau du bâtiment PAKISTAN

Etude pour la récupération d'eau (pour les saches d'eau par exemple) dans les sièges et dans les nouveaux sites

Etudier la possibilité du tri des déchets pour la récupération les bouteilles plastiques et partenariat avec une société de recyclage

Recyclage du plastique des cartes détruites niveau agences et sièges

## INDICATEURS DE DURABILITÉ

### TRAJECTOIRE CO2 À 2030



Baisse annuelle moyenne de -6,1%



Entre 2026 et 2030 soit -17%



84% des émissions : cible 2026-2030  
Dont 16% en lien avec l'IT



5% du total CO<sub>2</sub> : cible 2026-2030

### FOCUS ÉNERGIE ET PAPIER

#### RÉDUCTION ÉNERGÉTIQUE

Actions sur consommation d'énergie (84% des émissions) : **-380 tCO<sub>2</sub>** pour 2026-2030 via efficacité énergétique et décarbonation. Focus à faire sur le Green IS qui représente aujourd'hui (**16%** de la consommation d'énergie).

#### RÉDUCTION PAPIER

On cible une réduction de **15%** de la quantité de papier consommée soit une économie totale de **9 tonnes** de papier (2026-2030) : > -9 tCO<sub>2</sub> (**59 Tkg en 2025**).

La trajectoire vise une réduction de **50%** des émissions CO<sub>2</sub> d'ici 2030 grâce à la mise en œuvre d'initiatives axées sur l'énergie et le papier, avec un accent particulier sur les installations photovoltaïques, le Green IS et la dématérialisation.

## FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

### COMITE DIRECTEUR



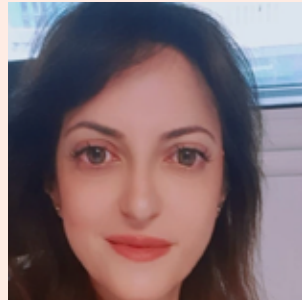
**Achraf FAKHFAKH**  
PRÉSIDENT



**HOUDA FARHAT GHRIBI**  
SECRETARE GÉNÉRALE



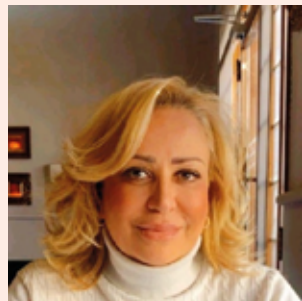
**Aïman BEN BRAHIM**  
SECRETARE GÉNÉRALE  
ADJOINT



**Wafa ZAKHAMA**  
SECRETARE GÉNÉRALE  
ADJOINT



**Wafa HAMZI**  
TRÉSORIÈRE



**Naouel MRAD**  
TRÉSORIÈRE ADJOINT

### CHIFFRES CLES 2025 & PRINCIPALES RÉALISATIONS

#### BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA FONDATION EN SEPTEMBRE 2025

**15** PROJETS SOLIDAIRES  
LANCÉS

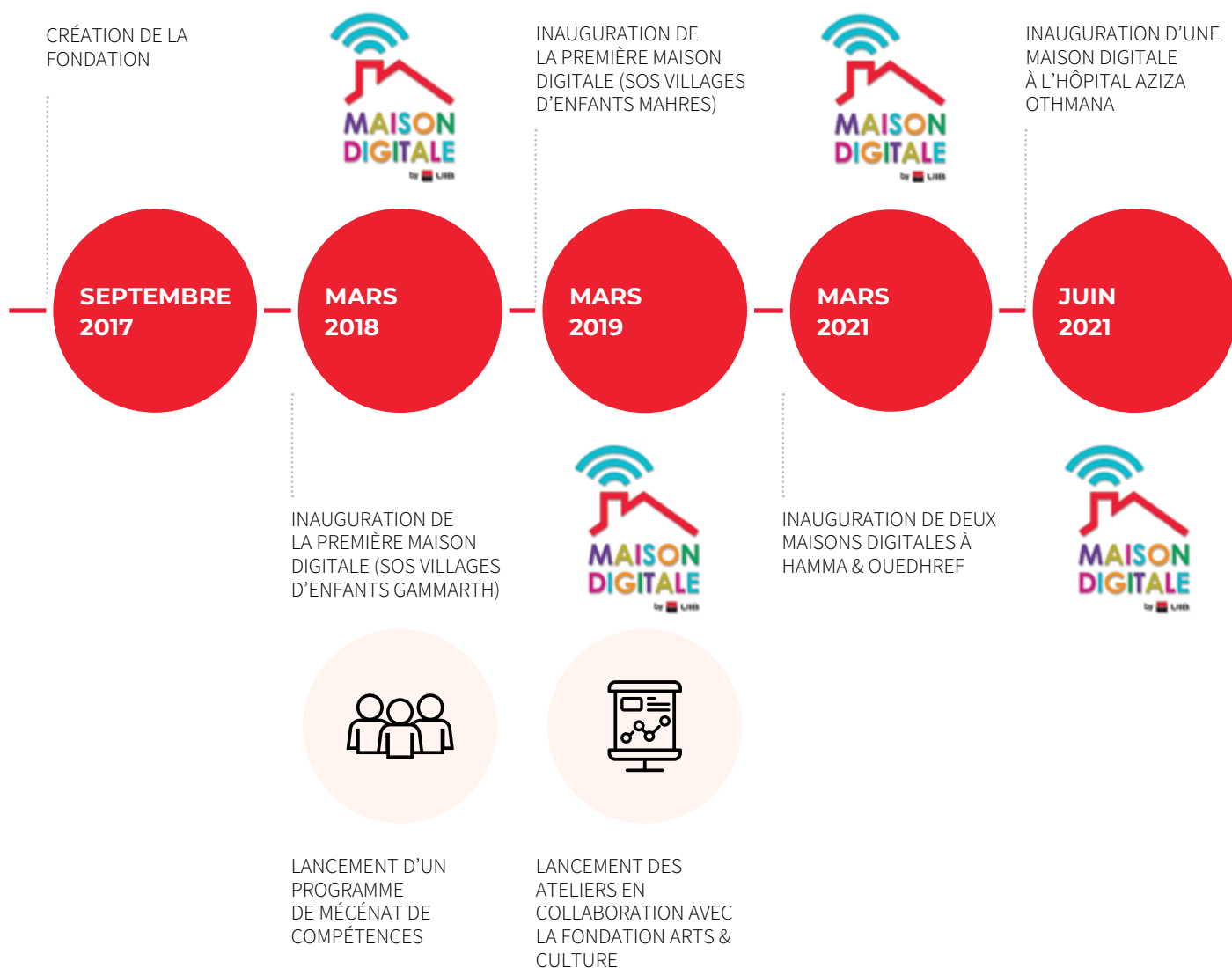
**03** NOUVELLES MAISONS  
DIGITALES

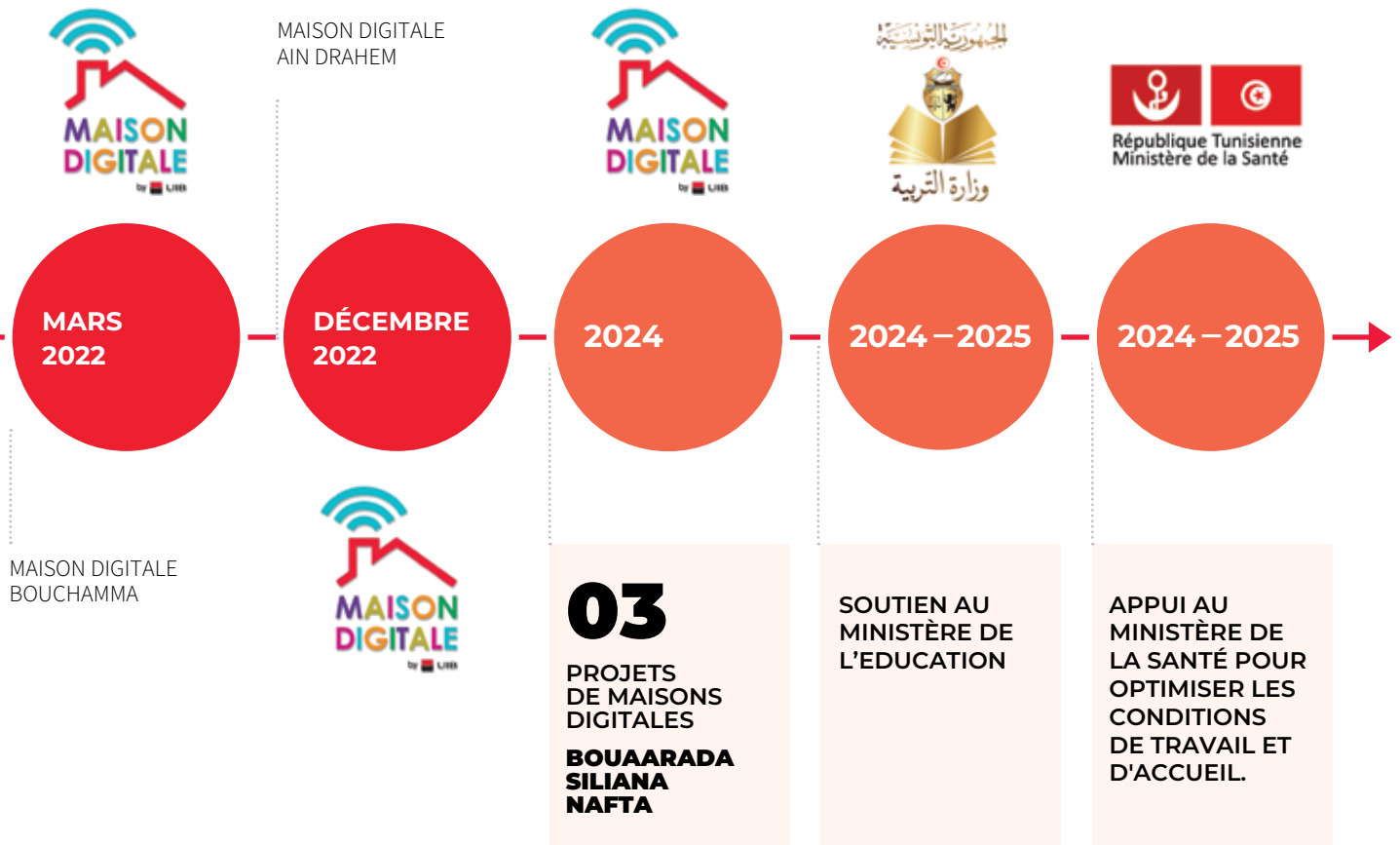
**+ 3000** BÉNÉFICIAIRES

#### RÉGIONS D'INTERVENTION



## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS





## SOUTIEN AUX HÔPITAUX UNIVERSITAIRES : LA RABTA & CHARLES NICOLLE

Dans la continuité de son engagement en faveur du bien commun, la Fondation Solidarité & Innovation by UIB a poursuivi en 2025 ses actions concrètes au service du secteur de la santé, en partenariat étroit avec le ministère de la Santé.

Cette année, l'intervention de la Fondation s'est principalement concentrée sur deux établissements hospitaliers de référence : **l'Hôpital La Rabta et l'Hôpital Charles Nicolle**, avec pour objectif d'améliorer durablement les conditions de travail du personnel soignant ainsi que l'accueil des patients et de leurs proches.

### ➤ À L'HÔPITAL LA RABTA,

La Fondation a renforcé les capacités de plusieurs **services clés** — **Biberonnerie, Cardiologie adulte, Chirurgie cardiaque et Cardiologie pédiatrique** — en leur fournissant du matériel médical et du mobilier essentiel, notamment :

- Armoires hydrofuges pour une meilleure conservation des équipements,
- Lavabos chirurgicaux répondant aux normes d'hygiène hospitalière,
- Armoires réfrigérées en inox pour le stockage sécurisé des produits sensibles,
- Climatiseurs pour garantir un environnement de soins optimal,
- Ordinateurs pour la gestion efficace des dossiers médicaux,
- Bureaux, chaises et solutions de rangement adaptées aux besoins du personnel.

### ➤ À L'HÔPITAL CHARLES NICOLLE,

le service d'Endocrinologie a été équipé de matériel informatique et bureautique, et a bénéficié de

l'installation d'un système de vidéosurveillance, contribuant à la sécurisation des espaces et à l'amélioration de la gestion administrative.

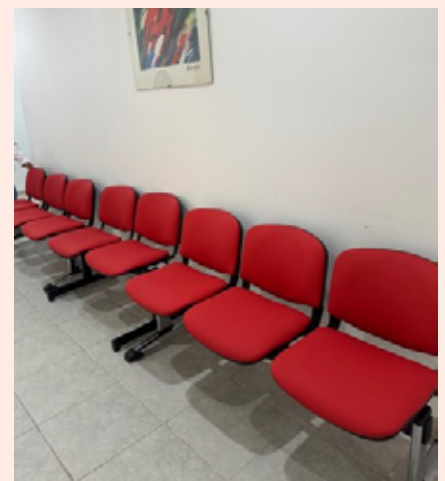
Par ailleurs, la Fondation a apporté un soutien stratégique au **service de Chirurgie B** dans le cadre d'un ambitieux projet de modernisation, centré sur l'implantation d'un robot chirurgical et la création du Centre National de Chirurgie Robotique. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'innovation médicale et de renforcement des compétences chirurgicales à l'échelle nationale.

### Les actions concrètes menées incluent :

- La rénovation des portes du service en aluminium, pour une meilleure durabilité et hygiène.
- La fourniture de mobilier et d'équipements de bureau, comprenant :
  - 70 chaises pour la salle d'attente,
  - 6 ordinateurs pour le personnel médical,
  - 2 imprimantes multifonctions,
  - L'équipement complet des 5 box de consultation avec 5 bureaux et 15 chaises.

Ces interventions traduisent l'engagement fort de la Fondation à répondre aux besoins réels du terrain, en contribuant activement à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant et à une prise en charge optimale des patients.

## PARTENAIRE



## SOUTIEN À L'HÔPITAL AZIZA OTHMANA

### **PARTENAIRE ASSOCIATION ATEL**

#### **Renforcement des partenariats et actions en faveur de la santé:**

En 2025, la Fondation Solidarité & Innovation by UIB a poursuivi la consolidation de ses engagements dans le domaine de la santé, en particulier auprès des enfants hospitalisés. Elle a ainsi renforcé sa collaboration avec l'Association Tunisienne des Enfants Leucémiques (ATEL), dans la continuité du projet lancé en 2021 à l'Hôpital Aziza Othmana, qui avait permis la création d'une Maison Digitale au service de pédiatrie pour améliorer le quotidien des jeunes patients.

Dans ce cadre, la Fondation a apporté une contribution de 10 000 DT au projet « L'école à l'hôpital », porté par ATEL en partenariat avec le Ministère de l'Éducation, afin de garantir la continuité scolaire des enfants hospitalisés.

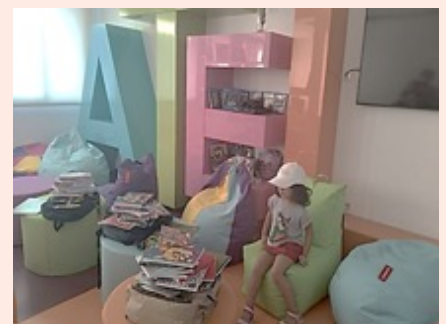
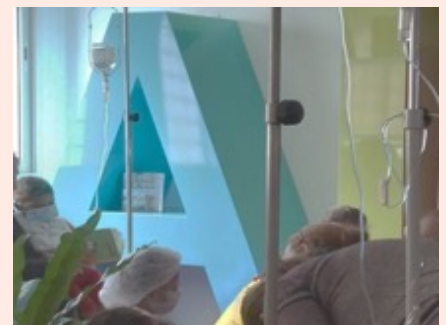
## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ATOP & MALEK

### **PARTENAIRE ASSOCIATIONS ATOP & MALEK**

La Fondation Solidarité & Innovation by UIB a soutenu l'Association Tunisienne d'Oncologie Pédiatrique (ATOP) dans la mise en place d'une plateforme électronique destinée à l'enregistrement systématique des nouveaux cas de cancers pédiatriques en Tunisie. Cet outil permettra de disposer de données fiables, indispensables pour affiner les statistiques nationales et améliorer la prise en charge des enfants atteints de cancer.

Première association tunisienne dédiée à l'oncologie pédiatrique, l'ATOP œuvre à la promotion de cette spécialité tout en assurant un accompagnement essentiel aux familles concernées.

Par ailleurs, la Fondation a appuyé l'Association Malek dans la rénovation du service d'hématologie de l'Hôpital Aziza Othmana, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'accueil et de soins des patients.



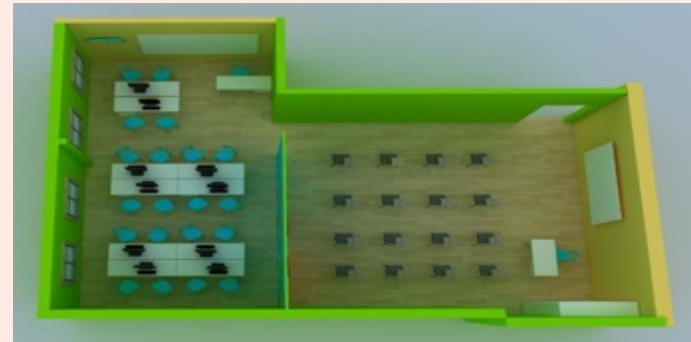
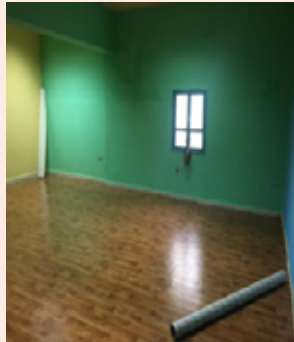
## MAISON DIGITALE LYCEE SILIANA

La Fondation a installé une Maison Digitale entièrement équipée, offrant aux élèves un accès élargi aux outils numériques afin de réduire la fracture digitale et de renforcer leur inclusion dans les domaines scientifiques et technologiques.

En parallèle, un atelier artistique baptisé "Artelier" a été créé : un espace moderne, doté d'instruments musicaux et de mobilier adapté, destiné à accueillir un club de musique et à encourager l'expression artistique des élèves. À travers ces initiatives, la Fondation réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des chances et de la promotion des talents dans les régions.

### BENEFICIAIRES

460 ELÈVES



### PARTENAIRE

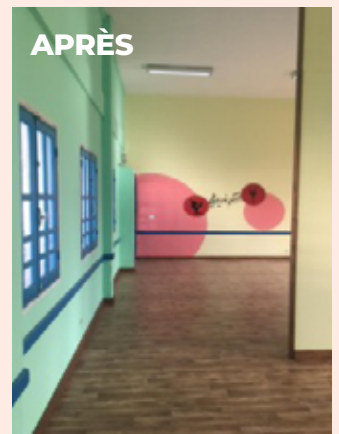


## MAISON DIGITALE LYCEE BOUARAADA

La Fondation Solidarité & Innovation est intervenue au lycée de Bouarada dans le cadre de son programme dédié au soutien à l'éducation, à l'innovation et au développement des communautés locales. Elle y a installé une Maison Digitale, un espace entièrement équipé en matériel informatique destiné à renforcer les compétences numériques des élèves et à réduire les inégalités d'accès au digital. En parallèle, la Fondation a créé un atelier artistique "Artelier", permettant aux jeunes de développer leur créativité à travers différentes pratiques culturelles et expressives.

### BENEFICIAIRES

400 ELÈVES



### PARTENAIRE



## EVEIL MUSICAL

**PARTENAIRE**  
ASSOCIATION IQADH

La Fondation Solidarité & Innovation by UIB a renouvelé en 2025 la subvention annuelle accordée à l'Association Iqadh, dans le cadre de la convention de partenariat liant les deux organisations.

### BENEFICIAIRES

3 000 ENFANTS

Iqadh, engagée dans l'introduction de l'éveil musical au sein des établissements scolaires publics afin de les rendre plus attractifs, poursuit l'extension de son programme à l'échelle nationale.

À ce jour, l'Association intervient dans plus de trente écoles à travers la Tunisie, offrant à plus de 3 000 élèves l'accès à près de 2 000 heures d'activités musicales, réparties sur 510 ateliers de quatre heures chacun.

Ce programme, soutenu par le ministère de l'Éducation, bénéficie actuellement à plus de 28 établissements scolaires, implantés dans au moins 15 gouvernorats, contribuant ainsi à une démocratisation progressive des pratiques artistiques en milieu scolaire.



## INCLUSION ÉDUCATIVE ET ÉVEIL MUSICAL

Renouvellement du partenariat avec l'Association "Musique pour Tous", dans le cadre d'une collaboration conjointe entre la Fondation Arts & Culture et la Fondation Solidarité & Innovation, en synergie avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

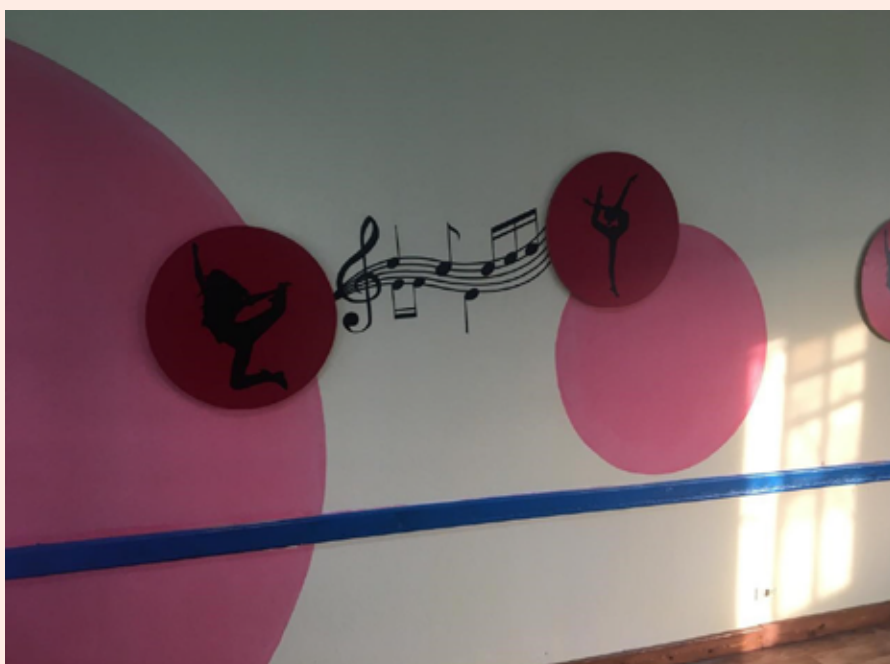
Ce projet vise à soutenir l'éducation musicale dans les régions de Midoun, Houmet Souk et Ajim, à travers la prise en charge des honoraires des professeurs encadrant les trois orchestres scolaires implantés dans ces localités.

Chaque orchestre bénéficiera de quatre séances mensuelles tout au long de l'année scolaire, soit une durée totale de neuf mois d'accompagnement pédagogique.

### BENEFICIAIRES

ELÈVES DES ÉCOLES  
PRIMAIRES DE MIDOUN  
– HOUMET SOUK – ET  
AJIM

### PARTENAIRE ASSOCIATION MUSIQUE POUR TOUS



## ACTION SOLIDAIRE : RENTRÉE SCOLAIRE

À l'occasion de la rentrée scolaire, la Fondation Solidarité & Innovation by UIB, en partenariat avec le syndicat de base, a mené une action solidaire en offrant des kits complets de fournitures scolaires aux élèves des régions défavorisées. Cette initiative, déployée dans plusieurs établissements de Siliana, Béja, Kef, Kairouan, Ben Arous, Tunis et la Manouba, a permis à de nombreux enfants d'entamer l'année dans de meilleures conditions. À travers cette mobilisation conjointe, la Fondation et le syndicat réaffirment leur engagement en faveur de l'égalité des chances, du soutien aux communautés scolaires et de la réduction des inégalités régionales.

## BENEFICIAIRES

ÉCOLE MAKTHAR  
ÉCOLE GAÂFOUR  
ÉCOLE MERJ ENNASRI  
ÉCOLE EL JADRA  
ÉCOLE SALAH EL BAHRI  
ÉCOLE EL ONGA  
COLLÈGE RADÈS  
ÉCOLE EL MOUROUJ  
ÉCOLE HAY EL  
ZOUHOUR  
ÉCOLE PRIMAIRE DE LA  
MANOUBA



## PROGRAMME TACIR

**PARTENAIRE**  
ASSOCIATION  
AMAVI-CONVENTION  
TACIR

La Fondation Solidarité & Innovation by UIB soutient le programme TACIR, une initiative visant à démocratiser la créativité numérique afin de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Ce programme cible principalement les jeunes âgés de 22 à 35 ans, en particulier les jeunes femmes en situation de vulnérabilité, issues de parcours créatifs ou autodidactes, ou encore résidant dans des régions à faibles opportunités économiques.

En mobilisant un réseau diversifié d'acteurs culturels, universitaires et associatifs, TACIR contribue à la création de communautés inclusives autour de thématiques majeures telles que l'écologie, l'éducation et la citoyenneté. Il enrichit également l'offre culturelle locale, tout en offrant aux bénéficiaires de véritables perspectives de développement personnel et professionnel, en leur permettant de développer des compétences reconnues et recherchées dans les secteurs créatifs et digitaux.

**TACIR**  
برنامج



## JEUNESSE & DIGITAL

## PARTENAIRE CLUB DE ROBOTIQUE PLAY MIND

La Fondation Solidarité & Innovation by UIB a apporté son soutien au club de robotique Play Mind, qui a représenté la Tunisie au FIRST Championship de Houston (États-Unis) du 16 au 19 avril 2025, à travers une contribution financière.

### BENEFICIAIRES

UNE JEUNE LAURÉATE  
DISTINGUÉE

Cette action s'inscrivait pleinement dans l'axe stratégique de la Fondation visant à promouvoir l'innovation, la créativité et l'excellence auprès des jeunes talents tunisiens.

La participation au FIRST Championship a constitué une opportunité exceptionnelle pour ces élèves, leur permettant de démontrer leurs compétences en robotique et en sciences face à des équipes internationales de haut niveau, dans un cadre stimulant et valorisant.

**FONDATION**  
SOLIDARITÉ & INNOVATION  
by UIB

play  
mind

**LA FONDATION  
SOLIDARITÉ & INNOVATION  
BY UIB, PARTENAIRE  
DU PLAY MIND CLUB POUR  
LA FIRST LEGO LEAGUE  
CHALLENGE**

Soutenez Super Mind Tunisia,  
l'équipe championne de Tunisie  
au First Lego League Challenge

du 16 au 19 avril 2025  
Houston - Texas

Suivez cet événement sur :  
<https://www.facebook.com/Play.Mind.kids>

**FIRST  
LEGO  
LEAGUE**

**LEGO education**

# VIE CULTURELLE & SOCIALE

## FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB

### GOVERNANCE

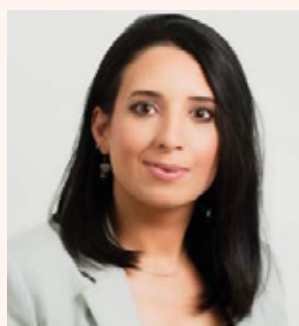
#### COMITÉ DIRECTEUR



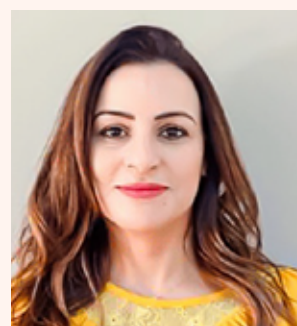
**Moufida HAMZA**  
PRÉSIDENTE



**Ouassel BAHRI**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

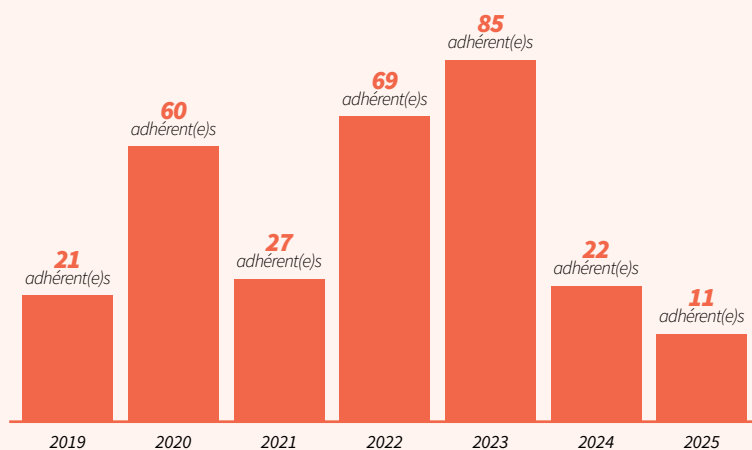


**Sarah BEN SAFIA**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
ADJOINT



**Imen ELLILI**  
TRÉSORIÈRE

### ADHÉSIONS



80%



20%

## **PARTENARIATS STRUCTURANTS**

**FESTIVAL INTERNATIONAL DE DOUGGA  
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE  
SYMPHONIQUE D'EL JEM**

**SIGNATURE DES CONVENTIONS TRIENNALES**



JUIN / JUILLET 2025

49<sup>ÈME</sup> EDITION

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DOUGGA

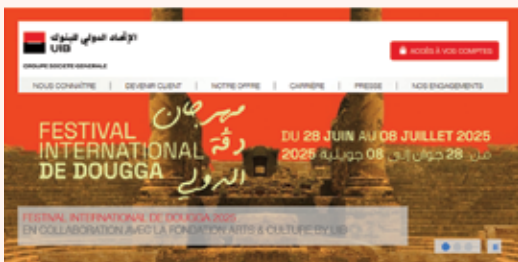


## CANAUX UIB

### ÉCRANS DYNAMIQUES – GABS



### SITE INSTITUTIONNEL



## MÉDIAS

### CAMPAGNE RADIO

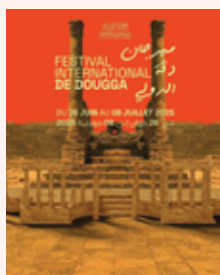


134 DIFFUSIONS

### INSERTIONS WEB



### INSERTIONS PRESSE



## RÉSEAUX SOCIAUX

### FACEBOOK

VUES	597 471
INTERACTIONS	1 937
POST	22
STORY	52

### MEILLEUR PUBLICATION

VUES	443 665
INTERACTIONS	961



### LINKEDIN

VUES	6 185
INTERACTIONS	52
POST	20
STORY	-

### MEILLEUR PUBLICATION

IMPRESSIONS	407
ENGAGEMENT	16

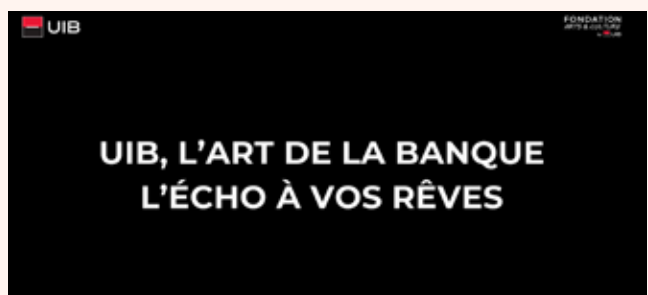


**JUILLET / AOÛT 2025**

**38<sup>ÈME</sup> ÉDITION**  
**FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE SYMPHONIQUE D'EL JEM**



**38<sup>ÈME</sup> ÉDITION**  
**LES NOCTURNES D'EL JEM**



**PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE L'AFFICHE**

**ORGANISATION ET CO-PRESENTATION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE**

**DISPOSITIF DE COMMUNICATION DIGITALE À 360°**

**RÉDACTION & DIFFUSION COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**VISIBILITÉ DE LA FONDATION AU NIVEAU DE L'AMPHITHÉÂTRE**

**PRÉSENCE DES COMMERCIAUX AU NIVEAU DU STAND UIB**

**ORGANISATION DE LA SOIRÉE 12/08/2025**

- PARTICIPATION DES COLLABORATEURS / RETRAITÉS UIB
- PARTICIPATION DES PARTENAIRES MEDIAS

## CANAUX UIB

### ÉCRANS DYNAMIQUES – GABS



### SITE INSTITUTIONNEL



## MÉDIAS

### CAMPAGNE RADIO



119 DIFFUSIONS

### INSERTIONS WEB



### INSERTIONS PRESSE



## RÉSEAUX SOCIAUX

### FACEBOOK

VUES	1 189 796
INTERACTIONS	2 475
POST	26
STORY	-

### MEILLEUR PUBLICATION

VUES	579 932
INTERACTIONS	721

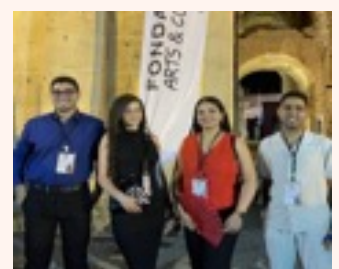
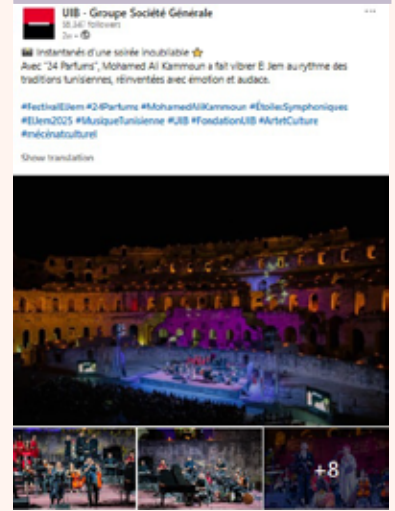


### LINKEDIN

VUES	7 072
INTERACTIONS	635
POST	20
STORY	-

### MEILLEUR PUBLICATION

IMPRESSIONS	546
ENGAGEMENT	152



## JUILLET / AOÛT 2025

### FESTIVAL ENFIDHA



**FONDATION**  
ARTS & CULTURE  
by  **UIB**

**LA FONDATION**  
**ARTS & CULTURE BY UIB**  
**SPONSOR DU FESTIVAL**  
**D'ENFIDHA**

Du 28 juillet au 13 août 2024



FÉVRIER 2025 – FÉVRIER 2026

CARTHAGE SYMPHONIC ORCHESTRA



RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

VUES 437 774

INTERACTIONS 1 278

LINKEDIN

VUES 1 581

INTERACTIONS 47

## PROGRAMME TACIR TALENTS / ARTS / CRÉATIVITÉ / INCLUSION RECHERCHE

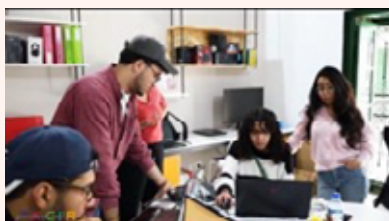
Signature d'une convention triennale de partenariat entre l'Union Internationale de Banques (UIB) et ses Fondations Arts & Culture et Solidarité & Innovation ainsi que l'Association Féminin by UIB avec le programme innovant " TACIR".

Ce partenariat stratégique marque une étape importante dans la démocratisation de l'accès à la créativité numérique en Tunisie, visant à renforcer l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes.



## PROJET MUSÉE VIRTUEL UIB

Lancement du projet d'un musée virtuel mettant en avant la collection UIB tout en proposant une visite expérientielle de cette dernière.



03 → 19 OCTOBRE 2025

FESTIVAL DREAM CITY



RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

VUES	14 793
INTERACTIONS	108
POST	14

LINKEDIN

VUES	4 846
INTERACTIONS	278
POST	11

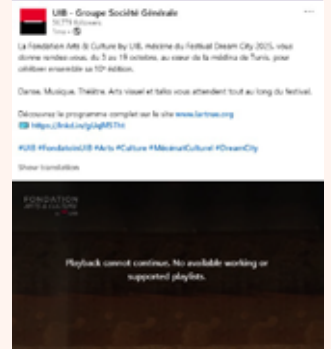
MEILLEUR PUBLICATION

VUES	1 423
INTERACTIONS	10



MEILLEUR PUBLICATION

IMPRESSIONS	1 248
ENGAGEMENT	54



CANAUX UIB

CARROUSEL SITE INSTITUTIONNEL	1
ECRANS GABS	1
ECRANS DYNAMIQUES	1

PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE	0
INSERTIONS PRESSE PARTENAIRES MÉDIAS	1
INSERTIONS WEB PARTENAIRES MÉDIAS	1
CAMPAGNE RADIO – EXPRESS FM	119

COMMUNICATION DIGITALE

RÉSEAUX SOCIAUX UIB : POSTS – LIVE – STORIES	14
---	----

## ENGAGEMENT COLLABORATEURS

### CHORALE ANGHAM BY UIB

#### CASTING 2025

21 CHORISTES INSCRITS

25 RÉPÉTITIONS EN 2025

#### RÉPERTOIRE 2025

1. HYMNE DE L'UIB
2. ELLE EST D'AILLEURS - PIERRE BACHELET
3. COCKTAIL ISABAÏN
4. COCKTAIL SIKA
5. COCKTAIL RAST
6. COCKTAIL NAHAWAND
7. COCKTAIL MHAÏER SIKA
8. DABKA – FAYROUZ
9. COCKTAIL LOTFI BOUCHNAK

*Représentation Angham à l'occasion  
du 8 mars 2025*



## ATELIER THÉÂTRE

### WEEK END COURAGE SPIRITUEL

COACHS UIB : H. AOUINTI & S. DAKHLI

25 PARTICIPANT(E)S

### THÉMATIQUES

1. PRISE DE PAROLE EN PUBLIC
2. POSTURE
3. TRAVAIL SUR LE NON VERBAL
4. MÉDITATION
5. IMPROVISATIONS
6. POSITIONNEMENT DE LA VOIX



# COLLECTION D'ART UIB - BEAU LIVRE UIB



**MAURICE BIZMUTH**



**JALEL BEN ABDALLAH**



**HASSEN SOUFY**



**AMMAR FARHAT**



1. HISTO-ART D'UNE BANQUE
2. L'ÉCOLE DE TUNIS N'EST PAS UNE ÉCOLE
  1. Yahya Turki, le premier en tout
  2. Les frères Turki, unis dans leur différence
  3. Jellal Ben Abdallah, l'Homme de Sidi Bou Said
  4. Ammar Farhat, peintre paysan
  5. Brahim Dhahak, le fou du désert
3. LA SECONDE GÉNÉRATION DE L'ÉCOLE DE TUNIS
  1. Abdelaziz Gorgi, l'Homme de souk El Blat
  2. Fethi Ben Zakour, peintre des anges
  3. Hassen Soufy, le benjamin de l'art
4. LES PIONNIERS
  1. Abdelaziz Berraies, la voix du regard
  2. Aly Ben Salem, peintre nomade
  3. Hedi Selmi, le vulcain de Sidi Mehrez
5. LES PEINTRES DE LA RUPTURE
  1. Nja Mahdaoui, musicien des lettres
  2. Nejib Belkhouja ou l'alphabet de l'architecture
  3. Hamadi Ben Saad ou l'art vif
  4. Rafik EL Kamel, l'ermite
  5. Mahmoud Sehill, peintre de la lumière
  6. Abderrazak Sahli, peintre de la rupture
6. CABINET DE CURIOSITÉS
7. ART AU FÉMININ
  1. Femmes l'UIB vous aime
  2. Féminin by UIB
  3. Art au féminin
  4. La femme derrière le pinceau
8. UNE HISTO-ART QUI CONTINUE

*Diffusion de communication  
 via messagerie interne  
 présentant les toiles qui font  
 partie de la collection privée  
 de tableaux d'art de l'Union  
 Internationale de Banques  
 ainsi que les peintres.*



**ABDELAZIZ BERRAIES**



**BRAHIM DHAHAK**



**ALI BELLAGHA**



**NJA MAHDAOUI**



**ALY BEN SALEM**



**ABDELAZIZ GORGI**



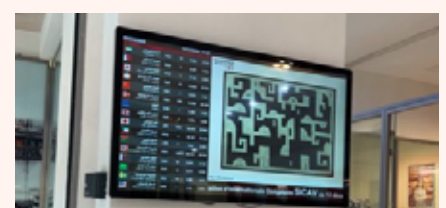
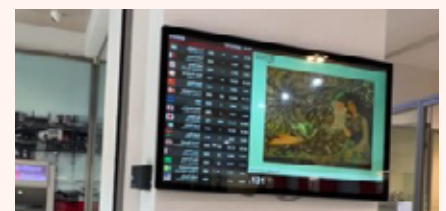
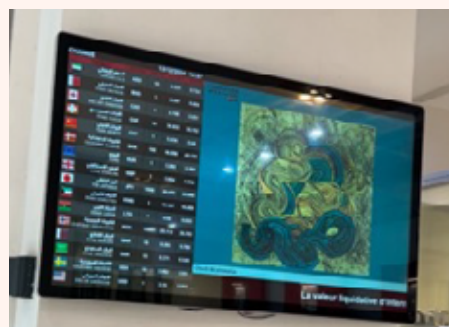
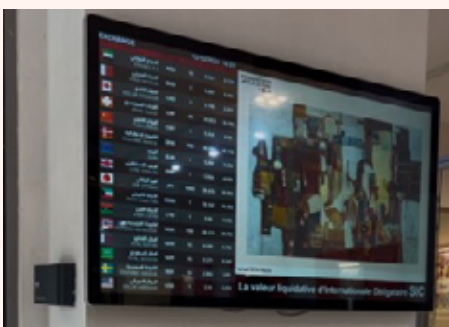
La Fondation Arts & Culture by UIB a lancé, en octobre 2024, son initiative « **Les Vendredis de la Culture** ».

À cette occasion, la Fondation invite ses clients à plonger dans l'univers de sa précieuse collection d'art, présentée sur les écrans dynamiques de ses agences.

Une immersion au cœur d'une collection fascinante, signée par des artistes de renom qui ont marqué l'histoire de l'art et de la culture en Tunisie.

Les œuvres, dans toute leur splendeur, animeront les écrans de nos agences, offrant à notre clientèle une occasion unique de découvrir la richesse et la diversité de la Collection d'art UIB.

Ce programme constitue une belle opportunité pour faire découvrir et apprécier le patrimoine culturel de notre Banque, qui s'est constitué dès les années 70 et continue de s'enrichir grâce à l'engagement de la **Fondation Arts & Culture by UIB**.



## LIGNE ÉDITORIALE FONDATION ARTS & CULTURE

### COMMUNICATION INTERNE

13  
ÉVÈNEMENTS

EN 2025

17

COMMUNICATIONS  
INTERNES

02  
AGO

01  
COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE



INSERTIONS PRESSE	4
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	1
CONFÉRENCE DE PRESSE	1
CAMPAGNES WEB	13
CAMPAGNE RADIO	3
ECRANS DYNAMIQUES	13
ECRANS GAB	13
CARROUSEL SITE UIB.COM.TN	13
EVÉNEMENTIEL	13
COMMUNICATION DIGITALE RS	89

<b>PERSONNES ATTEINTES</b>	<b>2 625 160</b>
<b>INTERACTIONS</b>	<b>7 685</b>

## FOCUS RÉSEAUX SOCIAUX

COMMUNICATION DIGITALE RS

**305**

FORMATS	
VIDÉOS	44 + 23
VISUEL	63 + 60
REELS	3
LIVES	60
STORIES	52

IMPACT	
PERSONNES ATTEINTES	2 625 160
INTERACTIONS	7 685
TAUX D'ENGAGEMENT*	0,29%

\* Tx. d'engagements: Rapport entre l'impression (le reach organique ou portée organique), et le nombre d'interactions.

### FOCUS CAMPAGNE SPONSORISÉE – SOIRÉE 12 AOÛT 2025

**347 657** DE VUES

**597** INTERACTIONS

**215 308** IMPRESSIONS

**347 657** LECTURES DE LA VIDÉO

**16 560** MINUTES VUES

# VIE CULTURELLE & SOCIALE

## ASSOCIATION FÉMININ BY UIB

### GOVERNANCE

L'Association Féminin By UIB est organisée de la manière suivante :

BUREAU EXÉCUTIF

#### PRÉSIDENTE

**Ilhem BOUAZIZ**

#### VICE PRÉSIDENTE

PROGRAMMATION, SPONSORING,  
PARRAINAGE, MÉCÉNAT & ADHÉSION

**Moufida HAMZA**

#### VICE PRÉSIDENTE

PROMOTION DES TALENTS  
FÉMININS ET DU PROGRAMME DE  
DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP

**Raoudha ESSID**

#### VICE PRÉSIDENTE

MOBILITÉ & NOUVEAU HORIZON

**Cyrine FHAÏEL**

#### VICE PRÉSIDENTE

ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE ET  
REPRÉSENTATION DES FEMMES  
DANS LES POSTES STRATÉGIQUES  
ET LES CORPS DE MÉTIERS  
TECHNOLOGIQUES AVANCÉS

**Imen ELLILI**

#### VICE PRÉSIDENTE

COACHING & MONITORING "UNE  
JEUNE, UN MENTOR"

**Wassila LAGUILI**

#### VICE PRÉSIDENTE

ACTIONS SOLIDAIRES & OUVERTURE  
SUR L'ENVIRONNEMENT

**Houda GHRIBI**

#### VICE PRÉSIDENT

ÉTUDES, PUBLICATIONS,  
COMMUNICATION & RELATION  
PUBLIQUES

**Wassel BAHRI**

#### TRÉSORIÈRE

**Fatma LOUHICHI**

#### TRÉSORIÈRE ADJOINTE

**Maha ABA ALLAL**

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**Amel RAISSI**

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

**Sarah BENSAFIA**

**ENGAGEMENT LOCAL, ASSOCIATIF ET CITOYEN - SANTÉ -  
ACTIONS DE SOUTIEN EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE ET  
DÉPENDANCE**

PRÉSIDENTE : **Karima HAFIDHI**  
MEMBRE : **Rahma HAMZAOUI**

**MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES**

PRÉSIDENTE : **Houda AYARI**  
MEMBRE : **Hanène EL FALEH**

**MANAGEMENT HIÉRARCHIQUE AU FÉMININ : COMPÉTENCES,  
EXPERTISES ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FORMATION**

CO-PRÉSIDENTES : **Hédia LAAROUSSI, Nadia ZOUARI  
et Molka FAKHFAKH**

**LES FEMMES FACE AU TRAVAIL DU FUTUR : FORMES,  
MANAGEMENT & ACCOMPAGNEMENT**

PRÉSIDENTE : **Najla RAFRAFFI**

**VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE, BIEN-ÊTRE PERSONNEL,  
QUALITÉ DE VIE ET ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ**

PRÉSIDENTE : **Sonia KAAK**

**LES FEMMES FACE AU DÉFI NUMÉRIQUE :**

INCLUSION DES FEMMES DANS LA TRANSFORMATION  
DIGITALE ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

PRÉSIDENTE : **Wiem MEJRI**

**ACTIONS SOLIDAIRES & OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT  
- COMMISSION PRÉSIDIÉE PAR HOUDA GHRIBI**

PRÉSIDENTE : **Nawel MRAD**

**LES FEMMES FACE AU DÉFI NUMÉRIQUE :**

PLACE DE LA FEMME DANS LES CHANGEMENTS SOCIÉTAUX ET  
LA TRANSITION NUMÉRIQUE

PRÉSIDENTE : **Awatef HOMRI**

**MOBILITÉ & NOUVEAUX HORIZONS - COMMISSION PRÉSIDIÉE  
PAR CYRINE FHAÏEL**

PRÉSIDENTE : **Syrine MASMOUDI**

**IMPLICATION DES FEMMES DANS LES ACTIONS  
ENVIRONNEMENTALES ET LA SAUVEGARDE ÉCOLOGIQUE**

PRÉSIDENTE : **Atefa BEN ALAYA**  
MEMBRE : **Hager GHIDHAOUI**

**ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES & CULTURELLES**

CO-PRÉSIDENTES : **Wafa ZAKHAMA & Besma BELLAGHA**  
MEMBRE : **Wafa AJLANI**

**SÉMINAIRES, WEBINAIRES, ATELIERS EN PRÉSENTIEL,  
CONFÉRENCES, ÉVÈNEMENTS DE NETWORKING &  
ACTIVITÉS DE LOISIRS**

CO-PRÉSIDENTES : **Hayet HARZALLAH & Mariem ALLANI**

# LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT VIA L'APPLICATION MOBILE

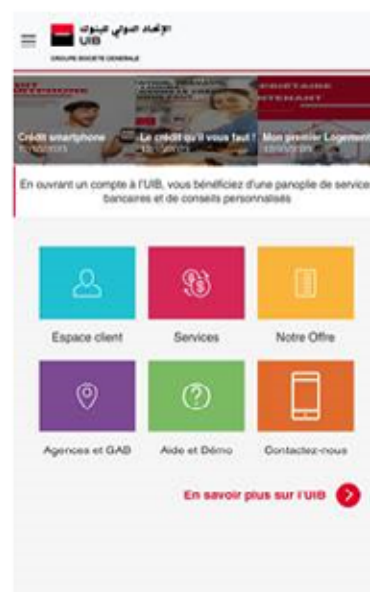
**337 ADHÉSIONS ENREGISTRÉES EN 2025  
DONT 293 FEMMES ET 44 HOMMES**



Bonjour à toutes et tous,

Plusieurs d'entre vous – **collaborateurs et collaboratrices** – ont exprimé le souhait d'adhérer à l'association Féminin By UIB.

Pour cela, rien de plus simple ! Il vous suffit d'effectuer **un virement de 30 TND** au nom de l'**Association Féminin By UIB** sur le compte **00093004750 48** ouvert au niveau de l'agence Misr (00002) et d'envoyer une copie scannée du virement exécuté à l'adresse suivante : [Fatma.LOUHICHI@uib.com.tn](mailto:Fatma.LOUHICHI@uib.com.tn) et [Maha.ABAALLAL@uib.com.tn](mailto:Maha.ABAALLAL@uib.com.tn)



Privilégiez les virements via **UIB MOBILE** !

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

# ÉVÉNEMENT « REPOS MÉRITÉ » - JUIN 2025



## T'ÉVADER, RESPIRER, TE RESSOURCER... BIENVENUE DANS TA BULLE DE DÉTENTE !

Préparez-vous pour un moment de détente rien que pour vous !  
La commission « Equilibre Vie Privée - Vie professionnelle » a le plaisir de vous annoncer l'organisation d'une journée détente intitulée « **REPOS MÉRITÉ** » dans la ferme « **THE FAMILY FARM** » sise à Menzel Bourguiba, le samedi 14/06/2025.

### PROGRAMME

Cette journée comportera trois activités physiques, spirituelles et de bien-être :

- Présentation de la ferme autour d'un café/thé
- Randonnée d'une heure dans la ferme
- Un cours de Yoga IYENGAR pour détendre votre esprit – By la Coach WISSAL
- L'art de la guérison avec la danse africaine en « Afro-thérapie » - By DR FARAH GABSI

### POINTS D'ATTENTION

- Le programme devra être suivi, dans sa globalité, avec toutes ses séquences
- Seules les 50 premières participantes à exprimer leur engagement de participation seront retenues, vu le nombre de places limitées. **La confirmation de la participation ne sera définitive que suite au règlement des frais de participation.**
- Le covoiturage est recommandé - La nature aime ça !

### FRAIS DE PARTICIPATION

- Les frais de participation s'élèvent à 200dt dont 100dt sont pris en charge par l'Association Féminin By UIB,
- Adhérents Féminin By UIB – 100 DT
- Non adhérents Féminin By UIB – 130 DT (30 DT s'inscrivant comme frais d'adhésion à Féminin By UIB – Exercice 2025)

Féminin  
by UIB

JE M'INSCRIS !  
accéder au formulaire

## SOIRÉE FÉMININ BY UIB

JOURNÉE  
INTERNATIONALE DES  
DROITS DES FEMMES DU  
8 MARS  
& CÉLÉBRATION DES 10  
ANS DE FÉMININ BY UIB

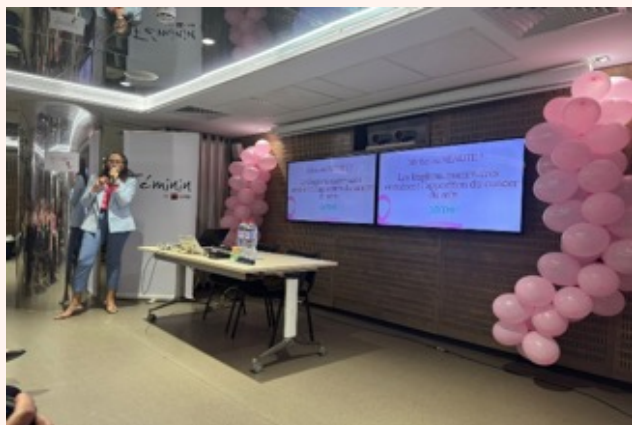


## OCTOBRE ROSE - BOSSY MATCH

- **BOSSY MATCH** a rassemblé des femmes puissantes, lumineuses et engagées pour vivre un moment d'exception : The Pink Dance Party, une célébration de la vie à l'occasion d'Octobre Rose.
- Entre danses, sourires, partages et émotions, cette matinée a incarné tout ce que représente notre communauté : l'énergie, la bienveillance et l'envie d'agir ensemble pour une cause qui nous unit toutes.



## OCTOBRE ROSE - JOURNÉE DE SENSIBILISATION



Chèr(e)s collègues,

Dans le cadre des actions de sensibilisation de lutte contre le cancer du sein « **Octobre Rose** », l'Association **Féminin By UIB** vous convie à une séance de sensibilisation en présence du **Docteur Ines Nakkache** – médecin radiologue ancienne assistante hospitalo – universitaire à la faculté de médecine de Tunis – le **29 octobre 2025 au Siège de Lafayette de 12h à 14h**.

Le cancer du sein est souvent perçu comme une maladie exclusivement féminine. Pourtant, il est essentiel de rappeler que les hommes peuvent également en être atteints ; bien que dans une proportion plus faible.

Nous comptons sur vous pour être **nombreux et nombreuses** à prendre part à cette action de sensibilisation qui ne peut qu'être bénéfique pour appréhender ce sujet de manière pragmatique et sans tabous.

Pour celles et ceux qui ne pourront pas assister à l'événement en présentiel, vous pouvez suivre la session en direct sur **UIB Team**.

L'information et la sensibilisation au cancer du sein peuvent sauver des vies.

Cordialement,  
Ilhem Bouaziz  
Présidente de l'association Féminin By UIB

# OCTOBRE BLUE - JOURNÉE DE SENSIBILISATION CONTRE LE CANCER DE LA PROSTATE – NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2025



**Féminin**  
By UIB

## PRÉVENTION CONTRE LE CANCER DE LA PROSTATE

Chèr(e)s collègues,


Dans le cadre de la lutte contre le cancer de la prostate, l'Association **Féminin By UIB** vous convie à une séance de sensibilisation animée par **Docteur YOUSSEF LETAIEF** - chirurgien urologue - qui se tiendra le **19 décembre 2025** à la **Maison des Avocats à Sfax** de **12h00 à 14h00**.

Le cancer de la prostate concerne de nombreux hommes, mais ensemble, grâce à l'information et à la prévention, nous pouvons faire la différence.  
Nous comptons sur votre présence et votre soutien !

Pour ceux et celles qui ne pourront pas assister à l'évènement en présentiel, vous pouvez suivre la session en direct via **UIB TEAM**.

L'information et la sensibilisation au cancer de la prostate peuvent sauver des vies.

Cordialement  
Ihem BOUAZIZ  
Présidente de l'association Féminin By UIB



**Féminin**  
By UIB

## Novembre Bleu

Chèr(e)s collègues,

Dans le cadre de la lutte contre le cancer de prostate «**Novembre Bleu**», l'Association **Féminin By UIB** vous convie à une séance de sensibilisation animée par **Docteur Khaled ATALLAH** - chirurgien urologue - qui se tiendra le **26 novembre 2025** au **Siège de Lafayette** de **12h à 13h30**.

Le cancer de la prostate concerne de nombreux hommes, mais ensemble, grâce à l'information et à la prévention, nous pouvons faire la différence.

Nous comptons sur votre présence et votre soutien !  
Pour ceux et celles qui ne pourront pas assister à l'évènement en présentiel, vous pouvez suivre la session en direct via **UIB TEAM**.

L'information et la sensibilisation au cancer du prostate peuvent sauver des vies.

Cordialement  
Ihem BOUAZIZ  
Présidente de l'association Féminin By UIB

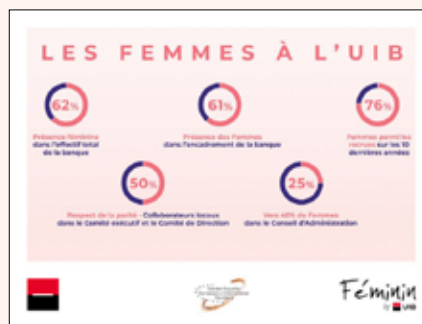
# FÉMININ BY UIB - SOUTIEN L'AUTONOMISATION DES ARTISANES TUNISIENNES « ARTISANES 3.0 »



# COMMUNICATION INTERNE



Vœux du Nouvel An



Chiffres Femmes de l'UIB pour le 08 mars 2025



Vœux du Ramadan



Vœux de l'aïd



Vœux du 13 août



Vœux de l'aïd



Vœux 2026

# ANNEXES

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT & PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2025

ACTIONS	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 501 626	77 508 130	47,61%
Actionnaires Etrangers	17 058 374	85 291 870	52,39%
<b>TOTAL</b>	<b>32 560 000</b>	<b>162 800 000</b>	<b>100,00%</b>
CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100,00

### CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Tout actionnaire possédant dix **(10)** actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-proprétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

INTITULÉ DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>15 501 626</b>	<b>47,61%</b>
<b>(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%</b>	<b>13 002 479</b>	<b>39,93%</b>
GROUPE A SASSI	3 485 832	10,71%
GROUPE BOUCHAMAOUÏ	3 456 821	10,62%
Famille H BOUAZIZ	2 109 060	6,48%
MZABI MONCEF	1 125 161	3,46%
STE MZ HOLDING INVEST (GROUPE SADOK MZABI)	998 357	3,07%
Grp HORCHANI	764 773	2,35%
GROUPE TROIS FRERES MZABI	406 064	1,25%
Famille MZABI	257 982	0,79%
GROUPE A MILED	221 429	0,68%
STE TRISSCAP	177 000	0,54%
<b>OPCVMS détenant moins de 0,5%</b>	<b>141 383</b>	<b>0,43%</b>
<b>Personnes physiques</b>	<b>1 742 454</b>	<b>5,35%</b>
<b>Personnes morales privées</b>	<b>769 366</b>	<b>2,36%</b>
<b>Etat Tunisien</b>	<b>22 944</b>	<b>0,07%</b>
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>17 058 374</b>	<b>52,39%</b>
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b>	<b>17 041 016</b>	<b>52,34%</b>
<b>Divers Etrangers</b>	<b>17 358</b>	<b>0,05%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 560 000</b>	<b>100,00%</b>

## COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025\*

NOM	MANDAT ACTUEL	QUALITÉ DE REPRÉSENTATION	PARCOURS PROFESSIONNEL
<b>Président du Conseil d'Administration :</b>			
Mr Kamel Néji	2024-2026	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
<b>Administrateurs :</b>			
Société Générale, représenté par M. François Bloch	2024-2026	Administrateur	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer - SG
La Société Tunisienne d'Investissement (STI) représentée par Mr Firas Saied	2023-2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mr Philippe Amestoy	2023-2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
La Société Assurances Maghrebia représentée par Mr Habib Ben Hassine	2024-2026	Administrateur	Ex-Directeur Général de la société Assurances Maghrébia vie
Catherine Zenoni-Himber	2024-2026	Administrateur	Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle - Société Générale
Karim Idrissi	2024-2026	Administrateur	Directeur Régional Ile de France - Société Générale
Khaled Soudani	2024-2026	Administrateur	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) - Société Générale
Anne Drebel	2025-2027	Administrateur	Responsable développement activités financements et marchés Afrique - Société Générale
Rachid Tmar	2024-2026	Administrateur indépendant	Commissaire aux Comptes
Monia Saadaoui	2024-2026	Administrateur indépendant	Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Tahar Ben Hatira	2024-2026	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Retraité - Ex Directeur Général de la SOTUGAR

→ L'UIB veillera à renforcer sa politique portant sur la diversité de genre (Article 18) au niveau de l'organe d'administration (un taux de présence des femmes de 25% au niveau du Conseil d'Administration en 2025 vs un objectif de 40%) et à communiquer sur cet aspect au niveau du rapport destiné au public prévu à l'article 69 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de Gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.

\* Une synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'administration figure dans le présent rapport à partir de la page 72 conformément à l'Article 69 de la circulaire BCT 2021-05

## **COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)**

### **RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dans le cadre de la nomination des postes d'administrateurs indépendants, de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'UIB se réfère aux notes ci-après :

- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
- Note portant sur la méthodologie de dépouillement pour le choix d'un administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
- Note portant sur l'Appel à candidatures & les Termes de référence pour le poste d'administrateur, représentant les actionnaires minoritaires,
- Note portant sur les critères de sélection des Administrateurs actionnaires ou représentant un groupement d'actionnaires en vertu d'une convention expresse ou tacite et détenant de manière directe ou indirecte plus de 0,5% du Capital de la Banque pour les personnes physiques et plus de 5% du Capital de la Banque pour les personnes morales,

## LES PARTICIPATIONS DES ADMINISTRATEURS DE L'UIB DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

ADMINISTRATEURS	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	LISTE DES AUTRES MANDATS EN COURS	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
<b>La Société Générale</b>	2024-2026	Administrateur représenté par François Bloch	<ul style="list-style-type: none"> <li>– SG Cameroun, Administrateur</li> <li>– SG Côte d'Ivoire, Administrateur</li> <li>– SG Afrique de l'Ouest, Président &amp; Administrateur</li> <li>– SG Maroc, Membre du Conseil de surveillance</li> </ul>	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – SG
<b>Philippe Amestoy</b>	2023-2025	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– SG Cameroun, Administrateur</li> <li>– Banque Française Commerciale Océan Indien, Président/Administrateur</li> <li>– SG Algérie, Administrateur</li> <li>– SG Madagascar, Administrateur</li> </ul>	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
<b>STI</b>	2023-2025	Administrateur représenté par Firas Saied	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur, société TEXTILE RETAIL COMPANY.</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société TUNISIAN FOOD COMPANY</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AL HIDAYA AGRICOLE</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société GREEN SICAR</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société JAPANESE MOTORS COMPANY.</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AMI Assurances.</li> <li>– Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse.</li> <li>– Administrateur représentant permanent d'AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY dans la Société CITY CARS.</li> </ul>	Directeur Général HBG Holding
<b>Anne Drebel</b>	2025-2027	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Société Générale Algérie : Membre du Conseil de Surveillance et Présidente du Comité des Risques</li> <li>– Société Générale Madagascar : Administratrice au Conseil et Présidente du Comité d'Audit et des Comptes</li> </ul>	Responsable développement activités financements et marchés Afrique – Société Générale
<b>Assurances Maghreb</b>	2024-2026	Administrateur représenté par Habib Ben Hassine	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurances Maghreb Vie en tant que représentant des Assurances Maghreb</li> <li>– Codway en tant que représentant des Assurances Maghreb</li> <li>– Assurances Maghreb Immobilière en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie</li> <li>– Maghreb Financière SICAR en tant que représentant des Assurances Maghreb Vie</li> <li>– Administrateur représentant de Assurances Maghreb Vie dans la société Enda Tamweel</li> </ul>	Ex-Directeur Général Assurances Maghreb Vie

## COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### MÉDIATEUR

Mr Sadok Hattay

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO – représenté par Mr Adnène Zeghidi

Grant Thornton – Représenté par Mr Lamjed Ben Mbarek

### COMITÉ DES RISQUES

**Président du Comité** Mme Monia Saadaoui

**Membres**  
Mr Philippe Amestoy  
Mr Tahar Ben Hatira  
Mr Karim Idrissi

### COMITÉ D'AUDIT

**Président du Comité** Mr Rachid Tmar

**Membres**  
Mr Kamel Néji  
Mr Khaled Soudani  
Mme Catherine Zenoni-Himber

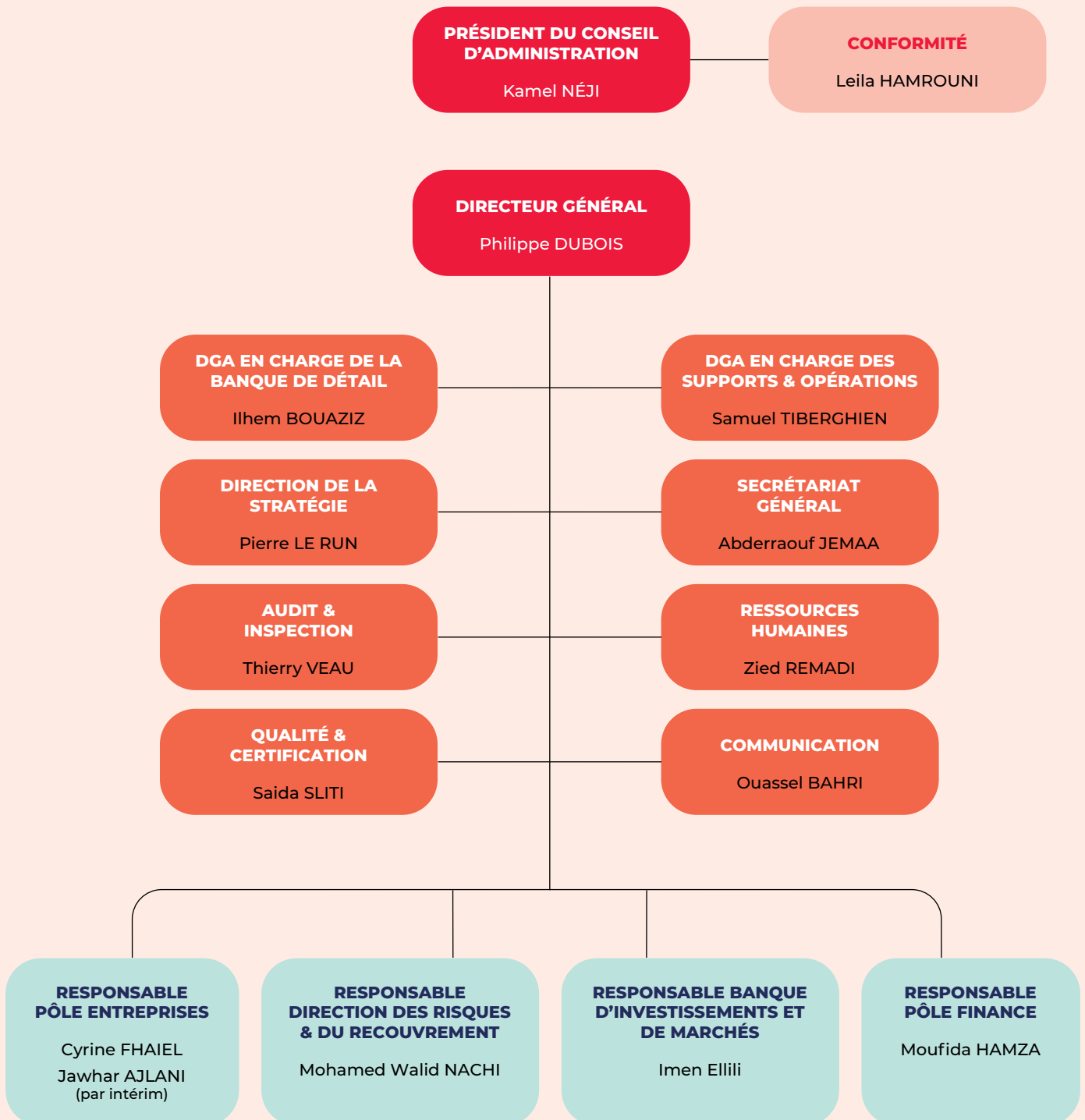
### COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

**Président du Comité** Mr François Bloch

**Membres**  
Mr Philippe Amestoy  
Mr Kamel Néji  
Mr Firas Saied

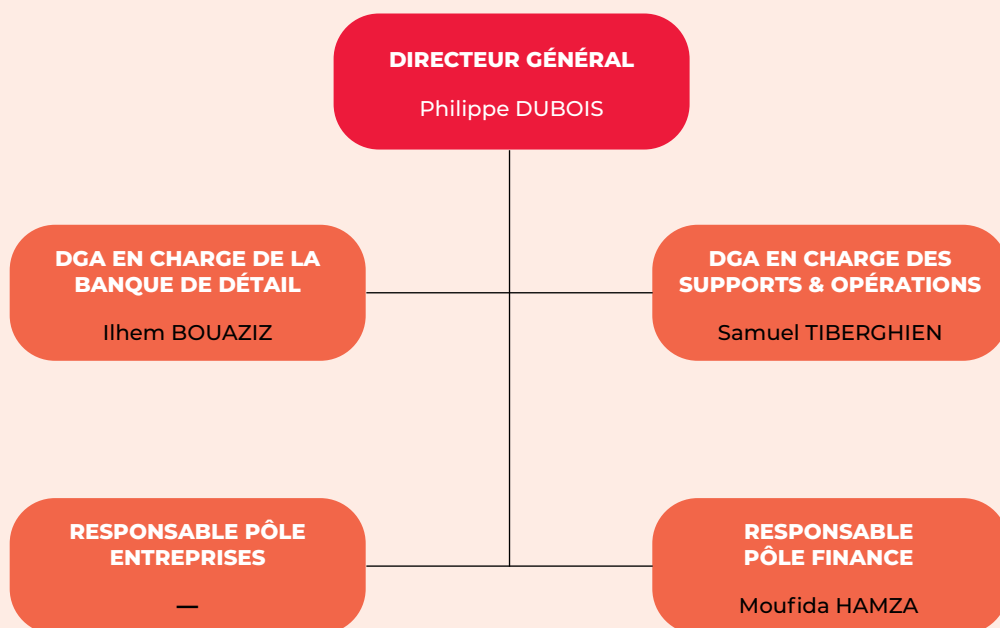
## ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### TOP MANAGEMENT DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2025



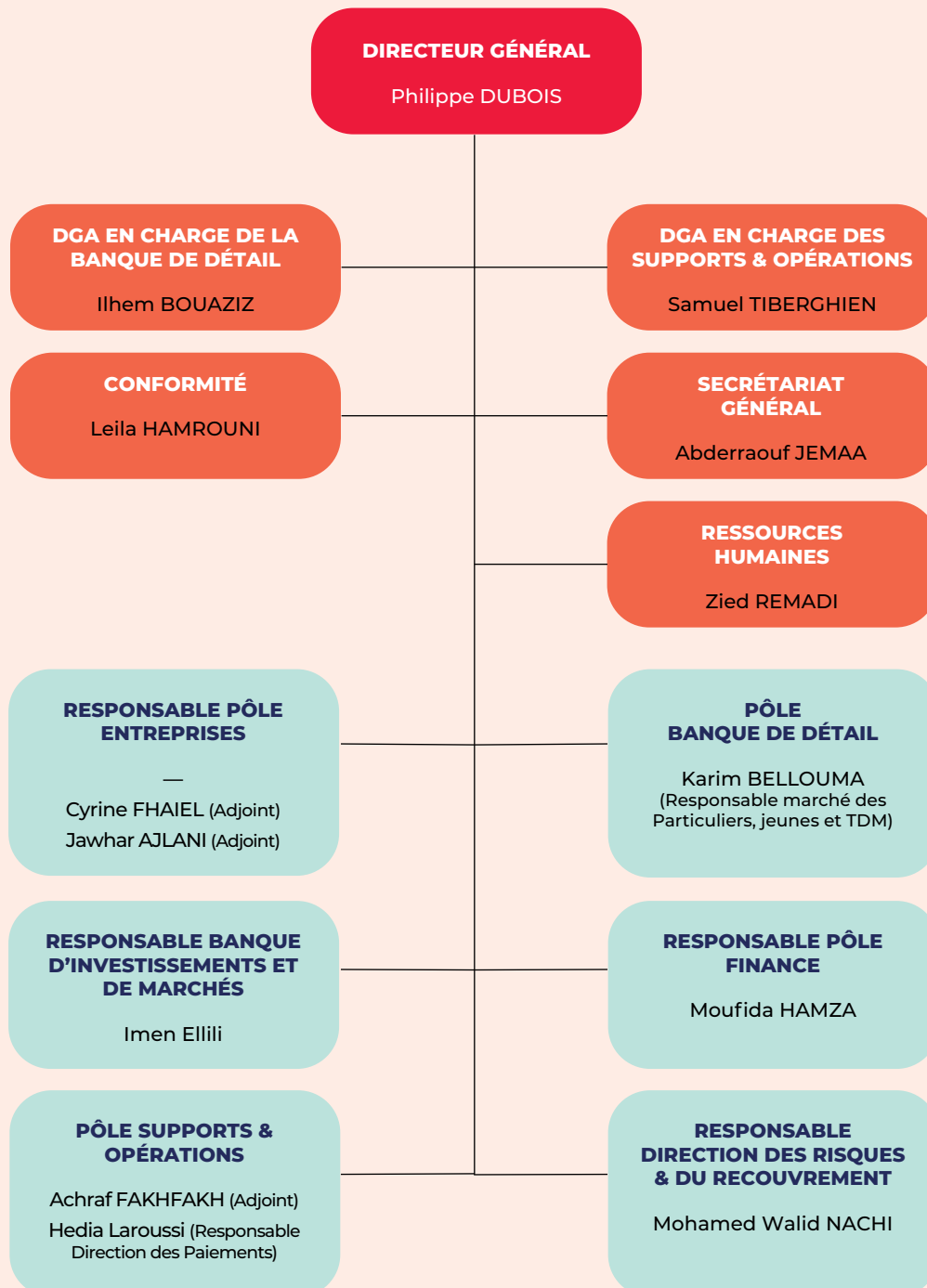
## ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### MEMBRES DU COMEX DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2025



## ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

### MEMBRES DU CODIR DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2025



## AFFECTATION DU RÉSULTAT

### EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Selon l'article 49 des statuts, le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- les réserves que l'assemblée Générale décide de constituer ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur,

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2024</b>	172 800	867	17 280	587 570	19 905	24 800	126 617	949 839
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	32 932	-	92 685	1 000	-	(126 617)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	-	-	-	-	(29 376)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	85 707	85 707
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	310	-	-	310
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2025</b>	172 800	4 423	17 280	680 255	21 215	24 800	85 707	1 006 480
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	29 707	-	55 000	1 000	-	(85 707)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	-	-	-	-	(29 376)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	100 835	100 835
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	386	-	-	386
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2025</b>	172 800	4 754	17 280	735 255	22 601	24 800	100 835	1 078 325

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### DÉNOMINATION SOCIALE :

#### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

**Date de Constitution :** 09/12/1963

**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien

**Secteur d'activité :** Banque

**Législation particulière :** Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

**Registre de commerce N° :** B 615 1996

### SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 TUNIS

**Tél. :** (00 216) 81 102 020

**Site web :** [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)

### OBJET SOCIAL :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

### CENTRE DE RELATION CLIENT :

**Tél. :** (00 216) 81 102 525

## DOCUMENT D'INFORMATION AGO EXERCICE 2025

### 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	REPRÉSENTANT PERMANENT	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Kamel Néji		2024 - 2026	Président du Conseil	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
La Société Générale	François Bloch	2024 - 2026	Administrateur	Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer - Groupe SG
Philippe Amestoy		2023-2025	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
Anne Drebel		2025 - 2027	Administrateur	Responsable développement activités financements et marchés Afrique - Groupe Société Générale
Catherine Zenoni-Himber		2024 - 2026	Administrateur	Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle - Groupe SG
Karim Idrissi		2024 - 2026	Administrateur	Directeur Régional Ile de France - Groupe SG
Khaled Soudani		2024 - 2026	Administrateur	Directeur des Technologies de l'Information (CTO) - Groupe SG
STI	Firas Saied	2023-2025	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Assurances Maghreb	Habib Ben Hassine	2024 - 2026	Administrateur	Ex - Directeur Général Assurances Maghreb Vie
Rachid Tmar		2024 - 2026	Administrateur indépendant	Commissaire aux Comptes
Monia Saadaoui		2024 - 2026	Administrateur indépendant	Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Tahar Ben Hatira		2024 - 2026	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Retraité - Ex-Directeur Général de la SOTUGAR

## 2. PARTICIPATIONS DE 5% OU PLUS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ OU DANS L'UNE DE SES FILIALES

→ La Société Générale	52,34%
→ Groupe SASSI	10,71%
→ Groupe BOUCHAMAOU	10,62%
→ Famille MZABI	8,56%
→ Famille Habib Bouaziz	6,48%

## 3. CONSTITUTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

- > Le capital de la banque est constitué de 32 560 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement.
- > Les 2 000 000 certificats de droits de vote issus des 2 000 000 certificats d'investissement sont répartis sur les actionnaires détenteurs des 17 600 000 actions à la date de réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 août 2008.

## 4. DROIT DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 16 DES STATUTS DE LA BANQUE)

**Indications de la date d'inscription au registre des actionnaires pour déterminer ceux qui auront droit de vote à l'Assemblée ou, à défaut, des conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de vote.**

- > Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

> La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

> Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, communication des copies des états financiers et des rapports présentés aux Assemblées Générales relatives aux trois derniers exercices, ainsi que les copies des procès-verbaux, feuilles de présence des Assemblées Générales Ordinaires tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication des dites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit en leur lieu et place.

> Conformément à l'article 39 des statuts, l'AGO se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux. Quant au quorum, l'AGO ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote. A défaut de quorum, une nouvelle AGO est convoquée dans les 21 jours et délibère quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

> Pour l'AGE, aucun nombre d'actions n'est exigé pour pouvoir assister à l'Assemblée. Elle délibère valablement sur première convocation que si les présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital et sur 2ème convocation si le 1/3 du capital.

## CODE DE GOUVERNANCE, CODE DE DÉONTOLOGIE INTERNE ET CHARTES DES COMITÉS (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

> Le Code de Gouvernance, le code de déontologie interne et les chartes des comités sont publiés sur le site de la Banque ([www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)). Ils ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 07 Mars 2018 et ont été mis à jour en date du 06 Février 2026 en application de la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.





# ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

---

1. Bilan	p. 166
2. État des Engagements Hors Bilan	p. 167
3. État de Résultat	p. 168
4. État de Flux de Trésorerie	p. 169
5. Notes aux États Financiers	p. 170

# BILAN

## ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	325 857	627 728
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	945 785	728 107
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 530 258	6 212 577
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	186 230	34 768
AC5	Portefeuille d'investissement	5	568 050	497 059
AC6	Valeurs immobilisées	6	86 092	79 584
AC7	Autres actifs	7	64 795	55 697
	<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>

<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	12 499	2 045
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 240 701	6 859 967
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	113 468	147 879
PA5	Autres passifs	11	262 074	219 149
	<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>7 628 742</b>	<b>7 229 040</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	12	799 936	743 550
CP5	Résultats reportés		4 754	4 423
CP6	Résultat de l'exercice		100 835	85 707
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>1 078 325</b>	<b>1 006 480</b>
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>8 707 067</b>	<b>8 235 520</b>

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS**

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	520 463	539 739
HB2	Crédits documentaires	15	440 153	440 997
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>			<b>960 616</b>	<b>980 736</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	16	173 964	153 405
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			<b>173 964</b>	<b>153 405</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
HB7	Garanties reçues	17	2 417 971	2 232 582
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>			<b>2 417 971</b>	<b>2 232 582</b>

# ÉTAT DE RÉSULTAT

## PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	673 734	680 772
PR2	Commissions (en produits)	19	165 350	161 127
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	40 312	43 801
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	42 007	35 834
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>921 403</b>	<b>921 534</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(382 068)	(371 891)
CH2	Commissions encourues *	23	(13 807)	(13 309)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>(395 875)</b>	<b>(385 200)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>525 528</b>	<b>536 334</b>
PR5 – CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(48 655)	(71 171)
PR6 – CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(164)	(1 150)
PR7	Autres produits d'exploitation		567	551
CH6	Frais de personnel	26	(206 554)	(197 942)
CH7	Charges générales d'exploitation *	27	(63 056)	(59 407)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 910)	(12 549)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>193 756</b>	<b>194 666</b>
PR8 – CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		927	390
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(79 142)	(74 205)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>			<b>115 541</b>	<b>120 851</b>
PR9 – CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(14 706)	(35 144)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>100 835</b>	<b>85 707</b>
Résultat par action (en DT)		30	2,918	2,480

\* chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

# ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

**PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS**

	NOTES	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		892 147	898 245
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(415 904)	(400 511)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		-	(27)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(2 500)	2 500
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(350 399)	257 036
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		380 893	573 715
Titres de placements, titres de transaction		(164 200)	63 870
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(246 900)	(277 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 128)	(32 713)
Impôts sur les bénéfices		(74 300)	(72 851)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>14 709</b>	<b>1 011 491</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		36 805	32 827
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(65 953)	(103 048)
Acquisition / Cession immobilisations		(20 113)	(21 037)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(49 261)</b>	<b>(91 258)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(31 110)	(52 210)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 045)	3 111
Dividendes versés		(29 376)	(29 376)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(63 531)</b>	<b>(78 475)</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(98 083)	841 758
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		1 344 343	502 585
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>1 246 261</b>	<b>1 344 344</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « **actifs courants** » (classe A) ou parmi les « **actifs nécessitant un suivi particulier** » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances

classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2025, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

#### 2.2. ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

##### 2.2.1. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

#### A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux

établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

### 2.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client

concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 94.795 KTND au 31 décembre 2025.

### 2.3. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 2.4. PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 534 211 KTND au 31/12/2025 contre 551 619 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	330 719	350 058
Provisions sur décotes de garanties	68 706	71 885
Provisions à caractère générale dite collective	94 795	90 916
Provision pour passifs et charges	22 146	20 945
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 833	8 571
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 040	5 825
Provision pour dépréciation de titres	2 097	2 243
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	2 875	1 162
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	-	14
<b>TOTAL</b>	<b>534 211</b>	<b>551 619</b>

## 2.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

→ Immobilisations d'exploitation	2%
→ Immobilisations hors exploitation	2%
→ Matériel roulant *	14%
→ Matériel et mobilier de bureau	10%
→ Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
→ Logiciel	10%, 20%
→ Agencement, aménagement et installation *	7%
→ Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

\* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

## 2.6. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- **Règles de classification** : il s'agit de titre de placements dont

l'intention de détention est à long terme.

- **Méthodes d'évaluation** : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement / reprise sur provisions du titre.
- **Règles de constatation du revenu** : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

## 2.7. ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

### 2.7.1. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change :

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le dinar tunisien.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque.
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

### 2.7.2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

### 2.7.3 Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

### 2.7.4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de

contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

### 2.7.5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

### 2.7.6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usance sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usance correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

### 2.7.7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de

différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usance. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêt). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

## 3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

#### 3.1. NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

- > Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde de 325 857 KTND contre 627 728 KTND au 31/12/2024. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Banque Centrale comptes ordinaires	265 925	567 325
Caisse espèces en dinars	20 641	24 948
Alimentation GAB	21 759	19 933
Remise des fonds à IBS	15 838	12 835
Caisse espèces en devises	1 554	3 120
Espèces en route	244	(264)
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>325 975</b>	<b>627 911</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(118)	(183)
<b>TOTAL</b>	<b>325 857</b>	<b>627 728</b>

## Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

- > Le solde de cette rubrique s'élève à 945 785 KTND au 31/12/2025 contre 728 107 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Placement dinars chez la BCT	289 000	490 000
Placement devises chez la BCT	185 447	220 414
Créances sur autres établissements financiers	12 000	9 500
Autres concours	5 179	5 562
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 159	2 631
Placements chez les correspondants locaux	448 000	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>945 785</b>	<b>728 107</b>
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>945 785</b>	<b>728 107</b>

- > Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires	-	-	933 785	718 607
Créances sur les établissements Financiers	-	-	12 000	9 500
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>945 785</b>	<b>728 107</b>

- > La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Placements chez la BCT & les correspondants	939 626	-	-	-	939 626
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	6 159	-	-	-	6 159
<b>TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LES ÉTAB. DE CRÉDIT</b>	<b>945 785</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>945 785</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

**Note 3 : Créances sur la clientèle**

- > Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2025 un solde de 6 530 258 KTND contre 6 212 577 KTND au 31/12/2024, soit une variation de 317 681 KTND et se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>	<b>6 872 329</b>
Agios et intérêts réservés	(138 776)	(146 893)
Provisions sur créances douteuses	(330 719)	(350 058)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(68 706)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>6 530 258</b>	<b>6 212 577</b>

- > La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	-	-	-	-	356 601
Autres concours à la clientèle	1 917 479	1 243 311	2 598 207	279 360	704 289	6 742 646
Crédits sur ressources spéciales	3 515	10 087	40 621	5 042	4 742	64 007
<b>TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>2 277 595</b>	<b>1 253 398</b>	<b>2 638 828</b>	<b>284 402</b>	<b>709 031</b>	<b>7 163 254</b>

- > La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	FILIALES	AUTRES	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	1	356 600	356 601
Autres concours à la clientèle	-	6 742 646	6 742 646
Crédits sur ressources spéciales	-	64 007	64 007
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>7 163 253</b>	<b>7 163 254</b>
Agios et intérêts réservés	-	(138 776)	(138 776)
Provisions sur créances douteuses	-	(330 719)	(330 719)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(68 706)	(68 706)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(94 795)	(94 795)
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>1</b>	<b>6 530 257</b>	<b>6 530 258</b>

> Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provisions sur créances douteuses	(330 719)	(350 058)
Provisions sur décotes de garanties	(68 706)	(71 885)
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>(399 425)</b>	<b>(421 943)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
<b>TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>(494 220)</b>	<b>(512 859)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(49 376)	(52 885)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 414)	(8 744)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(11 712)	(9 468)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(54 651)	(59 968)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 582)	(2 691)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(7)
Autres commissions réservées	(12 033)	(13 130)
<b>TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS</b>	<b>(138 776)</b>	<b>(146 893)</b>
<b>TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE</b>	<b>(632 996)</b>	<b>(659 752)</b>

> La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	ACTIFS CLASSÉS 0 & 1		ACTIFS CLASSÉS 2, 3 & 4		TOTAUX	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Engagements bilan	6 438 111	6 091 578	710 513	759 725	7 148 624	6 851 302
Engagements hors bilan	723 964	735 740	7 413	10 445	731 377	746 185
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 162 075</b>	<b>6 827 318</b>	<b>717 927</b>	<b>770 169</b>	<b>7 880 001</b>	<b>7 597 487</b>
Autres engagements*	-	-	-	-	14 630	21 027
<b>TOTAL</b>	<b>7 162 075</b>	<b>6 827 318</b>	<b>717 927</b>	<b>770 169</b>	<b>7 894 631</b>	<b>7 618 514</b>

> L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>STOCK DE DÉPART AU 31/12/2024</b>	<b>(421 943)</b>
Dotations aux provisions	(59 068)
Reprises sur provisions	16 997
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	3 178
Utilisations	61 411
<b>STOCK DE CLÔTURE AU 31/12/2025</b>	<b>(399 425)</b>

\* Dont notamment 25 215 KTND d'intérêts courus non échus et (11 860) KTND d'intérêts perçus d'avance.

> La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	1	-	356 600	397 044	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	-	-	6 742 646	6 407 305	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	-	-	64 007	67 980	64 007	67 980
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>7 163 253</b>	<b>6 872 329</b>	<b>7 163 254</b>	<b>6 872 329</b>
Agios et intérêts réservés	-	-	(138 776)	(146 893)	(138 776)	(146 893)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(330 719)	(350 058)	(330 719)	(350 058)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(68 706)	(71 885)	(68 706)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(94 795)	(90 916)	(94 795)	(90 916)
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>6 530 257</b>	<b>6 212 577</b>	<b>6 530 258</b>	<b>6 212 577</b>

> Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	12 793	13 473

#### Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 186 230 KTND contre 34 768 KTND au 31/12/2024.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>Titres de placements</b>		
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
Créances rattachées	(12 970)	(232)
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL</b>	<b>186 230</b>	<b>34 768</b>

> Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL</b>	<b>199 200</b>	<b>35 000</b>

### Note 5 : Portefeuille d'investissement

➤ Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 568 050 KTND contre 497 059 KTND au 31/12/2024.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Titres d'investissement	540 819	470 437
Part dans les entreprises liées	34 017	34 016
Titres de participations	4 144	3 420
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>578 980</b>	<b>507 873</b>
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	(73)
Provisions pour dépréciation titres	(2 097)	(2 170)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(8 833)	(8 571)
<b>TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>568 050</b>	<b>497 059</b>

➤ Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2024	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2024
Titres d'investissement - BTA	227 743	1 394	-	229 137
Emprunt National	138 500	3 846	-	142 346
FCPR TANMYA	2 600	-	-	2 600
FCPR RELANCE +	10 000	-	-	10 000
Titres d'investissement - FG SICAR	76 418	1 387	(8 571)	69 234
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	8 000	549	-	8 549
Titres de participation	3 420	-	(2 170)	1 250
Part dans les entreprises liées	34 016	-	(73)	33 943
<b>TOTAL</b>	<b>500 697</b>	<b>7 176</b>	<b>(10 814)</b>	<b>497 059</b>

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31/12/2025	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31/12/2025
Titres d'investissement - BTA	297 922	4 816	-	302 738
Emprunt National	132 500	3 670	-	136 170
FCPR TANMYA	2 600	-	-	2 600
FCPR RELANCE +	10 000	-	-	10 000
Titres participatifs	5 000	8	-	5 008
Titres d'investissement - FG SICAR	76 418	3 681	(8 833)	71 266
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	4 000	205	-	4 205
Titres de participation	4 144	-	(2 097)	2 047
Part dans les entreprises liées	34 016	-	-	34 016
<b>TOTAL</b>	<b>566 600</b>	<b>12 380</b>	<b>(10 930)</b>	<b>568 050</b>

➤ Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	TOTAL NET AU 31/12/2024	AQUIS	CESSION/ REMB/ RECL	CRÉANCES RATTACHÉES	DOTATION	REPRISE	TOTAL NET AU 31/12/2025
Titres d'investissement - BTA	229 137	119 179	(49 000)	3 422	-	-	302 738
Emprunt National	142 346		(6 000)	(176)	-	-	136 170
FCPR TANMYA	2 600	-	-	-	-	-	2 600
FCPR RELANCE +	10 000				-		10 000
Titres participatifs	-	5 000		8			5 008
Titres d'investissement-FG SICAR	69 234	-	-	2 294	(262)	-	71 266
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	8 549	-	(4 000)	(344)	-	-	4 205
Titres de participation	1 250	774	(49)	-		73	2 047
Part dans les entreprises liées	33 943		-	-	-	73	34 016
<b>TOTAL</b>	<b>497 059</b>	<b>124 953</b>	<b>(59 049)</b>	<b>5 204</b>	<b>(262)</b>	<b>146</b>	<b>568 050</b>

➤ Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Bons de trésor et assimilables (BTA)	297 922	227 742
Emprunt National	132 500	138 500
FCPR TANMYA	2 600	2 600
FCPR RELANCE +	10 000	10 000
Titres participatifs	5 000	-
Placement Fonds Gérés SICAR	76 418	76 418
Emprunts obligataires	4 000	8 000
Créances rattachés sur BTA	4 816	1 395
Créances rattachés sur titres participatifs	8	-
Créances rattachées sur emprunt national	3 670	3 846
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	3 681	1 387
Créances rattachés sur emprunts obligataires	205	549
<b>TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>540 820</b>	<b>470 437</b>

➤ La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2025	PROVISION 31/12/2025	VALEUR NETTE 31/12/2025	VALEUR BRUTE 31/12/2024	PROVISION 31/12/2024	VALEUR NETTE 31/12/2024
UIB Assurances	299 994	99,998%	30 168	-	30 168	30 168	-	30 168
L'Internationale de Recouvrement de créances	199 940	99,97%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	-	1 133	1 133	-	1 133
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	-	1 715	1 715	(73)	1 642
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>		<b>34 016</b>	<b>34 016</b>	<b>-</b>	<b>34 016</b>	<b>34 016</b>	<b>(73)</b>	<b>33 943</b>

> La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Titres non cotés	4 144	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 097)	(2 170)
<b>TOTAL</b>	<b>2 047</b>	<b>1 250</b>

> Les titres de participations se détaillent comme suit:

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2025	PROVISION 31/12/2025	VALEUR NETTE 31/12/2025	VALEUR BRUTE 31/12/2024	PROVISION 31/12/2024	VALEUR NETTE 31/12/2024
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,462%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	187	310	497	211	286
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	10 529	5,549%	968	-	968	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	73	-	73	73	-
Sté.Khadamet	-	-	-	-	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istiklass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,003%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 815	0,033%	0	0	-	-	-	-
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>			<b>4 144</b>	<b>2 097</b>	<b>2 047</b>	<b>3 420</b>	<b>2 170</b>	<b>1 250</b>

\*\* Attribution de 3 actions gratuites

> Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2025	RÉSULTAT NET 2025
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 –1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 649	1 448
UIB Finance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	3 258	304
Internationale SICAR	Rue Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac, Tunis	SICAR	33,98%	5 440	311
UIB Assurances	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Assurance	99,998%	18 703	(5 459)

### Note 6 : Valeurs immobilisées

> Les valeurs immobilisées accusent un solde de 86 092 KTND au 31/12/2025 contre un solde de 79 584 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2024	ACQUIS	CESSIONS/ SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2025	AMORT. CUMULÉ 31/12/2025	VCN AU 31/12/2025
Logiciels informatiques	50 830	4 585	(63)	2 057	57 409	(38 277)	19 132
Matériel pour traitements informatiques	2 408	-	(1 364)	-	1 044	(1 044)	-
Autre matériel informatique	47 137	5 529	(8 674)	570	44 562	(33 621)	10 941
Immeubles d'exploitation	18 641	-	-	2 198	20 839	(7 390)	13 449
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(370)	265
Agencement aménagement installation	72 377	932	(374)	91	73 026	(53 210)	19 816
Terrains	989	-	-	-	989	-	989
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(275)	2
Matériel roulant	6 662	-	(563)	-	6 099	(3 871)	2 228
Matériel et mobilier de bureau	11 046	828	(1 796)	-	10 078	(5 604)	4 474
Immobilisations incorporelles en cours	7 250	6 896	-	(2 219)	11 927	-	11 927
Immobilisations corporelles en cours	3 370	1 951	(100)	(2 703)	2 518	-	2 518
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Autres immobilisations corporelles	55	-	-	6	61	-	61
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(154)	218
<b>TOTAL</b>	<b>222 121</b>	<b>20 721</b>	<b>(12 934)</b>	<b>-</b>	<b>229 908</b>	<b>(143 816)</b>	<b>86 092</b>

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2024	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2025
Logiciels informatiques	(32 522)	(5 817)	-	62	-	(38 277)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	1 364	-	(1 044)
Autre matériel informatique	(38 029)	(4 207)	-	8 615	-	(33 621)
Immeubles d'exploitation	(6 999)	(391)	-	-	-	(7 390)
Immeubles hors exploitation	(359)	(11)	-	-	-	(370)
Agencement aménagement installation	(51 432)	(2 126)	-	348	-	(53 210)
Fonds de commerce	(273)	(2)	-	-	-	(275)
Matériel roulant	(3 837)	(596)	-	562	-	(3 871)
Matériel et mobilier de bureau	(6 560)	(756)	-	1 712	-	(5 604)
Immobilisations hors exploitation	(118)	(36)	-	-	-	(154)
<b>TOTAL</b>	<b>(142 537)</b>	<b>(13 942)</b>	<b>-</b>	<b>12 663</b>	<b>-</b>	<b>(143 816)</b>

### Note 7 : Autres Actifs

- > Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 64 795 KTND au 31/12/2025 contre 55 697 KTND au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Crédits aux personnels	32 468	29 733
Comptes d'attente et de régularisation actifs	14 449	12 832
Action en défense	8 943	3 947
Divers autres actifs	11 671	10 071
Etat impôts et taxes	20	94
<b>SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>67 551</b>	<b>56 677</b>
Provisions sur autres actifs	(2 756)	(980)
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>64 795</b>	<b>55 697</b>

- > Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Débit à régulariser et divers	239	1 673
Produits à recevoir	2 606	2 261
Autres comptes de régularisation actif	4 283	3 407
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 321	5 491
<b>TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION ACTIFS</b>	<b>14 449</b>	<b>12 832</b>

- > Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

	PROVISION 2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	PROVISION 2025
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	12	4	-	16
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	914	1 924	144	2 694
Erreurs de Caisse	54	46	54	46
<b>TOTAL</b>	<b>980</b>	<b>1 974</b>	<b>198</b>	<b>2 756</b>

- > Le détail des actions en défense se présente comme suit:

	MONTANT DE L'AFFAIRE 2025	MONTANT DE L'AFFAIRE 2024
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	1 493	1 493
Affaires saisies arrêts (CNSS)	4 602	-
Affaires Pénales	56	56
Affaires prud'homales	240	260
Contentieux avec diverses contreparties	2 552	2 137
<b>TOTAL</b>	<b>8 943</b>	<b>3 947</b>

### 3.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

#### Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

- > Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2025 à 12 499 KTND contre 2 045 KTND au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	11 840	924
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	659	1 121
<b>TOTAL</b>	<b>12 499</b>	<b>2 045</b>

- > La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 11 840 KTND au 31/12/2025 se détaillant comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	3 283	924
Emprunts en devises auprès des établissements bancaires résidents	8 557	-
<b>TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES</b>	<b>11 840</b>	<b>924</b>

➤ La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	11 840	-	-	-	11 840
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	659	-	-	-	659
<b>TOTAL</b>	<b>12 499</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 499</b>

➤ La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	11 840	924
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	659	1 121
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 499</b>	<b>2 045</b>

Au 31/12/2025, les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

### Note 9 : Dépôts de la clientèle

➤ Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 7 240 701 KTND au 31/12/2025 contre 6 859 967 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dépôts à vue	2 112 424	1 884 425
Comptes d'épargne	2 718 014	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	2 217 374	2 262 212
Certificats de dépôts	34 812	96 869
Autres dépôts et avoirs	156 598	116 153
Compte de recouvrement SG *	1 479	1 479
<b>TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>7 240 701</b>	<b>6 859 967</b>

➤ La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts à vue	2 112 424	-	-	-	2 112 424
Comptes d'épargne	2 718 013	-	-	-	2 718 013
Comptes à terme et bons de caisse	1 595 707	550 259	71 409	-	2 217 375
Certificats de dépôts	34 812	-	-	-	34 812
Autres dépôts et avoirs	156 598	-	-	-	156 598
Compte de recouvrement SG	1 479	-	-	-	1 479
<b>TOTAL</b>	<b>6 619 033</b>	<b>550 259</b>	<b>71 409</b>	<b>-</b>	<b>7 240 701</b>

\* Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

➤ La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	2 265	1 284	2 110 159	1 883 141	2 112 424	1 884 425
Comptes d'épargne	-	-	2 718 014	2 498 829	2 718 014	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	10 978	8 396	2 206 396	2 253 816	2 217 374	2 262 212
Certificats de dépôts	-	-	34 812	96 869	34 812	96 869
Autres dépôts et avoirs	-	-	156 598	116 153	156 598	116 153
Compte de recouvrement SG	1 479	1 479	-	-	1 479	1 479
<b>TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>14 722</b>	<b>11 159</b>	<b>7 225 979</b>	<b>6 848 808</b>	<b>7 240 701</b>	<b>6 859 967</b>

### Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

➤ Ce poste présente un solde de 113 468 KTND au 31/12/2025 contre 147 879 KTND au 31/12/2024 ; il se détaille comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Emprunts obligataires	18 765	22 640
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	31 030	34 083
Emprunt en devises	22 550	49 786
Dettes rattachées	1 123	1 370
<b>TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES</b>	<b>113 468</b>	<b>147 879</b>

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	DURÉE INDETERMINÉE	TOTAL
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 048	2 902	13 680	4 451	8 950	-	31 030
Emprunts obligataires	23	3 853	13 235	1 633	23	-	18 765
Emprunts en devise	14 362	4 094	4 094	-	-	-	22 550
Dettes rattachées	1 123	-	-	-	-	-	1 123
<b>TOTAL EMPRUNT ET RESSOURCES SPÉCIALES</b>	<b>16 555</b>	<b>10 848</b>	<b>31 009</b>	<b>6 083</b>	<b>8 972</b>	<b>40 000</b>	<b>113 468</b>

> La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	-	-	18 765	22 640
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	22 550	49 786
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	87	217
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	884	1 009
<b>TOTAL EMPRUNTS MATÉRIALISÉS ET NON MATÉRIALISÉS</b>	-	-	<b>82 286</b>	<b>113 652</b>
Ressources spéciales	-	-	31 030	34 083
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	152	144
<b>TOTAL RESSOURCES SPÉCIALES</b>	-	-	<b>31 182</b>	<b>34 227</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES</b>	-	-	<b>113 468</b>	<b>147 879</b>

> Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2025 se détaille comme suit :

	SOLDE D'OUVERTURE AU 31/12/2024	ÉMISSION	ÉCART DE CHANGE	REMB	SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2025
Emprunt obligataire	22 640	-	-	(3 875)	18 765
Dette rattachée	564	-	-	(98)	466
<b>TOTAL</b>	<b>23 204</b>	-	-	<b>(3 973)</b>	<b>19 231</b>

#### Emprunts obligataires :

LIBELLÉS DE L'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT EN %	DURÉE EN ANNÉE	NOMINAL EN DINARS	NOMBRE D'OBLIG	MONTANT SOUSCRIT	ENCOURS AU 31/12/2025
UIB 2009-2	70,3 MDT	Cat C 5,85%	20	100	453 000	45 300	9 060
UIB 2011-1	50 MDT	Cat B 6,3%	20	100	317 500	31 750	9 525
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat C 6,7%	20	100	4 500	450	180
<b>TOTAL</b>							<b>18 765</b>

#### Emprunts subordonnés Société Générale :

	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT	DURÉE EN ANNÉES
Emprunt subordonné **	40 000	T.A.O <sup>*</sup>	Durée indéterminée

\* Taux d'appel d'offre

\*\* La banque a obtenu l'autorisation de remboursement de l'emprunt subordonné de la part de la BCT.

**Note 11 : Autres passifs**

- Les autres passifs présentent un solde de 262 074 KTND au 31/12/2025 contre 219 149 KTND au 31/12/2024 et se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Comptes d'attente et de régularisation passif	53 861	45 556
Etat impôts et taxes	52 559	46 557
Sommes dues au personnel	36 999	31 379
Valeurs exigibles après encaissement	22 080	10 646
Provision pour passifs et charges	22 146	20 945
Provision sur engagement hors bilan	4 040	5 839
Saisies arrêts clients	18 702	17 688
Provision sur chèques certifiés	28 681	17 193
Charges provisionnées pour congé à payer	10 244	9 304
Cotisation CNSS	10 104	9 079
Fournisseurs factures à payer	2 658	4 963
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>262 074</b>	<b>219 149</b>

- Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provision pour risques divers *	14 759	14 201
Provision sur action en défense	3 485	3 131
Provision pour action en justice	3 902	3 613
<b>TOTAL PROVISION POUR PASSIFS ET CHARGES</b>	<b>22 146</b>	<b>20 945</b>

\* dont : - une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024. Au cours des mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021.

La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La banque a entretenu en janvier et février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

➤ Le poste «Comptes d'attente et de régularisation» se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Créditeurs divers	493	1 334
Charges à payer	42 480	37 157
Divers comptes de suspens	7 842	2 564
Commission de garantie et de péréquation change	1 092	1 276
Autres produits perçus d'avance	866	1 604
Produits perçus d'avance	900	1 252
Fournisseurs bons de carburant	-	211
Assurance vie personnel	3	3
Dividendes à payer	185	155
<b>TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	<b>53 861</b>	<b>45 556</b>

### 3.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Note 12 : Réserves

➤ Les réserves s'élèvent à 799 936 KTND au 31/12/2025 contre 743 550 KTND au 31/12/2024 soit une augmentation de 56 386 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	735 255	680 255
Fonds social	22 601	21 215
<b>TOTAL RÉSERVES</b>	<b>799 936</b>	<b>743 550</b>

#### Note 13 : Capitaux Propres

➤ Au 31/12/2025, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

➤ Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 1 078 325 KTND au 31/12/2025 contre 1 006 480 KTND au 31/12/2024, soit une variation de 71 845 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>172 800</b>	<b>867</b>	<b>17 280</b>	<b>587 570</b>	<b>19 905</b>	<b>24 800</b>	<b>126 617</b>	<b>949 839</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	32 932	-	92 685	1 000	-	(126 617)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	-	-	-	-	(29 376)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	85 707	85 707
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	310	-	-	310
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>172 800</b>	<b>4 423</b>	<b>17 280</b>	<b>680 255</b>	<b>21 215</b>	<b>24 800</b>	<b>85 707</b>	<b>1 006 480</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	29 707	-	55 000	1 000	-	(85 707)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	-	-	-	-	(29 376)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	100 835	100 835
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	386	-	-	386
<b>SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>172 800</b>	<b>4 754</b>	<b>17 280</b>	<b>735 255</b>	<b>22 601</b>	<b>24 800</b>	<b>100 835</b>	<b>1 078 325</b>

### 3.4. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 520 463 KTND au 31/12/2025 contre 539 739 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	230 729	231 787
Avals donnés en devises	38 921	66 437
Cautions émises en faveur de la clientèle	232 911	217 319
Avals donnés en dinars	17 902	24 196
<b>TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES</b>	<b>520 463</b>	<b>539 739</b>

- La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	-	-	230 729	231 787
Avals donnés en devises	-	-	38 921	66 437
Cautions émises en faveur de la clientèle	-	-	232 911	217 319
Avals donnés en dinars	-	-	17 902	24 196
<b>CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>520 463</b>	<b>539 739</b>

### Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 440 153 KTND au 31/12/2025 contre 440 997 KTND au 31/12/2024.

Le solde se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Ouverture de Credoc import confirmé	307 306	321 789
Ouverture Credoc import non confirmé	132 080	114 510
<b>SOUS TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>439 386</b>	<b>436 299</b>
Confirmation de Credoc export	767	4 196
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	502
<b>SOUS TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>767</b>	<b>4 698</b>
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES</b>	<b>440 153</b>	<b>440 997</b>

> La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	307 306	321 789
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	132 080	114 510
<b>SOUS TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>439 386</b>	<b>436 299</b>
Confirmation de Credoc export	-	-	767	4 196
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	-	502
<b>SOUS TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>767</b>	<b>4 698</b>
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>440 153</b>	<b>440 997</b>

### Note 16 : Engagements de financements donnés

> Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 173 964 KTND au 31/12/2025 contre 153 405 KTND au 31/12/2024.

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Engagements de financements donnés aux clientèles	173 964	153 405
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>173 964</b>	<b>153 405</b>

> La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	173 964	153 405
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>173 964</b>	<b>153 405</b>

**Note 17 : Garanties reçues**

- Les garanties reçues représentent un solde de 2 417 971 KTND au 31/12/2025 contre 2 232 582 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Garanties reçues des autres établissements de crédit	235 585	292 386
Compagnies d'assurance	3 923	2 443
Garanties reçues de la clientèle	2 069 127	1 822 020
Garanties reçus de l'Etat	107 628	114 025
Garantie ARIZ	1 708	1 708
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES</b>	<b>2 417 971</b>	<b>2 232 582</b>

- Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 235 585 KTND au 31/12/2025 contre 292 386 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	230 728	231 787
Garanties données par la Société Générale	218	218
Garanties reçues des correspondants étrangers	2 860	53 499
Confirmation banque Credoc export	767	4 698
Garanties reçues des correspondants locaux	1 012	2 184
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>235 585</b>	<b>292 386</b>

- Les garanties reçues de la clientèle totalisent 2 069 127 KTND au 31/12/2025 contre 1 822 020 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Garanties hypothécaires	2 007 593	1 707 538
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 534	114 482
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>2 069 127</b>	<b>1 822 020</b>

- Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 107 628 KTND au 31/12/2025 contre 114 025 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Autres garanties reçues de l'Etat	49 710	49 115
SOTUGAR	41 550	48 449
FNG, FOPRODI & FONAPRA	16 368	16 461
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT</b>	<b>107 628</b>	<b>114 025</b>

### Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Achat au comptant	28 356	16 061
Vente au comptant	36 730	15 773

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Achat à terme	32 704	29 488
Vente à terme *	121 237	45 438

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

## 3.5. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

- Les intérêts et revenus assimilés totalisent 673 734 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	88 960	53 583
Opérations avec la clientèle **	572 530	616 854
Autres intérêts et revenus assimilés	12 244	10 335
<b>TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>673 734</b>	<b>680 772</b>

### Note 19 : Commissions perçues

- Les commissions totalisent 165 350 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Commissions sur comptes	28 287	31 013
Commissions sur opérations de caisse	2 407	2 372
Commissions sur crédits	56 729	53 496
Commissions sur monétique banque à distance	44 641	41 300
Autres commissions	11 072	10 095
Commissions sur moyens de paiement	14 977	16 142
Autres produits sur services financiers	7 237	6 709
<b>TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)</b>	<b>165 350</b>	<b>161 127</b>

\* Note retraitée pour les besoins de la comparabilité

\*\* En application des dispositions de l'article 412 ter de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, les opérations avec la clientèle ont été impactées de -27 millions de dinars pour 26 932 dossiers traités à la suite des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2025.

**Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

➤ Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 40 312 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Gain net sur titres de transaction	-	-
Gain net sur titres de placement	4 324	12 090
Gain net sur opérations de change	35 988	31 711
<b>TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>40 312</b>	<b>43 801</b>

**Note 21 : Revenus du portefeuille investissement**

➤ Les gains sur portefeuille investissement totalisent 42 007 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi:

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Intérêts sur autres titres d'investissement	498	1 311
Intérêts sur obligations	-	20
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 948	2 867
Intérêts sur bons de trésor assimilables	24 359	18 190
Intérêts sur titres participatifs	8	-
Intérêts et revenus sur emprunt national	12 926	11 209
Revenus titres d'investissement SICAR	2 268	2 237
<b>TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42 007</b>	<b>35 834</b>

**Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées**

➤ Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 382 068 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 093	1 017
Emprunts et ressources spéciales	7 747	10 294
Opérations avec la clientèle	373 031	359 910
Autres intérêts et charges	197	670
<b>TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>	<b>382 068</b>	<b>371 891</b>

**Note 23 : Commissions encourues**

➤ Les commissions encourues totalisent 13 807 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Commissions monétiques	10 038	10 163
Redevances et prestations	381	417
Autres commissions*	1 567	576
Rémunération du fonds géré SICAR	1 172	1 181
Frais de confection carnet de chèques	89	183
Frais télégrammes télex	139	370
Règlement télécom SMS Banking	421	419
<b>TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES</b>	<b>13 807</b>	<b>13 309</b>

\* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

### Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

- Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 48 655 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Coût net du risque clientèle	41 466	54 195
Coût net du risque divers	7 189	16 976
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF</b>	<b>48 655</b>	<b>71 171</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	59 068	65 870
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(16 997)	(12 557)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(3 178)	(375)
Dotations aux provisions collectives	3 880	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	220	846
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 005)	(110)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(14)	(5)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 671	474
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 671)	(474)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 015	1 514
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(3 015)	(1 514)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	15 020	2 760
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(15 020)	(2 760)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	659	-
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(659)	-
Reprises sur provisions sur créances cédées	(50 657)	(4 939)
Pertes couvertes sur créances cédées	50 657	4 939
Reprises sur provisions sur créances radiées	(9 082)	-
Pertes couvertes sur créances radiées	9 082	-
Pertes non couvertes de contrepartie	797	955
Gain de cession	(4)	(2)
Récupération sur créances	(301)	(427)
<b>TOTAL COUT NET DU RISQUE CLIENTELE</b>	<b>41 466</b>	<b>54 195</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 955	16 122
Reprises sur provisions pour risques et charges	(4 754)	-
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(305)	(154)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	2 017	681
Perte sur éléments hors exploitation	4 450	94
Gain sur éléments hors exploitation	(627)	(208)
Perte sur autres éléments d'exploitation	454	441
<b>TOTAL COUT NET DU RISQUE DIVERS</b>	<b>7 190</b>	<b>16 976</b>

### Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

> Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 164 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotations aux provisions sur titres de participation	-	65
Dotations aux provisions sur fonds géré SICAR	484	1 133
Pertes sur titres d'investissement	49	35
Reprise de provisions sur titres de participation	(147)	(48)
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	(222)	(35)
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>164</b>	<b>1 150</b>

### Note 26: Frais de personnel

> Les frais de personnel totalisent 206 554 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Rémunération du personnel	158 945	147 823
Charges sociales	41 945	38 442
Autres charges de personnel	5 664	44 819
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(33 142)
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>206 554</b>	<b>197 942</b>

### Note 27 : Charges générales d'exploitation

> Les autres charges d'exploitation totalisent 63 056 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Frais d'exploitation non bancaires*	22 721	22 746
Autres charges générales d'exploitation	40 335	36 661
<b>TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>63 056</b>	<b>59 407</b>

\* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 40 335 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Loyers commerciaux	5 530	5 390
Maintenance logiciel informatique	5 806	4 728
Autres services extérieurs	1 884	1 263
Assurance globale banque	847	866
Maintenance matériel informatique	1 374	807
Entretien et nettoyage immeubles	521	956
Loyer personnel logements de fonction	323	338
Gardiennage et surveillance	729	948
Assurance immeubles et voitures	671	583
Rémunération d'intermédiaires	1 895	1 819
Sous-traitance archives	114	120
Frais judiciaires	416	248
Entretien et réparation divers	781	989
Sous- traitance informatique	28	28
Maintenance et consommable photocopieurs	146	-
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	19 270	17 578
<b>TOTAL AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>40 335</b>	<b>36 661</b>

### Note 28 : Impôt sur les sociétés

➤ L'impôt sur les sociétés totalise 79 142 KTND se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	252 778	257 298
(+) Déductions nets Réintégrations	14 540	(9 594)
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS</b>	<b>267 318</b>	<b>247 704</b>
(-) Déduction provisions	59 289	66 716
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>208 029</b>	<b>180 988</b>
Réinvestissement	15 000	-
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT</b>	<b>193 029</b>	<b>180 988</b>
Taux d'impôt *	40,00%	40,00%
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>77 212</b>	<b>72 395</b>
Taux de la contribution sociale de solidarité	1,00%	1,00%
Contribution Sociale de Solidarité permanente	1 930	1 810
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>79 142</b>	<b>74 205</b>

\* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.

**Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires**

➤ Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalisent 14 706 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Redressement fiscal	-	22 515
Contributions Fiscales exceptionnelles	13 512	12 669
Autres produits extraordinaires		(40)
Autres charges extraordinaires	1 194	-
<b>TOTAL SOLDE EN GAIN/PERTE PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>14 706</b>	<b>35 144</b>

Le solde des contributions fiscales exceptionnelles totalise 13 512 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT</b>	<b>193 029</b>	<b>180 988</b>
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	5 791	5 430
Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de l'Etat**	7 721	7 240
<b>TOTAL SOLDE CONTRIBUTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>13 512</b>	<b>12 669</b>

\* La reconduction de la contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 40% prévue par l'article 87 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

\*\* Institution Contribution Sociale et solidaire pour le financement du Compte de diversification des sources de sécurité sociale de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 20 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

**Note 30 : Résultat par Action**

➤ Le résultat par action au 31/12/2025 est de 2,918 DT.

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Résultat de la période en KTND	100 835	85 707
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
<b>RÉSULTAT PAR ACTION EN DT (*)</b>	<b>2,918</b>	<b>2,480</b>

(\*) Le résultat par action ainsi déterminé en 2025 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

**3.6. NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE****Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités**

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	325 975	627 911
Créances sur les établissements bancaires et financiers	932 785	718 478
Dépôts des établissements bancaires	(11 840)	(924)
Dépôts des établissements financiers *	(659)	(1 121)
<b>TOTAL</b>	<b>1 246 261</b>	<b>1 344 344</b>

\* En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits

### Note 32 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Conformément au paragraphe 18 du Cadre Conceptuel comptable tunisien, d'autres informations sont utiles à la prise de décision économique. Ces informations traduisent le besoin d'affiner ou de compléter la gamme d'informations destinée aux utilisateurs et portent notamment sur :

- les perspectives financières des activités de l'entreprise,
- les activités ayant trait à la gestion des ressources humaines,
- l'impact des activités de l'entreprise sur son environnement écologique ainsi que sur les actions que celle-ci a engagées pour garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement.
- la technologie utilisée et le degré d'adoption des innovations technologiques dans le domaine de la production et de la gestion.

Dans ce cadre, la présente note fournit les informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence, actuelle ou potentielle, sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la Banque. Ces informations sont structurées selon les quatre axes :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

#### AXE N° 1 : LA GOUVERNANCE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ

La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de l'UIB repose sur un dispositif structuré, placé sous la supervision du Conseil d'Administration, les Comités de gouvernance de la banque et La Direction. Leur intervention assure une prise en compte cohérente et intégrée de ces enjeux dans la gestion globale des risques.

#### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCES

Les organes intervenant dans le suivi et la gestion des risques et opportunités de durabilité sont :

**Le Conseil d'administration** est informé et saisi, lorsque cela est pertinent, des risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence significative sur les activités, la performance ou les perspectives de la banque. À ce titre, le Conseil examine ces sujets dans le cadre de ses travaux de supervision et de pilotage stratégique, notamment lorsque leur importance ou leur impact potentiel requiert une attention particulière au niveau de la gouvernance centrale.

**Le Comité Risques** examine périodiquement l'évolution des risques ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle associé. Dans ce cadre, il discute également des risques liés à la durabilité, notamment les risques climatiques physiques et de transition susceptibles d'affecter les contreparties et les activités de financement. Le comité s'assure de la prise en compte de ces risques dans les politiques d'octroi, dans les processus d'évaluation des contreparties et dans la cartographie globale des risques.

**Le Comité d'audit** examine, avant la clôture de l'exercice, le dispositif d'évaluation des risques financiers liés à la durabilité ainsi que le système de contrôle interne mis en place, et en évalue l'incidence potentielle sur les états financiers de la Banque et sur sa politique de provisionnement. Dans le cadre de ses travaux, il examine également les thématiques liées à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données, la robustesse des contrôles informatiques et le niveau de conformité aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de confidentialité des informations.

**Le Comité Sécurité des Systèmes d'Information** assure la supervision des risques liés à la sécurité des données, considérés comme un enjeu de durabilité relevant du capital social. En effet, la protection des données, y compris les données à caractère personnel, constitue un facteur sensible pouvant affecter la continuité des activités, la conformité réglementaire ainsi que la

confiance des parties prenantes.

Dans ce cadre, le comité revoit périodiquement la cartographie des risques de sécurité de l'information, suit son évolution, valide ou ajuste les plans d'action proposés par le RSSI et veille à leur conformité au référentiel interne de sécurité. Il statue également sur les arbitrages nécessaires et approuve les modalités de traitement des risques liés à la sécurité des données.

#### RÔLE DE LA DIRECTION

La Direction générale assure le suivi opérationnel des risques et opportunités liés à la durabilité présentant une incidence significative sur les activités de la banque. Elle veille à leur prise en compte dans les processus d'analyse, d'octroi et de gestion des risques, et coordonne la préparation ainsi que la remontée des éléments d'information nécessaires aux organes de gouvernance pour éclairer leurs travaux de supervision. La Direction contribue ainsi à garantir une intégration progressive et cohérente des enjeux de durabilité dans les processus décisionnels clés de la banque.

#### COMPÉTENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance disposent des compétences nécessaires pour appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, en particulier ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités de la banque. La présence de représentants du Groupe Société Générale au sein de ces instances, notamment au Conseil d'administration, constitue un apport déterminant. Leur expertise reconnue en matière de risques climatiques physiques, de risques de transition et d'enjeux sociaux propres au secteur bancaire renforce la qualité des analyses et des décisions stratégiques. Afin de consolider ces compétences, un programme structuré de sensibilisation et de renforcement des capacités sera déployé au bénéfice des comités de gouvernance, du Comité Exécutif et du Comité de Direction, afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité et d'assurer leur intégration progressive dans les travaux de supervision et de pilotage.

## AXE N° 2 : LA STRATÉGIE DE LA BANQUE AU REGARD DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ

L'UIB inscrit son développement dans une stratégie de finance durable qui vise à renforcer la création de valeur à long terme. Cette orientation repose sur des principes d'intégrité et de transparence, en intégrant progressivement les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les priorités de croissance, les politiques d'octroi et les choix d'allocation des ressources. La banque concentre ainsi sa stratégie sur l'inclusion financière, l'efficacité opérationnelle et une gestion prudente des risques afin d'assurer une trajectoire de développement durable et résiliente.

### 1. STRATÉGIE D'OCTROI ORIENTÉE VERS LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Dans le cadre de sa stratégie d'octroi, l'UIB intègre de manière conjointe les risques climatiques de transition et les risques physiques afin d'évaluer la résilience des secteurs et des contreparties. L'appréciation du risque de transition s'appuie notamment sur les politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la stratégie ESG du Groupe Société Générale, qui permettent d'identifier les activités sensibles et d'appliquer des critères d'analyse renforcés ou, le cas échéant, des critères d'exclusion. Dix secteurs sont ainsi considérés comme sensibles (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac) et font l'objet d'une évaluation spécifique combinant notation des contreparties, seuils sectoriels et exigences d'engagement. Cette approche est complétée par une stratégie de dialogue visant à accompagner les contreparties dans leurs trajectoires de transition et dans l'amélioration progressive de leur profil carbone. Parallèlement, l'analyse du risque physique repose sur des indicateurs couvrant les horizons 2030 (risques aigus) et 2050 (risques chroniques), selon le scénario RCP 8.5, permettant d'évaluer l'exposition des clients aux

aléas climatiques et leurs impacts potentiels sur les opérations, la chaîne logistique, les actifs et les marchés ainsi que l'évaluation des garanties. Cette approche intégrée contribue à orienter les décisions de financement vers les clients les plus résilients et à renforcer la robustesse et la soutenabilité du portefeuille à moyen et long terme.

### 2. STRATÉGIE DE FINANCEMENT VERT

L'UIB déploie une stratégie de financement vert structurée, articulée autour de l'accompagnement des projets favorisant la transition énergétique et la réduction des impacts environnementaux. À ce titre, la banque a géré le programme SUNREF, destiné à soutenir les investissements en énergies renouvelables, en efficacité énergétique, en dépollution et en production propre. Cette expérience a renforcé la capacité de l'UIB à identifier et financer des projets représentant un impact environnemental positif. Parallèlement, la banque adopte une approche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, notamment sous les régimes d'autorisation et d'autoconsommation, en ciblant les initiatives viables et alignées avec les objectifs de transition bas carbone. Cette orientation contribue à diversifier le portefeuille, à soutenir la compétitivité énergétique des clients et à consolider l'alignement de la banque avec les enjeux de durabilité.

### 3. STRATÉGIE D'INCLUSION FINANCIÈRE

La stratégie future de l'UIB s'inscrit dans une dynamique de développement durable et inclusif. La banque entend renforcer son action en faveur de l'inclusion financière en soutenant davantage les institutions de microfinance, afin d'élargir l'accès au crédit des populations et des micro-entreprises insuffisamment bancarisées. Elle prévoit également de consolider le financement des TPE et des PME à travers des mécanismes adaptés à leurs besoins spécifiques. Parallèlement, l'UIB ambitionne de développer des solutions digitales destinées à faciliter l'accès aux services bancaires, notamment via les canaux mobiles et en ligne, afin de toucher plus largement les segments sous-desservis et de favoriser une inclusion financière plus étendue.

## AXE N° 3 : LES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

### 1. IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ

Dans une première étape, les activités de la Banque ont été identifiées et classées en s'appuyant sur les six sous secteurs du domaine financier suivants :

- Gestion d'actifs et services de conservation
- Banques commerciales
- Finance aux particuliers
- Banque d'investissement et courtage
- Financement immobilier (crédit hypothécaire)
- Valeurs mobilières et matières premières

Dans un second temps, les thématiques ont été filtrées et évaluées au regard du modèle économique de la Banque, ainsi que de leur applicabilité dans son contexte géographique, afin d'identifier les sujets présentant une pertinence effective pour les activités de la banque. Cette sélection a ensuite fait l'objet d'une analyse de matérialité financière fondée sur trois axes : (i) la probabilité de survenance du risque ou de réalisation de l'opportunité, (ii) l'impact potentiel sur les états financiers, et (iii) l'influence possible sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'application de cette démarche a permis d'identifier les risques et opportunités significatifs devant être présentés au niveau des états financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Il convient de noter que d'autres risques et opportunités ont également été analysés, toutefois, leur degré de matérialité financière ne justifie pas une intégration dans les états financiers. Ceux-ci sont néanmoins reportés dans le rapport de gestion, au sein de la section consacrée aux informations financières liées à la durabilité.

### 2. LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS

THÈMES	RISQUES / OPPORTUNITÉS	DESCRIPTION	APPROCHE DE GESTION DES RISQUES	HORIZON
<b>Inclusion financière</b>	Opportunité	Opportunité d'expansion du portefeuille à travers des produits de financement ciblant les TPE/PME	L'UIB adopte une approche structurée de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services essentiels et en soutenant les segments sous-financés.  Elle renforce l'accès à la santé et à l'éducation.  Par ailleurs, Le volume de crédits octroyés aux institutions de microfinance constitue un levier essentiel d'inclusion financière pour la banque. En soutenant ces acteurs, la Banque contribue à élargir l'accès aux services financiers pour les populations à faible revenu, les travailleurs indépendants et les micro entrepreneurs, tout en favorisant le développement de projets à fort impact social.	CT - MT
<b>Finance durable</b>	Opportunité	Opportunité d'élargir le portefeuille à travers le développement de solutions de financement alignées sur la transition énergétique et les projets à impact	L'UIB se positionne désormais comme un acteur important du financement de la transition énergétique en adoptant une démarche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse des projets structurants réalisés sous le régime d'autorisation ou des initiatives d'autoproduction à grande échelle.	CT - MT
<b>Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit</b>	Risque physique	Les risques physiques résultent d'événements climatiques pouvant endommager les actifs des contreparties. Ils perturbent leur activité et réduisent leur capacité à rembourser la banque.	L'UIB renforce sa surveillance des risques physiques, liés aux événements climatiques extrêmes susceptibles de dégrader les actifs des contreparties et leur solvabilité.  Pour structurer cette démarche, la banque prévoit le déploiement en 2026 d'un outil de pointe développé par le Groupe Société Générale.  Ce dispositif permettra d'établir une cartographie géographique précise des zones de vulnérabilité en Tunisie, identifiant de façon rigoureuse les risques physiques liées au changement climatique.	MT-LT
	Risque de transition	Les risques de transition découlent des changements réglementaires, technologiques et économiques liés au passage vers une économie bas carbone	L'intégration des risques climatiques de transition s'appuie sur une architecture de contrôle en trois lignes de défense, garantissant une prise en compte rigoureuse et cohérente de ces enjeux dans le processus de crédit. La première ligne de défense, constituée des équipes commerciales et opérationnelles, est responsable de l'identification des expositions sensibles aux risques de transition, en appliquant les politiques sectorielles de la Banque et les outils de notation ICVI/CCVI1.  Elle évalue ainsi la vulnérabilité des secteurs à forte intensité carbone et la compatibilité des projets avec les trajectoires de décarbonation.  La deuxième ligne de défense vérifie la robustesse de ces analyses, s'assure de la conformité aux politiques internes et examine les dossiers présentant un risque accru, en s'appuyant notamment sur les expertises spécialisées.  Enfin, la troisième ligne de défense, assurée par l'audit interne, réalise un contrôle indépendant de l'efficacité globale du dispositif, afin de garantir une intégration fiable, homogène et continue des risques climatiques de transition au sein du système de gestion des risques de la Banque.	MT-LT
<b>Éthique des affaires</b>	Risque	Risque de manquements à l'éthique des affaires susceptibles de générer des pertes financières et un besoin accru en provisions pour risques et charges.	La banque adopte une démarche éthique rigoureuse reposant sur la prévention, la transparence et le contrôle interne renforcé.  Elle met en place des politiques strictes visant à réduire les risques de fraude et toute autre infraction réglementaire.  Des mécanismes de surveillance, de formation continue du personnel et de déclaration obligatoire permettent d'anticiper les risques de pertes financières ou de provisions élevées liées à toute infraction réglementaire.	CT - MT

## AXE N°4 : LES INDICATEURS ET OBJECTIFS PERTINENTS

### 1. INCLUSION FINANCIÈRE & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Ces indicateurs présentent les montants de la contribution de la Banque à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	Montants des débloquages pour les PME et TPE	165 242
	Montants débloqués en faveur des institutions de microfinance	130 000
	Montants débloqués de crédits liés aux secteurs Éducation & Santé	174 683

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Ces indicateurs présentent le nombre de crédits et de prêts contribuant à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	Nombre des débloquages pour les PME et TPE	1 253
	Nombre des crédits accordées aux sociétés de microfinance	8
	Nombre de clients ayant bénéficié de crédits opérant dans les secteurs de l'Éducation & de la Santé	36

## 2. FINANCEMENT DURABLE

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Cet indicateur présente le montant des projets photovoltaïques financés par la Banque, illustrant son engagement dans le soutien à la transition énergétique.	Montant des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	29 713
	Montant des crédits débloqués	1 435

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Cet indicateur présente le nombre d'engagements de la Banque dans le financement de la transition énergétique verte, en particulier les projets photovoltaïques destinés à la production d'électricité solaire.	Nombre des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	20
	Nombre des crédits débloqués accordés pour les projets photovoltaïques	1

## 3. INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS L'ANALYSE DE CRÉDIT

La Banque renforce progressivement l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit, en accordant une attention particulière aux enjeux climatiques. Cette intégration se structure autour des risques climatiques physiques et des risques de transition, chacun présentant un niveau de maturité différent au sein du dispositif actuel.

Les sections suivantes détaillent la manière dont ces deux dimensions sont prises en compte dans le processus d'octroi.

### 3.1 Risques climatiques physiques

À ce stade, l'intégration du risque climatique physique dans l'analyse de crédit demeure limitée. La Banque s'engage à développer, à partir de 2026, une méthodologie dédiée et à mettre en place des indicateurs spécifiques appuyés par des outils de cartographie climatique, permettant d'intégrer progressivement le risque physique de manière plus systématique dans l'analyse de crédit.

### 3.2 Risques climatiques de transition

L'évaluation du risque de transition s'appuie sur les politiques sectorielles du Groupe Société Générale, qui identifient dix secteurs sensibles soumis à une analyse renforcée ou à des critères d'exclusion (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac).

Cette approche est renforcée, au moment de l'entrée en relation avec les clients « Corporate », par une évaluation ESG systématique réalisée à travers une fiche dédiée.

Celle-ci attribue à chaque contrepartie une notation comprise entre -5, indiquant une forte exposition au risque de transition, et +5, reflétant une exposition plus faible. Sur cette base, les indicateurs présentés ci-après permettent d'apprécier le niveau d'exposition global du portefeuille de la Banque aux risques climatiques de transition.

Au 31 décembre 2025, les encours sur la clientèle s'élèvent à 7 163 254 KDT, contre 6 407 305 KDT en 2024, soit une progression de 290 925 KDT, et qui se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>	<b>6 872 329</b>

Au 31 décembre 2025, la répartition des encours par type de clientèle devient essentielle dans le cadre de l'analyse du risque climatique de transition appliquée au portefeuille « Corporate ».

Cette classification permet de mesurer l'exposition réelle de la Banque aux secteurs les plus sensibles. Dans ce contexte, l'analyse couvre exclusivement les encours « Corporate », qui s'élèvent à 2 941 739 KDT sur un total de 7 163 254 KDT, soit environ 41 % du portefeuille et qui se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025
Corporate	2 941 739
Particuliers	3 907 221
TPE	314 294
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>

La distribution des encours selon l'échelle d'exposition au risque de transition (allant de (-5) pour les contreparties les plus exposées à (+5) pour les moins exposées) se présente comme suit :

SCORE	31 DÉCEMBRE 2025
-5,00	5 328
-4,00	109 488
-3,00	249 407
-2,00	667 222
-1,00	648 948
0,00	264 539
1,00	420 021
3,00	321 941
Hors scope (institution financière)	252 106
Autres	2 737
<b>TOTAL</b>	<b>2 941 737</b>

La notation moyenne pondérée du portefeuille Corporate s'établit à (-0,67), sur une échelle allant de (-5) « exposition élevée au risque de transition » à (+5) « exposition faible ».

Bien que négative, cette moyenne demeure proche de zéro, ce qui indique que le portefeuille présente globalement un niveau d'exposition modéré et relativement neutre au risque climatique de transition.

Les expositions classées aux niveaux (-1) et (-2) totalisent 1 316 170 KDT, représentant 45 % du portefeuille Corporate. Cette concentration traduit un positionnement substantiel dans des contreparties présentant un degré d'exposition intermédiaire au risque de transition, et justifie un suivi renforcé au regard des évolutions réglementaires et sectorielles.

Les segments considérés comme fortement exposés, à savoir les niveaux (-3), (-4) et (-5) cumulent 364 223 KDT, soit 12 % du portefeuille Corporate.

#### 4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Ces indicateurs évaluent l'exposition de la banque aux risques de non-conformité, d'éthique et de conduite financière pouvant entraîner des pertes ou provisions financières.	Montant total des pertes et provisions financières liées aux : Fraude, Délit d'initié, Pratiques anticoncurrentielles, Manipulation de marché, Fautes professionnelles, Toute autre infraction réglementaire financière.	Montant des dotations aux provisions : <b>1 633</b>
		Montant des pertes : <b>25</b>

#### Note 33 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 3.7. AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

##### Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

##### Opérations avec le Groupe Société Générale

— L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% . Le contrat a pris fin le 31 Juillet 2020.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil

d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017. Les commissions supportées par la banque en 2025 au titre de cette garantie s'élèvent à 238 Dinars y compris la TVA non déductible.

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Deux avenants à la convention de conversation des instruments financiers ont été autorisés par le conseil d'administration du 30 Avril 2025 :

→ Data Transfer Agreement qui vise à intégrer des clauses contractuelles relatives au traitement des données personnelles afin d'assurer la conformité avec le RGPD;

→ Addendum to the Sub-Custodian Agreement qui s'inscrit dans une campagne globale menée par SGSS Paris et met à jour les contrats de sous-conservation de Société Générale.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2025, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 158 KTND Hors TVA.

— L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40

millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2025 au titre de ce prêt, s'élèvent à 3 089 KTND.

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2022, un contrat de prestation de services avec la Société Générale en vertu duquel la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

La charge constatée par la banque à ce titre, en 2025, s'élève à 338 KTND.

— L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2025. L'encours de ces opérations au 31/12/2025 se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	DEVISES	MONTANT	CONTRE VALEUR
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	14 220	14 220
	EUR	230	776
<b>TOTAL</b>			<b>14 996</b>
Credoc Import	USD	31 835	92 350
	EUR	3 567	12 037
	JPY	32 000	595
<b>TOTAL</b>			<b>104 982</b>
Credoc Export	USD	130	377
<b>TOTAL</b>			<b>377</b>
Garanties Emises	EUR	1 391	4 693
	DZD	583 298	13 124
<b>TOTAL</b>			<b>17 817</b>
Garanties Reçues	TND	33 411	33 411
	USD	5 229	15 169
	EUR	44 307	149 510
<b>TOTAL</b>			<b>198 090</b>

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2025 est de 18 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat «RAPSODY».

Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette du bilan. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2025 est de 152 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans

le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2025 est de 2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Un avenant qui vient modifier l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2025.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention de prestation de service DIGITRADE avec la Société Générale.
 

DIGITRADE est un outil de filtrage interfacé à d'autres applications (Forces online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, base pays selon la classification groupe SG, watshilist, ect...) qui permet la prise en charge graduelle des contrôle conformité «sanctions embargo», anti-blanchiment, et luttes contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade Finance et pour tous les évènements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2025 est de 150 KTND y compris la TVA non déductible.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'adhésion à un accord de coopération entre la « Société Générale » et le groupe ABSA Group Limited, qui permettra à l'UIB d'une part d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantés en Tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autres part, la réception des nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'implémentation de l'outil de cash management SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP avec la « Société Générale » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichier d'ordre, entre la banque et sa clientèle corporate dans le cadre du développement du service global Cash UIB Banking.
 

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2025.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 16 Mars 2023, un contrat de filtrage et gestion des alertes niveau1 des transactions via l'infrastructure FORCES avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde.
 

Ce contrat est entré en vigueur le 26 Avril 2023 pour une durée de 3 ans et sera reconduit systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification de l'une des parties.

La charge supportée par la banque courant l'exercice 2025 est de 356 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023, un contrat de prestation de service Know Your Customer - RMA TOMBANK avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie, et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde.
 

Ledit contrat entre en vigueur à compter du premier Janvier 2023 et s'étend pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque pour l'exercice 2025 est de 323 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 28 août 2024, une convention avec SG New York, par laquelle cette dernière s'engage à fournir à l'UIB, les services de compensation sur les flux internationaux libellés en USD.
 

La charge supportée par la banque pour l'exercice 2025 est de 126 KTND.
- En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025, l'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de refacturation portant sur la prise en charge, à l'identique, des frais supportés par cette dernière auprès d'Orange Business Services (OBS), au titre du service de liaison télécom internationale reliant les sites de l'UIB en Tunisie aux infrastructures du Groupe Société Générale en France.
 

Cette refacturation porte sur les frais relatifs au service rendu dans le cadre du contrat couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La charge constatée par la banque à ce titre, en 2025, s'élève à 496 K TND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 07 février 2025, un avenant entre UIB, le Groupe SG et BBH. Cet avenant vient compléter la convention signée entre les parties en 2014 dont l'UIB agit en tant que dépositaire local en faveur de Brown Brothers Harriman (BBH) dans le cadre de l'activité Custody de conservation des titres.
 

La prestation est fournie effectivement depuis décembre 2014 et n'a pas de durée déterminée.

Cet avenant ne prévoit aucune facturation revenant à l'UIB.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 décembre 2025, un contrat avec la Société Générale portant sur des Clauses Contractuelles Types (CCT), adoptées par la Commission européenne, qui encadrent juridiquement le transfert de données à caractère personnel depuis l'Union européenne vers

des pays tiers ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation.

Ainsi, la convention proposée ne comporte aucun engagement financier, commercial ou opérationnel pour l'UIB. Elle constitue uniquement un instrument de conformité exigé par le RGPD, destiné à permettre la poursuite sécurisée des transferts de données entre le Groupe SG et l'UIB.

Ce contrat ne prévoit aucune facturation revenant à l'UIB.

### Opérations avec la société «l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC»

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 06 février 2026, un contrat avec la société l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC, qui consiste à céder 4 304 créances pour un total d'engagements cédés de 65 677 KTND et à un prix de cession de 4 304 dinars.

— L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

➤ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts

au 31 Décembre 2025 totalisent 991 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 69 KTND.

— L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail se présente au 31 décembre 2025 comme suit:

MONTANT	TAUX	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ÉCHÉANCE
700	7,99	2025-10-27	2026-03-25
1 500	7,99	2025-10-02	2026-03-25

La charge d'intérêt payée par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 215 KTND.

— Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 7 KTND au 31/12/2025.

### Opérations avec la société «UIB Finance»

— L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025, s'élève à 10 KTND.

— L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été validée par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2025 s'élèvent à 1 KTND Hors TVA.

— L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle loue à UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac.

Cette convention a pris fin le 30 Septembre 2022.

L'UIB a conclu un nouveau contrat de sous-location pour une durée allant du 01 Octobre 2022 au 30 Septembre 2030, d'une partie du rez de chaussé de l'immeuble sis à la rue du Lac Toba Les Berges du Lac 1. En contrepartie l'UIB perçoit annuellement un loyer de 15 KTND TTC, majoré chaque année de 5%.

Ledit contrat a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 16 Mars 2023.

Les revenus constatés par la banque, en 2025, s'élèvent à 15 KTND.

— L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

— L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

La convention a été résiliée par le conseil d'administration de l'UIB

du 07 février 2025.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 1 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.

Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 KTND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 est 3 KTND HTVA.

Un avenant à ladite convention a été approuvé par le conseil d'administration tenu le 16 décembre 2025 vient modifier les dispositions relatives aux formalités réglementaires, aux modalités de paiement ainsi qu'à la protection des données personnelles.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2025 totalisent 3 695 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 233 KTND.

- L'UIB a conclu une convention de délégation du KYC et de filtrage des bases de données avec l'UIB Finance qui a été autorisée par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du premier Janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.

La convention a été résiliée par le

conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.

La charge constatée par la banque durant 2025 est de 1 KTND HTVA.

#### **Opérations avec la société «International Sicar»**

- L'UIB a conclu, le 23 Novembre 2021, une convention d'assistance avec l'international SICAR. A ce titre, la Banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'international SICAR.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2022. Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le Conseil d'Administration du 11 Juillet 2023. Ledit avenant entre en vigueur à partir du premier Janvier 2023. Il vient étendre le périmètre de la prestation par la délégation du KYC et le filtrage des negatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA.

A ce titre, le produit perçu par la Banque en 2025 s'élève à 47 KTND Hors TVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31 Décembre 2025 totalisent 155 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 3 KTND.

- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 14 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB

du 11 avril 2013.

Ce contrat a été résilié par le conseil d'administration tenu le 11 Juillet 2023 et remplacé par un contrat de mise à disposition consentie moyennant un loyer annuel de 17 KTND TTC.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025 s'élève à 15 KTND HTVA.

- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 2 259 KTND au 31/12/2025.
- L'UIB a conclu avec la société "International SICAR" courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestions des fonds souscrits suivants :

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
<b>Fonds Gérés 1 à 7</b>	2015-07-31	2023-03-16	8 207	Avant 2008	
<b>Fonds Gérés 8</b>	2015-03-12	18/03/2022 05/03/2024	2 000	2015	
<b>Fonds Gérés 9</b>	2016-03-16	18/03/2022 05/03/2024	1 376	2016	
<b>Fonds Gérés 10</b>	2017-03-17	18/03/2022 05/03/2024	1 570	2017	
<b>Fonds Gérés 11</b>	2018-03-07	18/03/2022 05/03/2024	442	2018	
<b>Fonds Gérés 12</b>	2018-03-07	2022-03-18	10 000	2018	

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	10
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	-
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	1
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	14

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
<b>Fonds Gérés 13</b>	2019-03-14	2021-06-17	10 000	2019	
<b>Fonds Gérés 14</b>	2019-03-14	18/03/2022 05/03/2024	528	2019	
<b>Fonds Gérés 15</b>	2020-03-05	2021-06-17	10 000	2020	
<b>Fonds Gérés 16</b>	2020-03-05	18/03/2022 05/03/2024	224	2020	
<b>Fonds Gérés 17</b>	2021-04-16	18/03/2022 05/03/2024	215	2021	
<b>Fonds Gérés 18</b>	2022-03-18	2024-03-05	388	2022	
<b>Fonds Gérés 19</b>	2022-03-18		10 000	2022	

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	40
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	6
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	60
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	58
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	51

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
<b>Fonds Gérés 20</b>	2023-03-16	2024-03-05	2 400	2023	
<b>Fonds Gérés 21</b>	2023-03-16		5 000	2023	
<b>Fonds Gérés 22</b>	2023-03-16		5 000	2023	
<b>Fonds Gérés 23</b>	2024-03-05		2 686	2024	
<b>Fonds Gérés 24</b>	2024-03-05		5 000	2024	
<b>Fonds Gérés 25</b>	2024-03-05		5 000	2024	
<b>Fonds Gérés 26</b>	2026-03-17		5 000	2026	
<b>Fonds Gérés 27</b>	2026-03-17		5 000	2026	
<b>Fonds Gérés 28</b>	2026-03-17		5 000	2026	

(1) : Les avenants du 07/06/2021 et 18/03/2022 viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisés lors du rachat des titres IOS.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	21
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	54
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	103
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	104
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	22
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	67
Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives (participations déclassées)	
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	127
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	127
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-

L'avenant du 05/03/2024 vient modifier l'ancienne commission de gestion au taux de 1% des participations compromises par une commission de recouvrement au taux de 10% des récupérations en principal avec un plafond de 150 KTND TTC par an.

## Opérations avec la société «UIB ASSURANCES»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 17 juin 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2025 totalisent 92 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention d'infogérance avec la société «Uib Assurances» portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurance par la banque.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2025 totalisent 157 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2021, un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

Le service de tenue de registre se résume en :

- La tenue du capital;
- La tenue des droits de votes;

→Le suivi comptable du registre: journal des mouvements et des événements comptable pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...)

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2025 totalisent 1 KTND.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 11 Juillet 2023 une convention cadre de bancassurance avec UIB Assurances. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelables annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.

La rémunération est calculée en pourcentage des montant des primes décaissées.

Le produit réalisé par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 3 261 KTND.

- L'UIB a conclu avec l'UIB Assurances un contrat d'assurance vie à prestations définies : Indemnité de fin de carrière autorisé par le conseil d'administration tenu le 29 novembre 2024 qui prend effet le 18/11/2024.

Le contrat a pour objet la constitution d'un fonds collectif qui permettra à l'UIB de verser les prestations correspondantes

aux indemnités de fin de carrière. Le contrat prévoit les conditions financières suivantes :

→Frais sur versement des primes : 0,8% sur le versement initial et 2% sur les versements périodiques;

→Frais d'administration du contrat : 0,45% sur l'encours;

→Taux minimum garanti : 5,56% au titre de l'année 2024;

→Taux de participation aux bénéfices : 80% des bénéfices financiers que l'assureur obtient sur le placement des fonds gérés conformément à législation en vigueur.

La prime payée par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 754 KTND.

- L'UIB a conclu avec l'UIB Assurances un contrat de prestations IT en vertu duquel l'UIB fournira des services d'assistance technique et administrative dans le domaine de gestion des projets et de maîtrise d'ouvrage.

La présente convention est approuvée par le conseil d'administration tenu le 30 avril 2025 et prend effet le 01/01/2025 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune.

Ces services seront facturés en fonction du nombre de jours/homme (J/H) consacrés par les ressources mises en place par la banque à la disposition de l'UIB Assurance.

Le produit constaté par la banque est de 38 KTND.

- Les dépôts de l'UIB assurances chez l'UIB totalisent 3 937 KTND à fin décembre 2025.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 755 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 décembre 2025, avec l'UIB Assurances un contrat d'émission de titres participatifs réservée totalement à l'UIB ayant pour objet le renforcement des fonds propres de la filiale et le respect de ses ratios règlementaires.

Les principales caractéristiques de

l'émission des titres participatifs sont les suivantes :

→ Montant total de l'émission : 5.000.000 Dinars

→ Nombre de titres : 50.000 Titres Participatifs

→ Valeur nominale unitaire : 100 Dinars

→ Souscripteur unique : UIB

→ Durée : 7 ans à compter de la date de souscription

La rémunération de ces titres comprend deux composantes :

- Une partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;

- Une partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie dans la limite de 0,5% du montant en valeur nominale soit 5.000.000 dinars.

A ce titre, le produit constaté par la banque est de 8 KTND.

### Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général, des directeurs généraux adjoints et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, 16 Mars 2023 et 16 Avril 2021, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit :

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		ADMINISTRATEURS	
	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025
<b>AVANTAGE À COURT TERME:</b>						
Salaire	788 626		987 801			
Intéressement sous forme de bonus	539 083	539 083	212 178	212 178		
Congés payés	-	-	9 554	72 789		
Autres avantages	309 435		501 366			
Charges fiscales et sociales	458 134	143 234	482 703	75 716		
Indemnité PCA					713 312	
Jetons de présence					375 000	375 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 095 278</b>	<b>682 317</b>	<b>2 193 602</b>	<b>360 683</b>	<b>1 088 312</b>	<b>375 000</b>



# **RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

- 
1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes
  2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes

p. 218

p. 222

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

## I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

### 1. OPINION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2026, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 078 325 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 100 835 KTND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### 3.1. PRISE EN COMPTE PARMI LES PRODUITS DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS

##### *Description du point clé de l'audit :*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2025, à 839 084 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

##### **Réponses d'audit apportées :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

#### 3.2. CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET ESTIMATION DES PROVISIONS

**Point clé de l'audit :**

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2025, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élevaient à 498 260 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 9,09% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

**Réponses d'audit apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque ;
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif ;

→ Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

**4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

En décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5335 KDT, qui a été par la suite annulée par un jugement rendu le 6 mars 2024.

Au cours des mois d'août et d'octobre 2024, La banque a reçu 15 autres états de liquidation pour un montant total de 5 335 KDT, que la banque n'a pas accepté, et une deuxième action en justice a été lancée.

En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND impactant le résultat de l'exercice 2024.

En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021.

La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La banque a entretenu en janvier et février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

Au 31 décembre 2025, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KTND.

- En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

→ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

→ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

→ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

→ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

→ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et

→ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les

plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité

et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### 2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES À LA DURABILITÉ (ESG) ET AU MACF

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026,

ainsi que de la note d'orientation de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie relative aux diligences du commissaire aux comptes pour l'audit des facteurs ESG et du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), nous avons pris connaissance des procédures et travaux mis en place par la banque en vue d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, sa performance financière ou sa continuité d'exploitation.

Nous rappelons, à cet égard, que la responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la communication des informations ESG pertinentes dans les notes aux états financiers incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause, dans tous leurs aspects significatifs, les informations ainsi présentées au regard de leur incidence financière potentielle sur les états financiers.

### 4. RÉVÉLATION DES FAITS DÉLICIEUX

En application des dispositions de l'article 270 du CSC, nous avons procédé à une révélation de faits délictueux auprès du Procureur de la République en date du 11/03/2026, à la suite de la découverte de manipulations au niveau des comptes d'épargne des clients.

Une plainte a également été déposée par la banque à ce sujet.

Les montants concernés ont été estimés à 557 KTND.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BDO Tunisie

Adnène ZGHIDI



Cabinet Lamjed Ben Mbarek

Lamjed BEN MBAREK

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2025

## MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2025.

### 1. OPÉRATION AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

→ En vertu de la décision du Conseil

d'Administration du 16 décembre 2025, l'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de refacturation portant sur la prise en charge, à l'identique, des frais supportés par cette dernière auprès d'Orange Business Services (OBS), au titre du service de liaison télécom internationale reliant les sites de l'UIB en Tunisie aux infrastructures du Groupe Société Générale en France.

Cette refacturation porte sur les frais relatifs au service rendu dans le cadre du contrat couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

#### La charge constatée par la banque à ce titre, en 2025, s'élève à 496 K TND.

→ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 07 février 2025, un avenant entre UIB, le Groupe SG et BBH. Cet avenant vient compléter la convention signée entre les parties en 2014 dont l'UIB agit en tant que dépositaire local en faveur de Brown Brothers Harriman (BBH) dans le cadre de l'activité Custody de conservation des titres.

La prestation est fournie effectivement depuis décembre 2014 et n'a pas de durée déterminée.

#### Cet avenant ne prévoit aucune facturation revenant à l'UIB.

→ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 décembre 2025, un contrat avec la Société Générale portant sur des Clauses Contractuelles Types (CCT), adoptées par la Commission européenne, qui encadrent

juridiquement le transfert de données à caractère personnel depuis l'Union européenne vers des pays tiers ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation.

La convention proposée ne comporte aucun engagement financier, commercial ou opérationnel pour l'UIB. Elle constitue uniquement un instrument de conformité exigé par le RGPD, destiné à permettre la poursuite sécurisée des transferts de données entre le Groupe SG et l'UIB.

**Ce contrat ne prévoit aucune facturation revenant à l'UIB.**

### 2. OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »

→ L'UIB a conclu, le 23 décembre 2025, un contrat de cession de créances avec la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » portant sur la cession à cette dernière de 4 304 créances totalisant un montant brut de 65 677 KTND moyennant un prix de 4 304 TND.

**Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 06 février 2026.**

### 3. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCE »

→ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 30 avril 2025, avec l'UIB Assurances un contrat de prestations IT en vertu duquel l'UIB fournira des services d'assistance

technique et administrative dans le domaine de gestion des projets et de maîtrise d'ouvrage.

Cette convention prend effet le 1er janvier 2025 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune.

Ces services seront facturés en fonction du nombre de jours/homme (J/H) consacrés par les ressources mises en place par la banque à la disposition de l'UIB Assurance.

**Le produit constaté par la banque est de 38 KTND.**

→ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 décembre 2025, avec l'UIB Assurances un contrat d'émission de titres participatifs réservée totalement à l'UIB ayant pour objet le renforcement des fonds propres de la filiale et le respect de ses ratios réglementaires. Les principales caractéristiques de l'émission des titres participatifs sont les suivantes :

- Montant total de l'émission : 5.000.000 Dinars
- Nombre de titres : 50.000 Titres Participatifs
- Valeur nominale unitaire : 100 Dinars
- Souscripteur unique : UIB
- Durée : 7 ans à compter de la date de souscription

La rémunération de ces titres comprend deux composantes :

- Une partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année ;
- Une partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie dans la limite de 0,5% du montant en valeur nominale soit 5.000.000 dinars.

**A ce titre, le produit constaté par la banque est de 8 KTND.**

#### **4. OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025, l'UIB a signé un avenant à la convention conclue avec Assurance Maghrebria, portant sur la révision de la prime globale. Celle-ci a ainsi été portée à 8 800 KTND au titre de l'exercice 2026, contre 7 828 KTND au titre de l'exercice 2025.

La charge comptabilisée par l'UIB au titre de l'exercice 2025, dans le cadre de cette convention, s'élève à 7 100 KTND

## **II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS**

### **1. OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

→ • L'UIB a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de prestation de services Know Your Customer - RMA (Relationship Management Application).

Cette prestation a été régie courant les exercices 2021 et 2022 par le Protocole d'Accord entre Société Générale Global Solution Center PVT LTD « SG GSC » implantée en Inde et l'UIB, qui a été remplacé en 2023 par cette convention de prestation de services dite « TOMBANK ».

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2023 et s'étend sur une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

La charge supportée par la banque,

à ce titre, en 2025, s'élève à 323 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.**

→ L'UIB a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de filtrage et de gestion des alertes niveau 1 des transactions et des référentiels portant principalement sur un filtrage centralisé des transactions (flux) avec analyse centralisée des Alertes niveau 1 et un filtrage local des référentiels (clients et tiers) avec analyse locale des alertes niveau 1.

Cette convention est entrée en vigueur le 26 avril 2023, pour une période de 3 ans et sera reconduite systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification à l'autre partie dans un délai de 6 mois avant la fin de la période en cours.

La charge supportée par la banque, à ce titre, en 2025, s'élève à 356 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.**

→ L'UIB a conclu avec la Société Générale SA une convention de prestation de services en vertu de laquelle la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

**La charge supportée par la banque à ce titre, en 2025, s'élève à 338 KTND HTVA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 Septembre 2022.**

→ L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « DIGITRADE » portant sur le déploiement de l'outil groupe DIGITRADE, au sein de la Banque.

DIGITRADE est un outil de filtrage, interfacé à d'autres applications (Forces Online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, Base pays selon la classification Groupe SG, Watchlist, etc) et qui permet la prise en charge graduelle des contrôles conformité «sanction-embargo », anti-blanchiment et lutte contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

Ce contrat de prestations de services a été signé en octobre 2021 pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette durée initiale, il pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

En contrepartie, la Société Générale percevra :

- Un montant de 40 000 EUR au titre du déploiement de la solution ; et
- Une rémunération annuelle calculée selon un coût unitaire de 4 EUR par dossier et par étape (ouverture, modification et règlement), portant sur les crédits documentaires, les remises documentaires, les garanties émises et reçues et les avals en devises.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2025 est de 150 KTND y compris la TVA non déductible.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.**

- L'UIB a conclu une convention d'adhésion à un contrat de coopération conclu entre la Société Générale et ABSA Group Limited qui permettra à l'UIB, d'une part, d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie dans leur développement sur le continent africain et, d'autre part, la réception de nouveaux

clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc.).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.**

- L'UIB a conclu avec la Société Générale, une convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichiers d'ordres, entre la banque et sa clientèle Corporate dans le cadre du développement de la stratégie Global Cash UIB BANKING.

Les services rendus par la Société Générale seront facturés annuellement selon les termes suivants :

- 250 Euro annuellement par service souscrit et par client ; et
- Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la banque à travers SWIFTNET et la plateforme GTB.

**La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2025 à ce titre. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.**

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil "Rentabilité Brute de l'Opération" permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ;
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

Ce contrat est valable pour une

durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2025, s'élève à 18 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.**

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSODY", permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2025, s'élève à 152 KTND y compris la TVA non déductible.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.**

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018. Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

L'UIB a reconduit cette convention en vertu de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

**Les commissions supportées par la banque en 2025 au titre de cette**

**garantie, s'élèvent à 238 dinars.**

→ L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Courant 2025, La banque a obtenu l'autorisation de remboursement de l'emprunt subordonné auprès de la BCT.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2025, s'élèvent à 3 089 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.**

→ L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Deux avenants à la convention de conservation des instruments financiers ont été autorisés par le conseil d'administration du 30 Avril 2025 :

- Data Transfer Agreement qui vise à intégrer des clauses contractuelles relatives au traitement des données personnelles afin d'assurer la conformité avec le RGPD;
- Addendum to the Sub-Custodian Agreement qui s'inscrit dans une campagne globale menée

par SGSS Paris et met à jour les contrats de sous-conservation de Société Générale.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2025 s'élèvent à 158 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.**

→ L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2025.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.**

→ L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services

« AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à posteriori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat tel

que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 2 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2024.**

→ L'UIB a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et, par conséquent, ne seront pas facturés à l'UIB. La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Un avenant a été conclu en 2023 portant sur la modification de l'étendue des travaux réalisés dans le cadre de ce contrat, tel que la mise à jour de la liste des prestataires pour inclure SG Global Solution Centre Private Limited (Inde).

Au cours de l'exercice 2025, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020, et modifiée en vertu de l'avenant autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.**

→ L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, par laquelle cette dernière s'engage à fournir à l'UIB, les services de compensation sur les flux

internationaux libellés en USD.

En vertu de cette convention, la SGN Y assure le rôle de Clearer (banque compensatrice) sur les flux internationaux libellés en USD pour l'UIB.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 126 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 août 2024.**

## **2. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »**

→ L'UIB a conclu, le 1er janvier 2019, une convention portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 50 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.**

→ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2025, les dépôts totalisent 991 KTND.

**Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 69 KTND**

## **3. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »**

→ L'UIB a conclu, le 24 novembre 2022, un contrat en vertu duquel elle loue à la société « UIB Finance » une partie du rez-de-chaussée, soit trois bureaux et une place de parking au sous-sol de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1, Tunis. Ce contrat de sous location prend effet à compter du 1er octobre 2022 et s'étend sur une période de 8 ans renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB perçoit annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 15 KTND toutes charges et taxes incluses avec une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1er octobre 2023.

Les revenus constatés par la banque au titre de cette location s'élèvent, en 2025, à 15 KTND.

**Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 16 Mars 2023.**

→ L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025, s'élève à 10 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.**

→ L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi

qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2025, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.**

→ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025, s'élève à 5 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.**

→ L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013 et résiliée par le conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.

**Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025, s'élève à 1 KTND.**

→ L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1er janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2025, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

**Un avenant à ladite convention a été approuvé par le conseil d'administration tenu le 16 décembre 2025 vient modifier les dispositions relatives aux formalités réglementaires, aux modalités de paiement ainsi qu'à la protection des données personnelles.**

→ Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec la société « UIB Finance » pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2025, les dépôts totalisent 3 695 KTND.

**Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 233 KTND.**

→ L'UIB a conclu une convention de délégation du KYC et de filtrage des bases de données la société « UIB Finance » qui a été autorisée par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023. La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du premier janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.

La convention a été résiliée par le conseil d'administration de l'UIB du 07 février 2025.

**La charge constatée par la banque au titre de 2025 est de 1 KTND HTVA.**

**4. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »**

→ L'UIB a conclu avec la société « International SICAR » une nouvelle convention d'assistance suite à la résiliation de l'ancienne convention autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013, en vertu de laquelle l'UIB assure les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la

gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'International SICAR.

Cette nouvelle convention a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, et en vertu de laquelle la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND en contrepartie de ses services.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Juillet 2023 afin d'étendre le périmètre des prestations confiées à l'UIB par la délégation du KYC et le filtrage des négatives news moyennant une perception annuelle supplémentaire de 2 KTND HTVA.

**Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 47 KTND HTVA.**

→ L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2025, les dépôts totalisent 155 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 3 KTND. L'UIB a conclu, le 20 octobre 2023, un contrat de mise à disposition avec la société « International SICAR » portant sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac et une place de parking au sous-sol dudit immeuble et ce, en remplacement d'un ancien contrat de sous-location.

Ce contrat prend effet le 1er avril 2023 et s'étend sur une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 17 KTND toutes charges et taxes incluses et qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1er avril 2024.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 15 KTND HTVA.

**Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juillet 2023.**

→ L'UIB a conclu avec la société "International SICAR" courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestion des fonds souscrits suivants :

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
<b>Fonds Gérés 1 à 7</b>	2015-07-31	2023-03-16	8 207	Avant 2008	
<b>Fonds Gérés 8</b>	2015-03-12	18/03/2022 05/03/2024	2 000	2015	
<b>Fonds Gérés 9</b>	2016-03-16	18/03/2022 05/03/2024	1 376	2016	
<b>Fonds Gérés 10</b>	2017-03-17	18/03/2022 05/03/2024	1 570	2017	
<b>Fonds Gérés 11</b>	2018-03-07	18/03/2022 05/03/2024	442	2018	
<b>Fonds Gérés 12</b>	2018-03-07	2022-03-18	10 000	2018	

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	10
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnés à 150KDT	-
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	1
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	14

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
<b>Fonds Gérés 13</b>	2019-03-14	2021-06-17	10 000	2019	
<b>Fonds Gérés 14</b>	2019-03-14	18/03/2022 05/03/2024	528	2019	
<b>Fonds Gérés 15</b>	2020-03-05	2021-06-17	10 000	2020	
<b>Fonds Gérés 16</b>	2020-03-05	18/03/2022 05/03/2024	224	2020	
<b>Fonds Gérés 17</b>	2021-04-16	18/03/2022 05/03/2024	215	2021	
<b>Fonds Gérés 18</b>	2022-03-18	2024-03-05	388	2022	
<b>Fonds Gérés 19</b>	2022-03-18		10 000	2022	

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	40
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	6
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	60
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	58
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	1
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	58
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	51

FOND GÉRÉ	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (1)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION	
Fonds Gérés 20	2023-03-16	2024-03-05	2 400	2023	
Fonds Gérés 21	2023-03-16		5 000	2023	
Fonds Gérés 22	2023-03-16		5 000	2023	
Fonds Gérés 23	2024-03-05		2 686	2024	
Fonds Gérés 24	2024-03-05		5 000	2024	
Fonds Gérés 25	2024-03-05		5 000	2024	

<sup>(1)</sup> Les avenants du 07/06/2021 et 18/03/2022 viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées lors du rachat des titres IOS.

## 5. OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCES »

→ • L'UIB a conclu un contrat de sous location avec l'UIB Assurances portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités

assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de la société.

Ce contrat prend effet le 31 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB percevra, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 92 675 TND TTC avec une augmentation annuelle

cumulative de 5% à partir du 1er novembre 2022.

**A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2025, s'élèvent à 92 KTND. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2021.**

→ L'UIB a conclu une convention « Infogérance » avec l'UIB Assurance portant sur le déploiement d'un système standard en termes

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2025
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	21
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	54
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	103
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	104
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	22
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	67
Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives (participations déclassées)	
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	127
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	29
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	127

L'avenant du 05/03/2024 vient modifier l'ancienne commission de gestion au taux de 1% des participations compromises par une commission de recouvrement au taux de 10% des récupérations en principal avec un plafond de 150 KTND TTC par an.

d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la Banque.

Les prestations d'infogérance portent principalement sur ce qui suit :

- Support IT et Support Utilisateur: Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances;
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés ;
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet ;
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines ; Gestion des serveur physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire ;
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés ;
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de

sauvegarde prédéfinies ; Service de restauration des données à la demande ;

- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client ;
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important ; et
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance et la gestion de solutions de sécurité informatique.

En contrepartie, la banque percevra une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis par la banque, majoré d'une marge de pleine concurrence et ce, en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2025 s'élèvent à 157 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.**

→ L'UIB a conclu un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière. A ce titre les services rendus par l'UIB sont les suivants :

- La tenue du capital ;
- La tenue des droits de votes ; et
- Le suivi comptable du registre : journal des mouvements et des événements comptables pouvant résulter d'instructions individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc..).

En contrepartie des services

rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de 1 KTND.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2025 totalisent 1 KTND.

**Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.**

→ L'UIB a conclu, le 29 septembre 2023, une convention cadre de bancassurance avec la société « UIB Assurances » qui mandate l'UIB pour conclure des contrats d'assurance en son nom et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. L'UIB Assurances délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage sur le montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2025 s'élève à 3 261TND.

**Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 11 juillet 2023.**

→ L'UIB a conclu avec l'UIB Assurances un contrat d'assurance vie à prestations définies « Indemnité de fin de carrière ». Le contrat a pour objet la constitution d'un fonds collectif qui permettra à l'UIB de verser les prestations correspondantes aux indemnités de fin de carrière.

Le contrat prévoit les conditions financières suivantes :

- Frais sur versement des primes : 0,8% sur le versement initial et 2% sur les versements périodiques ;
- Frais d'administration du contrat : 0,45% sur l'encours ;
- Taux minimum garanti : 5,56% au titre de l'année 2024 ;
- Taux de participation aux bénéfices : 80% des bénéfices financiers que l'assureur obtient sur le placement des fonds gérés conformément à législation en vigueur ;

La prime payée par la banque au titre de l'exercice 2025 est de 754 KTND.

**Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 novembre 2024.**

### III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux Directeurs Généraux Adjoints, sont fixés par les conseils d'administration du 16 avril 2021, du 26 juin 2020 et du 16 mars 2023 sur propositions du comité de nominations et de rémunérations ;
- Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents ;

- Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents ;
- Les deux Directeurs Généraux Adjointes perçoivent une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Ils bénéficient également de la prise en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition d'un véhicule chacun avec la prise en charge des frais y afférents ; et
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	
	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025
<b>AVANTAGE À COURT TERME :</b>				
Salaire	788 626	-	987 801	
Intéressement sous forme de bonus	539 083	539 083	212 178	212 178
Congés payés	-	-	9 554	72 789
Autres avantages	309 435		501 366	
Charges fiscales et sociales	458 134	143 234	482 703	75 716
<b>TOTAL</b>	<b>2 095 278</b>	<b>682 317</b>	<b>2 193 602</b>	<b>360 683</b>

	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		AUTRES ADMINISTRATEURS	
	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025	CHARGES DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2025
<b>INDEMNITÉ PCA</b>	<b>713 312</b>	<b>-</b>		
Jetons de présence			375 000	375 000
<b>TOTAL</b>	<b>713 312</b>	<b>0</b>	<b>375 000</b>	<b>375 000</b>

Tunis, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**BDO Tunisie**

Adnène ZGHIDI



**Cabinet Lamjed Ben Mbarek**

Lamjed BEN MBAREK



# **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB**

1. Périmètre et Méthodes de consolidation
2. Activité des Filiales de l'UIB

p. 238

p. 239

# PÉRIMÈTRE & MÉTHODES DE CONSOLIDATION

## PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- **la société mère:** UIB,
- **les filiales:** les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif,

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des **sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale.**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉS	SECTEUR	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	QUALIFICATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
UIB Assurances	Assurance	99,99%	Filiale	Intégration Globale	99,99%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%

**UN PORTEFEUILLE DE FILIALES DE TAILLE RÉDUITE, EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ BANCAIRE**

- **L'UIB détient des participations dans quatre filiales et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.**
- **Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (Gestion d'actifs - intermédiation en bourse - Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.**

# ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB

## INTERNATIONAL SICAR-(IS)

- Les ressources de la SICAR sont passées de 88 199 KTND à fin 2024 à 88 510 KTND fin 2025 et ce, suite au renforcement des capitaux propres grâce au bénéfice réalisé en 2025.
- Le total des rétrocessions effectuées sur les fonds Gérés UIB s'est établi à 1 470 KTND fin 2025, contre 1 453 KTND une année auparavant, enregistrant ainsi une légère amélioration limitée à 1%.
- Aucun encaissement n'a été enregistré sur les fonds propres de la SICAR en 2025.
- L'exercice 2025 enregistre une progression de 58% en termes d'immobilisations financières passant de 6 500 KTND à fin 2024 à 10 300 KTND à fin 2025.

RUBRIQUE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>RESSOURCES</b>	<b>45 433</b>	<b>55 463</b>	<b>55 623</b>	<b>66 104</b>	<b>77 903</b>	<b>88 199</b>	<b>88 510</b>
- Capitaux propres	3 994	4 031	4 199	4 688	4 829	5 129	5 440
- Fonds Gérés	35 489	45 489	45 489	55 489	67 228	77 228	77 228
- Ressources spéciales	5 950	5 943	5 935	5 927	5 846	5 842	5 842
<b>Rétrocessions annuelles en principal (A)</b>	<b>589</b>	<b>288</b>	<b>598</b>	<b>890</b>	<b>781</b>	<b>1 259</b>	<b>1142</b>
- Fonds propres	289	74	104	77	42	32	0
- Fonds Gérés UIB	300	214	494	813	739	1 227	1142
<b>Rétrocessions annuelles en plus-values (B)</b>	<b>253</b>	<b>375</b>	<b>455</b>	<b>484</b>	<b>324</b>	<b>227</b>	<b>328</b>
- Fonds propres	16	22	16	22	5	1	0
- Fonds Gérés UIB	237	353	439	462	319	226	328
<b>Recouvrement Annuel (A+B)</b>	<b>842</b>	<b>663</b>	<b>1 053</b>	<b>1 374</b>	<b>1 105</b>	<b>1 486</b>	<b>1 470</b>
- Fonds propres	305	96	120	99	47	33	0
- Fonds Gérés UIB	537	567	933	1 275	1 058	1 453	1 470
<b>Investissements Nouveaux</b>	<b>5 250</b>	<b>7 613</b>	<b>7 685</b>	<b>9 500</b>	<b>4 000</b>	<b>6 500</b>	<b>10 300</b>
- Fonds propres	377	184	292	367	104	77	42
- Fonds Gérés	4 873	7 429	7 393	9 133	3 896	6 423	10 258

## ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Au titre de l'exercice 2025, les revenus d'exploitation ont connu une légère diminution de 2% par rapport à l'exercice 2024, principalement due à la diminution des commissions d'études et de mise en place.
- Bonne maîtrise des charges, avec une augmentation limitée à 4% par rapport à l'année précédente.
- Résultat bénéficiaire en 2025, s'établissant à 311 KTND avec une amélioration de 3% par rapport à l'exercice précédent. Ce bénéfice permet à la SICAR de renforcer ses capitaux propres qui passent de 5 129 fin 2024 à 5 440 fin 2025.

<b>RUBRIQUE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Revenus d'exploitation	505	567	789	1 262	1 133	1 309	1 286
Charges d'exploitation	-770	-616	-713	-793	-908	-891	-926
<b>- Dotations/reprises sur provisions</b>	<b>-44</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-33</b>	<b>-96</b>	<b>-40</b>	<b>-17</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-265</b>	<b>-49</b>	<b>76</b>	<b>468</b>	<b>225</b>	<b>418</b>	<b>359</b>
Revenus des Placements Nets	154	88	57	57	66	92	107
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	38	1	0	0	0
Impôts sur les sociétés et contrib.except	-2	-2	-2	-39	-150	-209	-156
<b>Résultat net</b>	<b>-113</b>	<b>37</b>	<b>168</b>	<b>488</b>	<b>141</b>	<b>301</b>	<b>311</b>
Capitaux Propres (Avant Affectation)	3 994	4 031	4 199	4 688	4 829	5 129	5 440
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>53 080</b>	<b>62 943</b>	<b>63 631</b>	<b>74 982</b>	<b>85 068</b>	<b>95 160</b>	<b>97 737</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

<b>ACTIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	6	6
Amortissements Immobilisations incorporelles	-6	-6
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Immobilisations corporelles	150	150
Amortissements Immobilisations corporelles	-112	-98
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>38</b>	<b>52</b>
Immobilisations financières brute Fonds Propres :	6 023	5 981
Immobilisations financières nettes FP	3 959	3 917
Plus values / immobilisations financières FP	2 063	2 063
Plus values réservés FP	-1 684	-1 684
Provisions	-1 510	-1 520
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES SUR FONDS PROPRES</b>	<b>2 829</b>	<b>2 776</b>
<b>Emplois sur fonds gérés pour compte</b>	<b>68 255</b>	<b>59 115</b>
Immobilisations financières nettes FG	61 921	52 805
Plus values / immobilisations financières FG	6 333	6 310
<b>EMPLOIS SUR FONDS GÉRÉS POUR COMPTE NETS</b>	<b>68 255</b>	<b>59 115</b>
Quote part plus values / immobilisations financières FG	38	38
Quote part plus values réservés FG	-24	-24
Provision quote part plus values FG	-12	-12
<b>PART SICAR (+) VALUES DES PARTICIPATIONS SUR FONDS GÉRÉS</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>71 123</b>	<b>61 946</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Autres actifs courants	1 072	1 223
Placements et autres actifs financiers	23 083	30 170
Liquidités et équivalents de liquidités/Fonds Propres	148	87
Trésorerie/ Fonds Gérés	2 311	1 734
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>26 614</b>	<b>33 214</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>97 737</b>	<b>95 160</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	5 000	5 000
Réserves	1 039	1 039
Résultats reportés	-910	-1 211
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 129</b>	<b>4 829</b>
Résultat de l'exercice	311	301
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>5 440</b>	<b>5 129</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Fonds gérés pour compte	91 845	89 531
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>91 845</b>	<b>89 531</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Autres passifs courants	452	499
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>452</b>	<b>499</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>92 297</b>	<b>90 031</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>97 737</b>	<b>95 160</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2025	2024
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Résultat Net d'Impôt	311	301
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissement	15	16
Provisions	- 10	12
Plus value sur cession d'immobilisations	-	0
Plus values réservées	-	0
<b>Variation des :</b>		
Passifs courants	-48	-92
Actifs courants	128	-106
<b>Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation</b>	<b>395</b>	<b>131</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	- 1	0
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	- 10 300	-6 500
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	1 142	1 263
<b>Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement</b>	<b>- 9 159</b>	<b>- 5 237</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Décaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	-	- 2 686
Encaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	-	12 686
Décaissement sur Fonds Gérés Foprodu	-	-4
Décaissement Provenant des Fonds Gérés Immobilière salambo	-	-
Encaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	2 297	2 237
Décaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	-	-2 316
Encaissement provenant du gain sur fonds gérés non recouvré UIB	37	-17
Décaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Immobilier SALAMBO	- 0,5	-0,5
Décaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés Immobilier SALAMBO	-	-
Décaissement provenant du gain sur foprodu	-	-2
Encaissement provenant du gain non recouvré sur foprodu	-	0
Décaissement provenant du gain non recouvré sur foprodu	-	0
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Mr KAABI	0,2	0,2
Décaissement provenant du gain à rétrocéder BOUCHIBA	- 0,3	-0,2
Décaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés BOUCHIBA	- 19	-15
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>2 314</b>	<b>9 883</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>- 6 449</b>	<b>4 777</b>
<b>TRÉSORERIE DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>31 991</b>	<b>27 214</b>
<b>TRÉSORERIE FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>25 542</b>	<b>31 991</b>

## INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DES CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé au 31/12/2025 de **61 413 dossiers** totalisant **283 MTND** vs **58 046 dossiers totalisant 221 MTND** au 31/12/2024 et ce, suite à une acquisition d'un lot de créances dont l'engagement est à hauteur de 66 MTND et aussi à des opérations de recouvrement et/ou de radiation.
- Les revenus de recouvrement ont atteint **3 344 KTND** en 2025 vs 3 421 en 2024
- Le résultat d'exploitation a atteint **2 004 KTND** en 2025 vs 1 892 KTND en 2024
- Le résultat net s'élève à **1 446 KTND** en 2025 vs 1 409 KTND en 2024

EN KTND	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revenus de recouvrement	2 506	2 493	2 631	2 456	4 607	3 421	3 344
Charges de recouvrement	-178	-215	-181	-280	-383	-236	-234
<b>Revenu net de recouvrement</b>	<b>2 328</b>	<b>2 278</b>	<b>2 450</b>	<b>2 175</b>	<b>4 224</b>	<b>3 185</b>	<b>3 110</b>
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer	15	8	4	85	79	82	265
<b>Charges opératoires</b>	<b>-918</b>	<b>-977</b>	<b>-1 137</b>	<b>-1 422</b>	<b>-1 296</b>	<b>-1 375</b>	<b>-1 371</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>1 424</b>	<b>1 309</b>	<b>1 317</b>	<b>839</b>	<b>3 007</b>	<b>1 892</b>	<b>2 004</b>
Produits Nets de Placement	246	138	145	197	359	423	284
Impôts sur les Sociétés	-616	-543	-548	-586	-1 319	-908	-837
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 051</b>	<b>927</b>	<b>915</b>	<b>660</b>	<b>2 049</b>	<b>1 409</b>	<b>1 446</b>
Capitaux Propres (Avant Affectation)	2 214	2 134	2 120	1 871	3 212	2 611	2 647
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 746</b>	<b>2 647</b>	<b>2 689</b>	<b>2 701</b>	<b>4 732</b>	<b>3 488</b>	<b>3 366</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

LIBELLÉ	2025	2024
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
AC1- Liquidités et équivalents de liquidité	1 002	550
AC2- Placements et autres actifs financiers		
Placement à court terme	2 200	2 500
AC3- Portefeuille de créances à recouvrer pour propre compte		
Créances bancaires	56	52
AC6- Autres actifs courants	50	301
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 308</b>	<b>3 404</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Immobilisations incorporelles	10	12
Immobilisations corporelles	47	71
Immobilisations financières	0,4	0,4
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>58</b>	<b>84</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>3 366</b>	<b>3 488</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	4	2
Autres passifs courants	633	653
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>637</b>	<b>655</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
PA7 - Provisions pour risques et charges	80	221
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>80</b>	<b>221</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>717</b>	<b>877</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1 - Capital social	1 000	1 000
CP2 - Réserves	159	153
CP4 - Résultat reportés	43	49
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 202</b>	<b>1 202</b>
CP5- Résultat de l'exercice	1 446	1 409
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>2 648</b>	<b>2 611</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>3 366</b>	<b>3 488</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2025	2024
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Nominal recouvré et encaissé sur créances achetées	3 434	3 181
Intérêts encaissés sur créances achetées	188	336
Sommes versées aux fournisseurs	-215	-390
Sommes versées au personnel	-1 538	-1 068
Revenus des placements courants	310	473
Intérêts payés	-2	-1
Impôts et taxes payés	-57	-69
Impôt sur les bénéfices payé	-564	-1 881
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT/ AFFECTÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>1 557</b>	<b>581</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIES AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-5</b>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-1 400	-2 000
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 400</b>	<b>-2 000</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>151</b>	<b>1 419</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 050</b>	<b>4 469</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 201</b>	<b>3 050</b>

## UIB FINANCE

- Un total Produits d'Exploitation de **1 153 KTND** en 2025 vs 963 KTND en 2024
- Un Résultat Net de **304 KTND** en 2025 vs 338 KTND en 2024
- UIB Finance gère l'internationale obligataire SICAV dont l'actif net est passé de **177,1 millions de dinars** en 2024 à **227,1 millions de dinars** en 2025, avec un rendement de **6,88%** en 2025 (3ème meilleur rendement du secteur / 33 SICAV)

EN KTND	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>386</b>	<b>603</b>	<b>942</b>	<b>1 276</b>	<b>1 115</b>	<b>963</b>	<b>1 153</b>
Charges d'exploitation	-446	-406	-413	-643	-668	-839	-924
Dont Dotations/reprises nettes aux provisions et amortissements	-2	-6	-6	-33	0	-15	45
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-59</b>	<b>196</b>	<b>529</b>	<b>633</b>	<b>448</b>	<b>125</b>	<b>229</b>
Produits/charges financières et autres gains/ pertes ordinaires	26	50	68	124	304	249	127
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-1,2	-1,7	-78,1	-138,4	-122,4	-35,7	-51,9
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-41,1</b>	<b>243</b>	<b>519</b>	<b>619</b>	<b>629</b>	<b>338</b>	<b>304</b>
Capitaux Propres (Avant Affectation)	925	1 168	1 688	2 306	2 935	2 954	3 258
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 860</b>	<b>3 636</b>	<b>3 513</b>	<b>4 131</b>	<b>4 715</b>	<b>5 622</b>	<b>5 619</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

LIBELLÉ	2025	2024
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Immobilisations incorporelles	248	248
Moins : amortissements	-248	-248
	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Moins : amortissements	0	0
	0	0
Immobilisations Financières	979	914
Provisions	0	0
Immobilisations Incorporelles en cours	103	0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>1 082</b>	<b>914</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1 082</b>	<b>914</b>
Clients et comptes rattachés	7	105
(Moins : provisions)	-2	-2
	5	102
Intermédiaires acheteurs	73	12
Autres actifs courants	757	751
Liquidités et équivalents de liquidités	3701	3 843
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>4 537</b>	<b>4 707</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>5 619</b>	<b>5 622</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
Capital Social	1 094	1 094
Réserve légale et ordinaire	1729	1 309
Autres capitaux propres	114	114
Résultats Reportés	16	98
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 954</b>	<b>2 616</b>
Résultat de l'exercice	304	338
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>3 258</b>	<b>2 954</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Provision	0	30
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Clients, et comptes rattachés Passifs	1 668	2 117
Intermédiaires vendeurs	0	0
Autres Passifs courants	693	521
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 360</b>	<b>2 638</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>2 360</b>	<b>2 667</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>5 619</b>	<b>5 622</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	591	1 594
Sommes encaissées en attente d'affectation	83	0
Sommes versés aux fournisseurs	-227	-72
Sommes versés au personnel	-592	-628
Encaissement de dividendes	100	100
Sommes versées à l'Etat	-67	-196
Intérêts encaissés	139	251
Intérêts payés	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION</b>	<b>27</b>	<b>1 050</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-65	-36
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles en cours	-103	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-168</b>	<b>-36</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>-319</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>-319</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-141</b>	<b>694</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 842</b>	<b>3 148</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 701</b>	<b>3 842</b>

## UIB ASSURANCES – SOCIÉTÉ EN VOIE DE LANCEMENT

### ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	2025	2024
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-5 741</b>	<b>- 7 004</b>
<b>PRNT1- Produits des placements</b>		
PRNT11- Revenus des placements	306	663
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	0	1
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-9	-2
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>-35</b>	<b>-56</b>
<b>RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>-5 473</b>	<b>-6 398</b>
<b>CHNT4- Impôts sur le résultat</b>	<b>-21</b>	<b>-78</b>
<b>RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS</b>	<b>-5 494</b>	<b>-6 476</b>
<b>CHNT5- Pertes Extraordinaires</b>	<b>-11</b>	<b>-11</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 504</b>	<b>- 6 486</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

<b>ACTIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>AC1-ACTIFS INCORPORELS</b>		
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	3 635	4 628
	<b>3 635</b>	<b>4 628</b>
<b>AC2-ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</b>		
AC21-Installations techniques et machines	685	964
	<b>685</b>	<b>964</b>
<b>AC3-PLACEMENTS</b>		
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	19 773	20 092
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	20 094	11 000
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14 000	9 000
	<b>53 867</b>	<b>40 092</b>
<b>AC5-PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>		
AC510-Provision pour primes non acquises	-	1
AC520-Provision d'assurance vie	1 370	1 167
AC530-Provision pour sinistres vie	1 067	244
	1	
	<b>2 438</b>	<b>1 412</b>
<b>AC6-CRÉANCES</b>		
AC611-Primes acquises et non émises	1	-
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32	12
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	1 441	1 937
AC631-Personnel	-	4
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	893	484
AC633-Débiteurs divers	46	86
	<b>2 366</b>	<b>2 523</b>
<b>AC7-AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
AC71 -Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 937	9 281
AC722-Autres charges à répartir	-	3 018
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	539	81
AC733-Autres comptes de régularisation	96	54
	<b>4 572</b>	<b>12 434</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>67 564</b>	<b>62 055</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1-Capitaux Propres	30 000	30 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-	-
CP4- Autres capitaux propres	5 000	
CP5- Résultat reporté	-10 838	-4 352
<b>Résultat reporté hors modifications comptables</b>	<b>-13 979</b>	<b>-7 492</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>	<b>3 141</b>	<b>3 141</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>24 162</b>	<b>25 648</b>
CP6- Résultat de l'exercice	-5 504	-6 486
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>18 658</b>	<b>19 162</b>
<i>PA2-Provisions pour autres risques et charges</i>	<b>49</b>	<b>43</b>
<i>PA3-Provisions techniques brutes</i>	<b>43 799</b>	<b>39 346</b>
<i>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</i>	<b>2 439</b>	<b>1 412</b>
<i>PA6-Autres dettes</i>	<b>1 887</b>	<b>1 280</b>
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>380</b>	<b>165</b>
PA632-Personnel	516	321
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	304	344
PA634-Créditeurs divers	687	450
<i>PA7-Autres passifs</i>	<b>733</b>	<b>812</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>48 906</b>	<b>42 893</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>67 564</b>	<b>62 055</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (UNITÉ : EN KTND)**

<b>LIBELLÉ</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	10 652	39 162
Sommes versées pour paiement des sinistres	-2 780	-502
Décaissements de primes pour les cessions	-19	-29
Commissions versées aux intermédiaires	-2 751	-670
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 762	-2 550
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-23 329	-40 115
Encaissements liés à la cession de placements financiers	10 700	0
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-1 974	-1 645
Produits financiers reçus	1 984	1 565
Impôts sur les bénéfices payés	-11	
Autres mouvements	-11	-2
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT AFFECTÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>-10 301</b>	<b>-4 784</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-43	-161
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-43</b>	<b>-161</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		7 500
Encaissements suite à l'émission de titres participatifs	5 000	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>5 000</b>	<b>7 500</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 344</b>	<b>2 554</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>9 281</b>	<b>6 727</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 937</b>	<b>9 281</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

---

1. Bilan Consolidé	p. 254
2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé	p. 255
3. État de Résultat Consolidé	p. 256
4. État de Flux de Trésorerie Consolidé	p. 257
5. Notes aux États Financiers	p. 258

# BILAN

## ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	325 862	627 731
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	959 785	737 764
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	6 530 024	6 212 348
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	206 003	54 860
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	566 011	490 640
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	90 656	85 343
AC7	Autres actifs	(7)	67 710	61 616
	Actif d'impôt différé	(8)	29 878	31 512
	<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>8 775 929</b>	<b>8 301 814</b>
<b>PASSIF</b>				
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	12 499	2 045
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	7 240 758	6 856 182
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	113 468	147 879
PA5	Autres passifs	(12)	310 227	262 122
	Impôt différé Passif		16	16
	<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>7 676 968</b>	<b>7 268 244</b>
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 407	3 204
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		194	204
	<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>3 601</b>	<b>3 408</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		793 712	744 375
CP5	Résultats reportés		34 651	41 126
	Résultats reportés hors modifications comptables		34 651	41 126
CP6	Résultat de l'exercice		94 197	71 861
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(13)</b>	<b>1 095 360</b>	<b>1 030 162</b>
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>8 775 929</b>	<b>8 301 814</b>

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS**

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	520 463	539 739
HB2	Crédits documentaires	(15)	440 153	440 997
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>			<b>960 616</b>	<b>980 736</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	(16)	173 964	153 405
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			<b>173 964</b>	<b>153 405</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
HB7	Garanties reçues	(17)	2 417 971	2 232 582
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>			<b>2 417 971</b>	<b>2 232 582</b>

# ÉTAT DE RÉSULTAT

## PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	673 911	681 041	
PR2	Commissions (en produits)	(19)	164 173	161 291	
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	42 903	44 011	
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	40 699	33 615	
PR4B	Résultat de l'activité d'assurance		1 072	981	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>922 758</b>	<b>920 939</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(380 847)	(370 309)	
CH2	Commissions encourues *	(23)	(12 785)	(10 805)	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>(393 632)</b>	<b>(381 114)</b>	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>529 126</b>	<b>539 825</b>	
PR5 – CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(48 223)	(67 999)	
PR6 – CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(240)	(1 222)	
PR7	Autres produits d'exploitation		171	56	
CH6	Frais de personnel	(26)	(210 408)	(202 680)	
CH7	Charges générales d'exploitation *	(27)	(65 119)	(62 523)	
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 291)	(16 366)	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>190 016</b>	<b>189 091</b>	
PR8 – CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		929	397	
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(81 743)	(82 159)	
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>			<b>109 202</b>	<b>107 329</b>	
PR9 – CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(14 811)	(35 264)	
<b>PART DE RÉSULTAT REVENANT AUX MINORITAIRES</b>			<b>194</b>	<b>204</b>	
Résultat net du groupe			94 197	71 861	
Résultat net après modifications comptables			94 197	71 861	
Résultat par action (en DT)			(30)	2,726	2,079

\* chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

# ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

**PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS**

	NOTES	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025	DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		893 740	898 888
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(416 935)	(400 078)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		-	(27)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(2 500)	2 500
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(362 253)	257 436
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		384 716	571 437
Titres de placements, titres de transaction		(163 880)	43 778
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(248 716)	(246 996)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 150	(14 313)
Impôts sur les bénéfices		(75 627)	(74 309)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>24 694</b>	<b>1 038 316</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		37 308	30 433
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(72 219)	(106 097)
Acquisition / Cession immobilisations		(20 300)	(24 218)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(55 213)</b>	<b>(99 883)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(30 790)	(60 747)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 045)	3 111
Dividendes et autres distributions		(29 385)	(29 375)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(63 220)</b>	<b>(87 012)</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(93 737)	851 423
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		1 354 003	502 580
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(31)</b>	<b>1 260 266</b>	<b>1 354 003</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

### 2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2025.

### 3. BASE DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

#### 4.1. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce directement ou indirectement par ces sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

#### 4.2. LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

#### 4.3. LES SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉS	SECTEUR	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	QUALIFICATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT	PAYS DE RÉSIDENCE
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,99%	Filiale	Intégration Globale	99,99%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

## 5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

### 5.1. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les «**actifs courants**» (classe A) ou parmi les «**actifs nécessitant un suivi particulier**» (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «**actifs incertains**» (classe B2) ou parmi les «**actifs préoccupants**» (classe B3) ou parmi les «**actifs compromis**» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2025, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

### 5.2. EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

#### 5.2.1. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

**A – Actifs courants**

**B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier**

**B2 – Actifs incertains**

**B3 – Actifs préoccupants**

**B4 – Actifs compromis**

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

<b>B2 – Actifs incertains</b>	<b>20%</b>
<b>B3 – Actifs préoccupants</b>	<b>50%</b>
<b>B4 – Actifs compromis</b>	<b>100%</b>

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

### 5.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 et n°2025-01 du 29 Janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 94.795 KTND au 31 décembre 2025.

### 5.3. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 5.4. PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 679 773 KTND au 31/12/2025 contre 634 933 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	472 729	429 646
Provision/Décote de Garantie	68 706	71 885
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 040	5 825
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	-	14
Provisions à caractère générale dite collective	94 795	90 916
Provision pour dépréciation de titres	5 327	5 411
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 833	8 571
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	3 005	1 292
Provision pour passifs et charges	22 338	21 373
<b>TOTAL</b>	<b>679 773</b>	<b>634 933</b>

## 5.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

→ Immobilisations d'exploitation	2%
→ Immobilisations hors exploitation	2%
→ Matériel roulant *	14%
→ Matériel et mobilier de bureau	10%
→ Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
→ Logiciel	10%, 20%
→ Agencement, aménagement et installation *	7%
→ Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

\* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

## 5.6. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- **Règles de classification** : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- **Méthodes d'évaluation** : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement /reprise sur provisions du titre.
- **Règles de constatation du revenu** : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

## 5.7. ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 6. METHODES SPECIQUES A LA CONSOLIDATION

### 6.1. TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est

ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2025 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

## 6.2. SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

## 6.3. TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

### 7.1. HOMOGENÉISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

## 7.2. ELIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les intérêts entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

## 8. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

### CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

#### 8.1. NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

- Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde de 325 862 KTND contre 627 731 KTND au 31/12/2024. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Banque Centrale comptes ordinaires	265 925	567 326
Caisse espèces en dinars	20 646	24 951
Alimentation GAB	21 759	19 933
Remise des fonds à IBS	15 838	12 835
Caisse espèces en devises	1 554	3 120
Espèces en route	244	(264)
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>325 980</b>	<b>627 914</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(118)	(183)
<b>TOTAL</b>	<b>325 862</b>	<b>627 731</b>

##### Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

- Le solde de cette rubrique s'élève à 959 785 KTND au 31/12/2025 contre 737 764 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Placement dinars chez la BCT	289 000	490 000
Placement devises chez la BCT	185 447	220 414
Créances sur autres établissements financiers	12 000	9 500
Placements chez les correspondants locaux	462 000	9 000
Autres concours	5 179	5 562
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 159	2 632
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	656
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>959 785</b>	<b>737 764</b>
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>959 785</b>	<b>737 764</b>

### Note 3 : Créances sur la clientèle

- Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2025 un solde de 6 530 026 KTND contre 6 212 348 KTND au 31/12/2024, soit une variation de 317 678 KTND et se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	7 026 205	6 628 444
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 446 813</b>	<b>7 093 468</b>
Agios et intérêts réservés	(280 557)	(288 673)
Provisions sur créances douteuses	(472 729)	(429 646)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(68 706)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
<b>TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>6 530 026</b>	<b>6 212 348</b>

- Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provisions sur créances douteuses	(472 729)	(429 646)
Provisions sur décotes de garanties	(68 706)	(71 885)
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>(541 435)</b>	<b>(501 531)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
<b>TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>(636 230)</b>	<b>(592 447)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(191 157)	(194 665)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 414)	(8 743)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(11 712)	(9 468)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(54 651)	(59 968)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 582)	(2 691)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(8)
Autres commissions réservées	(12 033)	(13 130)
<b>TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS</b>	<b>(280 557)</b>	<b>(288 673)</b>
<b>TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE</b>	<b>(916 787)</b>	<b>(881 120)</b>

### Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 206 003 KTND contre 54 860 KTND au 31/12/2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
<b>TITRES DE PLACEMENTS</b>		
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
Créances rattachées	(12 970)	(232)
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>		
Placements SICAV	19 773	20 092
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL</b>	<b>206 003</b>	<b>54 860</b>

> Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL</b>	<b>199 200</b>	<b>35 000</b>

#### Note 5 : Portefeuille d'investissement

> Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 566 011 KTND contre 490 640 KTND au 31/12/2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Titres d'investissement	500 742	435 165
Titres de participations	79 429	69 457
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>580 171</b>	<b>504 622</b>
Provisions pour dépréciation titres	(5 327)	(5 411)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(8 833)	(8 571)
<b>TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>566 011</b>	<b>490 640</b>

> Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Placement Fonds SICAR	23 082	30 170
Bons de trésor et assimilables (BTA)	311 922	236 743
Emprunt national	132 500	138 500
FCPR TANMYA	2 600	2 600
FCPR Relance +	10 000	10 000
Emprunts obligataires	10 094	10 000
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 281	1 281
Créances rattachés sur BTA	5 388	1 476
Créances rattachés sur emprunt national	3 670	3 846
Créances rattachés sur emprunts obligataires	205	549
<b>TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 742</b>	<b>435 165</b>

### Note 6 : Valeurs immobilisées

- Les valeurs immobilisées accusent un solde de 90 654 KTND au 31/12/2025 contre un solde de 85 340 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2024	ACQUIS	CESSIONS/ SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2025	AMORT. CUMULÉ 31/12/2025	VCN AU 31/12/2025
Logiciels informatiques	56 352	4 627	(65)	2 057	62 971	(40 194)	22 777
Matériel pour traitements informatiques DELTA	2 408	-	(1 364)	-	1 044	(1 044)	-
Autre matériel informatique	48 037	5 625	(8 684)	570	45 548	(34 344)	11 204
Immeubles d'exploitation	18 641	-	-	2 198	20 839	(7 393)	13 446
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(370)	265
Agencement aménagement installation	72 759	931	(374)	91	73 407	(53 341)	20 066
Terrains	991	-	(2)	-	989	-	989
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(275)	2
Matériel roulant	7 449	2	(646)	-	6 805	(4 351)	2 454
Matériel et mobilier de bureau	11 138	827	(1 798)	-	10 167	(5 667)	4 500
Equipements logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 249	7 044	-	(2 219)	12 074	-	12 074
Immobilisations corporelles en cours	3 401	1 953	(130)	(2 703)	2 521	-	2 521
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Autres immobilisations corporelles	55	4	-	6	65	-	65
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(153)	219
<b>TOTAL</b>	<b>229 836</b>	<b>21 013</b>	<b>(13 063)</b>	<b>-</b>	<b>237 786</b>	<b>(147 132)</b>	<b>90 654</b>

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2024	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2025
Logiciels informatiques	(33 400)	(6 856)	-	62	-	(40 194)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	1 364	-	(1 044)
Autre matériel informatique	(38 795)	(4 208)	-	8 659	-	(34 344)
Immeubles d'exploitation	(6 999)	(394)	-	-	-	(7 393)
Immeubles hors exploitation	(358)	(11)	-	-	-	(369)
Agencement aménagement installation	(51 446)	(2 243)	-	348	-	(53 341)
Fonds de commerce	(273)	(2)	-	-	-	(275)
Matériel roulant	(4 317)	(595)	-	561	-	(4 351)
Matériel et mobilier de bureau	(6 364)	(1 015)	-	1 712	-	(5 667)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	18	-	-	-
Immobilisations hors exploitation	(118)	(36)	-	-	-	(154)
<b>TOTAL</b>	<b>(144 496)</b>	<b>(15 360)</b>	<b>18</b>	<b>12 706</b>	<b>-</b>	<b>(147 132)</b>

### Note 7 : Autres Actifs

> Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 67 710 KTND au 31/12/2025 contre 61 616 KTND au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Action en défense	8 943	3 947
Divers autres actifs	11 976	14 045
Comptes d'attente et de régularisation actifs	15 032	13 106
Etat impôts et taxes	2 177	1 892
Crédits aux personnels	32 468	29 735
<b>SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>70 596</b>	<b>62 725</b>
Provisions sur autres actifs	(2 886)	(1 109)
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>67 710</b>	<b>61 616</b>

### Note 8 : Actif d'impôt différé

> L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2025, 29 878 KTND contre 31 512 KTND au 31/12/2024. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

## 8.2. NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

> Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2025 à 12 498 KTND contre 2 045 KTND au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	11 839	924
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	659	1 121
<b>TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>12 498</b>	<b>2 045</b>

### Note 10 : Dépôts de la clientèle

> Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 7 240 758 KTND au 31/12/2025 contre 6 856 182 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dépôts à vue	2 101 329	1 869 588
Comptes d'épargne	2 718 014	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	2 215 134	2 259 676
Fonds gérés pour compte	12 921	12 900
Certificats de dépôts	34 812	96 869
Autres dépôts et avoirs	157 069	116 841
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
<b>TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>7 240 758</b>	<b>6 856 182</b>

\* Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

**Note 11 : Emprunts et ressources spéciales**

➤ Ce poste présente un solde de 113 468 KTND au 31/12/2025 contre 147 879 KTND au 31/12/2024 ; il se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Emprunts obligataires	18 765	22 640
Emprunts subordonnés*	40 000	40 000
Ressources spéciales	31 030	34 084
Dette rattachée ressources spéciales	1 123	1 369
Emprunt en devises	22 550	49 786
<b>TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES</b>	<b>113 468</b>	<b>147 879</b>

**Note 12 : Autres passifs**

➤ Les autres passifs présentent un solde de 310 227 KTND au 31/12/2025 contre 262 122 KTND au 31/12/2024; il se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Provision pour passifs et charges**	22 338	21 373
Provision sur engagement hors bilan	4 040	5 839
Sommes dues au personnel	37 424	31 631
Charges provisionnées pour congé à payer	10 486	9 515
Cotisation CNSS	10 382	9 335
Provision sur chèques certifiés	28 681	17 193
Saisies arrêts clients	18 702	17 688
Fournisseurs factures à payer	2 676	4 965
Comptes d'attente et de régularisation passif	100 527	87 351
Valeurs exigibles après encaissement	22 080	10 646
Etat impôts et taxes	52 891	46 586
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>310 227</b>	<b>262 122</b>

\* La banque a obtenu l'autorisation de remboursement de l'emprunt subordonné de la part de la BCT.

\*\* dont : - une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024. Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021.

La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La banque a entretenu en janvier et février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

### 8.3. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Note 13 : Capitaux propres

- Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 095 360 KTND au 31 Décembre 2025 contre 1 030 162 KTND au 31 Décembre 2024, soit une variation 65 198 KTND.

	SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	TOTAL DES CP AVANT RÉSULTAT	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>172 800</b>	<b>36 855</b>	<b>17 280</b>	<b>590 756</b>	<b>19 902</b>	<b>24 800</b>	<b>862 392</b>	<b>124 983</b>	<b>987 375</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	33 647	-	90 335	1 000	-	124 983	(124 983)	0
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	2	-	-	(29 374)	-	(29 374)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	71 861	71 861
Reclassement / fond social	-	-	-	(10)	310	-	300	-	300
<b>SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>172 800</b>	<b>41 126</b>	<b>17 280</b>	<b>681 083</b>	<b>21 212</b>	<b>24 800</b>	<b>958 301</b>	<b>71 861</b>	<b>1 030 162</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 901	-	47 961	1 000	-	71 861	(71 861)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	(9)	-	-	(29 385)	-	(29 385)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	94 197	94 197
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-	386	-	386	-	386
<b>SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025</b>	<b>172 800</b>	<b>34 651</b>	<b>17 280</b>	<b>729 035</b>	<b>22 598</b>	<b>24 800</b>	<b>1 001 164</b>	<b>94 197</b>	<b>1 095 360</b>

### 8.4. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 520 463 KTND au 31/12/2025 contre 539 739 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	230 729	231 787
Avals donnés en devises	38 921	66 437
Cautions émises en faveur de la clientèle	232 911	217 319
Avals donnés en dinars	17 902	24 196
<b>TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES</b>	<b>520 463</b>	<b>539 739</b>

**Note 15: Crédits documentaires**

- Les crédits documentaires s'élèvent à 440 153 KTND au 31/12/2025 contre 440 997 KTND au 31/12/2024. Le solde se détaille ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Ouverture de Credoc import confirmé	307 306	321 789
Ouverture Credoc import non confirmé	132 080	114 510
<b>SOUS TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>439 386</b>	<b>436 299</b>
Confirmation de Credoc export	767	4 196
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	502
<b>SOUS TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>767</b>	<b>4 698</b>
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES</b>	<b>440 153</b>	<b>440 997</b>

**Note 16 : Engagements de financements donnés**

- Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 173 964 KTND au 31/12/2025 contre 153 405 KTND au 31/12/2024.

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Engagements de financements donnés aux clientèles	173 964	153 405
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>173 964</b>	<b>153 405</b>

**Note 17 : Garanties reçues**

- Les garanties reçues représentent un solde de 2 417 971 KTND au 31/12/2025 contre 2 232 582 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Garanties reçues de l'Etat	107 628	114 025
Garanties reçues des autres établissements de crédit	235 585	292 386
Compagnies d'assurance	3 923	2 443
Garanties reçues de la clientèle	2 069 127	1 822 020
Garantie ARIZ	1 708	1 708
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES</b>	<b>2 417 971</b>	<b>2 232 582</b>

- Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 235 585 KTND au 31/12/2025 contre 292 386 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	230 728	231 787
Garanties données par la Société Générale	218	218
Garanties reçues des correspondants étrangers	2 860	53 499
Confirmation banque Credoc export	767	4 698
Garanties reçues des correspondants locaux	1 012	2 184
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>235 585</b>	<b>292 386</b>

- Les garanties reçues de la clientèle totalisent 2 069 127 KTND au 31/12/2025 contre 1 822 020 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Garanties hypothécaires	2 007 593	1 707 538
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 534	114 482
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>2 069 127</b>	<b>1 822 020</b>

- Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 107 628 KTND au 31/12/2025 contre 114 025 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Autres garanties reçues de l'Etat	49 710	49 115
SOTUGAR	41 550	48 449
FNG, FOPRODI & FONAPRA	16 368	16 461
<b>TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT</b>	<b>107 628</b>	<b>114 025</b>

### Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Achat au comptant	28 356	16 061
Vente au comptant	36 730	15 773

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Achat à terme	32 704	48 733
Vente à terme	121 237	45 438

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

**8.5. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT****Note 18 : Intérêts et revenus assimilés**

> Les intérêts et revenus assimilés totalisent 673 910 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	88 960	53 583
Opérations avec la clientèle *	572 530	616 856
Autres intérêts et revenus assimilés	12 420	10 602
<b>TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>673 910</b>	<b>681 041</b>

**Note 19 : Commissions perçues**

> Les commissions totalisent 164 173 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Commissions sur comptes	28 287	31 013
Commissions sur opérations de caisse	2 407	2 372
Commissions sur crédits	56 729	53 496
Commissions sur monétique banque à distance	44 641	41 300
Autres commissions	12 324	11 140
Commissions sur moyens de paiement	14 977	16 142
Autres produits sur services financiers	4 808	5 828
<b>TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)</b>	<b>164 173</b>	<b>161 291</b>

**Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

> Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 42 903 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Gain net sur titres de placement	6 915	12 300
Gain net sur opérations de change	35 988	31 711
<b>TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>42 903</b>	<b>44 011</b>

\* En application des dispositions de l'article 412 ter de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, les opérations avec la clientèle ont été impactées de -27 millions de dinars pour 26 932 dossiers traités à la suite des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2025.

### Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

> Les gains sur portefeuille investissement totalisent 40 699 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Intérêts sur autres titres d'investissement	498	1 311
Intérêts sur obligations	-	20
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	648	647
Intérêts sur bons de trésor assimilables	24 359	18 190
Intérêts sur emprunt national	12 926	11 209
Revenus titres d'investissement SICAR	2 268	2 238
<b>TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 699</b>	<b>33 615</b>

### Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

> Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 380 846 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Opérations avec la clientèle	371 801	358 327
Emprunts et ressources spéciales	7 747	10 294
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 101	1 018
Autres intérêts et charges	197	670
<b>TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES</b>	<b>380 846</b>	<b>370 309</b>

### Note 23 : Commissions encourues

> Les commissions encourues totalisent 12 785 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Commissions monétiques	10 038	8 741
Redevances et prestations	381	417
Autres commissions	1 564	522
Rémunération du fonds géré SICAR	153	153
Frais de confection carnet de chèques	89	183
Frais télégrammes télex	139	370
Règlement télécom SMS Banking	421	419
<b>TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES</b>	<b>12 785</b>	<b>10 805</b>

**Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

- Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 48 223 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Coût net du risque clientèle	38 035	50 963
Coût net du risque divers	10 188	17 036
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF</b>	<b>48 223</b>	<b>67 999</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotations aux provisions collectives	3 880	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	59 073	65 872
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(16 998)	(13 411)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(3 178)	(375)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	220	846
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 005)	(110)
Pertes non couvertes de contrepartie	797	957
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(14)	(5)
Pertes couvertes de contrepartie	1 671	474
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 671)	(474)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(3 673)	(1 515)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 673	1 515
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	659	-
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(659)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(15 020)	-
Pertes couvertes sur créances radiées	15 020	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(265)	(81)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(3 168)	(3 154)
Récupération créances amorties	(301)	427
Gain de cession de créances	(4)	(2)
<b>TOTAL COUT NET DU RISQUE CLIENTELE</b>	<b>38 036</b>	<b>50 963</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 979	16 168
Reprises sur provisions pour risques et charges	(4 754)	-
Dotations aux provisions sur risque fiscal	-	30
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(349)	(169)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	2 017	681
Perte sur éléments hors exploitation	4 468	94
Gain sur éléments hors exploitation	(627)	(208)
Perte sur autres éléments d'exploitation	454	441
<b>TOTAL COUT NET DU RISQUE DIVERS</b>	<b>10 188</b>	<b>17 037</b>

### Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

> Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 240 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	64
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	497	1 158
Pertes sur titres d'investissement	49	(35)
Plus value cession titres d'investissement	-	48
Reprise de provisions sur titres de participation	(84)	(48)
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	(222)	35
<b>TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>240</b>	<b>1 222</b>

### Note 26: Frais de personnel

> Les frais de personnel totalisent 210 408 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Rémunération du personnel	163 048	151 692
Charges sociales	43 065	39 375
Autres charges de personnel	4 327	44 713
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	185	42
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(217)	(33 142)
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>210 408</b>	<b>202 680</b>

**Note 27 : Charges générales d'exploitation**

➤ Les autres charges d'exploitation totalisent 65 119 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>
Travaux fournitures et services extérieurs	41 823	37 966
Frais divers de gestion	23 296	24 557
<b>TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>65 119</b>	<b>62 523</b>

Les travaux et services extérieurs totalisent 41 823 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>
Loyers commerciaux	5 593	5 542
Maintenance logiciel informatique	6 512	5 243
Autres services extérieurs	1 889	1 264
Assurance globale banque	847	866
Entretien et nettoyage immeubles	521	956
Honoraires commissaires aux comptes	688	628
Maintenance matériel informatique	1 378	814
Loyer personnel logements de fonction	323	338
Assurance immeubles et voitures	720	627
Gardiennage et surveillance	730	948
Frais judiciaires	655	502
Rémunération d'intermédiaires	1 620	1 504
Sous-traitance archives	114	120
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	789	1 008
Commission fond de garantie de dépôts bancaire *	19 270	17 578
<b>TOTAL TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>41 823</b>	<b>37 966</b>

\* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.

## Note 28 : Impôt sur les sociétés

> L'impôt sur les sociétés s'élève à 81 743 KTND se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Impôt courant (*)	80 110	75 327
Impôt différé	1 633	6 832
<b>TOTAL</b>	<b>81 743</b>	<b>82 159</b>

(\*) Augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 40%, décidée par l'article 37 de la loi N° 48-2024 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025.

## Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

> Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalisent 14 811 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Redressement fiscal	-	22 515
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	13 617	12 789
Autres produits extraordinaires	-	(40)
Autres charges extraordinaires	1 194	-
<b>TOTAL SOLDE CONTRIBUTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 811</b>	<b>35 264</b>

\* La reconduction de la contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 40% prévue par l'article 87 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

\*\* Institution Contribution Sociale et solidaire pour le financement du Compte de diversification des sources de sécurité sociale de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 20 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

## Note 30 : Résultat par Action

> Le résultat par action au 31/12/2025 est de 2,726 DT.

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Résultat de la période	94 197	71 861
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
<b>RÉSULTAT PAR ACTION EN DT*</b>	<b>2,726</b>	<b>2,079</b>

\* Le résultat par action ainsi déterminé en 2025 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

## 8.6. NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

### Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

> Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2025 un solde de 1 260 266 KTND contre 1 354 003 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	325 980	627 914
Créances sur les établissements bancaires et financiers	946 784	728 134
Dépôts des établissements bancaires	(11 839)	(924)
Dépôts des établissements financiers	(659)	(1 121)
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 266</b>	<b>1 354 003</b>

En application du paragraphe 27 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires **«Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»**

## 8.7. AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Note 32 : Note sur les informations de durabilité

Conformément au paragraphe 18 du Cadre Conceptuel comptable tunisien, d'autres informations sont utiles à la prise de décision économique. Ces informations traduisent le besoin d'affiner ou de compléter la gamme d'informations destinée aux utilisateurs et portent notamment sur :

- les perspectives financières des activités de l'entreprise,
- les activités ayant trait à la gestion des ressources humaines,
- l'impact des activités de l'entreprise sur son environnement écologique ainsi que sur les actions que celle-ci a engagées pour garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement.
- la technologie utilisée et le degré d'adoption des innovations technologiques dans le domaine de la production et de la gestion.

Dans ce cadre, la présente note fournit les informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence, actuelle ou potentielle, sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la Banque. Ces informations sont structurées selon les quatre axes :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

## AXE N° 1 : LA GOUVERNANCE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ

La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de l'UIB repose sur un dispositif structuré, placé sous la supervision du Conseil d'Administration, les Comités de gouvernance de la banque et La Direction. Leur intervention assure une prise en compte cohérente et intégrée de ces enjeux dans la gestion globale des risques.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCES

Les organes intervenant dans le suivi et la gestion des risques et opportunités de durabilité sont :

**Le Conseil d'administration** est informé et saisi, lorsque cela est pertinent, des risques et opportunités liés à la durabilité susceptibles d'avoir une incidence significative sur les activités, la performance ou les perspectives de la banque. À ce titre, le Conseil examine ces sujets dans le cadre de ses travaux de supervision et de pilotage stratégique, notamment lorsque leur importance ou leur impact potentiel requiert une attention particulière au niveau de la gouvernance centrale.

**Le Comité Risques** examine périodiquement l'évolution des risques ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle associé. Dans ce cadre, il discute également des risques liés à la durabilité, notamment les risques climatiques physiques et de transition susceptibles d'affecter les contreparties et les activités de financement. Le comité s'assure de la prise en compte de ces risques dans les politiques d'octroi, dans les processus d'évaluation des contreparties et dans la cartographie globale des risques.

**Le Comité d'audit** examine, avant la clôture de l'exercice, le dispositif d'évaluation des risques financiers liés à la durabilité ainsi que le système de contrôle interne mis en place, et en évalue l'incidence potentielle sur les états financiers de la Banque et sur sa politique de provisionnement. Dans le cadre de ses travaux, il examine également les thématiques liées à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données, la

robustesse des contrôles informatiques et le niveau de conformité aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de confidentialité des informations.

**Le Comité Sécurité des Systèmes d'Information** assure la supervision des risques liés à la sécurité des données, considérés comme un enjeu de durabilité relevant du capital social. En effet, la protection des données, y compris les données à caractère personnel, constitue un facteur sensible pouvant affecter la continuité des activités, la conformité réglementaire ainsi que la confiance des parties prenantes.

Dans ce cadre, le comité revoit périodiquement la cartographie des risques de sécurité de l'information, suit son évolution, valide ou ajuste les plans d'action proposés par le RSSI et veille à leur conformité au référentiel interne de sécurité. Il statue également sur les arbitrages nécessaires et approuve les modalités de traitement des risques liés à la sécurité des données.

### RÔLE DE LA DIRECTION

La Direction générale assure le suivi opérationnel des risques et opportunités liés à la durabilité présentant une incidence significative sur les activités de la banque. Elle veille à leur prise en compte dans les processus d'analyse, d'octroi et de gestion des risques, et coordonne la préparation ainsi que la remontée des éléments d'information nécessaires aux organes de gouvernance pour éclairer leurs travaux de supervision. La Direction contribue ainsi à garantir une intégration progressive et cohérente des enjeux de durabilité dans les processus décisionnels clés de la banque.

### COMPÉTENCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance disposent des compétences nécessaires pour appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, en particulier ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités de la banque. La présence de représentants du Groupe Société Générale au sein de ces instances, notamment au Conseil d'administration, constitue un apport déterminant. Leur expertise reconnue en matière de risques climatiques physiques, de risques de transition et

d'enjeux sociaux propres au secteur bancaire renforce la qualité des analyses et des décisions stratégiques. Afin de consolider ces compétences, un programme structuré de sensibilisation et de renforcement des capacités sera déployé au bénéfice des comités de gouvernance, du Comité Exécutif et du Comité de Direction, afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité et d'assurer leur intégration progressive dans les travaux de supervision et de pilotage.

## **AXE N° 2 : LA STRATÉGIE DE LA BANQUE AU REGARD DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ**

L'UIB inscrit son développement dans une stratégie de finance durable qui vise à renforcer la création de valeur à long terme. Cette orientation repose sur des principes d'intégrité et de transparence, en intégrant progressivement les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les priorités de croissance, les politiques d'octroi et les choix d'allocation des ressources. La banque concentre ainsi sa stratégie sur l'inclusion financière, l'efficacité opérationnelle et une gestion prudente des risques afin d'assurer une trajectoire de développement durable et résiliente.

### **1. STRATÉGIE D'OCTROI ORIENTÉE VERS LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES**

Dans le cadre de sa stratégie d'octroi, l'UIB intègre de manière conjointe les risques climatiques de transition et les risques physiques afin d'évaluer la résilience des secteurs et des contreparties. L'appréciation du risque de transition s'appuie notamment sur les politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la stratégie ESG du Groupe Société Générale, qui permettent d'identifier les activités sensibles et d'appliquer des critères d'analyse renforcés ou, le cas échéant, des critères d'exclusion. Dix secteurs sont ainsi considérés comme sensibles (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac) et font l'objet d'une évaluation spécifique

combinant notation des contreparties, seuils sectoriels et exigences d'engagement. Cette approche est complétée par une stratégie de dialogue visant à accompagner les contreparties dans leurs trajectoires de transition et dans l'amélioration progressive de leur profil carbone. Parallèlement, l'analyse du risque physique repose sur des indicateurs couvrant les horizons 2030 (risques aigus) et 2050 (risques chroniques), selon le scénario RCP 8.5, permettant d'évaluer l'exposition des clients aux aléas climatiques et leurs impacts potentiels sur les opérations, la chaîne logistique, les actifs et les marchés ainsi que l'évaluation des garanties. Cette approche intégrée contribue à orienter les décisions de financement vers les clients les plus résilients et à renforcer la robustesse et la soutenabilité du portefeuille à moyen et long terme.

### **2. STRATÉGIE DE FINANCEMENT VERT**

L'UIB déploie une stratégie de financement vert structurée, articulée autour de l'accompagnement des projets favorisant la transition énergétique et la réduction des impacts environnementaux. À ce titre, la banque a géré le programme SUNREF, destiné à soutenir les investissements en énergies renouvelables, en efficacité énergétique, en dépollution et en production propre. Cette expérience a renforcé la capacité de l'UIB à identifier et financer des projets représentant un impact environnemental positif. Parallèlement, la banque adopte une approche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, notamment sous les régimes d'autorisation et d'autoconsommation, en ciblant les initiatives viables et alignées avec les objectifs de transition bas carbone. Cette orientation contribue à diversifier le portefeuille, à soutenir la compétitivité énergétique des clients et à consolider l'alignement de la banque avec les enjeux de durabilité.

### **3. STRATÉGIE D'INCLUSION FINANCIÈRE**

La stratégie future de l'UIB s'inscrit dans une dynamique de développement durable et inclusif. La banque entend renforcer son action en faveur de l'inclusion financière en soutenant davantage les institutions de microfinance,

afin d'élargir l'accès au crédit des populations et des micro-entreprises insuffisamment bancarisées. Elle prévoit également de consolider le financement des TPE et des PME à travers des mécanismes adaptés à leurs besoins spécifiques. Parallèlement, l'UIB ambitionne de développer des solutions digitales destinées à faciliter l'accès aux services bancaires, notamment via les canaux mobiles et en ligne, afin de toucher plus largement les segments sous-desservis et de favoriser une inclusion financière plus étendue.

## **AXE N° 3 : LES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES**

### **1. IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À LA DURABILITÉ**

Dans une première étape, les activités de la Banque ont été identifiées et classées en s'appuyant sur les six sous secteurs du domaine financier suivants :

- Gestion d'actifs et services de conservation
- Banques commerciales
- Finance aux particuliers
- Banque d'investissement et courtage
- Financement immobilier (crédit hypothécaire)
- Valeurs mobilières et matières première

Dans un second temps, les thématiques ont été filtrées et évaluées au regard du modèle économique de la Banque, ainsi que de leur applicabilité dans son contexte géographique, afin d'identifier les sujets présentant une pertinence effective pour les activités de la banque. Cette sélection a ensuite fait l'objet d'une analyse de matérialité financière fondée sur trois axes : (i) la probabilité de survenance du risque ou de réalisation de l'opportunité, (ii) l'impact potentiel sur les états financiers, et (iii) l'influence possible sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'application de cette démarche a permis d'identifier les risques et opportunités significatifs devant être présentés au niveau des états financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Il convient de noter que d'autres risques et opportunités ont également été analysés, toutefois, leur degré de matérialité financière ne justifie pas une intégration dans les états financiers. Ceux ci sont néanmoins reportés dans le rapport de gestion, au sein de la section consacrée aux informations financières liées à la durabilité.

## 2. LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉS

THÈMES	RISQUES / OPPORTUNITÉS	DESCRIPTION	APPROCHE DE GESTION DES RISQUES	HORIZON
Inclusion financière	Opportunité	Opportunité d'expansion du portefeuille à travers des produits de financement ciblant les TPE/PME	L'UIB adopte une approche structurée de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services essentiels et en soutenant les segments sous-financés. Elle renforce l'accès à la santé et à l'éducation. Par ailleurs, Le volume de crédits octroyés aux institutions de microfinance constitue un levier essentiel d'inclusion financière pour la banque. En soutenant ces acteurs, la Banque contribue à élargir l'accès aux services financiers pour les populations à faible revenu, les travailleurs indépendants et les micro entrepreneurs, tout en favorisant le développement de projets à fort impact social.	CT - MT
Finance durable	Opportunité	Opportunité d'élargir le portefeuille à travers le développement de solutions de financement alignées sur la transition énergétique et les projets à impact	L'UIB se positionne désormais comme un acteur important du financement de la transition énergétique en adoptant une démarche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse des projets structurants réalisés sous le régime d'autorisation ou des initiatives d'autoproduction à grande échelle.	CT - MT
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque physique	Les risques physiques résultent d'événements climatiques pouvant endommager les actifs des contreparties. Ils perturbent leur activité et réduisent leur capacité à rembourser la banque.	L'UIB renforce sa surveillance des risques physiques, liés aux événements climatiques extrêmes susceptibles de dégrader les actifs des contreparties et leur solvabilité. Pour structurer cette démarche, la banque prévoit le déploiement en 2026 d'un outil de pointe développé par le Groupe Société Générale. Ce dispositif permettra d'établir une cartographie géographique précise des zones de vulnérabilité en Tunisie, identifiant de façon rigoureuse les risques physiques liées au changement climatique.	MT-LT
	Risque de transition	Les risques de transition découlent des changements réglementaires, technologiques et économiques liés au passage vers une économie bas carbone	L'intégration des risques climatiques de transition s'appuie sur une architecture de contrôle en trois lignes de défense, garantissant une prise en compte rigoureuse et cohérente de ces enjeux dans le processus de crédit. La première ligne de défense, constituée des équipes commerciales et opérationnelles, est responsable de l'identification des expositions sensibles aux risques de transition, en appliquant les politiques sectorielles de la Banque et les outils de notation ICVI/CCV1. Elle évalue ainsi la vulnérabilité des secteurs à forte intensité carbone et la compatibilité des projets avec les trajectoires de décarbonation. La deuxième ligne de défense vérifie la robustesse de ces analyses, s'assure de la conformité aux politiques internes et examine les dossiers présentant un risque accru, en s'appuyant notamment sur les expertises spécialisées. Enfin, la troisième ligne de défense, assurée par l'audit interne, réalise un contrôle indépendant de l'efficacité globale du dispositif, afin de garantir une intégration fiable, homogène et continue des risques climatiques de transition au sein du système de gestion des risques de la Banque.	MT-LT
Éthique des affaires	Risque	Risque de manquements à l'éthique des affaires susceptibles de générer des pertes financières et un besoin accru en provisions pour risques et charges.	La banque adopte une démarche éthique rigoureuse reposant sur la prévention, la transparence et le contrôle interne renforcé. Elle met en place des politiques strictes visant à réduire les risques de fraude et toute autre infraction réglementaire. Des mécanismes de surveillance, de formation continue du personnel et de déclaration obligatoire permettent d'anticiper les risques de pertes financières ou de provisions élevées liées à toute infraction réglementaire.	CT - MT

## AXE N°4 : LES INDICATEURS ET OBJECTIFS PERTINENTS

### 1. INCLUSION FINANCIÈRE & RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Ces indicateurs présentent les montants de la contribution de la Banque à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	Montants des débloquages pour les PME et TPE	165 242
	Montants débloqués en faveur des institutions de microfinance	130 000
	Montants débloqués de crédits liés aux secteurs Éducation & Santé	174 683

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Ces indicateurs présentent le nombre de crédits et de prêts contribuant à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	Nombre des débloquages pour les PME et TPE	1 253
	Nombre des crédits accordées aux sociétés de microfinance	8
	Nombre de clients ayant bénéficié de crédits opérant dans les secteurs de l'Éducation & de la Santé	36

### 2. FINANCEMENT DURABLE

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Cet indicateur présente le montant des projets photovoltaïques financés par la Banque, illustrant son engagement dans le soutien à la transition énergétique.	Montant des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	29 713
	Montant des crédits débloqués	1 435

DESCRIPTION	INDICATEURS	NOMBRE EN 2025
Cet indicateur présente le nombre d'engagements de la Banque dans le financement de la transition énergétique verte, en particulier les projets photovoltaïques destinés à la production d'électricité solaire.	Nombre des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	20
	Nombre des crédits débloqués accordés pour les projets photovoltaïques	1

### 3. INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS L'ANALYSE DE CRÉDIT

La Banque renforce progressivement l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit, en accordant une attention particulière aux enjeux climatiques. Cette intégration se structure autour des risques climatiques physiques et des risques de transition, chacun présentant un niveau de maturité différent au sein du dispositif actuel.

Les sections suivantes détaillent la manière dont ces deux dimensions sont prises en compte dans le processus d'octroi.

#### 3.1 Risques climatiques physiques

À ce stade, l'intégration du risque climatique physique dans l'analyse de crédit demeure limitée. La Banque s'engage à développer, à partir de 2026, une méthodologie dédiée et à mettre en place des indicateurs spécifiques appuyés par des outils de cartographie climatique, permettant d'intégrer progressivement le risque physique de manière plus systématique dans l'analyse de crédit.

#### 3.2 Risques climatiques de transition

L'évaluation du risque de transition s'appuie sur les politiques sectorielles du Groupe Société Générale, qui identifient dix secteurs sensibles soumis à une analyse renforcée ou à des critères d'exclusion (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac).

Cette approche est renforcée, au moment de l'entrée en relation avec les clients « Corporate », par une évaluation ESG systématique réalisée à travers une fiche dédiée.

Celle ci attribue à chaque contrepartie une notation comprise entre -5, indiquant une forte exposition au risque de transition, et +5, reflétant une exposition plus faible. Sur cette base, les indicateurs présentés ci après permettent d'apprécier le niveau d'exposition global du portefeuille de la Banque aux risques climatiques de transition.

Au 31 décembre 2025, les encours sur la clientèle s'élèvent à 7 163 254 KDT, contre 6 407 305 KDT en 2024, soit une progression de 290 925 KDT, et qui se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>	<b>6 872 329</b>

Au 31 décembre 2025, la répartition des encours par type de clientèle devient essentielle dans le cadre de l'analyse du risque climatique de transition appliquée au portefeuille « Corporate ».

Cette classification permet de mesurer l'exposition réelle de la Banque aux secteurs les plus sensibles. Dans ce contexte, l'analyse couvre exclusivement les encours « Corporate », qui s'élèvent à 2 941 739 KDT sur un total de 7 163 254 KDT, soit environ 41 % du portefeuille et qui se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2025
Corporate	2 941 739
Particuliers	3 907 221
TPE	314 294
<b>TOTAL</b>	<b>7 163 254</b>

La distribution des encours selon l'échelle d'exposition au risque de transition (allant de (-5) pour les contreparties les plus exposées à (+5) pour les moins exposées) se présente comme suit :

SCORE	31 DÉCEMBRE 2025
-5,00	5 328
-4,00	109 488
-3,00	249 407
-2,00	667 222
-1,00	648 948
0,00	264 539
1,00	420 021
3,00	321 941
Hors scope (institution financière)	252 106
Autres	2 737
<b>TOTAL</b>	<b>2 941 737</b>

La notation moyenne pondérée du portefeuille Corporate s'établit à (-0,67), sur une échelle allant de (-5) « exposition élevée au risque de transition » à (+5) « exposition faible ».

Bien que négative, cette moyenne demeure proche de zéro, ce qui indique que le portefeuille présente globalement un niveau d'exposition modéré et relativement neutre au risque climatique de transition.

Les expositions classées aux niveaux (-1) et (-2) totalisent 1 316 170 KDT, représentant 45 % du portefeuille Corporate. Cette concentration traduit un positionnement substantiel dans des contreparties présentant un degré d'exposition intermédiaire au risque de transition, et justifie un suivi renforcé au regard des évolutions réglementaires et sectorielles.

Les segments considérés comme fortement exposés, à savoir les niveaux (-3), (-4) et (-5) cumulent 364 223 KDT, soit 12 % du portefeuille Corporate.

#### 4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

DESCRIPTION	INDICATEURS	VALEUR 2025 EN KTND
Ces indicateurs évaluent l'exposition de la banque aux risques de non-conformité, d'éthique et de conduite financière pouvant entraîner des pertes ou provisions financières.	Montant total des pertes et provisions financières liées aux : Fraude, Délit d'initié, Pratiques anticoncurrentielles, Manipulation de marché, Fautes professionnelles, Toute autre infraction réglementaire financière.	Montant des dotations aux provisions : <b>1 633</b>
		Montant des pertes : <b>25</b>

#### *Informations de durabilité intégrées au périmètre des filiales consolidées*

Une analyse de matérialité, effectuée sur les filiales incluses dans le périmètre de consolidation présenté au paragraphe 4 « Périmètre de consolidation et méthode de consolidation », a permis d'apprécier leur incidence potentielle au regard des principaux agrégats susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs des états financiers. Cette analyse, portant sur l'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité, n'a pas mis en évidence – pour l'exercice 2025 – d'éléments significatifs justifiant la présentation de notes spécifiques relatives à la durabilité concernant les filiales. En conséquence, aucune information additionnelle afférente aux filiales n'a été intégrée dans les états financiers consolidés.

#### Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

- > Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 mars 2026.





A blurred office scene with a person in a suit, a laptop, and a potted plant.

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 095 360 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 94 197 KTND.

### 1. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe "Union Internationale de Banques" pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux principes

comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### 3.1. PRISE EN COMPTE PARMI LES PRODUITS DES INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AGIOS

#### Description du point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2025, à 838 084 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

#### Réponses d'audit apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la

norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;

- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

### 3.2. CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET ESTIMATION DES PROVISIONS

#### Description du point clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2025, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 640 270 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

#### Réponses d'audit apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à

travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;

- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

## 4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. La banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de la banque ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024.

Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée.

En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND.

En Décembre 2025, la cour d'appel de Tunis a désigné un

expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021.

La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La Banque a entretenu en Janvier et Février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire afin de présenter la position de la Banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

Au 31 décembre 2025, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KTND.

2. En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté

par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son

activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

→ Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur :

- Les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de

commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### 1. INFORMATIONS FINANCIÈRES LIÉES À LA DURABILITÉ (ESG) ET AU MACF

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, ainsi que de la note d'orientation de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie relative aux diligences du

commissaire aux comptes pour l'audit des facteurs ESG et du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), nous avons pris connaissance des procédures et travaux mis en place par la banque en vue d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, sa performance financière ou sa continuité d'exploitation.

Nous rappelons, à cet égard, que la responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la communication des informations ESG pertinentes dans les notes aux états financiers incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause, dans tous leurs aspects significatifs, les informations ainsi présentées au regard de leur incidence financière potentielle sur les états financiers.

### 2. RÉVÉLATION DES FAITS DÉLICIEUX

En application des dispositions de l'article 270 du CSC, nous avons procédé à une révélation de faits délictueux auprès du Procureur de la République en date du 11/03/2026, à la suite de la découverte de manipulations au niveau des comptes d'épargne des clients.

Une plainte a également été déposée par la banque à ce sujet.

Les montants concernés ont été estimés à 557 KTND.

Tunis, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BDO Tunisie

Adnène ZGHIDI



Cabinet Lamjed Ben Mbarek

Lamjed BEN MBAREK



**CONVOCATION  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ORDINAIRE,  
FIXATION DE SON  
ORDRE DU JOUR  
ET PROJET DE  
RÉSOLUTIONS**

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

JEUDI 30 AVRIL 2026 À 10H

## ORDRE DU JOUR

- ▶ 1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- ▶ 2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- ▶ 3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers
- ▶ 4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- ▶ 5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- ▶ 6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- ▶ 7. Quitus aux Administrateurs.
- ▶ 8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- ▶ 9. Nomination d'un administrateur.
- ▶ 10. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- ▶ 11. Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- ▶ 12. Fixation du montant des jetons de présence.
- ▶ 13. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- ▶ 14. Pouvoirs.

# PROJET DE RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PRÉVUE LE 30 AVRIL 2026

## PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et de son Groupe, au titre de l'exercice 2025, approuve lesdits rapports.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

## DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

## TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2025, qui s'élève à 100 835 275,031 TND majoré du report à nouveau positif de 4 753 279,440 TND, soit un bénéfice distribuable de 105 588 554,471 TND et ce, comme suit :

- **Bénéfice distribuable**  
**105 588 554,471 TND**
- **Réserves pour réinvestissement exonéré**  
**15 000 000,000 TND**
- **Réserves Ordinaires**  
**50 000 000,000 TND**
- **Fonds social**  
**1 000 000,000 TND**
- **Dividendes**  
**34 560 000,000 TND**
- **Report à nouveau**  
**5 028 554,471 TND**

La date de mise en paiement des dividendes, soit 1 TND par action ou certificat d'investissement, est fixée le 02 juin 2026. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

## QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer **Monsieur Hatem MUSTAPHA** en qualité d'administrateur, et ce, pour une période de 3 ans.

L'Administrateur ainsi nommé exercera sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

## CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination effectuée par l'assemblée élective des actionnaires minoritaires, qui s'est tenue le 6 mars 2026, de Monsieur **Mondher BENZARTI** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

L'Administrateur ainsi nommé exercera sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

## SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la **STI** en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans.

L'administrateur exercera ainsi sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

## SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 350 000,000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

## HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

## NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....





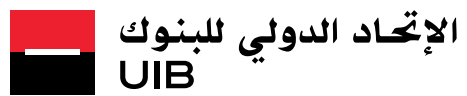
**[www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)**

Retrouvez-nous sur :

 UIB – Groupe Société Générale

 UIB – Groupe Société Générale

 @SG\_UIB



GROUPE SOCIETE GENERALE